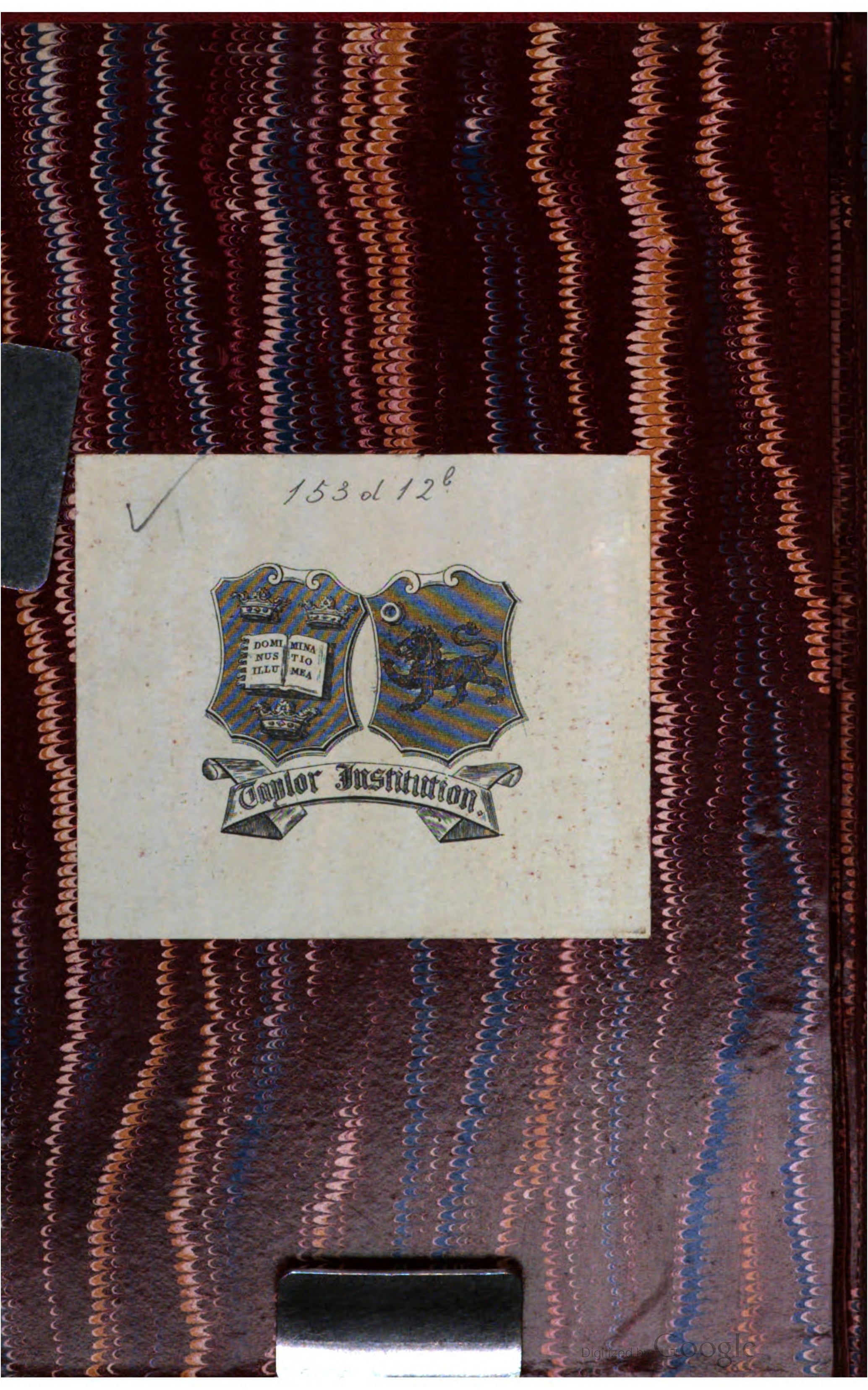



153 d 12b
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



LA

MINORITÉ DE LOUIS XIII

Marie de Médicis et Villeroy

COULOMMIERS
Imprimerie Paul Brodard.

LA MINORITÉ DE LOUIS XIII

Marie de Médicis et Villeroy

ÉTUDE NOUVELLE

D'APRÈS LES DOCUMENTS FLORENTINS ET VÉNITIENS

PAR

BERTHOLD ZELLER
Professeur d'histoire à l'Université de Paris (Faculté des lettres)
Répétiteur à l'École polytechnique

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1897

A LA MEMOIRE CHÉRIE

DE MON FILS

RENÉ ZELLER

MORT LE DIX DÉCEMBRE MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE

A L'AGE DE ONZE ANS

INDICATION PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES AUTEURS ET DES OUVRAGES QUI NE SONT PAS COMPRIS AU CATALOGUE DU VOLUME PRÉCÉDENT

Colombière (Marc Vulson de la), *le Vrai théâtre d'honneur et de chevalerie.*

Dufayard, *le Connétable de Lesdiguières.* Paris, Hachette, 1892, 1 vol. in-8.

Hanotaux (Gabriel), *Histoire du Cardinal de Richelieu.* Paris, Firmin-Didot, 1896, 2 vol. in-8.

Mélanges sur le règne de Louis XIII. Recueils de pièces, in-18, 1610-1613. X. a. 455, 455* et suiv. Bibliothèque de l'Institut.

Porchères (Laugier de), *le Camp de la place Royale. M D C I I.*

Rosset (François de), *le Roman des chevaliers de la gloire. M D C I I.*

Ruau (Maître Florentin du), *Le tableau de la régence de Blanche Marie de Médicis, Royne mère du Roy et du Royaume.* Poictiers, par A. Mesnier, Imprimeur ordinaire du Roy et se vendant à Paris, chez Isaac Mesnier, demeurant devant le Collège Royal. MDCXV, un vol. in-18.

AVANT-PROPOS

Nous donnons au public — après trois années d'interruption — le second volume de *la Minorité de Louis XIII.* Nous avons fait connaître dans le précédent l'objet, la méthode et les sources de notre ouvrage; nos indications à cet égard restent les mêmes pour la présente publication.

L'intervalle compris de l'année 1612 à la fin d'octobre 1614 appartient à une époque de toute-puissance pour le ministre Villeroy. Son autorité ne fait qu'augmenter avec le succès. Il traite et conclut les mariages espagnols; par une politique non pas certes audacieuse, mais extrêmement déliée, il fait tête partout aux nécessités de la politique étrangère. Il tient en bride l'Espagne et, dans l'affaire de la succession de Mantoue, force la Savoie à désarmer. Les mariages d'Espagne ne sont pas pour la France une cause d'humiliation; car ils ne seront célébrés que si la France obtient satisfaction sur les frontières de la Navarre où son territoire est occupé par l'Espagne.

La politique intérieure est faible et indécise, c'est qu'ici Villeroy n'est pas absolument le maître; il ne peut empêcher

la puissance de la maison de Guise de grandir extrêmement; mais il sait refréner les ambitions des Concini, et tient le mari dans l'exil d'Amiens, si bien que, pour sortir d'une véritable disgrâce, les deux époux en sont réduits à briguer pour leur fille la main du petit-fils de Villeroy, qui ne l'accorde pas sans difficulté, mais pour plusieurs années après seulement. Concini est alors élevé à la dignité de maréchal de France. Mais si cette promotion scandaleuse cause de furieux mécontentements, elle ne paraît pas augmenter sensiblement, pour le moment, l'autorité de Concini, qui reste plutôt tenu à l'écart.

Parmi les princes qui attendaient que le gouvernement de la régence leur fît une place importante, le prince de Condé se montrait sinon le plus adroit, au moins le plus remuant et le plus turbulent. Il n'avait pas l'âge légal d'exercer les droits qu'il réclamait; ses départs subits de la cour, en signe de bouderie, ses retours, presque toujours payés malheureusement aux dépens du trésor, diminuent son crédit au lieu de l'augmenter. La cabale des princes est cependant formée; ils prennent les armes. La régente veut aller les chercher, à la tête d'une armée, jusqu'aux confins de la Lorraine. Puis elle hésite, s'arrête et traite avec les princes à Sainte-Menehould, au lieu de les attaquer comme elle en avait la force. Les difficultés faites par le prince pour exécuter le pacte récent, déterminent enfin la régente à montrer le jeune roi les armes à la main. Le vide se fait autour de Condé pendant que le roi parcourt triomphalement l'Orléanais, la Touraine, le Poitou, la Bretagne, l'Anjou, libre d'aller prendre sa femme aux Pyrénées, s'il le veut, plus pressé de faire, chemin faisant, les élections pour ces États généraux que le prince de Condé avait fait décider contre lui.

Une simple démonstration militaire a complètement

réduit les princes. Louis XIII rentre à Paris pour y proclamer sa majorité.

Tel est l'aspect général des événements pendant les trois années dont nous racontons l'histoire.

Nous devons indiquer plusieurs changements dans le personnel diplomatique auquel nous empruntons nos renseignements les plus neufs. Nous commencerons par les ambassadeurs vénitiens dont les informations nous servent à contrôler et à compléter celles qui émanent des diplomates florentins.

C'est pendant l'ambassade en France de Foscarini que fut nommé à sa place, le 6 mai 1610, Giorgio ou Zorzi Giustinian. Foscarini écrivit immédiatement au Sénat pour le complimenter « qu'un tel choix fût tombé sur un des plus remarquables sujets de la république ». Son passé diplomatique comptait déjà de beaux états de service : après avoir parcouru honorablement quelques-unes des charges de l'État, Giustinian fut en 1603 nommé ambassadeur auprès d'Emmanuel-Philibert de Savoie, puis en Angleterre auprès de Jacques II. Bien que nommé en France en 1610, il ne partit que l'année suivante afin de laisser le champ libre à l'ambassade d'Agostino Nani et d'Andrea Gussoni. Il commença l'exercice de ses fonctions en 1611 [1]. C'est un diplomate habile, perspicace et abondant en détails. Pendant son ambassade, il fit les efforts les plus méritoires pour conserver la paix à l'Italie. Mais son séjour à Paris ne fut pas de longue durée; car le climat l'éprouvait, comme beaucoup de ses compatriotes. Il fut rappelé et envoyé auprès de l'empereur Mathias, puis des sultans Osman II et Amu-

1. *Relazioni degli ambasciatori Veneti*, sér. II, Francia, t. I, p. 505. Venezia; voir les dépêches à la Bibliothèque nationale.

rath IV. Il termina ses jours à Venise comme procurateur de Saint-Marc et eut sa sépulture à San Pietro del Castello.

On a moins de détails sur Pietro Contarini [1], fils de Mario, qui succéda à Giustinian [2]. On sait seulement qu'en 1604 on le nomma sage des ordres; le 21 juin 1605 il fut envoyé ambassadeur au duc de Savoie, l'année suivante, à l'empereur Rodolphe II. Le 26 mars 1613 il fut nommé ambassadeur en France, et en 1617 il passa en Angleterre. Il alla ensuite en Espagne où il resta de novembre 1618 à janvier 1621. Il fut encore ambassadeur ordinaire du pape Grégoire XV et resta auprès d'Urbain VIII. Il fut sage du conseil et de Terre ferme. Il a les qualités d'observation, de finesse et de tenue qui appartiennent en propre aux ambassadeurs de cette nation, sans qu'on puisse les lui attribuer plus particulièrement qu'à un autre, si bien qu'il est à peine besoin de distinguer entre eux ces diplomates et que nous les appellerons tout simplement : l'ambassadeur vénitien.

Beaucoup plus personnels, beaucoup plus eux-mêmes sont les représentants du grand-duc de Toscane. Ils font véritablement partie de l'histoire de notre reine florentine.

Nous serons accompagnés presque jusqu'aux dernières pages de ce volume par deux personnages, que nous connaissons d'ancienne date : le sage et bon Scipion Ammirato, et le médiocre et brouillon Matteo Botti. Le premier continue à exercer d'une façon supérieure ses fonctions secondaires. Il remplace les résidents quand ils sont absents, signale sans pitié les défaillances, les maladresses, voire même les tromperies de Botti; il s'occupe

1. *Relazioni degli ambasciatori Veneti*, sér. I. Spagna, t. I, p. 557. Voir les dépêches à la Bibliothèque nationale.
2. Pietro Contarini raconte le départ de Giustinian, 4 janvier 1614.

entre temps avec activité mais sans succès des réclamations financières du grand-duc de Toscane, et, à la fin, lassé, découragé, malade, obtient de retourner dans son pays.

Beaucoup moins empressé de rentrer à Florence est le sieur Botti, marquis de Campiglia; le malheureux, qui s'était attaché, on peut dire avec furie, à l'affaire des mariages espagnols, ne trouvait plus maintenant dans cette entreprise que des déceptions et des déboires. Il avait fini par se voir éliminé de la négociation, et, après avoir été privé du rang privilégié sur lequel il comptait dans les solennités qui eurent lieu à l'occasion de ces mariages, il en vint à être tenu à l'écart de la signature même du contrat. Mais c'est aux profits sur lesquels il comptait, que l'ambassadeur entendait le plus difficilement renoncer. Il est rappelé à Florence, mais il se cantonne à Paris, imperturbablement décidé à y rester jusqu'à ce que le gouvernement français lui ait donné une satisfaction suffisante. Tout prétexte lui est bon pour se cramponner à sa résidence : compliments de condoléances à faire; attaques de goutte à subir pendant de longs mois, convalescence à traîner en longueur, il n'hésitera devant rien, si bien que le gouvernement français, pour se débarrasser de lui, finit par lui faire largesse d'une pension et le gratifie en outre de compliments immodérés. Il quitta enfin la France à la fin de 1614.

Deux nouveaux diplomates, pendant que les autres se trouvent encore en France, se sont successivement introduits dans le cadre de nos ambassadeurs. Ce sont les deux frères Bartolini.

Giovani Battista Bartolini était fils de Francesco Bartolini Baldelli, secrétaire du grand-duc Ferdinand Ier. En l'an-

née 1604 il fut admis au service du grand-duc dans la secrétairerie d'État. Peu de temps après, en 1605, il fut nommé secrétaire d'ambassade à la cour d'Espagne sous l'ambassadeur comte Orso d'Elci. Son père François mourut en 1611; celui-ci avait obtenu en 1607 la charge de général des postes, avec la faculté de la faire passer après sa mort sur la tête d'un de ses deux fils Giovani Battista et Matteo. Comme il n'avait nommé aucun des deux, le grand-duc, par une lettre patente du 24 novembre 1611, la conféra à Giovani Battista et le rappela de la cour d'Espagne. A son retour dans sa patrie, il passa par la cour de France et s'y tint jusqu'au mois de janvier 1614; à ce moment le grand-duc expédia un résident. Pendant ce temps il fut chargé de tenir la secrétairerie au courant des affaires. Scip. Ammirato, par une dépêche du 6 novembre 1612, s'exprime à son sujet dans les termes suivants: « Le sieur Gio Battista Bartolini, dont le sieur Don Innigo m'a dit avant-hier un monde de bien. Car il lui paraît extrêmement sage et, à son dire, il sait beaucoup. Pour moi, en confirmant tout ce que disait Son Excellence, j'ajoutai qu'outre toutes les qualités qui concourent à le rendre tel, il a encore plus de quatre années à la cour d'Espagne, ce qui produit de très remarquables effets. » Ce diplomate se présente en effet à nous comme avisé, prudent; sa correspondance nous renseigne avec sûreté. Il quitta la cour de France au mois de janvier 1614 et retourna dans son pays exercer la charge de général des postes.

C'est son frère Matteo Bartolini qui vint lui succéder en France comme chargé d'une mission spéciale d'abord et ensuite comme résident. Matteo Bartolini Baldelli entra au service du grand-duc dans la secrétairerie d'État l'an 1607 par un rescrit du 9 août. En février 1614, il fut envoyé à

la cour de France avec le caractère de secrétaire résident et fut très bien vu de Marie de Médicis, avec laquelle il traita de nombreux intérêts du grand-duc. Il se fit bien venir également des autres représentants étrangers; car Scip. Ammirato écrivait sur son compte le 9 avril 1614 : « S. E. l'ambassadeur d'Espagne m'a loué comme très spirituel et avisé le résident Bartolini, et je sais qu'il ne me l'a pas dit en cérémonie, parce que M. le nonce m'avait parlé de lui avant que Son Excellence me l'eût recommandé, et l'avait également loué ». Il se trouvait à la cour de France lors de l'assassinat du maréchal d'Ancre, de l'exécution de sa femme et de l'arrestation de la reine mère avec laquelle il put entretenir une correspondance, même pendant qu'elle était prisonnière, et forma des complots en sa faveur. Ces faits ayant été découverts, Matteo Bartolini, en 1618, reçut l'ordre exprès de se retirer de la cour, sous prétexte de représailles exercées par le grand-duc sur des navires de Provence.

Bartolini, expulsé de la cour de France, se retira en Alsace et en Lorraine auprès du duc; ce prince avait essayé de se faire médiateur entre le roi de France et le grand-duc de Toscane auquel il aurait voulu faire accorder une satisfaction; mais lorsqu'on désespéra de l'obtenir, Matteo fut rappelé à Florence où en 1619 on le nomma secrétaire de la grande-duchesse Christine. Puis lorsqu'eut lieu la fuite de Blois, et la réconciliation de la mère et du fils, Matteo Bartolini fut rappelé en France; il arriva à la cour en novembre 1619 et, après une année de séjour, fut rappelé à Florence où l'on mit son expérience à profit pour le règlement des affaires financières laissées par madame Concini; peu après son retour dans sa patrie, il mourut de fièvre maligne le 30 janvier 1621.

Il est encore un changement que nous devons signaler : celui du secrétaire d'État, correspondant ordinaire de nos résidents florentins. Nous avons vu jusqu'à présent dans ces fonctions le vieux Belisario Vinta, qui les occupa jusqu'à sa mort, au mois d'octobre 1613. Il fut remplacé par Curzio da Picchena di Colle. Ce diplomate avait commencé de bonne heure sa carrière. Il fut nommé par le grand-duc François secrétaire d'ambassade en France sous le chevalier Sinelfo Saracini, ambassadeur. Il servit en cet emploi jusqu'en 1579, époque à laquelle il fut exilé du royaume comme accusé de l'assassinat commis sur quelques sujets rebelles du grand-duc, réfugiés en France. En 1580, il fut secrétaire d'ambassade en Espagne sous l'ambassadeur Bernado Conigiani et servit encore comme secrétaire don Pietro de Médicis dans son expédition de Portugal. En 1585, il fut secrétaire d'ambassade à la cour impériale sous le chevalier Urbani. En 1593 et 1594, le grand-duc Ferdinand Ier l'expédia chez les Suisses pour obtenir une levée d'hommes dans les cantons catholiques. Envoyé ensuite en 1596 au château d'Iff pour des affaires litigieuses avec la France, il alla encore à Ferrare l'année suivante, lorsque s'y porta le pape Clément VIII pour réunir cet État à l'Église. Cette longue carrière fut couronnée sous le grand-duc Cosme II, lorsque Picchena fut fait sénateur et premier secrétaire d'État. Il mourut le 14 juin 1626.

Continuant à nous appuyer sur les sources anciennes et sur les documents d'ordre nouveau, nous entrons maintenant dans le récit des événements qui forment la seconde partie de la Minorité de Louis XIII.

B. ZELLER

LA

MINORITÉ DE LOUIS XIII

MARIE DE MÉDICIS ET VILLEROY

I

ANNONCE DES MARIAGES ESPAGNOLS. — MÉCONTENTEMENT DES PRINCES. — RETOUR OFFENSIF DES JÉSUITES

Supplice de Vatan. — Affluence considérable à la cour au commencement de 1612. — Duels. — Mécontentement de Soissons. — Rentrée du duc d'Épernon. — Rosny à la cour. — Insolence réprimée du marquis de Cœuvres. — Entrée de compagnies d'hommes d'armes à Paris. — La reine, dans ses conversations particulières, publie les mariages espagnols et cherche à persuader de leur utilité. — Déclaration des mariages faite en conseil par le chancelier le 26 janvier 1612. — L'ambassadeur d'Espagne reconnaît Madame Élisabeth comme sa propre princesse en audience officielle de la reine. — Le duc du Maine ou de Mayenne envoyé ambassadeur extraordinaire en Espagne. — Satisfaction de la reine. — Cioli passe par la cour de France. — Situation difficile du marquis d'Ancre vis-à-vis des princes du sang. — Condé se retire en Picardie, laissant le comte de Soissons débattre à la cour leurs intérêts commune. — Violente explication de Soissons avec le connétable. — Il se retire de la cour. — Réunion des deux princes à Blandi. — Les jésuites s'adressent au parlement pour obtenir l'autorisation de rouvrir leur enseignement public. — Ils comptent sur le nouveau premier président, M. de Verdun, qui se tourne contre eux. — Arrêt d'appointé au conseil rendu contre les Jésuites. — Scène entre le cardinal de Gonzague et l'avocat général Servin.

— Livre de Richer, syndic de la Sorbonne, *De ecclesiastica et politica potestate*. — Le Parlement interdit à la Sorbonne de le censurer. — L'assemblée des évêques de la province de Sens en prononce la censure.

(Janvier-Mars 1612)

Pendant que le malheureux Vatan, le 2 janvier 1612, était mené en place de Grève sur un tombereau à mettre les ordures des rues, qu'on le décapitait, qu'on brûlait son corps, et que, pour mémorable exemple du châtiment de sa rébellion, on envoyait sa tête dans son village, où l'ordre avait été donné de raser son château [1], les portes de Paris s'ouvraient toutes grandes à de plus dangereux ennemis du gouvernement de Marie de Médicis. De tous côtés on vit affluer, pendant les premiers jours de janvier, princes, officiers de la couronne, seigneurs de petite noblesse, à tel point qu'en peu de jours il y eut plus de six mille gentilshommes à la cour, sans compter tous les gens de leur suite, qui encombraient Paris en nombre infini. Grands et petits, tous ces nobles venaient attirés sans nul doute par l'époque des assignations ou des renouvellements de pension; chacun voulait être là pour veiller à ses intérêts et tirer son épingle du jeu, dans la prévision d'économies dont la nécessité semblait s'imposer.

Une affluence aussi considérable faisait naturellement naître de la confusion et des inimitiés parmi les grands, et des rixes dans la classe inférieure de leur entourage. Il ne se passait pas de jour sans qu'il y eût des batteries suivies de morts d'hommes; et l'on avait trouvé pour éviter les peines portées contre les duellistes l'expédient de querelles fortuites et de rencontres instantanées, ce qui revenait au même. Ces conflits qui, en temps ordinaire, ne se produisaient que trop souvent pour des motifs d'ordre privé, la

1. Scip. Ammirato, 3 janvier. — Ambass. vénit., 15 janvier 1612.

plupart du temps très futiles, et dans l'un desquels le fils unique du président Jeannin, amoureux trop sensible d'une demoiselle de la maison de la reine Marguerite, venait de trouver la mort, éclataient maintenant plus sottement encore entre gentilshommes appartenant à des factions contraires et dont le zèle excessif pour la cause de leurs chefs de file risquait d'entraîner les plus graves conséquences. C'est ainsi qu'on voyait un gentilhomme du comte de Soissons tirer l'épée contre un de ceux du duc de Guise, et tous les laquais des deux maisons se mettre de la partie les uns contre les autres, au grand émoi de la population et de la police, qui faisait fermer les portes de la capitale [1].

La reine fit loger à quatre ou cinq lieues dans les environs de Paris quelques compagnies de cavalerie et l'ordre fut donné aux habitants de se tenir prêts à prendre les armes. Ces précautions paraissaient dirigées contre le comte de Soissons, qui avait recommencé ses menées, excitant la mauvaise humeur du prince de Condé, cherchant à rallier au parti des mécontents le connétable de Montmorency et ne dissimulant ni sa fureur contre Villeroy et le chancelier, ni son mécontentement à l'égard de la reine, qui s'entendait avec ce dernier pour faire obstacle à ses prétentions. Soissons avait écrit de-ci et de-là à ses amis de venir le retrouver à Paris et, leur rassemblement finissant par devenir inquiétant, la reine demanda des explications; le comte lui répondit qu'ayant appris le prochain retour du duc d'Épernon avec une nombreuse compagnie, il n'avait pas voulu se trouver pris au dépourvu. La reine, pour faire

1. *Il povero presidente Jannino hora che e molto vecchio, et che puo raccorre il frutto delle sue fatiche, essendo piu tosto il terzo che il quarto ministro di questa Maestà, hebbe la notte del 26 passato un acerbissimo dolore, per essersi un figliolo solo che haveva, et d'assai buona aspettazione, battutosi in duello con un gentilhuomo della regina Margherita per causa d'una damigella, et ammazzatosi al buio l'un l'altro su la piazza.* (Scip. Ammirato, 3 janv. 1612.) — Ambass. vénit., 23 janvier 1612.



tomber ce pauvre prétexte, fit écrire au colonel général de ne pas amener avec lui tant de monde.

La rentrée de ce grand personnage n'en produisit pas moins une vive sensation [1]. Il arriva le 2 janvier au soir, accompagné de ses fils et de soixante chevaux seulement; mais il vit venir à sa rencontre le duc de Guise qui en avait avec lui environ cent cinquante. Il fut escorté jusqu'à sa demeure par une grosse troupe de noblesse et, après avoir remercié les assistants, il se rendit immédiatement au Louvre pour saluer le roi et la régente; il leur déclara qu'il avait l'intention de les servir en tout et pour tout contre tous et qu'il soutiendrait les ministres, si nécessaires à la bonne administration des affaires [2].

Il sembla ne manquer à cette imposante réunion que la présence du grand écuyer de Bellegarde, retenu dans son gouvernement par l'obligation, qui ne devait pas lui être désagréable, de présider à la démolition de cette citadelle de Bourg en Bresse dont l'entrée lui avait été refusée quelques mois auparavant [3] et que les habitants, à peu de frais pour le trésor, étaient en train d'accomplir de leurs propres mains [4]; celle du duc de Vendôme et du maréchal de Fer-

1. Une erreur de mémoire a évidemment fait confondre par Bassompierre le duc d'Épernon avec le grand écuyer. Le retour de M. de Bellegarde n'est marqué par Héroard qu'à la date du 17 février; son absence de la cour pendant le mois de janvier et la plus grande partie de février est constatée par nos ambassadeurs, tandis que le retour du duc d'Épernon est indiqué par eux à la date même que Bassompierre assigne à la rentree de M. le Grand, à savoir le 2 janvier. — Scip. Ammirato, 3 janvier. — Ambass. vénit., 23 janvier 1612.

2. Matteo Botti, Scip. Ammirato, 6 janvier. — Ambass. vénit., 23 janvier 1612.

3. *Li giorni passati giunse il duca di Pernon con eccessivo seguito, ne manca se non il Grande trattenuto dalla demolitione della citadella di Borgo.* (Ambass. vénit., 23 janvier 1612.)

4. *Quando la Maestà della regina fu consigliata di dare 120 000 scudi a quell'ugonotto gonfaloniere di Borgo in Bressa perche lassasse quel governo fu anco consigliata a spiantare quella fortezza, ma havendovi poi mandato la Varena, et cosi preso costoro animo di potervi mettere dentro qualche loro confidente, pare che havessero*

vacques, retenus aux états de Bretagne, mais dont la venue était annoncée pour un jour très prochain.

La cabale de Soissons et du prince de Condé se crut un instant très forte; mais la reine joua vis-à-vis d'eux un jeu très serré. « Le comte de Soissons, écrit l'ambassadeur vénitien le 16 janvier 1612, s'obstine dans ses manifestations de mécontentement à l'égard de la reine et dans ses poursuites contre le chancelier [1]. Il est resté quelques jours sans mettre les pieds ni à la cour, ni au conseil; et le prince de Condé, son allié, en a fait autant au même moment, s'éloignant de la ville et se retirant dans sa résidence de Valery. La reine qui, par le passé, en semblable occurrence avait coutume d'envoyer les rappeler, cette fois-ci ne leur en a pas fait souffler mot; de telle sorte qu'ils ont été contraints de revenir d'eux-mêmes, non sans quelque honte. La fin de ces princes, autant qu'on peut le découvrir, est d'avancer leurs affaires vis-à-vis de la reine, maintenant qu'ils jugent l'occasion favorable; c'est pour cela qu'ils se sont rapprochés, eux et d'autres encore, et qu'ils cherchent à l'inquiéter. L'autre jour Condé a donné dans sa maison un banquet solennel à Soissons et à beaucoup d'autres de la même faction. Demain, le connétable, qui est uni avec eux, en fera de même. C'est par de semblables démonstrations qu'ils prétendent faire peur et prendre leur avantage. D'autre part, la reine, qui se fonde sur la disposition bien résolue des populations en faveur de la paix et qui sait que,

comminciato a dissuadere a S. M. il non la mandare a terra et che deve essere stato cagione che si sia ritardato fin hora a dare questo ordine, ma di gia vi sono intorno et abbattono, et anco in questo c'era chi ne voleva cavare 40 000 scudi havendone dimandati tanti per abbaterla ma essendo stata avvertita, S^a Maesta che i popoli medesimi la getterebbero a terra, come fanno, non ne dovra spendere ne anco cinquemila scudi. (Scip. Ammirato, 3 janvier 1612.)

1. Le procureur général du Roi est mort. On a nommé à sa place un fils du feu chancelier de Bellièvre, qui est gendre du chancelier actuel, malgré l'opposition du comte de Soissons, qui a dit qu'on ne pouvait faire procureur général du roi le gendre du chancelier. (Scip. Ammirato, 17 janvier 1612.)

sans elles, les princes ne peuvent mordre, ne s'épouvante pas, mais s'acquitte avec beaucoup de hardiesse et une très grande vertu des soins du gouvernement. Le duc de Guise n'est point avec les princes du sang; il est au contraire leur adversaire et fait tourner à son avantage leurs mécontentements, et maintenant l'arrivée du duc d'Épernon, son allié, ne peut que rendre sa situation encore plus forte. »

Ce ne fut pas pour la tranquillité de la régente un symptôme moins favorable que l'arrivée à la cour, en compagnie du maréchal de Lesdiguières, du marquis de Rosny, fils du duc de Sully. Ce jeune homme venait bien décidé à tâcher d'effacer la mauvaise impression qu'avait pu laisser la conduite tenue par son père au milieu des événements de l'année précédente et à se consolider, avec l'appui du maréchal, dans le généralat de l'artillerie, qui, depuis la chute de Sully, lui était vivement contesté. Aussi le vit-on bientôt tenir un rang brillant à la cour [1]. La reine se sentit alors assez forte pour punir et prévenir les insolences qu'autorisaient ou approuvaient les chefs de l'opposition. Le marquis de Cœuvres s'étant un jour présenté à la porte du cabinet où se tenait le conseil sous la présidence de la reine, l'huissier, qui avait l'ordre de ne laisser pénétrer que les princes et les officiers de la couronne, lui refusa l'entrée. Cœuvres, pensant recevoir un affront, ne put pas se dominer, s'emporta, dit des injures à l'huissier, et celui-ci lui ayant répondu, le marquis le prit par la barbe, la lui tira fortement et abattit son poing sur le pauvre diable. L'huissier se mit à crier, à pleurer et alla se jeter au pied de la reine, qui donna immédiatement l'ordre d'arrêter l'agresseur; mais Cœuvres s'était déjà sauvé et avait cherché un refuge dans l'hôtel de Soissons. Les princes paraissant vouloir prendre fait et cause pour le marquis, la reine lui fit intimer l'ordre de se rendre à la Bastille. Il n'osa point résister,

1 Ambass. vénit., 10 janvier. — Scip. Ammirato, 17 janvier 1612.

alla se constituer prisonnier, et, comme adoucissement de rigueur, reçut l'ordre de garder les arrêts dans la maison du duc du Maine [1], où ne tarda pas à venir le trouver le pardon de la reine.

Pendant ces démêlés, on voyait se promener les princes à travers Paris à la tête de nombreuses cavalcades. Chacun, la cour étant presque au complet, tenait à faire montre de sa puissance et de sa suite, tandis que le fils de Henri IV sortait presque sans accompagnement. La reine crut de son devoir de faire entrer dans Paris des compagnies d'hommes d'armes et de chevau-légers, et le jeune roi se rendit le 22 et le 23 janvier à la chasse avec une escorte considérable [2].

A ce moment, Marie de Médicis avait fini de nouer la trame qu'elle avait fort habilement ourdie depuis plusieurs semaines. Elle avait des raisons pour ne pas s'être inquiétée du rassemblement considérable de gentilshommes armés qui s'était formé sous ses yeux, l'on peut même dire à son instigation. « Tous ces grands, écrit l'ambassadeur vénitien, sont venus ici par ordre de la reine, qui, peu à peu, en les prenant à part, leur insinue la nouvelle de la conclusion des mariages espagnols, en se proposant de les leur faire approuver dans une réunion solennelle [3]. »

Dès le commencement de janvier la reine avait en effet préparé le terrain en parlant ouvertement dans son cabinet des mariages espagnols en présence de tous les princes et seigneurs; elle s'était enhardie au fur et à mesure qu'elle se sentait appuyée [4], et elle résolut bientôt de procéder à l'annonce officielle de cette grande nouvelle. Une maladie assez grave de M. de Villeroy, qui conduisait de main de maître toute cette affaire, amena un peu de retard dans la

1. Scip. Ammirato, 15, 22, 31 janvier. — Ambass. vénit., 23 janvier 1612.
2. Ambass. vénit., 23 janvier 1612.
3. Ambass. vénit., *ibidem*. — Matteo Botti, 3 janvier 1612.
4. Matteo Botti, 3 janvier 1612.

publication qui devait être faite [1]. Ce temps fut mis à profit pour amadouer le connétable de Montmorency en lui faisant espérer la délivrance de son gendre le comte d'Auvergne, et pour achever de gagner quelques hauts personnages; le 26 janvier eut lieu la déclaration royale.

Dans la journée, le prince de Condé, se trouvant chez la reine et faisant une allusion presque menaçante aux événements qui sous Charles IX avaient produit en France les guerres civiles du XVIe siècle, prit le roi à part pour lui dire « qu'il ne crût pas qu'eux, qui étaient princes de son sang, eussent dessein de l'enlever, qu'ils n'en avaient point d'autre que d'exposer leur vie pour lui. — Je ne m'en soucie pas », lui répondit fièrement le jeune roi [2].

Le soir même, la reine ayant réuni dans son conseil les princes et les officiers de la couronne, donna connaissance par la bouche du chancelier des projets de mariage arrêtés entre les deux couronnes. Le chancelier remonta jusqu'aux anciens projets d'union avec la Savoie et déclara que, par suite du changement survenu dans le temps et dans les choses, il avait été nécessaire de prendre d'autres décisions. Il indiqua ensuite succinctement les causes qui avaient déterminé Sa Majesté à cette évolution et dont la principale était l'établissement de la tranquillité au dedans et au dehors du royaume, ce qui était le principal objet qu'elle se proposait pour mener à bonne fin la présente minorité. Il conclut en disant que la reine avait voulu communiquer aux assistants ses intentions, sachant qu'étant aussi bien disposés et dévoués au service du roi son fils, ils ne pourraient manquer de donner leur approbation à ses projets.

Le discours du chancelier fut écouté avec la plus grande attention et, quand il eut fini, le comte de Soissons, se tournant vivement vers le prince de Condé, qui était à côté de lui, dit à haute voix : « Mon frère, que vous semble-t-il

1. Scip. Ammirato, 17 janvier. — Ambass. vénit., 11 janvier 1611.
2. Héroard, t. II, p. 98.

de cette façon de conseil? Voyez-vous le beau cas que l'on fait de nous et comme on nous traite! » La reine l'entendit, devint toute rouge et voulait lui répondre; mais le chancelier l'en empêcha en passant à autre chose. Tous les autres donnèrent des marques d'approbation et de satisfaction. Les ducs de Guise et de Nevers, en faisant connaître leur assentiment avec plus d'ostentation que les autres, manifestèrent l'intention d'employer leur activité, que la pacification générale rendait pour le moment inutile en France, à de grandes entreprises au dehors, notamment contre les Turcs. Ces beaux desseins ne devaient pas s'exécuter de sitôt [1].

La déclaration faite en conseil ne parut pas convaincre définitivement tout le monde de la conclusion définitive de l'alliance espagnole. « La cour et la cité, dit l'ambassadeur vénitien, montrent communément peu de goût en faveur de cette résolution et la majeure partie vit dans l'espérance que tout cela restera sans effet [2]. »

L'opposition des princes n'allait pas tarder à se montrer sous une forme inquiétante; quant à la cour et à la cité, la reine, au moyen de démonstrations solennelles et de réjouissances publiques dans lesquelles grands et petits trouveraient matière à se divertir, résolut de montrer l'irrévocabilité de ces intentions et de faire naître en faveur de sa politique un enthousiasme universel.

Quelques jours après la séance plénière du conseil, l'ambassadeur d'Espagne se rendit à l'audience de la régente, et Madame s'y étant trouvée, par un hasard qui n'était pas sans avoir été préparé, puisqu'elle n'y assistait pas d'ordinaire, don Innigo de Cardenas s'agenouilla devant la jeune fille, lui baisa la main et la salua comme sa propre princesse en lui donnant le titre d'Altesse en présence de la reine mère, de presque tous les princes et officiers de la couronne et particulièrement du prince de Condé, du comte

1. Matteo Botti, 31 janvier. — Ambass. vénit., 6 février 1612.
2. *Ibidem.*

de Soissons, des ducs de Guise, de Nevers, du Maine, d'Épernon, des maréchaux de Lesdiguières et de Bouillon, du connétable, du chancelier, du président Jeannin et d'une infinité d'autres grands personnages. « Voilà qui a rempli de stupéfaction tous ces Français, écrit Scip. Ammirato, et complètement détrompé ceux qui ne croyaient pas encore fermement que ces mariages auraient lieu [1]. »

Dans le même temps la reine nomma comme son ambassadeur extraordinaire en Espagne M. le duc du Maine, chargé de porter ses condoléances pour la mort de la reine et de s'entendre pour la publication des mariages. C'est alors que les difficultés commencèrent.

Avant d'en entamer le récit, laissons la reine se complaire dans sa félicité présente et en multiplier les témoignages : « Chez la reine, écrit Matteo Botti, l'allégresse est chose admirable, et j'aurais le plus grand désir que Votre Altesse la pût voir, parce que c'est chose incroyable; avec moi elle parle d'une façon tout à fait différente d'autrefois, bien qu'elle m'ait toujours traité fort bien. Mais maintenant elle dit en ma présence devant le roi que j'ai tout fait, qu'elle m'est fort obligée et qu'elle veut le reconnaître comme je le mérite; et l'autre soir, quand je présentai à la reine vingt-cinq paires de gants excellents d'Espagne, avec une bonne quantité de pastilles, ce fut, suivant son habitude, une fête extraordinaire et force exclamations avec la duchesse de Ventadour et avec Souvré. Elle me remercia avec de grandes paroles; elle me demanda le nombre des gants et les confia à quelqu'un en disant de les conserver jusqu'après dîner, et qu'elle savait qu'il y en avait vingt-cinq paires. Puis elle dit au roi : « Vous voyez le marquis Botti; il fait « bien attention à me donner des présents, et il faut que nous « lui en donnions, et fortement, parce qu'il nous a rendu un « grand service ». Le roi répondit allégrement qu'il le voulait

1. Scip. Ammirato, 14 février 1612.

bien, et il s'approcha des portraits que leur a envoyés le roi d'Espagne et que la reine tient en face de son lit dans le grand cabinet, et il s'arrêta pour regarder l'infante, comme il fait très souvent, et il paraît qu'il en est amoureux. La reine montre une affection et une tendresse si grande à ces portraits, que c'est vraiment inestimable, et, à toute heure, elle en dit quelque chose; et, parmi les mille choses qu'elle m'a dites, il y a qu'elle sent un incroyable contentement à les voir; mais que de voir le prince armé lui faisait bien des fois compassion comme cela faisait envie au roi son fils. Aussi je crois que cette armure que Votre Altesse lui fait faire viendrait maintenant bien à temps et serait de grand goût à la mère et au fils [1]. »

C'est la même note que nous trouvons dans une dépêche de Cioli, qui passa par la cour de France du 12 au 15 mars. « La reine, dit-il, est dans une grande joie de ces mariages; hier elle m'a tout à coup montré les portraits du prince et de l'infante d'Espagne, me demandant s'ils me paraissaient beaux, et disant que l'infante particulièrement, par ses yeux qu'elle a bien noirs et vifs, ressemblait au roi son époux. Et M. de Souvré, en attendant que le roi descendît de son étude, me dit : « La joie dans laquelle se trouve maintenant « cette cour pour les mariages conclus nous a été procurée « par le grand-duc votre Seigneur; et le marquis Botti, son « ambassadeur, les a traités avec une grande prudence et « patience; et il y a eu bien des fatigues; c'est un sage et « valeureux cavalier et ministre ». Les mêmes louanges et de plus grandes encore lui ont été données par le marquis et la marquise d'Ancre, lesquels se sont fortement étendus sur ce point avec moi. Je sens que tous les ministres le recommandent et que toute la cour l'applaudit; si bien que Leurs Altesses ont raison de lui porter un amour tout particulier et de lui faire des faveurs et bénéfices de plus en plus grands [2]. »

1. Matteo Botti, 14 février 1612.
2. Andrea Cioli, 15 mars 1612.

Botti arrivait lui aussi malheureusement au terme de ses faveurs au moment même où il rêvait, pour la récompense d'aussi grands services, d'une grasse prébende ou d'un riche mariage [1]. Certaines complications de politique extérieure, que nous expliquerons ultérieurement, expliquent ce commencement de déconfiture.

Par leur présence à la cour le jour où l'ambassadeur d'Espagne s'était livré à une démonstration fort significative, le prince de Condé et le comte de Soissons semblaient avoir voulu faire amende honorable pour le scandale récent de leur attitude. Mais la nouvelle que le jeune duc du Maine allait être chargé d'une ambassade extraordinaire en Espagne, soit pour s'y condouloir au nom du gouvernement français de la mort de la reine, soit pour y passer le double contrat de mariage, leur parut donner à la fortune des Guises et au triomphe de leur politique, toute espagnole, d'après les traditions de leur famille, une allure si provocante qu'ils n'hésitèrent pas à rompre ouvertement avec la cour. Cette fois-ci se trouva enveloppé dans leur animadversion le personnage dont il ne faut jamais perdre de vue le rôle caché, quand on veut bien élucider les intrigues de ce temps : le marquis d'Ancre.

Ce n'est pas sans inquiétude qu'à son retour d'Amiens [2] Concini avait senti se préparer des événement nouveaux. Nous relevons dans une de ses lettres adressée le 16 janvier 1612 au secrétaire d'État Vinta, et qui avait trait à des affaires de minime importance, un post-scriptum non moins dépourvu d'illusions que de confiance : « Que votre Illustrissime Seigneurie, dit-il, me pardonne de grâce, si je ne lui écris pas tout de ma main, parce que à tous les ennuis qui se produisent continuellement pour faire s'écouler le temps de la régence de la reine dans le repos et la tranquillité, ce qui est la plus difficile des choses, s'ajoute une indisposi-

1. Matteo Botti. 25 mars 1612.
2. Voir B. Z., *la Minorité de Louis XI.I*, t. I, p. 309.

tion que j'ai à la main droite par suite d'un rhumatisme.... Croyez-m'en, l'embarras et les peines que donnent les cervelles d'ici à ceux qui veulent bien servir et l'État et la reine sont tels que, bien souvent, des esprits plus posés que le mien voudraient faire retraite de la cour et penser au repos; mais patience! J'ai eu bien des soucis pendant la vie de Henri IV; j'en ai de très grands pendant la minorité de ce roi-ci, et j'en attends de semblables et de plus grands, si je puis arriver jusqu'à l'époque de sa majorité. Et c'est là tout ce que je puis dire à Votre Ill^{me} S^{rie} relativement à ma fortune, qui, en apparence, est la plus belle chose du monde, mais qui, au fond, est pleine d'embarras, de dégoûts et de soucis [1]. »

Le marquis s'apercevait que son double jeu à l'égard des princes du sang et de la maison de Guise commençait à ne lui plus réussir. Il avait médiocrement servi depuis une année les intérêts des Bourbons et ceux-ci lui firent sentir leur mécontentement.

Condé, dont la femme ne fréquentait plus assidument le Louvre, non plus que la comtesse de Soissons, accusa le marquis de le mettre en mauvais termes avec la reine et proféra des menaces contre lui. Bientôt même, au dire de Concini, un inconnu vint le prévenir que deux gentilshommes devaient l'assassiner par ordre du prince de Condé et du duc d'Épernon [2]. Le marquis se fit garder avec plus de soin, ce dont s'offensa vivement le prince. Enfin, le 11 janvier, Condé partit de Paris, en déclarant qu'il lui répugnait d'être considéré comme un auteur de guet apens, et il prit le chemin de la Picardie. C'était là que se trouvaient les gouvernements du marquis d'Ancre; celui-ci tomba dans de nouvelles alarmes et fit prendre des précautions militaires [3]. Mais Condé ne méditait pas de coup de force. Il

1. Marquis d'Ancre, 16 janvier 1612. Voir l'Appendice.
2. Scip. Ammirato, 14 février 1612.
3. Ambass. vénit., 21 février 1612.

avait été simplement se distraire dans sa maison de Clermont avec une troupe de comédiens [1], laissant le comte de Soissons discuter avec aigreur leurs intérêts communs devant les ministres de la reine.

Le comte de Soissons cherchait une occasion de manifester sa mauvaise humeur. C'est évidemment dans cette intention qu'il demanda à voir le compte des dépenses de l'année précédente. Jeannin lui répondit qu'il ne pouvait le montrer sans l'ordre de la reine. Marie de Médicis, consultée, permit qu'on fît voir au comte ces écritures, mais seulement au Louvre et en présence du chancelier et des ministres. Le connétable, décidément détaché de la faction des princes, fut chargé de faire connaître cette décision à l'intéressé, et de l'inviter en conséquence à se rendre au Louvre. Soissons répondit à cette communication par des éclats de colère; il déclara qu'il n'irait pas voir ce compte au Louvre et qu'on devait le lui apporter, que ce n'était point pour son plaisir qu'il voulait le voir et qu'il ne fallait point prétendre qu'on lui fît une concession en le lui montrant; c'était là, pour les ministres, une stricte obligation; car, étant prince du sang, il devait voir et savoir tout et ne pas supporter que les ministres fissent et défissent toutes choses à leur fantaisie : « Vous voyez cependant, ajouta-t-il, que quand nous allons au conseil, on ne nous montre que trois ou quatre méchantes lettres, et la gazette. Quant au reste, qui importerait, on le fait secrètement et on ne nous en parle que lorsque tout est fini. Vous savez que des gouvernements importants sont devenus vacants. On nous a dit : Nous les avons donnés à tels ou tels. On a démoli Bourg en Bresse, place de si grande importance, parce qu'on ne l'a pas donnée à d'Alincourt, et nous ne l'avons su que le fait accompli. On a marié le roi, et puis on nous en a informés. Le chancelier n'a qu'à se mêler des affaires de la justice, Villeroy n'a qu'à conseiller,

1. Scip. Ammirato, 28 février 1612.

et à écrire ce qui lui est ordonné, et non pas à résoudre toutes choses et à faire tout d'eux-mêmes. Et, si la reine est régente, je ne sais véritablement pas en quelle manière, parce que je ne sache pas que les États généraux aient été réunis pour l'élire ; je ne sache pas que le roi Henri l'ait désignée par testament, et je ne sache pas non plus que le Parlement ait autorité pour la nommer, je sais même le contraire. Et si, cependant, S. M. a la prétention d'être régente en vertu de testaments d'autres rois, qu'elle se rende un peu compte de la façon dont l'État se gouvernait du temps de ces rois-là. Voit-elle qu'on ait fait ou résolu quoi que ce fût sans le conseil des princes et des officiers de la couronne? Et vous, monsieur le connétable, vous le savez fort bien, et vous savez encore combien de fois vous vous êtes lamenté de la façon d'agir des ministres et vous avez crié jusqu'au ciel qu'on ne vous faisait part d'aucune chose. Mais depuis que vous avez eu la survivance de l'amiralat pour votre fils et six mille écus de pension, vous êtes devenu tout autre. Pour ma part, je n'irai pas au Louvre, tant que le roi ne sera pas majeur, et dans ce temps-là, je présenterai mes plaintes et requêtes que j'ai déjà commencé à dresser [1]. »

Le connétable resta stupéfait devant cette véhémente sortie, et tâcha de calmer le prince ; non seulement Soissons refusa de retourner au Louvre ; mais il ne tarda pas à quitter Paris après s'être retrouvé et concerté avec le prince de Condé, qu'un ordre de la reine avait rappelé dans la capitale.

Les deux princes partirent presque simultanément et se rejoignirent à Blandi, maison de campagne de Soissons où ils eurent une longue conférence dont l'ambassadeur vénitien nous expose le résultat dans les termes suivants : « Les princes ont arrêté qu'ils n'auraient jamais qu'une volonté et qu'ils se tiendraient étroitement unis contre quiconque

1. Matteo Botti, 28 février 1612. Voir l'Appendice.

chercherait à abaisser l'autorité qui leur est due en tant que princes du sang; ils se sont en outre strictement obligés à ne jamais signer le contrat des mariages sans le consentement l'un de l'autre, se montrant fort résolus non seulement à ne pas prendre une part personnelle aux fêtes qui se préparent pour la publication de la double union, comme font tous les autres princes, mais même à n'y point assister [1]. » Telle fut la base d'une union très forte entre les deux princes.

Au commencement de cette année pendant laquelle Marie de Médicis se proposait d'établir définitivement son système de politique extérieure, il y avait eu, comme c'était assez l'habitude en ce temps-là, un nouvel engagement entre le parti des Jésuites qui se sentait fortement appuyé en cour et le parti gallican, qui voulait maintenir les traditionnelles prérogatives de la couronne de France et de ses mandataires. Les Jésuites s'étaient sentis encouragés par l'attitude de la reine à leur égard [2], et, avec cette obstination patiente, qui ne sait point se décourager, ils visaient à rétablir à Paris leur enseignement public, « *Sono stati dietro ad ottinere di potere legere pubblicamente, come i dottori della Sorbona* [3] », et ils comptaient, après les vacances de 1611, faire remonter leurs professeurs dans leurs chaires et repeupler leurs internats, où ils avaient conservé des élèves, mais sous la direction de gradués universitaires [4]. Les difficultés qu'ils avaient rencontrées les déterminèrent à faire juger leur cause par le Parlement de Paris. Ils le croyaient plus favorablement disposé pour eux depuis que la direction de l'illustre compagnie avait passé des mains du vieux premier président de Harlay, devenu presque aveugle et sourd, sans que sa haute intégrité eût jamais fléchi dans

1. Ambass. vénit., 19 mars 1612.
2. Voir B. Z., *la Minorité de Louis XIII*, t. I, p. 32.
3. Scip. Ammirato, 3 janvier 1612.
4. Voir pour cet épisode *Mercure françois*, t. II, 1611, p. 303 et suiv. — DOUARCHE, *l'Université de Paris et les Jésuites*, p. 209.

l'exercice de sa charge suprême, dans celles d'un magistrat de province, élevé par les Jésuites, et qui passait pour être resté docile à leur direction, M. de Verdun, premier président du Parlement de Toulouse. La tentative réussit fort mal aux Jésuites; le nouveau premier président ne leur livra pas la place. « Au Parlement, écrit Scip. Ammirato, il y a eu grande avocasserie publique et je dirai trop licencieuse; l'avocat [1] adversaire des Jésuites a dit, la veille de Saint-Thomas (20 décembre), tant de mal contre cet ordre religieux, leur jetant à la face tous leurs péchés, qu'ils ont commis et d'autres encore, et finissant par dire qu'ils avaient été la cause de la mort du roi, que le 23, le Parlement rendit un arrêt d'appointé au conseil, dans lequel il dit qu'ils ne pourront enseigner tant qu'ils n'auront pas souscrit aux opinions de la Sorbonne qui sont, je crois, celles-ci : Le concile est au-dessus du pape; — Les religieux sont soumis à l'autorité de leur prince et doivent la reconnaître; — Le pape ne peut pas déposer les rois; — La confession se doit révéler, en cas de trahison à l'égard du prince. »

Les Jésuites étaient battus; ils se soumirent. On objecta cependant à l'arrêt du Parlement que des magistrats n'avaient pas à entrer dans des considérations théologiques, mais devaient s'en remettre purement et simplement à la Sorbonne, sans faire mention d'aucun article. Quelle que fût la valeur de cette objection, c'est sur un autre terrain que les Jésuites cherchèrent leur revanche. Le 31 décembre au soir, le cardinal de Gonzague se trouva dans le cabinet de la reine en même temps que l'avocat général Servin, vieil adversaire des Jésuites, et qui venait, dans leur dernier procès, de conclure énergiquement contre eux. Il y avait là aussi le P. Cotton; celui-ci se jeta aux pieds de la reine pour lui demander justice des calomnies proférées contre son ordre par ledit Servin. Le cardinal prit fait et cause pour le jésuite

1. M. de la Martelière.

et s'adressant à Servin, lui dit qu'il faisait fort mal de parler avec si peu de respect et aussi faussement et du pape et des Jésuites. Servin lui répondit hardiment en disant que son Illustrissime Seigneurie devait bien croire qu'il n'irait pas, en présence de Sa Majesté, le contredire; mais qu'il le ferait partout ailleurs. Le cardinal entra dans une vive colère; mais la reine se réserva.

Les Jésuites furent plus heureux d'un autre côté. Au cours du dernier procès, le premier président de Verdun avait prié Richer, l'illustre et courageux syndic de la Sorbonne, de résumer, à son intention, les véritables doctrines de la Faculté de Théologie sur les points controversés au sujet de l'autorité pontificale. Richer fut ainsi amené à écrire un traité sommaire sur la puissance ecclésiastique et politique : *De ecclesiastica et politica potestate*. Il ne fit imprimer que trois cents exemplaires de ce livre, sans y mettre son nom. Richer y avait établi avec force que l'autorité souveraine, absolue, infaillible en matière de foi, a été dévolue au concile général, dans lequel toute l'Église est représentée, et que le pontife romain veille seulement à l'exécution des lois ecclésiastiques et les interprète.

Ces maximes, qui n'étaient pas nouvelles, se montraient, par le caractère absolu de certaines expressions, en contradiction trop manifeste avec les théories d'entière suprématie pontificale que mettaient en avant Bellarmin et les théologiens de l'école jésuitique, pour ne pas susciter un violent conflit. Le nonce Ubaldini, qui prenait plaisir à exciter les passions religieuses, cherchant à tirer de leur conflit quelques profits pour le Saint-Siège, sua sang et eau pour faire censurer le livre du syndic [1] et pour obtenir que le Parlement levât un arrêt par lequel il avait interdit aux Sorbonistes de traiter avec les ministres des princes et de censurer ledit

1. *Mons. nunzio ha sudato et risudato poi per fare che il libro che e fuori del sindaco della Sorbona sia censurato.* (Scip. Ammirato, 14 février 1612.)

livre. Il avait intéressé à la cause le cardinal Du Perron, archevêque de Sens, qui assembla les évêques de sa province. Voyant que le Parlement s'était contenté de modifier la première partie de son arrêt, mais avait laissé subsister celle qui concernait la censure, les prélats décidèrent de se réunir en dehors de la Sorbonne et de procéder eux-mêmes à la censure du livre. Mais « le premier président qui, avant d'avoir l'office, écrit Scip. Ammirato, se montrait tout à fait jésuite, est aujourd'hui, dans ses actes, tout le contraire, et fait pis dans ces matières que, dit-on, ne faisait l'autre [1] ». Cette attitude fit un peu réfléchir les évêques. Le 14 février, ils se rassemblèrent dans la maison du cardinal Du Perron, mais se contentèrent de déclarer le livre digne de censure, se réservant de le censurer si le syndic ne voulait pas se dédire.

Le Parlement, informé de la tenue de cette congrégation, s'irrita vivement; il envoya faire ses plaintes à la reine et lui remontrer l'inconvenance d'une pareille action. Marie de Médicis s'excusa en disant qu'elle n'avait rien su de l'affaire, et, malgré l'invraisemblance de cette défaite, calma ainsi la colère du Parlement. On se trouvait dans cette situation dangereuse que le Parlement, d'une part, ne voulait point aggraver les mesures qu'il avait prises et que la Sorbonne, d'autre part, avait les mains liées pour censurer le livre.

L'assemblée du clergé ne se pressa point d'agir, craignant d'exaspérer le Parlement et ses adhérents [2]. Pendant ce temps le livre, mis en vente, s'écoulait et le nonce redoublait d'efforts. Les prélats de la province finirent par interdire le livre du syndic de la Sorbonne (13 mars 1612). Il est bon d'ajouter que des docteurs de la Sorbonne même

1. Scip. Ammirato, *ibidem*.
2. *Stimando che sia bene il non correre a furia per non esacerbar tanto piu il Parlamento et i suoi aderenti*. (Scip. Ammirato, 28 février 16:2.)

avaient écrit et fait imprimer des réponses qui se répandaient dans le public [1].

Cette sentence un peu tardive, mais qui semblait avoir l'assentiment d'une partie de la Sorbonne, était une victoire pour les Jésuites. Elle ébranla fortement la situation de Richer qui, à la fin de l'année, se trouva mis en minorité dans l'assemblée des docteurs de la Sorbonne; et la reine fit procéder d'autorité à l'élection d'un autre syndic. Elle cédait bien ainsi à la tendance naturelle de son esprit.

1. Scip. Ammirato, 14 mars 1612.

II

CARNAVAL DE 1612. — LES FÊTES. — LE DOUBLE CONTRAT DE MARIAGE

Mort de Vincent, duc de Mantoue. — Solennelle reconnaissance devant toute la cour de Madame Élisabeth comme princesse d'Espagne par l'ambassadeur Innigo de Cardenas, 24 mars 1612. — Preparatifs pour le carnaval de fêtes splendides à la place Royale. — Célébration de ces fêtes pendant cinq jours, 5-10 avril 1612. Premières mésaventures de Botti. — Il n'obtient pas, dans ces fêtes, le rang privilégié sur lequel il comptait. — Il est berné par l'ambassadeur d'Espagne et tenu à l'écart du pavillon de la reine. — Les deux premiers princes du sang font défaut pendant les fêtes. — Agissements du duc de Rohan à Saint-Jean-d'Angely. — Courte maladie du roi. — Médiation du marquis d'Ancre entre la reine et les princes. — Pacte de Montigny. — La reine à Fontainebleau. — Rentrée des princes dans Paris, 31 mai 1612. — Entrevue de Conflans entre les princes et le connétable. — Le contrat de mariage est lu aux princes à Fontainebleau, en petit comité, et reçoit leur assentiment. — Nouvelles instances de Soissons en vue d'obtenir pour son fils la main de Mlle de Montpensier. — Intervention de la régente auprès de la famille. — Profond mécontentement du duc d'Épernon, du cardinal de Joyeuse et de la famille de Guise. — Condé autorisé à aller exercer son autorité à Bordeaux. — Départ du duc du Maine pour l'Espagne, 7 juillet 1612. — Tranquillité du séjour de la reine à Fontainebleau. — Les réceptions. — Arrivée du duc de Pastrana, ambassadeur extraordinaire d'Espagne, à Paris, 13 août 1612. — Lecture solennelle du contrat de mariage. — Le prince de Condé signe le contrat. — Botti est écarté de la signature. — Explications entortillées qu'il donne à son gouvernement. — Lecture du contrat à la cour d'Espagne. — Séjour de Pastrana

en France. — Assurances verbales qu'il donne d'une coopération armée de son gouvernement en cas de troubles intérieurs. — Les contrats de mariage ne sont pas une alliance.

(Mars-Septembre 1612)

Au commencement du mois de mars mourut le beau-frère de la reine, Vincent, duc de Mantoue [1], laissant pour successeur son fils François. Cette mort jeta quelque tristesse au milieu de la cour, mais elle n'apporta aucun changement à la politique et ne ralentit guère les progrès du double mariage. Le courant du mois fut consacré à de menues négociations et à la préparation des fêtes qui devaient solenniser l'annonce des mariages, en même temps que célébrer le carnaval. Le 25 mars, l'ambassadeur d'Espagne, don Innigo, quoique malade, fit un pas décisif : il vint reconnaître solennellement la fille aînée de Henri IV comme sa propre princesse. A dix heures du soir, pendant que la galerie du Louvre était pleine de chevaliers et de noblesse et que s'y trouvaient le chancelier, les quatre secrétaires d'État, les directeurs des finances et presque tout le Conseil, avec beaucoup de prélats, le connétable, l'amiral, les maréchaux de France, parmi lesquels Bouillon et Lesdiguières, vinrent Leurs Majestés, fort bien accompagnées de princes, de cavaliers, de princesses et de dames, tous très richement et superbement vêtus et couverts de joyaux.

Madame était vêtue à l'espagnole, avec une robe de toile d'argent couverte d'une garniture d'or et parsemée de fleurs diverses et une traîne de deux bras qui la faisait merveilleusement paraître. Elle donnait la main à Mlle de Vendôme. Derrière Madame venait le roi, vêtu de chausses entièrement de fond d'or, avec une cape toute couverte d'une garniture d'argent et un bérêt noir portant un panache. Puis venaient la reine et derrière elle la reine Marguerite, la

1. Matteo Botti, 4 mars 1612

princesse de Condé, celles de Guise et de Nevers. Le roi s'assit à la droite de la reine, à main gauche de laquelle, à quelque distance, se plaça Madame sur un escabeau de velours.

Peu après, fut introduit par le duc du Maine, qui avait été le chercher chez lui avec un grand nombre de gentilshommes, le S[r] don Innigo, qui était vêtu de chausses et cape noire, le tout couvert et brodé de perles menues, très bel habillement qu'il s'était fait faire pour l'entrée de la reine. Après avoir fait une révérence au roi, qu'assistait le chancelier, et à la reine, il mit un genou en terre devant Madame et lui parla toujours dans cette position et découvert, comme à sa princesse.

Il était impossible de voir une cérémonie plus remplie d'allégresse et une réunion plus considérable de gens magnifiquement parés. Cependant le prince de Condé et le comte de Soissons ne s'y trouvèrent point; l'un parlait d'aller en Guienne; l'autre continuait à se déclarer malmené par les ministres; double défection qui fit réfléchir la reine et la disposa à de nouvelles concessions [1].

En attendant, il fallait faire pénétrer dans les profondeurs populaires l'idée de ce double mariage. Le carnaval se prêtait merveilleusement à ce dessein. On décida donc de donner à la place Royale, qui venait de sortir toute neuve des mains de Henri IV et de Sully, une série de carrousels, qui devaient attirer dans ce quartier, un peu démodé de nos jours, la plus grande partie de la population parisienne. Les préparatifs furent longs, et la fête fut plusieurs fois reculée, mais la reine prit patience en faisant donner des ballets par Mme de Puisieux ou par sa propre fille Madame Christine. Le 30 mars 1612, la régente et le roi se réunirent à la place Royale pour voir les préparatifs qui étaient encore en retard, et l'on tira de l'Arsenal sur le boulevard en face

1. Matteo Botti, 26 mars 1612.

de la Bastille 90 pièces d'artillerie que l'on disposa sur trois rangs pour tirer des salves de réjouissances[1]. Enfin, le 5 avril, commença la représentation, qui dura trois jours, sur la place Royale, que l'on avait unie et parfaite en grande hâte, et ornée d'un château dit de la Félicité; ce furent des luttes courtoises et de brillants défilés, sous les yeux de la reine, du roi, des ambassadeurs et de la cour[2]. Ces fêtes furent superbes pour l'invention des divertissements et la richesse des habits. Il y avait un nombre incroyable de seigneurs à cheval, d'écuyers, de pages, d'estaffiers; princes et cavaliers rivalisaient à qui paraîtrait avec le plus beau char, la plus belle livrée, le plus grand nombre de chevaux. Le connétable et quatre maréchaux de France étaient les juges du camp où figurèrent notamment le prince de Conti, le duc de Guise, le prince de Joinville, les ducs de Nevers, de Longueville, de Vendôme et le fils du connétable. Les participants étaient si nombreux que l'exhibition ne put s'en faire en un seul jour et qu'après le jeudi la fête dura encore le vendredi et le samedi, au milieu d'étincelantes cavalcades et de passes d'armes courtoises. En dehors de ces réjouissances officielles, une partie des cavaliers volontaires firent dès le jeudi un grand ballet à cheval, et ils le répétèrent le lendemain soir dans le Louvre, à la lumière des torches. Pendant deux soirs on fit par tout Paris allumer des lanternes aux fenêtres, ce qui fut un spectacle d'autant plus beau qu'il était inaccoutumé, et le soir du dernier jour, on lança des fusées, on fit des feux d'artifice et l'on tira force coups d'artillerie. Cette popularité du fils de Henri IV était d'un bon augure. Parmi plus de 7 000 spectateurs qui assistaient aux tournois de la place Royale, il n'en était pas un qui eût conservé

1. Matteo Botti, 30 mars 1612.

2. Laugier de Porchères, *le Camp de la place Royale, MDCXII.* — François de Rosset, *le Roman des chevaliers de la gloire, MDCXII.* — Marc Vulson de la Colombière, *le Vrai théâtre d'honneur et de chevalerie.* — *Mercure françois*, t. II, 1612, p. 331 et suiv. — Bassompierre, t. I, p. 304.

la mémoire d'un spectacle plus magnifique. La reine mère et le roi, suivis d'une armée de cavaliers, d'hommes armés et de porteurs de torches, circulèrent dans les rues au milieu de l'applaudissement continuel et des acclamations d'un peuple innombrable [1].

Tous les contemporains vantent la tranquillité extrême au milieu de laquelle eurent lieu ces fêtes; c'est là un point de vue qu'il ne faudrait cependant pas s'exagérer, car l'esprit parisien, un peu excité, n'est pas toujours bon compagnon. Au moment où se terminaient les réjouissances, mourut Ludovic Sforza, gentilhomme ordinaire du roi, qui, le dimanche soir, au sortir de la place Royale, ayant voulu prendre une fille sous le bras, entama une querelle avec les gens qui étaient avec elle, mit la main à l'épée, en tua un, en blessa un autre, mais, en se retirant, attrapa dans le ventre une estocade mortelle [2].

Ces solennités occupèrent beaucoup l'opinion et ont été relatées dans des imprimés détaillés auxquels nous renvoyons. Des mille incidents qu'elles produisirent il n'en est point qui mérite plus d'attirer notre attention que les premières mésaventures de l'infortuné Botti. Le pauvre homme les expose avec une étrange naïveté. Il avait, à vrai dire, sué sang et eau pour mettre le double mariage en train; mais il ne s'était pas suffisamment aperçu que peu à peu les négociations lui avaient échappé. Dans sa confiance en lui-même il comptait bien avoir à ces solennités un rang privilégié. Or on décida que les ambassadeurs n'y prendraient point part officiellement, à l'exception de celui d'Espagne. Botti fit contre fortune bon cœur; il s'explique toutefois avec embarras vis-à-vis de sa cour. Don Innigo, suivant lui, aurait dit à M. Giraud que la reine ferait grand tort à S. A. de Toscane, en n'appelant pas son ambassadeur auprès d'elle, en même temps que lui-même; que lui le désirait extrême-

1. Ambass. vénit., 17 avril 1612.
2. Scip. Ammirato, 11 avril 1612.

ment, et il pria Giraud de le dire à la reine, à Villeroy et à Botti. Mais lorsque Botti s'empressa de rapporter à la reine et à Villeroy les propos ironiques ou maladroits de l'ambassadeur d'Espagne, l'un et l'autre se mirent à rire comme si ses prétentions eussent été tout à fait hors de propos. « C'est au moins dans leur imagination, dit-il; car ni l'un ni l'autre ne se sont ouverts à moi sur ce sujet. » Quoi qu'il en soit, la reine fit donner à l'ambassadeur une fenêtre dans la chambre où elle devait passer pour se rendre à sa place; et on lui dit que lorsque Sa Majesté serait arrivée, elle le ferait appeler auprès d'elle. Le premier jour, lorsque l'ambassadeur d'Espagne arriva dans cette pièce, Botti ne douta point que lui-même fut là parce que la reine le voulait avoir à ses côtés. C'est ce que pensait également don Innigo, qui s'en expliqua à grand fracas avec Botti et avec le cardinal Bonzi, en disant à l'ambassadeur qu' « enfin il se trouvait content et qu'il pouvait jouir de ces fêtes en paix; que je méritais le premier rang dans ces réjouissances; que j'étais comme l'époux, ayant fait toutes choses; et qu'il ne s'étonnait pas que la reine lui eût dit, le jour d'avant, tant de bien de moi et qu'il croyait que Sa Majesté avait fait tout ceci pour voir s'il me voulait du bien autant que j'en méritais, et s'il lui aurait été agréable que je fusse avec lui; qu'il en était fort obligé à Sa Majesté, laquelle avait montré à quel point elle tenait compte de l'affection et de l'estime qu'il avait montrées vis-à-vis de moi ».

Le cardinal Bonzi restait stupéfait devant ce déluge d'hyperboles. Botti lui conseilla de ne pas tout croire et d'en rabattre fortement. Il avait ses raisons. Les relations en effet ne s'étaient améliorées entre Botti et l'Espagnol qu'à la suite d'une lettre du duc de Lerme que celui-ci avait écrite à la requête du Florentin et dans laquelle il rappelait tout ce que l'on devait au grand-duc pour cette négociation, et ajoutait quelque chose, bien peu sans doute, sur le compte de Botti. Le marquis de Campiglia avait bien raison d'être

en défiance. Lorsque la reine lui fit dire de venir à son balcon, il s'y porta avec joie avec les cardinaux Du Perron, Bonzi et don Louis d'Este; mais la reine était déjà passée de son balcon par un petit pont dans un pavillon fleurdelisé placé plus bas et très voisin de la lice. C'est là qu'étaient le roi, l'ambassadeur d'Espagne, le cardinal de Gonzague et très peu d'autres, parmi lesquels ne se trouva pas Botti. Diminution déjà très sensible du rôle que s'attribuait la cour de Toscane dans la conclusion des mariages!

Le même jour, le cardinal Bonzi se rendit au pavillon de la reine sans y être appelé; mais il y fut admis et on lui donna même à s'asseoir. Les jours suivants ils trouvèrent tous mieux de retourner à leurs premières fenêtres, à l'exception de don Louis d'Este, qui alla se placer au pavillon de la reine; mais pour y entrer il dut laisser son épée dans les mains des gardes et resta debout, en arrière, sans que personne lui dît rien, si bien que, le troisième jour, lui aussi rallia sa première fenêtre. C'était le meilleur parti. Le nonce et tous les ambassadeurs étaient présents privément à diverses fenêtres; ce que firent encore le duc d'Épernon et d'autres seigneurs, qui n'intervinrent pas dans les fêtes [1].

On n'avait pas vu les deux premiers princes du sang; Condé, requis cependant par un homme de justice, Viguier, avait répondu qu'il ne pouvait pas venir; le comte de Soissons avait dit qu'il comptait faire ses pâques dans son château de Dreux, et qu'ensuite, si par hasard Sa Majesté le faisait appeler, il viendrait. Les deux mécontents étaient réunis à Dreux, cherchant à tenir dans l'inquiétude le gouvernement de la régente [2]. Le prince de Conti n'imita pas l'abstention des autres princes du sang; mais, malgré la magnificence de son train et de ses équipages, la maison de Bourbon disparaissait évidemment dans cette apothéose de la politique espagnole et guisarde.

1. Matteo Botti, 23 avril 1612. Voir l'Appendice.
2. Ammirato, 23 avril 1612.

C'est évidemment la raison qui amena la reine à se montrer plus coulante vis-à-vis du duc de Rohan, gendre de Sully, qui était venu à la cour après avoir mis hors de Saint-Jean-d'Angély le lieutenant qui avait été placé là par le feu roi. Il avait en outre destitué le maire et fait dresser une liste de trois candidats à sa succession, en laissant le choix à la reine. On avait mis en prison le gentilhomme qu'il avait envoyé à cet effet, défendu à sa mère et à sa femme de venir à Paris et mis des troupes sur pied. Mais l'affaire s'arrangea bientôt. Le nouveau maire vint fournir des explications.

Cependant la santé du jeune roi avait souffert de toutes ces fêtes et divertissements. Déjà malade à la fin du mois de mars, il fut atteint le 12 avril de la petite vérole, qui le tint quelques jours au lit [1]. Mais le résident florentin pouvait bientôt écrire : « Le roi est guéri de la petite vérole, il se lève et ainsi se voit en toutes choses la félicité de Leurs Majestés [2] ».

Afin de la rendre plus complète, la reine décida d'engager une négociation secrète pour ramener de son côté les princes dissidents, et elle appela le marquis d'Ancre à jouer le rôle de médiateur, cette fois à titre officiel. Il paraît s'être tiré d'affaire avec une certaine habileté, sinon à l'honneur et au profit de la couronne. Nous invoquerons ici le témoignage de l'ambassadeur vénitien : « La semaine dernière, écrit-il, est revenu un messager que la reine avait envoyé aux princes du sang pour les engager à retourner en cour; il a rapporté une réponse peu satisfaisante et presque pas d'espoir relativement à leur retour, mais plutôt des doléances, des lamentations, et des résolutions de s'en aller dans leurs gouvernements; ce qu'ayant appris, Sa Majesté leur expédia de nouveau le marquis de Cœuvres, avec beaucoup de bonnes paroles et de grandes promesses, et l'assurance qu'en venant ils obtiendront d'elle toutes les satisfactions convenables;

1. Héroard, t. II, p. 101.
2. Matteo Botti, 13 avril. — Ammirato, 23 avril 1612.

mais cette démarche n'a pas eu plus de succès que la précédente. Alors le marquis d'Ancre, voyant la reine anxieuse de l'absence des princes, s'est interposé, et a écrit au comte des lettres pleines de raisons et de persuasions pour les déterminer à venir, leur promettant tout ce que Sa Majesté pourra raisonnablement faire pour les contenter, les engageant à ne pas se donner l'air, en restant éloignés, de traiter avec la reine, mais à s'en remettre plutôt à elle et à croire que cette façon d'agir tournerait plus à leur avantage. Il paraît que ce message, rédigé avec beaucoup de bonne grâce et de suavité, a produit bon effet; car il a tiré du comte une réponse plus tranquille et modérée que les précédentes; sur quoi, le marquis d'Ancre est pour l'heure en train de négocier avec le chancelier et Villeroy pour régler les affaires des princes en forme telle qu'ils se puissent dire bien établis et qu'ils ne soient pas toute la journée à se plaindre et à se tirer de la cour, comme ils ont fait jusqu'à présent. Toute la difficulté consiste en ce que le comte veut dans le gouvernement une part plus grande que jusqu'à présent; mais une fois qu'il l'aura, il est à craindre que peu à peu il n'attire à lui la somme des affaires au détriment de l'autorité de la reine et de ceux qui gouvernent et au risque d'offenser le duc de Guise et sa faction, qui est très envahissante. Et s'il faut en venir à cette extrémité, Villeroy et le chancelier voudraient que le comte reconnût que l'arrivée du comte aux affaires est leur œuvre et non celle du marquis d'Ancre, qui, pour cette raison, trouve dans sa négociation beaucoup d'embarras et de difficultés [1]. »

La reine régente était, dans cette affaire, dominée par une préoccupation : celle d'obtenir des deux princes récalcitrants leur assentiment et leurs signatures pour les traités de mariage, afin d'ôter aux mécontents tout prétexte de blâmer ses résolutions comme sortant uniquement de sa

1. Ambass. vénit., 30 avril 1612.

tête et sans l'avis de ceux à qui incombait plus particulièrement le droit de la conseiller. On craignait que les Espagnols ne voulussent, par la suite, se prévaloir de ce fait pour ne pas effectuer les mariages; on savait que, dans le Parlement, les esprits étaient fort émus, et mal satisfaits, et l'on redoutait que, se tournant vers les princes du sang, ils n'entraînassent à leur suite l'inclination du peuple, au grand détriment et préjudice de l'autorité de la régence.

C'est ce qui devait rendre la reine, ainsi que son homme de confiance, plus accommodante en face des conditions assez dures que les princes étaient décidés à imposer en échange du semblant d'approbation d'une politique dont ils affectaient de se laver les mains, afin de pouvoir les tendre plus avidement. Tout le commencement du mois de mai se passa en pourparlers avec les princes, qui s'étaient établis à Montigny. La reine était en effet résolue à ne pas laisser partir le duc du Maine pour l'Espagne sans qu'il emportât les signatures des deux princes. Elle voulut donc en finir. Les ministres pensant que l'intervention du marquis d'Ancre, d'une part, et, de l'autre, le retour possible des princes à la direction des affaires tendaient à leur propre annihilation, préoccupés en outre de leur responsabilité professionnelle, retardèrent autant que possible le moment de la capitulation. Villeroy supplia même instamment la reine d'accorder aux quelques jours qui lui restaient encore à vivre un peu de repos, disant qu'il céderait plus que volontiers le poids des affaires aux susdits princes, lesquels, pour bien des raisons, le supporteraient mieux que lui.

Ces velléités de retraite dont on trouve l'expression fréquente, mais peu sincère, dans la bouche des vieux hommes d'État, ne devaient pas être suivies d'effet. A la suite d'un voyage fait le 19 mai à Paris par le secrétaire du prince de Condé[1], les bases d'un accord furent arrêtées, et le 23 s'ache-

1. D'Estrées, *Mémoires*, p. 294.

minèrent vers Montigny pour l'établir en forme le duc de Villeroy et le marquis d'Ancre. Il était convenu qu'à l'avenir la reine ne ferait plus rien et ne prendrait aucune résolution sans leur participation et consentement; et de plus qu'elle leur accorderait à chacun dans son gouvernement une place de sûreté. Cette dernière concession avait une gravité particulière; la régente avait été bien mieux inspirée lorsqu'elle avait opposé aux premières sollicitations des princes relativement à cet objet les belles paroles que cite l'ambassadeur vénitien Foscarini : « Pour les princes du sang royal, toute la France est une place de sureté, ainsi que le palais du roi, dans lequel ils peuvent et doivent être comme les enfants de la maison [1] ». Cette fois-ci, des deux négociateurs de la reine, l'un manquait de dignité, l'autre de courage, et Marie de Médicis elle-même, obsédée par l'idée fixe de la conclusion prochaine du double mariage, avait cessé d'être accessible à aucune autre considération.

Pendant que s'élaborait le pacte de Montigny elle quittait le grand deuil, faisait prendre à ses gens une livrée de velours noir et tendre ses chambres de tapisseries; puis elle se décidait à se rendre avec la cour à Fontainebleau, où vinrent bientôt la rejoindre le marquis d'Ancre ainsi que Villeroy, porteurs du traité. Ancre, tout fier d'avoir été officiellement adjoint au ministre Villeroy, se sentait désormais à la hauteur du maniement des grandes affaires. Aussi les lettres qu'il adresse à la cour de Florence prennent-elles plus d'étendue et d'importance. De l'une d'entre elles où sont longuement traités d'autres intérêts, nous détachons le passage suivant, dans lequel l'air dégagé dont il s'exprime au sujet d'événements qui engageaient l'honneur de la couronne recouvre tant de jactance et de frivolité : « M. de Villeroy et moi, écrit-il, nous avons fait ces jours derniers un voyage vers les princes du sang, qui étaient

1. 26 déc. 1610.

partis de la cour fort mécontents. Nous avons eu assez de bonne fortune pour les faire se résoudre à revenir à l'appel de la reine. Ils ne sont pas encore arrivés à Fontainebleau; mais ils sont à Paris et doivent être ici demain, comme nous l'espérons bien. Tout Paris est dans la joie; car il est las des intrigues et des guerres passées. » Concini semble cependant encore mal à son aise dans son rôle politique et il s'empresse de reprendre ses goûts et ses aptitudes naturelles en terminant cette lettre aux visées diplomatiques par des commissions d'ordre tout familier et domestique : « La reine sachant, dit-il, que ce courrier doit partir, m'a commandé d'écrire à Votre Seigneurie et en sorte que Madame Sérénissime ait la bonté de lui envoyer le plus tôt possible une douzaine de chapeaux de paille pour hommes et pour dames. Cet envoi lui ferait un sensible plaisir; mais il faut, pour qu'il lui soit encore plus agréable, que les chapeaux arrivent avant que la saison de les porter soit passée [1]. »

Cette négociation de Montigny, à laquelle Concini ne semble pas donner plus d'importance qu'à l'affaire des chapeaux de paille, réussit toutefois au gré de la reine. Le 31 mai 1612, jour de l'Ascension, les deux princes du sang entrèrent dans Paris [2] avec une suite de sept ou huit cents chevaux. Le maréchal de Lesdiguières, les ducs de Montmorency et de Ventadour, beaux-frères du prince de Condé, se rendirent à leur rencontre. Les princes descendirent de cheval au Louvre, où se trouvait Monsieur, frère du roi, ainsi que sa sœur, Madame Henriette; après avoir baisé la main des enfants royaux et congédié leur propre suite, ils se rendirent plus privément et en carrosse au palais de Condé. Le lendemain, Condé se transporta à Conflans pour voir le connétable, son beau-père. Le vieux Montmorency semblait berné par la régente, qui continuait à le leurrer de pro-

1. Marquis d'Ancre, 4 juin 1612.
2. Ammirato, 5 juin 1612.

messes; il promenait depuis quelque temps sa mauvaise humeur de Conflans à Chantilly. Depuis quelques jours cependant sa sollicitude paternelle était tenue en éveil par les ouvertures d'une alliance qui ne semblait pas irréalisable entre son fils et une fille du prince de Bracciano [1]. Aussi, lorsque Soissons vint rejoindre Condé auprès de lui, il y eut entre ces trois personnages une longue et secrète conférence dans laquelle il est permis de supposer que Montmorency fit entendre des conseils de sagesse et de prudence.

Le soir, après le départ des princes, M. de la Varenne vint trouver M. le connétable et, au nom de la reine, lui fit les plus vives instances de passer immédiatement à Fontainebleau. Dès le lendemain, Montmorency se mit en route, afin de ne pas accroître le soupçon de la reine qu'il eût traité quelque chose avec les princes. Le prince de Conti, mandé également, se mit immédiatement en devoir d'obéir; Soissons et Condé le suivirent. Ils devaient trouver tous les deux la cour bien garnie et le roi dignement entouré [2].

Le roi et la reine accueillirent les princes avec des démonstrations d'affection. Peu de seigneurs de la cour s'étaient portés au-devant d'eux, les uns dans la crainte d'offenser le roi et la reine mère, les autres comme adhérents de la faction contraire, celle des Guises.

On se mit immédiatement à régler définitivement l'affaire de la signature des traités de mariage. On les lut aux princes, en petit comité, dans le cabinet de la reine, en présence d'elle, du roi et de quelques autres assistants; les trois princes du sang y étaient nommés et il y était dit que c'était à leur connaissance, par leur conseil et avec leur approbation que lesdits mariages avaient été traités et conclus. Les princes du sang se déclarèrent satisfaits, promirent de donner leurs signatures au moment de la lecture publique du contrat, et, en apparence au moins, prirent une attitude

1. Ambass. vénit., 1er mai 1612.
2. Ambass. vénit., 29 mai 1612.

conforme à leur devoir. « Je sais de source certaine, écrit l'ambassadeur vénitien, que l'on ne parle plus en cour de donner des places ou d'autres satisfactions aux susdits princes, conformément à ce qui a été convenu entre eux et M. de Villeroy; non pas que la reine ait l'intention de se dédire, mais par égard pour les princes eux-mêmes et afin que l'on ne dise point qu'ils ont trafiqué de leur retour en cour ni vendu pour un prix quelconque, dans une affaire qui importe tant à l'intérêt public, leur assentiment. La chose sera donc, autant que possible, tenue secrète, pour être effectuée dans un temps où elle ne paraîtra pas faite par les considérations que vous savez [1]. »

Il est certain que les réclamations des princes prirent une forme plus délicate qu'auparavant; mais ils n'en tenaient pas moins bon, qu'il s'agît soit de leurs prétentions anciennes, soit des avantages nouveaux dont l'entremise du marquis d'Ancre les avait assurés. On crut un instant à une nouvelle rupture, quand on les vit quitter subitement la cour. Ils revinrent au bout de deux jours, déclarant à qui les voulait entendre qu'ils étaient revenus spontanément et qu'ils avaient donné leur assentiment au contrat parce qu'ils en avaient été requis dans les termes dus à leur qualité, ce que l'on n'avait point fait auparavant. Mais les gens bien informés répandaient le bruit qu'ils avaient demandé tout de suite à la régente la confirmation des concessions faites par Villeroy; et, cela ne paraissant pas fort honorable pour eux, ils cherchaient à le cacher. Il était également certain, quoiqu'on le tînt secret, que Soissons, à peine arrivé en cour, avait fait lui-même de sa propre bouche les plus chaudes instances auprès de la reine pour assurer à son fils la main de la riche héritière de Montpensier, malgré les visées tout autres de ses parents et de la reine elle-même, qui la destinaient au frère de Louis XIII. Il avait tellement pressé la

1. Ambass. vénit., 12 juin 1612.

reine à ce sujet, qu'elle lui avait déclaré renoncer à ce projet et lui avait promis d'intervenir auprès des parents de la jeune fille pour lui donner satisfaction. Elle n'y manqua pas; car elle parla immédiatement au duc d'Épernon, oncle de la demoiselle. Celui-ci, étonné, répondit que puisque sa nièce n'était plus estimée digne d'être la femme d'un fils de Sa Majesté, auquel elle avait été promise, il ne voulait plus se mêler de son mariage, mais la laisser se décider elle-même quand elle aurait atteint l'âge convenable. La mère répondit sous la même forme ainsi que le duc de Guise; et le même langage devait être tenu par le cardinal de Joyeuse, plus opposé encore que les autres membres de sa famille à donner la jeune fille au fils de Soissons et qui, pour cette raison, avait déjà quitté la cour mécontent. Il semblait que les deux factions parmi lesquelles celle de Guise venait de triompher si pleinement aux fêtes du carnaval étaient sur le point de renouveler leurs antiques hostilités.

Le prince de Condé, pour ne pas demeurer en reste sur Soissons, avait demandé la survivance de la connétablie; mais la reine, à qui on avait fait préalablement la leçon, avait répondu que jamais, pendant la minorité d'un roi, on n'avait conféré cette dignité. Elle lui ferma ainsi la bouche, et il ne répliqua rien. En revanche, elle le laissa faire acte d'autorité dans son gouvernement. Le lieutenant du roi à Bordeaux, M. de Roquelaure, n'avait pas voulu recevoir comme maire de la ville M. de Barrault, candidat du prince; la reine laissa Condé prendre la poste pour se présenter devant les murs de Bordeaux, se faire ouvrir la ville et installer son maire.

Ces petites habiletés avaient eu au moins le résultat d'apaiser tous les dissentiments. La reine obtint aussi la réconciliation du comte de Soissons et du chancelier, qu'elle rapprocha par le moyen de Condé [1]. Elle pouvait faire par-

1. Ambass. vénit., 19 juillet 1612.

venir le contrat en Espagne. Le duc du Maine partit de Fontainebleau le 7 juillet. Il avait envoyé en avant une partie de ses équipages et de sa suite, qui formaient une magnifique et pompeuse ambassade. La reine lui avait déjà donné cent mille écus et lui en promettait d'autres; bien décidée à ne pas se laisser dépasser par l'Espagne, elle rivalisait avec elle de splendeur et de magnificence.

Quant à la teneur de l'écrit dont il était porteur, Villeroy et les autres ministres affirmaient qu'il n'avait pas d'autre mission que de s'acquitter des offices de compliments de condoléances, et de consigner le contrat de mariage dans lequel seraient purement et simplement stipulées les clauses de cette union. Le 23 juillet, M. de Puisieux se mit également en route pour aller rejoindre le duc du Maine en qualité d'ambassadeur extraordinaire et l'assister pour la discussion du contrat. L'envoyé d'Espagne, don Rodrigue de Silva, duc de Pastrana, n'était pas encore parti de Madrid [1].

Marie de Médicis, en endormant ou en ajournant les prétentions, avait manœuvré assez habilement pour passer tranquillement le temps de son séjour à Fontainebleau, qui dura jusqu'au 4 juillet. Elle y fut visitée par de nobles seigneurs espagnols : le marquis Frédéric Spinola, le comte de Bucquois, don Rodrigue Calderon, favori du duc de Lerme, qui, dix ans après, devait avoir la tête tranchée; don Pietro de Zuniga, qui se rendait en Angleterre [2].

A Paris, un ambassadeur de l'empereur nouvellement élu, Mathias II, venait présenter les hommages de son maître et remportait 2 500 écus de vaisselles comme cadeau [3]. Pendant ce temps, les princes français se donnaient du bon temps. Le connétable prenait congé du roi et de la reine, Condé faisait acte d'autorité à Bordeaux. Les ambassadeurs eux-

1. Ammirato, 23 juillet 1612. — Bassompierre, t. I, p. 309.
2. Scip. Ammirato, 23 juin 1612.
3. Scip. Ammirato, 26 juillet. — 1er août 1612.

mêmes quittaient leurs postes, puisque don Innigo, en attendant Pastrana, allait à Forges, près de Rouen, pour y prendre les eaux. Quant à Botti, resté à Paris et visant désormais le cardinalat [1], il multipliait les correspondances, exposait les dépenses qu'il était obligé de faire pour les livrées de sa maison, les habillements de sa suite, afin de se mettre au pair de la splendeur de Pastrana, dont on disait merveilles. « La reine aime beaucoup, disait-il, que les envoyés de sa maison se montrent avec magnificence [2]. » Et il n'épargnait rien pour donner à la régente cette agréable impression.

Dès le commencement du mois d'août, le rappel battit de tous côtés : le duc de Pastrana venait de faire son apparition à Bayonne. Don Innigo de Cardenas, Condé, Soissons rejoignirent la cour, qui se trouva bientôt au complet, pour recevoir l'ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté catholique [3].

C'est le 13 août qu'arriva à Paris le duc de Pastrana [4], qui fut conduit de la porte Saint-Jacques à l'hôtel Saint-Paul dans la rue Saint-Antoine, où lui était assignée sa résidence. Le roi, la reine et les princesses étaient venus incognito en carrosse sur le pont Notre-Dame où ils se placèrent à diverses fenêtres, pour voir défiler les six cents chevaux du duc de Nevers, chargé d'aller au-devant du duc de Pastrana, les cent cinquante mulets tout harnachés, les cent cinquante cavaliers et les valets tout brodés de l'ambassadeur. Le 16 août l'ambassadeur extraordinaire est présenté solennel-

1. Matteo Botti, 1er août 1612.
2. Matteo Botti, *ibidem*.
3. Voir Perrens, *les Mariages espagnols*. Cette étude est fort intéressante pour le voyage de Mayenne en Espagne. Les extraits de la correspondance de Vaucelas, ambassadeur de France en Espagne, de Mayenne et de Puisieux lui donnent plus d'agrément et de solidité qu'à la partie purement française, dont nous nous occupons surtout, et pour laquelle l'auteur semble avoir manqué de documents.
4. Matteo Botti, 13 août. — G. B. Bartolini, 15 août. — Ammirato, 15 août 1612. — *Mercure françois*, t. II, 1612, p. 462.

lement le soir au roi, à la reine et aux enfants royaux [1]. On pouvait procéder à la lecture et à la signature solennelle du contrat, qui eut lieu le 25 août, jour de Saint-Louis, dont la fête fut, à cette occasion, solennisée dans toute l'Espagne par Philippe III.

La cour de France avait décidé de passer outre à toutes les querelles de préséance qui s'annonçaient entre M. et Mme la duchesse de Longueville et le duc et la duchesse de Guise, entre les princes du sang et les cardinaux, en faisant la lecture du contrat privément dans la chambre du roi et non dans la galerie, comme d'ordinaire, et sans qu'aucun ordre fût établi. M. de Bonneuil vint le vendredi 24 en prévenir l'ambassadeur d'Espagne, le nonce et l'envoyé Botti. Le samedi, à 4 heures, le baron de Luz, chevalier du Saint-Esprit et lieutenant du roi en Bourgogne, vint avec un carrosse à six chevaux et une nombreuse escorte de gentilshommes chercher Botti, qui, superbement vêtu, se rendit au Louvre, où il fut conduit dans un cabinet où la reine tenait souvent le conseil. Il y trouva le nonce, qui avait été également cherché en voiture à six chevaux par M. de Ventadour, la reine Marguerite, puis tous les princes et princesses. La régente arriva peu après.

Ils restèrent là jusqu'à ce que parût dans la cour du Louvre le duc de Pastrana, qu'avait été prendre à sa demeure le prince de Condé, accompagné des maréchaux de France Brissac, Boisdauphin, Lavardin, Bouillon, Lesdiguières, et du marquis de Rosny avec d'autres seigneurs. Le prince de Joinville se rendit au-devant de l'ambassadeur d'Espagne jusqu'au pied de l'escalier. A ce moment la reine dit à Botti et au nonce d'aller chez le roi, et elle les suivit avec la reine Marguerite, les princes et les princesses. Le roi se porta à sa rencontre, et quand on fut entré dans sa chambre, où il n'y

1. Voir, dans le *Mercure françois*, t. II, 1612, p. 466, le récit officiel de la présentation et tous les détails relatifs à la tenue de la cour et aux toilettes.

avait que les princes et les princesses, Leurs Majestés se placèrent à main droite de la porte, le long du mur, avec Madame Élisabeth et Madame Christine, et peu après la reine Marguerite, qui se trouvait tout juste à côté de la porte.

Le nonce et l'envoyé florentin s'arrêtèrent en face de la reine Marguerite, où commençait un petit demi-cercle de princes qui allait se terminer devant le roi. Dans le reste de la chambre se trouvaient pêle-mêle les princes et les princesses, du milieu desquels sortit le prince de Condé pour se mettre en face du nonce et de Botti. La reine leur commanda de se couvrir. Vinrent ensuite le chancelier, M. de Villeroy et le président Jeannin; le chancelier et Villeroy se mirent auprès du prince de Condé; le président Jeannin s'arrêta sur la porte.

A cet instant entra de l'autre côté le duc de Pastrana avec don Innigo et tous les cavaliers qui les accompagnaient. En faisant leurs révérences à Leurs Majestés et à Son Altesse Madame Élisabeth, les ambassadeurs mirent le genou à quatre doigts de terre devant le roi et la reine, et devant Madame ils mirent le genou tout à fait en terre. Aussitôt après, la reine et le duc de Pastrana firent signe au nonce et à Botti d'approcher, et ainsi se trouva fermé le cercle. Il y avait à peine de la place pour M. de Villeroy, qui s'était porté en avant afin de donner lecture du contrat. Il le fit de façon à être entendu de tous, pendant que derrière le duc de Pastrana se tenait le chancelier, une bougie en main, afin d'éclairer la lecture, bien qu'il n'en fût pas besoin. Chaque fois que revenait le nom du roi de France, de la reine et de Son Altesse le grand-duc de Toscane, M. de Villeroy faisait une révérence, et le roi se découvrait ainsi que les ambassadeurs et les princes.

La lecture achevée, eut lieu la signature du contrat. Pendant que les signataires défilaient devant la table où était placé le document, le duc de Pastrana appela ses compagnons pour aller présenter leurs hommages aux souverains, et, la céré-

monie terminée, l'ambassadeur extraordinaire se retira par la grande salle d'où il était venu; le nonce et l'ambassadeur Botti par la chambre de la reine [1].

Les princes du sang refusant de céder le pas aux cardinaux, ceux-ci n'avaient point paru, et l'on remarqua également l'absence du duc de Nevers et de l'amiral. On y attacha peu d'importance. Les nouvelles déconvenues du sieur Botti firent plus d'effet.

Dans le premier récit de la cérémonie qu'Ammirato avait envoyé à Florence, il disait : « Le roi a été le premier à souscrire le contrat, puis la reine, Madame, la reine Marguerite, Pastrana et don Innigo, le nonce, l'ambassadeur Botti, les princes du sang et puis les autres [2] ». Ceci est la dépêche officielle; mais, dans une autre du même jour, Ammirato s'empresse de dénoncer Botti comme n'ayant pas signé au contrat de mariage. « Il a, dit-il, laissé prendre la plume par le prince de Condé et n'a pas signé après lui. Sans doute il prétend que Villeroy est venu lui apporter le contrat et l'a fait signer après le nonce; mais cela n'est pas vrai. Lui, Ammirato, a vu le nonce et l'ambassadeur d'Espagne, qui lui ont dit n'avoir pas vu la signature de Botti [3]. » C'est en vain que le Florentin cherche à donner le change, à le prendre lui-même en rapportant dans sa dépêche les compliments d'une singulière banalité ou d'une amère moquerie que lui adressent les ambassadeurs espagnols; le duc de Pastrana en lui déclarant « qu'il avait senti un grand chaud, mais que s'il avait pris la grosse part que Botti avait eue à cette affaire, il n'aurait senti ni chaud ni froid »; don Innigo, en lui disant qu' « il avait eu bien raison de comparaître aussi brillamment; car il n'appartenait à personne de se réjouir comme à Botti »; et, parmi beaucoup d'autres faiseurs de compliments, la princesse de Condé, en procla-

1. Voir *Mercure françois*, 1612, p. 471.
2. Scip. Ammirato, 29 août 1612.
3. Scip. Ammirato, 29 août 1612.

mant devant le nonce et le duc de Ventadour « que la reine ne cachait pas que Botti avait fait toutes choses »; ce à quoi Monseigneur le nonce Robert de Montepulciano avait maigrement répondu : « Oui, il a travaillé ici et en Espagne ». — « Et, bien qu'en vérité il ne l'ait pas dit, ajoute avec indignation Matteo Botti, n'avait-il pas l'air de vouloir faire croire que lui aussi avait fait quelque chose ici et ailleurs [1] ? »

C'est cet étalage de froides politesses derrière lesquelles notre diplomate cherche à dérober le défaut de sa signature au contrat, jusqu'au moment où il est contraint d'en faire l'aveu, en quels termes confus et embarrassés : « Non, dit-il, je n'ai pas signé au contrat. Le prince de Condé, qui voulait enlever la plume à don Innigo pour signer avant le nonce, l'a prise à ce dernier pour signer avant moi. Alors Villeroy, pensant que le représentant de Son Altesse ne voudrait pas signer après Condé, ne l'a pas appelé, mais il est venu le lendemain faire des excuses et lui a proposé de signer dans un intervalle laissé après la signature du nonce. C'est ce que j'ai fait [2]. » Procédé peu glorieux sans doute et qui, en tout cas, ne sauvait guère les apparences.

Voilà donc pourquoi le marquis Botti avait fait tant de dépenses dont il semble qu'on lui refusât même le prix : « Ma livrée a été généralement trouvée magnifique, écrit-il : six pages, six estafiers, deux laquais, un cocher [3] ». Le moment était venu de faire ses comptes. Mais les générosités du grand-duc se réglaient volontiers sur le succès des négociations diplomatiques, et il faut reconnaître que Botti n'était pas en veine.

Le séjour du duc de Pastrana en France fut relativement court; on ne lui épargna pas les distractions. Le dimanche 26, la reine Marguerite, qui pouvait plus que la cour se permettre de donner le signal de brillantes réjouissances,

1. Matteo Botti, 31 août 1612.
2. Matteo Botti, 31 août 1612, 4e dép. Voir l'Appendice.
3. Matteo Botti, 31 août 1612, 2e dép.

ouvrit sa grande salle de l'hôtel de Valois et fit danser. Le roi, bien qu'il eût peu de goût pour ce divertissement, « n'étant pas dameret », comme il disait, accomplit des merveilles, et l'ambassadeur extraordinaire mit volontiers de côté l'étiquette pour obéir à la reine, qui l'invita à danser un branle avec la princesse Madame Élisabeth. Le roi avait la cappe, la chausse plissée et le collet à bandes en broderies d'or sur du vert de mer; les bas de soie de même couleur, avec de gros boutons de diamants, tels que ceux qui étaient à son cordon bleu; une chaîne de diamants qui faisait deux tours; la toque de velours noir et la plume blanche. La reine était vêtue de noir et Madame d'une robe de satin vert, ornée de broderies d'or, la queue traînante et la grande manche pendante jusqu'à terre, doublée de toile d'or, ayant sur sa tête et devant son corset une infinité de diamants. La reine Marguerite était vêtue d'une robe de drap d'argent, avec la manche ouverte en arcade, toute parsemée de roses de diamants, comme le devant du corset de sa robe [1]. Marguerite continuait, en s'associant aux joies de la famille royale, une politique loyaliste tout à son honneur.

Dans le courant de la semaine qui suivit, le duc de Pastrana reçut de sa cour la nouvelle que la lecture du contrat de Louis XIII avec l'infante d'Espagne avait été faite le 22 août; et il se rendit le jour suivant rendre compte à Sa Majesté de cette cérémonie. Le même courrier annonçait le retour du duc du Maine, qui, après avoir brillamment représenté son gouvernement, s'être laissé aller à plaire sans assez de mesure aux dames espagnoles, et avoir reçu de maigres cadeaux dont se moquait l'ambassade, s'en retournait en France par la poste. Il y avait bien eu quelques rivalités et compétitions entre deux hommes d'esprit, l'ambassadeur ordinaire Vaucelas et M. de Puisieux, qui était parti porteur du contrat. Mais il n'en était résulté

1. *Mercure françois*, t. II, 1612, p. 473.

aucun inconvénient sérieux. De ce côté tout s'était passé pour le mieux. Le 9 septembre, Pastrana prit congé du roi, de la reine et des princes, et il partit le 11, avec les siens, dans des carrosses royaux jusqu'à Fontainebleau, où il s'arrêta un jour pour voir le palais et la cité. Puis il se mit en voyage.

Il partait fort satisfait des honneurs et faveurs qu'il avait reçus. Outre les audiences publiques, il s'était trouvé plusieurs fois privément avec Sa Majesté, dont il avait reçu des joyaux et présents divers pour une valeur de vingt mille écus. On lui avait offert une chasse au cerf à Saint-Germain. Presque tous les princes et les grands l'avaient invité. Mais on avait pu constater à bien des signes que les humeurs des deux nations étaient de nature incompatible. Mieux valait abréger la durée de l'ambassade.

Dans ses conversations, l'ambassadeur avait donné à la reine les assurances les plus formelles de la bonne volonté de son maître à l'égard du Roi Très Chrétien et pour la tranquillité de son royaume; il avait dit qu'il emploierait tout ses trésors et ses forces contre quiconque voudrait le troubler, et ajouta qu'il avait fait connaître cette ferme déclaration du Roi Catholique à chacun des princes. C'est là une affirmation qu'il ne convient pas de trop prendre à la lettre, mais qui prouve au moins les excellentes dispositions du gouvernement espagnol. Il ne faut rien voir au delà. Le roi Philippe III promettait de marier sa fille Anne au roi de France avec une dot de 500 000 écus d'or et moyennant une renonciation aux États de la couronne; et prenait d'autre part la princesse Élisabeth pour son fils avec une dot égale et moyennant une renonciation à tous les droits qu'elle pouvait prétendre à la succession de son père, de sa mère et de ses frères, sans en excepter les États qui n'étaient pas fiefs masculins, à savoir le royaume de Navarre et la principauté de Béarn qu'Henri IV tenait de sa mère [1]. De

1. Portefeuilles Fontanieu, Traités des mariages entre la France et l'Espagne, 458, 459.

ces arrangements généraux à la réalisation du double projet matrimonial, la distance était encore grande. Politiquement, les deux États restaient isolés. Il n'y avait pas d'alliance, mais une simple promesse verbale de secours en cas de besoin. Ce n'était point là ce que Marie de Médicis avait rêvé. Elle se tint néanmoins pour satisfaite, attendant du temps et des circonstances l'accomplissement plus entier des projets à l'ébauche desquels avait grandement contribué l'habileté de ses ministres.

III

DIFFICULTÉS DE POLITIQUE EXTÉRIEURE
LE PREMIER MARIAGE ANGLAIS

Difficultés extérieures suscitées à Marie de Médicis par sa politique matrimoniale. — Le duc de Savoie lie partie avec les princes du sang pour faire opposition aux mariages espagnols. — Maladie de Villeroy, qui imprime un certain retard à la marche des événements. — Le duc de Savoie se tourne, sans grand espoir de succès, du côté de l'Angleterre. — Il se rapproche de la cour d'Espagne. — Combinaison pour lui imposer le mariage avec une princesse de Toscane. — Agitation et démarches de Botti à ce sujet. — Absence de l'ambassadeur d'Angleterre aux fêtes du carnaval et du contrat. — Relations extrêmement froides du gouvernement anglais et du gouvernement français depuis l'annonce officielle des mariages. — Le duc de Bouillon dépêché à Londres en ambassade extraordinaire. — Ses instructions. — Triple compétition à la cour de Londres, en vue du mariage du prince de Galles. — La reine de France tient à rester maîtresse du terrain. — Fiançailles de la princesse d'Angleterre Élisabeth et du prince palatin. — Bouillon pose les bases d'un mariage entre le prince de Galles Henri et la seconde princesse de France, Madame Christine. — Son retour à Fontainebleau. — Avertissements donnés à la cour de Toscane. — Scène violente faite à Botti par Villeroy. — Botti menacé de son rappel. — Désistement de la cour de Toscane. — La cour de Turin de moins bonne composition. — Ses offres. — Prétentions de l'Angleterre relativement au chiffre de la dot. — Le mariage du prince de Galles et de la princesse française est presque arrêté. — Mort du prince de Galles, 16 novembre 1612.

(Janvier-Novembre 1612)

La politique matrimoniale de Marie de Médicis, issue d'une conception si complètement différente de la politique

de Henri IV, apporta à la régente des difficultés non moins graves dans la politique extérieure que dans le maniement des affaires intérieures, notamment vis-à-vis de la Savoie. Charles-Emmanuel en effet n'était pas homme à se laisser manquer de parole sans ameuter toute l'Europe. Lorsque, au commencement de l'année 1612, les mariages espagnols, en attendant la déclaration officielle, devinrent l'objet des conversations familières de la cour, le duc de Savoie ne se résigna pas encore à croire la partie perdue. Le prince de Condé et le comte de Soissons conspiraient contre les ministres dirigeants Villeroy et Brulart, les fauteurs principaux de la politique espagnole, et voulaient entraîner de leur côté le connétable [1]. Le duc de Savoie lia partie avec eux, s'assurant « qu'ils tiendraient main à la perfection du mariage de Madame figlie aynée de France avec le prince de Piémont, mon fils, promis et arrêté par le feu roy et ratifié et confirmé par la reyne [2] ». Une indisposition de Villeroy, qui parut un instant dangereuse, semblait favorable à ces projets [3]. Villeroy était, à ce moment, l'âme du gouvernement, et, suivant l'expression de Botti, « il ne lui manquait, pour être roi, que le nom ». Il était *come re appresso la regina.* Ses adversaires répandaient le bruit que, s'il venait à mourir, tout ce qui avait été conclu serait défait. Il y eut un temps d'arrêt dans la marche des événements.

En effet, cette raison condamna pendant quelque temps Marie de Médicis à une réserve que lui commandait d'autre part la venue à Paris d'un envoyé du duc de Savoie. Au moment où le maréchal de Lesdiguières se préparait à quitter le Dauphiné pour venir à la cour afin de rendre compte de sa mission auprès du duc de Savoie, il avait été

1. Matteo Botti, 3 janvier 1612.
2. Charles-Emmanuel, au duc de Nemours, 2 janvier 1612, ap. B. Z., *De dissolutione*, p. 96.
3. Ambass. vénit., 16 janvier 1612.

rejoint à Grenoble par le colonel piémontais Allard, qui s'était attaché à ses pas et n'avait plus voulu le quitter jusqu'à Paris, où il était arrivé le 15 janvier. Ce personnage avait une mission officielle, celle de présenter à la reine les condoléances du duc de Savoie à l'occasion de la mort du duc d'Orléans. Il était en outre chargé de confirmer les conventions arrêtées à Suse. Comme on ne savait si Charles-Emmanuel en avait définitivement pris son parti, on considéra que la présence du colonel Allard n'était pas précisément une occasion opportune pour faire bruit des mariages espagnols. On garda le silence à ce sujet, en attendant que le duc de Savoie fût apaisé et qu'on eût pu lui donner quelque satisfaction [1].

L'entrevue de Suse avait en effet laissé Charles-Emmanuel plein d'amertume; il s'en était aigrement expliqué avec Claudio Marini, résident de France à Turin. Celui-ci, de retour en France, rapporta à Botti que le duc s'était montré plein de passion à propos des mariages royaux et de l'union des deux couronnes. Charles-Emmanuel, pour ne pas être pris de court, avait cependant engagé des négociations pour marier son fils avec une princesse anglaise. Mais Jacques Ier avait immédiatement écarté ce projet, ne voulant pas, disait-il, que sa fille changeât de religion. Or ce changement était une condition rigoureusement imposée par le Saint-Père. « Mais, écrit Botti, la Savoie aurait pris la princesse n'importe comment [2]. » Ce n'était donc pas sans raison que le duc de Savoie disait n'avoir aucun espoir dans le mariage d'Angleterre [3]. Cependant à Suse le duc de Lesdiguières, pressé d'en finir avec les ordres de la reine, avait proposé au Savoyard pour son fils une fille de Toscane, ou une fille de Mantoue. Charles-Emmanuel avait répondu que celle de Toscane était plus belle et plus proportionnée

1. Ambass. vénit., 11 janvier. — Scip. Ammirato, 16, 22 janvier 1612.
2. Matteo Botti, 28 janvier 1612.
3. Matteo Botti, 26 janvier 1612.

d'âge; mais Claudio Marini estimait que Son Altesse avait plus d'inclination pour celle de Mantoue. Ces réponses étaient évidemment dilatoires et ne correspondaient à aucune réalité précise.

Quelle satisfaction était-il possible de donner au duc de Savoie? Ce qu'on lui offrait, c'était pour son fils une femme autre que celle qu'il désirait. Car Botti et la reine s'obstinaient à remettre toujours sur le tapis ce mariage toscan que la Savoie s'entêtait à éluder. Il demandait une cession de territoires, on la lui refusait; il voulait qu'on l'assistât pour avoir le titre de roi, on se déclarait, il est vrai, disposé à le faire, mais sans espoir de succès. Tout ce que l'on consentait à accorder, c'était une pension annuelle au dernier fils de Charles-Emmanuel, le prince Thomas, s'il voulait établir sa résidence en France. On était, en somme, fort loin de compte.

Cependant la cour d'Espagne, craignant que l'irritation du duc de Savoie ne fît traîner encore en longueur la publication des mariages espagnols, chercha un moyen de se rapprocher de lui. L'ambassadeur d'Espagne en France, qui depuis longtemps ne voyait plus le ministre de Savoie, alla le trouver pour que le rétablissement du bon accord permît d'activer ensuite la négociation matrimoniale. D'autre part, le duc de Savoie, pour faire pièce à la France, affecta de rechercher les bonnes grâces de l'Espagne. Il multiplia les témoignages de soumission et, entrant dans les vues précédemment manifestées par le roi d'Espagne, il alla jusqu'à déclarer qu'il romprait le mariage du duc de Nemours avec sa fille Marie et qu'il allait envoyer cette princesse en Espagne, pour peu que cela plût au roi Philippe III [1].

Le moment parut favorable pour faire le mariage du prince de Savoie d'un commun accord entre la France, l'Espagne, la Savoie et la Toscane elle-même. A la sugges-

1. Matteo Botti, 23 janvier 1612.

sion du marquis de Campiglia, il fut convenu que lorsque l'ambassadeur extraordinaire de France en Espagne, le duc du Maine, se rendrait à Madrid pour demander la main de la princesse Anne, il dirait au roi d'Espagne qu'il était de l'intérêt commun des deux puissances de marier le prince de Savoie; il ne désignerait aucune princesse. Alors le roi d'Espagne nommerait la sœur du duc de Toscane [1]. — On comptait sans l'indomptable ténacité du duc de Savoie.

Le terrain parut toutefois suffisamment préparé pour que l'annonce officielle des mariages espagnols fût faite solennellement dans les deux cours. Elle eut lieu à la cour de France le 29 janvier 1612 [2]. Le chancelier, faisant l'historique des négociations, se montra fort embarrassé pour justifier l'abandon de l'alliance matrimoniale avec la Savoie et s'en tira, comme nous l'avons vu, par le prétexte aussi commode que vague de l'*alteratione de i tempi et delle cose*.

Ce dernier coup porté, le duc de Savoie ne se laissa pas abattre. Il contint sa colère, sans négliger de se faire humble vis-à-vis de l'Espagne; il écrivit au colonel Allard qu'il s'en remettait complètement à la volonté de la reine [3]. Voilà une déclaration qui remplit d'aise le marquis Botti. Il voyait déjà mariée la sœur de son maître avec le prince de Savoie et il consacre une dépêche démesurément longue à nous mettre au courant des démarches véritablement désordonnées qu'il tente pour le succès de son projet favori. On essaya en vain de le ramener à une appréciation plus exacte des choses. La reine fit observer que jamais, quoi qu'il en dît, le grand-duc de Mantoue ne s'en était complètement remis à elle du soin de marier sa fille. Sans doute on avait proposé à cette princesse M. de Montmorency, le fils du connétable; mais elle avait paru un moment viser le prince Albert de Bavière; celui-ci s'étant d'ailleurs décidé pour une cousine du land-

1. Matteo Botti, 28 janvier 1612.
2. Ambass. vénit., 6 février 1612.
3. Matteo Botti, 4 mars 1612.

grave de Hesse, elle restait libre pour les ambitions peu empressées d'ailleurs du jeune prince de Savoie, qu'il importait de ménager.

Le colonel Allard avait donc beau accueillir avec courtoisie, au moment où il allait partir, les offres empressées de Botti, l'affaire n'avançait pas d'un pas. Le duc de Nevers ne cachait pas au trop confiant diplomate que Charles-Emmanuel visait plus haut. En effet le duc de Savoie, au défaut de la fille aînée, se préparait à briguer pour son fils la main de Christine, fille cadette de Marie de Médicis [1].

Cette combinaison devait être réalisée sous le gouvernement plus habile du connétable de Luynes. Mais, en l'année 1612, la reine de France, dans son orgueil maternel, ne cherchait pour ses filles que des rois ou des princes royaux pour maris. Elle avait délibérément fixé ses yeux sur le prince de Galles, Henri, alors âgé de dix-huit ans, et lui destinait Madame Christine. Très décidée à interdire au duc de Savoie toute prétention nuptiale en Angleterre, elle annonçait hautement son intention de le protéger efficacement contre l'Espagne et de le défendre s'il était attaqué. Une nouvelle comédie allait se jouer. En attendant, la reine s'établit sur le terrain conquis en faisant procéder à la célébration solennelle des doubles fiançailles royales à Paris et à Madrid. Alors elle se retourna vers l'Angleterre.

Les relations du gouvernement anglais et de la France furent extrêmement froides depuis que l'insistance de Jacques Ier eut forcé les Espagnols à se déclarer [2]. « Voici que part d'auprès de moi l'ambassadeur d'Angleterre, écrit Botti au commencement de janvier 1612. Il est extrêmement préoccupé de ces mariages, surtout à cause de l'impossibilité où il se voit d'unir cette couronne avec son roi, comme il aurait désiré le faire. Car il lui paraît véritablement honteux, et il dit que c'est le sentiment des Anglais, d'unir un jeune

1. Matteo Botti, 29 mars 1612.
2. Voir *la Minorité de Louis XIII*, t. I, p. 331.

homme de dix-huit ans, comme est le prince de Galles, avec une petite fille de cinq ans et demi, comme est ici la seconde princesse. Avec tout cela il estime que son roi a beaucoup plus d'inclination pour la France que pour l'Espagne. » Le roi d'Angleterre ne cacha cependant pas son mécontentement et fit éclater sa mauvaise humeur. Son ambassadeur en France, le chevalier Edmonds, ne laissa pas échapper l'occasion d'adresser des paroles piquantes au duc de Guise, « qui, professant, disait-il, lui et sa maison, une aussi étroite parenté et un tel dévouement vis-à-vis du roi d'Angleterre, se montrait le plus ardent de tous à solenniser le tort qu'on lui faisait avec ces mariages [1] ». Toute occasion lui était bonne pour témoigner son aigreur. Il s'emporta devant la reine parce qu'elle avait refusé de réintégrer des soldats écossais de la garde, qui, ayant été cassés par leur capitaine, en avaient appelé au roi de la Grande-Bretagne. « On avait regardé comme un fait absolument étrange que ceux qui gardent et entourent en armes la personne même du roi aient eu l'audace de recourir à la protection d'un autre prince; et, sans les conditions du temps présent, ils auraient été sévèrement punis; mais on ne veut pas accroître les mécontentements du roi d'Angleterre [2]. » L'attitude de l'ambassadeur anglais, qui s'abstint complètement d'assister soit en public, soit en particulier aux fêtes du carnaval et aux salutations de l'ambassadeur d'Espagne vis-à-vis de la princesse Élisabeth était un symptôme inquiétant; il fallait aviser.

La régente s'était empressée d'informer les différentes cours de l'Europe du double mariage par des ambassadeurs extraordinaires. Elle dépêcha à Londres M. de Bouillon, qui partit le 22 avril. Ses instructions portaient qu'il devait assurer le roi de la Grande-Bretagne qu'entre la couronne de France et la couronne d'Espagne il n'avait été fait d'autre

1. Ambass. vénit., 19 mars 1612.
2. Ambass. vénit., 17 avril 1612.

union que celle qui résultait du mariage; il devait offrir au nom de la reine à Sa Majesté de lui faire voir le texte même des écritures échangées et employer tous ses efforts pour lever tous les ombrages et établir solidement l'amitié des deux couronnes. Ces préliminaires terminés, il devait en venir à la proposition de la seconde princesse de France pour le prince de Galles. Les instructions de Bouillon étaient particulièrement pressantes sur ce dernier point. Car le gouvernement français venait de recevoir d'Espagne, par l'ambassadeur M. de Vaucelas, la nouvelle que le cabinet de Madrid envoyait en Angleterre don Pietro de Zuniga et que cet ambassadeur avait pour mission de proposer aussi la seconde infante; il devait s'efforcer de gagner l'esprit du roi d'Angleterre et tâcher de l'emporter sur les offres de la France. Là ne se bornait pas la mission de Zuniga. Sur le terrain politique il devait sonder les intentions de Sa Majesté en ce qui concernait la transformation de la trêve des Pays-Bas en une bonne et sûre paix. Sur ce point au moins, Bouillon pouvait s'entendre avec Zuniga. Car on parlait beaucoup de cette affaire à la cour de France et l'on disait que la reine s'y intéressait, à la considération des Espagnols, qui lui en avaient fait instance, jugeant le moment favorable ou pour conclure une paix très avantageuse ou pour faire naître un prétexte fort coloré de renouveler la guerre dans un temps où les États ne pouvaient point s'appuyer sur les forces de la France. Les allées et venues auprès de la reine du père franciscain qui s'était employé pour la conclusion de la trêve, l'annonce de son prochain départ pour Rome, où il allait, disait-il, s'occuper des affaires de son ordre, paraissaient confirmer ces suppositions.

Un autre diplomate, le sieur Carlo de Rossi, ambassadeur extraordinaire de Mantoue, se dirigeait aussi vers l'Angleterre (30 avril 1612). A Paris, outre les audiences publiques, il en eut encore, comme serviteur domestique de la reine, beaucoup de particulières, dans lesquelles il lui recommanda

chaudement les intérêts de son prince et chercha à démontrer qu'ils étaient tellement confondus avec ceux du duc de Savoie, que l'un ne pouvait être molesté par l'Espagne sans que l'autre en souffrît. La reine lui répondit qu'elle avait la parole du roi d'Espagne qu'il n'inquiéterait pas le duc de Savoie, et ajouta que s'il agissait autrement, elle n'hésiterait pas à défendre le duc. Le marquis de Campiglia, qui ne démordait pas de son idée du mariage de Florence, prit ombrage de ces conférences et s'imagina que Botti venait mettre en avant le mariage de la princesse de Mantoue et du prince de Savoie. Il eût été facile de mettre d'accord les deux diplomates. Charles-Emmanuel ne voulait ni de l'une ni de l'autre prétendante.

Quelles que fussent les intentions de la maison de Mantoue, il est certain que, dans cette fièvre de mariages entretenue par la reine de France, la maison de Mantoue n'avait pas accueilli les ouvertures de Marie de Médicis relativement au fils du connétable. Cet insuccès ne la découragea pas. Elle songea immédiatement à la fille de son cousin le duc de Bracciano. Mais le connétable, vexé du précédent échec de son fils, venait de quitter la cour et voulait se faire prier.

Parmi les idées que l'infatigable Botti s'était mises en tête, nous nous rappelons que celle de remarier le roi d'Espagne s'était de fort bonne heure emparée de lui. Une des sœurs de son maître aurait naturellement fort bien fait l'affaire ; il s'employait à cette entreprise avec un zèle immodéré. On conçoit toutes les raisons pour lesquelles Marie de Médicis devait se montrer peu soucieuse de créer à sa fille une rivalité de ce genre et avec quelle attention elle devait surveiller les dispositions du roi d'Espagne. Nous avons à ce sujet une lettre du marquis d'Ancre; elle est plus intéressante que sa correspondance ordinaire et nous montre certains dessous curieux de la politique intime de Marie de Médicis.

« Il y a huit jours, écrit-il le 4 juin 1612, est arrivé à Fontainebleau don Rodrigue Calderone, et en voilà trois qu'il en est parti. Depuis le temps assez éloigné déjà où Cioli est arrivé à la cour, on a écrit d'ici en Espagne à notre ambassadeur de tenter par toutes les voies et par tous les moyens de pénétrer la volonté du Roi Catholique sur le propos de se marier; il a répondu plus d'une fois qu'il l'avait fait avec diligence et qu'il avait pu savoir en plus d'une occasion que le roi ne songeait en rien à cette affaire. Ici la reine a fait sonder avec le plus grand soin don Innigo de Cardenas, résident pour Sa Majesté Catholique, et a trouvé que le roi a des pensées toutes différentes. Elle s'est donc résolue à ne pas parler autrement à don Roderigo du mariage que désirait le grand-duc sérénissime, d'autant plus que Cioli a dit ici absolument que Son Altesse désirait que Sa Majesté n'accomplît cet office que dans le cas où le Roi Catholique prendrait femme. Si bien que sur cette considération on a conseillé à Sa Majesté la reine de ne point passer plus outre en cette affaire, d'autant plus que cette résolution de se remarier n'est pas estimée avantageuse pour la reine, attendu que la sérénissime Madame, fille de Sa Majesté, qui doit aller en Espagne, serait intéressée infiniment en cette affaire, et que le royaume d'Espagne, avec le temps, pourrait en éprouver de très grands inconvénients, à cause de la naissance d'autres fils. Votre Seigneurie Illustrissime peut bien assurer Leurs Altesses qu'en tout cas où l'on découvrirait que le Roi Catholique ait cette intention et résolution, Sa Majesté fera toujours tout le possible pour l'avantage et l'avancement des sérénissimes princesses de Toscane [1]. De cela Votre Seigneurie peut assurer Leurs Altesses sur ma parole, qui est tout ce que je peux lui dire sur ce propos. Je peux lui dire en outre, pour la satisfac-

1. Ces mêmes considérations sont développées par Concini dans une dépêche postérieure d'Ammirato, le 7 juin; par la marquise Concini dans une autre dépêche d'Ammirato, le 17 juillet 1612.

tion de Leurs Altesses que, si elles croyaient que la princesse d'Angleterre pût être jamais l'épouse du Roi Catholique, elles ne doivent plus avoir de crainte; car on tient pour conclu le mariage entre le palatin et la princesse.

« Cette lettre est partie par un courrier de Paris, afin qu'il la passe au sieur Scipione, pour que lui-même l'expédie de Paris, à l'insu du sieur Botti, sous l'adresse de mon frère. Et ainsi je pense que Votre Seigneurie Illustrissime aura reçu de moi, pour le rapporter à Leurs Altesses, tout le service et les indications possibles en cette affaire [1]. »

Ainsi ce n'était qu'en échappant aux regards de Botti que l'homme de confiance de la reine pouvait mettre le gouvernement florentin au courant de la situation et l'amener à envisager avec sagesse les combinaisoms matrimoniales destinées à pourvoir les quatre demoiselles de la cour de Florence. La couronne d'Espagne étant écartée, il ne fallait pas laisser échapper la Savoie. Mais le duc Charles-Emmanuel travaillait ailleurs. Non moins ambitieux que l'était la reine de France, il voulait absolument pour son fils une fille de roi et pour ses filles un prince royal ou un roi. Lui aussi recueillait avec la curiosité la plus attentive toutes les indications qui pouvaient l'éclairer sur les intentions du roi d'Espagne. Car il espérait que ce prince épouserait une de ses filles; et, d'autre part, se rendant bien compte qu'il fallait peu compter sur une fille de Marie de Médicis, il désirait que Victor-Amédée épousât une fille du roi d'Espagne, quand elle serait en âge. C'était bien ne pas vouloir de la princesse de Toscane [2]. La princesse anglaise à laquelle il avait un instant songé, Élisabeth, venait, comme l'annonçait la dépêche du marquis d'Ancre, d'être promise à l'électeur palatin. Il ne renonçait cependant pas à l'alliance anglaise, et n'hésitait pas à entrer en rivalité avec Marie de Médicis au sujet du prince de Galles, Henri, en proposant pour ce

1. Marquis d'Ancre, 4 juin 1612. — Voir l'Appendice.
2. Scip. Ammirato, 20 mai 1612.

jeune homme celle de ses filles qu'il n'aurait pas mariée au roi d'Espagne. C'étaient là du reste de vaines illusions; car le résident Scip. Ammirato ayant touché quelques mots de cette combinaison à l'ambassadeur d'Espagne, don Innigo se mit à rire, disant « que la Savoie voulait faire beaucoup de choses, mais qu'elle ne faisait rien; que l'Angleterre avait besoin d'argent et que la Savoie n'en avait pas et qu'il ne pouvait par conséquent se mettre à penser qn'il pût réussir ». En somme on pouvait être persuadé « que le roi d'Angleterre ne se résoudrait à marier son fils que par la force de l'argent [1] ».

C'était là en effet le mobile qui pouvait le déterminer et voilà pourquoi la Toscane, puissamment riche, mettait en avant ses princesses; voilà pourquoi Cioli avait mystérieusement débarqué en Angleterre, sans pouvoir d'ailleurs tenir longtemps caché le secret de sa mission. « M. le marquis Concini, écrit Scip. Ammirato le 7 juin, m'a donné à entendre qu'il est informé de l'affaire pour laquelle Cioli est passé en Angleterre. Cela m'a causé un vif déplaisir, parce que forcément tout le conseil d'ici va en être informé, et il peut encore être que la Reine Très Chrétienne ait quelque pensée de marier sa seconde fille avec le prince d'Angleterre. Je tiens pour certain que, si cela est vrai, voilà un grand empêchement pour les desseins du sérénissime prince [2]. »

Les ouvertures en effet venaient d'être faites à la cour d'Angleterre. Le secrétaire de Mantoue, à son retour de Londres, disait qu'entre le roi et le duc de Bouillon avaient eu lieu fort amicalement des propos relatifs au mariage de la seconde fille de France et du prince de Galles, sans que le roi cependant s'astreignît à autre chose qu'à montrer la plus grande bonne volonté en cette affaire [3]. L'ambassa-

1. Scip. Ammirato, 17 juillet 1612. — B. Z., *De dissolutione...*, p. 58.
2. Cf. G. B. Bartolini, 16 juin 1612.
3. Scip. Ammirato, 5 juin 1612.

deur de Savoie rapportait à Scip. Ammirato qu'il avait une lettre du maréchal de Bouillon dans laquelle il disait avoir reçu des honneurs et courtoisies extraordinaires, et ajoutait en finissant qu'il aurait à traiter avec la reine d'affaires qui lui donneraient le plus grand plaisir. Ces paroles ne pouvaient s'entendre évidemment que d'un mariage entre les deux couronnes. Enfin l'ambassadeur d'Angleterre en France disait à un ami « que ce mariage se ferait certainement ».

Tout ne tarda pas en effet à en prendre l'apparence. Le maréchal de Bouillon, revenu d'Angleterre, se présenta à Fontainebleau le vendredi 15 juin et entra tout de suite à l'audience de la reine. Marie de Médicis lui fit les plus vives démonstrations d'amitié, et, en tant qu'on put le voir à distance, l'écouta pendant une heure avec la plus grande satisfaction. Pendant que le maréchal parlait avec la reine, arriva le roi, qui l'embrassa et lui fit grande fête. Bouillon rapportait la nouvelle officielle de la conclusion du mariage entre la princesse d'Angleterre et le palatin. Le roi Jacques en donnait connaissance à la reine dans des termes tels que le duc de Savoie devait se trouver complètement débouté de ses prétentions [1].

La cour de Florence n'avait pas renoncé aux siennes. A ce moment même elle envoyait à Londres Lotti, qui allait passer par la cour de France. Mais si Marie de Médicis se montrait plutôt disposée à favoriser la Toscane du côté espagnol, bien que tout ce que l'on apprenait du roi Philippe III dût écarter de plus en plus l'idée d'un second mariage de ce prince, elle était décidée à lui interdire le terrain anglais non moins résolument qu'au Savoyard. Le gouvernement français avait fixé comme but immuable à sa politique de fonder la paix de l'Europe sur une alliance britannique destinée à faire contrepoids à l'alliance espagnole, et sa diplomatie, déjà en œuvre pour cet effet, ne perdait

1. G. B. Bartolini, 16 juin 1612.

pas de vue le manège de la cour florentine et les manœuvres de Botti. C'est pourquoi elle fit prévenir le marquis de Campiglia par le nonce que, si le grand-duc de Toscane avait l'idée de donner l'une de ses filles en mariage au prince de Galles, le Saint-Père ne permettrait pas l'union entre princes de religion différente [1]. Bientôt c'est Villeroy lui-même qui aborda la question devant le marquis en lui disant qu'il ne fallait pas compter sur un mariage entre l'Angleterre et la Toscane. « Car, disait-il, ils veulent en Angleterre se marier en France et en feront bientôt la demande [2]. » Botti se garda de lâcher prise; son gouvernement ne désespérait pas de la puissance persuasive de l'argent. On sait de quelles humiliations il fut en récompense abreuvé au moment de la lecture du contrat de mariage de Louis XIII.

Trois jours ne s'étaient pas passés depuis la lecture du contrat que Villeroy éclatait enfin en colère contre Botti. Il lui déclara que l'on voyait d'un très mauvais œil à la cour de France les pourparlers en vue d'un mariage entre la Toscane et l'Angleterre et ajouta que l'on ne s'occuperait plus de marier l'autre princesse toscane avec la Savoie. Lesdiguières, partant pour le Dauphiné, avait reçu l'ordre de ne plus s'en occuper. Très ému, Botti voulut voir la reine, elle lui fit mauvaise mine; il tenta de lui parler, mais elle se retira dans son appartement et fit dire qu'elle ne s'y trouvait pas. A Lotti, la reine répondit avec une sécheresse voulue [3]. Les affaires de Toscane étaient décidément mal en point.

L'instance n'en continua pas moins à Londres, soutenue par le sénateur Lotti. C'est en vain que Villeroy et la reine elle-même avaient écrit à Florence et que des lettres dans lesquelles le marquis d'Ancre protestait de sa bonne volonté semblaient condamner ces démarches [4]; il fallait qu'un nouvel

1. Scip. Ammirato, 1er août 1612.
2. Matteo Botti, 4 août 1612.
3. Botti, 31 août 1612, 3e dép.
4. Marquis d'Ancre, 30 août 1612.

envoyé florentin en France, Giovanni Battista Bartolini, chargé d'éclaircir la situation, fit savoir à son gouvernement que Concini lui avait dit de ne point parler à la reine du mariage entre la Toscane et l'Angleterre; car le mariage du prince de Galles et de la seconde fille de France était fort avancé [1]. Le pape renchérissait dans son opposition, déclarant qu'il n'accorderait point de dispense pour le mariage de Toscane, à moins que le prince de Galles ne se fît catholique ou qu'on n'accordât la liberté de conscience pour tout le royaume [2]. Pour qui connaissait les sentiments fort anglicans du jeune prince, il y avait là une fin de non-recevoir absolue. Enfin, lorsque le gouvernement français eut reçu de Londres l'assurance formelle qu'on était décidé à ne prêter l'oreille ni à la Toscane ni à la Savoie et qu'on était prêt à poursuivre les négociations avec la France, la cour de France laissa éclater son mécontentement contre le grand-duc [3], défendit au maréchal de Lesdiguières de plus s'occuper de marier en Savoie l'autre princesse et tint le marquis de Campiglia sous la menace de son rappel.

Au commencement de septembre, G. B. Bartolini vit don Innigo, qui lui déclara que Son Altesse ferait bien de rappeler Botti, maintenant que le mariage était conclu. « Ce n'est, disait l'agent florentin, ni l'honneur, ni la réputation, ni l'intérêt de Votre Altesse de ne pas le rappeler. » Dans sa manie d'indiscrétions et de bavardages intéressés, Botti, pour avoir d'Espagne trois ou quatre mille écus, s'était plaint à don Innigo d'avoir tout payé à ses frais, livrées et équipages de fête; puis, dans l'espoir d'abuser le duc de Pastrana, il lui avait dit que don Innigo faisait profession particulière d'être serviteur du grand-duc de Toscane.

Ce malheureux ambassadeur s'était agité avec un zèle si maladroit qu'au commencement de septembre 1612 il ne

1. G. B. Bartolini, 6 septembre 1612.
2. Botti, 12 septembre 1612.
3. Botti, 16 septembre 1612.

lui restait plus, après avoir émis les prétentions les plus extraordinaires, d'autre ressource que de se recommander à la générosité de Son Altesse [1]. Il se lamentait que l'on fût sur le point d'élever au cardinalat le nonce en France Rupert, évêque de Montepulciano, qui n'avait rien fait pour les mariages, et demandait au moins la confirmation de son augmentation de pension de 100 000 écus et l'autorisation de jouir sa vie durant, qu'il servît ou ne servît pas, du titre de grand majordome. Ce qu'il voulait en somme, c'était une démonstration suffisante pour que l'on ne pût pas dire qu'il avait mal exécuté les ordres du grand-duc [2]. Le but qu'il poursuivait dépassait assurément les moyens de la cour de Toscane, aussi devait-il être poursuivi avec moins de fracas. Ce qu'il y a de certain, c'est que Cosme II ne persistera pas dans une voie où il ne pouvait aboutir qu'à un échec retentissant. Il se remit avec sa cousine en lui déclarant qu'il ne songeait plus au mariage d'une de ses sœurs et du prince d'Angleterre [3].

Il fallait également réduire le duc de Savoie, de beaucoup moins facile composition. Lorsqu'il se fut rendu compte qu'à la cour d'Espagne, où il visait la deuxième princesse, il n'aurait pas plus de succès qu'à la cour d'Angleterre, car les ministres de Philippe III songeaient pour la sœur de la future reine de France à une alliance beaucoup plus haute que celle de la maison de Savoie, il accepta la réponse évasive du cabinet de Madrid qui lui faisait entendre que la princesse était encore dans un âge trop tendre pour qu'on s'occupât de son mariage [4].

Pendant le séjour à Paris du duc de Pastrana, l'affaire du mariage entre le prince de Savoie et la princesse de Toscane fut sérieusement remise sur le tapis. Les ministres de Marie

1. G. B. Bartolini, 2 septembre 1612.
2. Botti, 11 septembre 1612.
3. Botti, 26 septembre 1612.
4. Scip. Ammirato, 2 septembre 1612.

de Médicis espéraient allécher le duc Charles-Emmanuel par la promesse d'une forte somme d'argent comme dot. M. Jacob répondit au nom de son maître « qu'il avait plus besoin d'états que d'argent », et il proposa deux partis : ou qu'on lui donnât Neuchâtel, terre du duc de Longueville, dans le pays des Suisses, très propre à favoriser ses prétentions de ce côté; ou qu'avec l'argent de la dot, la reine s'obligeât à faire tomber la terre de Sabionette dans le duché de Mantoue, moyennant quoi le duc s'engagerait à donner à la Savoie des dédommagements dans le Montferrat. Ainsi l'esprit du duc Charles-Emmanuel paraissait pouvoir être fléchi en considération d'une augmentation de son patrimoine. La régente ne prêta point l'oreille à ces propositions, quoique la Savoie continuât à dépêcher de nombreux courriers à l'ambassadeur Jacob [1].

C'est à ce moment que, la France ayant cessé de soutenir à Turin la candidature d'une princesse de Toscane, et n'ayant plus cet appât pour détourner de ses hautes ambitions le prince de Savoie, la régente résolut de prendre le duc de Savoie par l'intérêt. Elle lui signifia qu'il ne continuerait à toucher la pension qui lui était faite par Henri IV qu'à la condition de ne plus traiter de mariage avec l'Angleterre et de marier son fils au gré de la reine de France [2]. Mais le bruit courut que Charles-Emmanuel recevrait de l'argent de l'Espagne pour ne point se désister de son projet de mariage avec l'Angleterre et ne point donner à Marie de Médicis l'occasion trop prompte de marier sa fille avec le prince de Galles.

Les Anglais, tenus au courant de tous ces artifices et de l'espèce d'enchère qui s'était établie sur la tête du prince de Galles, tenaient la dragée haute. Ils demandaient pour la dot de Madame Christine quatre cent mille écus de plus que ce qui avait été constitué à la princesse Élisabeth, sous le prétexte

1. Ambass. vénit., 18 septembre 1612.
2. Matteo Botti, 26 septembre 1612.

que les princes italiens en avaient offert un million[1]. Enfin, à la fin d'octobre, M. de Villeroy alla trouver l'ambassadeur d'Angleterre et lui déclara que, relativement à la proposition que ce dernier lui avait faite comme venant de lui, mais du consentement de son maître, la Reine Très Chrétienne était toute disposée à donner sa fille au prince de Galles. L'ambassadeur d'Angleterre ayant parlé de la dot, Villeroy lui répondit qu'elle ne pouvait excéder celle promise au prince d'Espagne, à savoir cinq cent mille écus; mais il ajouta que sous main on donnerait beaucoup[2]. La négociation était sur le point d'aboutir; le prince de Galles consulté avait répondu à son père dans un sens favorable à la France[3] et avec un sentiment élevé de ce qu'il devait à la nation anglaise, lorsqu'il prit froid à cheval et fut emporté en peu de jours. Il mourut le 16 novembre. « Mercredi soir 21, écrit Bartolini le 23 novembre, est arrivé un courrier d'Angleterre aux ambassadeurs de Savoie, avec la douloureuse nouvelle de la mort subite du prince de Galles, ce qui a causé un chagrin infini à la Reine Très Chrétienne, comme à celle qui tenait pour conclu le mariage de sa seconde fille avec ce prince. » Ce tragique événement mit fin à la triple compétition de la France, de la Savoie et de la Toscane, au moment où le parti français était sur le point de l'emporter. Toutes les espérances furent ajournées. Il faillit même nuire au mariage de la princesse Élisabeth. En effet, le prince palatin était venu à Londres à ce moment même pour voir sa fiancée. L'aspect du prince allemand déplut à l'Anglaise, et le mariage parut un instant compromis[4]. Le roi d'Angleterre tint cependant à son accomplissement, et l'année suivante, laissa passer sur le continent la fière princesse, marchant vers ses orageuses destinées.

1. Matteo Botti, 30 octobre 1612. — B. Z., *De dissolutione...*, p. 98.
2. G. B. Bartolini, 13 novembre 1612.
3. Levassor, *Histoire de Louis XIII.*
4. G. B. Bartolini, 13 novembre 1612.

IV

LA MORT DU COMTE DE SOISSONS

Le château et la forteresse de Quillebœuf refusés au comte de Soissons. — La reine achète la place. — Mauvais propos de la grande-duchesse douairière de Toscane sur Marie de Médicis. — Toute-puissance du ministre Villeroy. — Révélation d'un complot de sorcellerie dirigé contre Marie de Médicis. — Le grand écuyer de Bellegarde impliqué dans le complot. — Sortie violente du duc de Guise. — L'inculpation de sorcellerie transformée en celle de faux monnayage. — Bellegarde hors de cause. — Reproches adressés par Guise au marquis d'Ancre. — Émotion à la cour; on croit que le roi est assassiné. — Scène entre la marquise d'Ancre et le cardinal Bonzi. — Velléités d'indépendance du roi. — Pronostics pour l'avenir. — Mécontentement général à la cour. — La régente en conflit avec le duc de Vendôme. — Sa soumission. — Réconciliation de tous les chefs protestants. — Assemblée des protestants convoquée à la Rochelle. — Mort du comte de Soissons. — Ses conséquences. — Négociations matrimoniales de la cour de Toscane. — Correspondance diplomatique avec la France. — Fiançailles du duc de Montmorency et de la princesse Maria Félice Orsina. — Mécontentement de Matteo Botti; ses causes. — Voyage en France du prince Pereti. — Rappel en Espagne de l'ambassadeur don Innigo. — Affaires de Navarre.

(Septembre-Décembre 1612)

Bien qu'en signant le contrat de mariage de la princesse royale Condé et Soissons se fussent dessaisis des moyens d'opposition qui leur avaient réussi jusqu'alors, la régente ne se pressa pas d'exécuter les promesses qui avaient été faites aux princes lors des conférences de Montigny. Elle

infligea même au comte de Soissons une cruelle déception. Celui-ci avait, de toutes les façons, voulu obtenir du maréchal de Fervacques le château et la forteresse de Quillebœuf. Cette place était située sur la mer, à l'embouchure de la Seine, et de très grande importance à cause des navires qui allaient de la mer à Rouen et qui passaient par là. Fervacques refusa de la vendre, probablement sur l'ordre de la reine, et vu qu'il n'était pas à propos qu'un prince du sang, gouverneur de la Normandie, eût là une retraite assurée. Bientôt même, la reine, pour enlever au comte de Soissons toute prétention sur Quillebœuf, acheta la place soixante mille écus et envoya pour en prendre possession le colonel Gelati avec une compagnie de Suisses. On tenait pour certain que la régente ferait abattre la forteresse. Il est facile de s'imaginer la fureur de Soissons. Les états de la province étant finis, la reine l'envoya prier de revenir en cour. Soissons prolongea son séjour tant qu'il put [1]. Était-ce de la part de Marie de Médicis le début d'une politique plus ferme à l'égard des princes et pour l'application de laquelle la régente était désormais sûre d'être soutenue par le gouvernement espagnol?

Marie de Médicis s'était, vers cette époque, vivement offensée d'un propos tenu sur son compte à la cour de Toscane et qui lui était revenu de si loin. Sa tante, la grande-duchesse, passait pour avoir dit que « les heureux succès de la couronne devaient être attribués bien plutôt à la pure et vraie grâce de Dieu qu'à la prudence de la reine [2] ». Le marquis d'Ancre fut chargé de s'entretenir sur ce grave sujet avec le nouvel envoyé de Florence, Giovanni Battista Bartolini; la grande-duchesse écrivit pour nier le propos et l'affaire se calma [3]. Le mot cependant reste juste. Le gouvernement de Marie de Médicis, femme faible et impru-

1. Scip. Ammirato, 26 septembre 1612.
2. G. B. Bartolini, 10 juillet 1612.
3. G. B Bartolini, 29 août 161.

dente, avait jusqu'alors trouvé une véritable providence dans l'expérience, la sagacité et l'habileté politique du ministre Villeroy, et c'est un fait qu'il importera de constater par un témoignage positif pour ne pas être tenté d'exagérer la part prise par les époux Concini aux grandes affaires qui s'étaient traitées jusqu'alors :

« Le conseil secret de ce roi, écrit Bartolini le 1er septembre 1612, est Villeroy seul; c'est avec lui seul que se débattent toutes les affaires d'État; la reine ne remue pas une feuille sans lui. Et bien qu'entre lui et les marquis d'Ancre règne une très bonne intelligence, il n'en est pas moins vrai que Villeroy n'est pas très satisfait que ces personnages se mêlent tant des affaires de l'État. Sachez bien cependant que ni le marquis ni la marquise n'ont une autorité suffisante pour détacher la reine de l'opinion de Villeroy et eux, en gens habiles, se garderaient bien de violenter l'esprit de la reine, mais chercheraient plutôt à gagner Villeroy d'abord. »

Cette prépondérance de Villeroy commençait-elle à offusquer Concini et sa femme? Croyaient-ils déjà venu le moment de saper son influence pour arriver à la faire tomber après qu'il les aurait initiés aux affaires politiques? Sully avait bien été renversé après que l'entourage de la reine crut avoir appris de lui l'indispensable en matière d'administration financière. Toujours est-il qu'il y eut à la fin de l'année 1612 une tentative mystérieuse sur laquelle il est bien difficile de faire la lumière, mais autour de laquelle s'agitaient certainement les passions, les rancunes, les intérêts financiers ou politiques des Concini. Vers la fin du mois de septembre, le nonce introduisit auprès de la reine et du chancelier un Espagnol qui avait instamment demandé à être entendu sur des affaires d'importance. Or voici ce que révéla cet étranger; il désigna nominativement certaines personnes qui, par voie d'enchantement, voulaient rendre la reine amoureuse, au moyen d'un miroir, et

l'exciter ainsi à faire tout ce qu'ils auraient voulu. « *Per via di stregonerie la volevano, dicono, fare innamorare, per via d'uno specchio et cosi farle fare quello che havessino voluto* [1]. »

Nous reproduisons le texte même de la dépêche italienne à laquelle nous empruntons ces détails, parce que, à côté des renseignements très vagues fournis par les mémoires du temps, il donne des indications particulièrement précises. Il semble bien s'agir ici de suggestion hypnotique au moyen du procédé fort connu aujourd'hui du point brillant. La reine mère était-elle ce qu'on appelle communément un sujet? Concini et sa femme l'ont certainement su mieux que personne; et il n'est pas interdit de supposer que s'ils avaient entre les mains le secret d'une science terrible qui supprime la volonté individuelle, et à laquelle les accusations de magie et de sorcellerie que retint plus tard le Parlement à leur compte semble prouver qu'ils n'étaient pas étrangers, ils entendaient en conserver le monopole pour eux-mêmes. Le dénonciateur désigna comme principal fauteur de l'entreprise un certain Moisset, homme de basse condition, partisan puissamment enrichi par la levée des gabelles, et comme complices et comparses un gentilhomme du Dauphiné et son fils, qui avait été page du roi, Cionacci, et un frère de Saint-Dominique. Arrêtés et interrogés, ils furent mis entre les mains du Parlement. Ils étendirent bientôt l'accusation à un personnage considérable, à un rival déjà fort ancien du marquis d'Ancre en entreprises amoureuses et en crédit, soit sur la reine régente, soit sur le roi lui-même, le grand écuyer, M. de Bellegarde, qu'ils déclaraient connaître le fait. A cette nouvelle, le duc de Guise, qui se préparait à aller tenir les états de Provence, alla trouver le grand écuyer en Normandie, où il était auprès du duc de Vendôme, alors en disgrâce. Il ramena Bellegarde à Paris. Tous deux allèrent trouver la reine; le grand

1. Scip. Ammirato, 26 septembre 1612.

écuyer parla avec beaucoup de force et nia qu'il sût rien de ces extravagances; il déclara que « sa naissance à lui et sa situation devaient le mettre vis-à-vis de Sa Majesté à l'abri de pareils soupçons; il s'échauffa en disant que ce ne pouvait être qu'une invention de ses ennemis pour le faire tomber dans la disgrâce de la reine et le chasser de la cour; que si Sa Majesté voulait croire de pareilles gens, lui ne pourrait le supporter; que si l'on touchait à son honneur, il saurait s'en venger avec la dernière rigueur ». Sur ce, le duc de Guise, intervenant, parla avec beaucoup plus de véhémence. Il dit que « tout ce qui se faisait provenait de ce que M. le Grand était son ami; et que la disgrâce de Vendôme avait pour seule cause qu'il était également son ami et son parent; mais que, si ces mauvaises gens continuaient à traiter de la sorte sa maison et les siens, encore qu'il eût laissé tout esprit de parti, les choses iraient au pire; et si l'on voulait sa ruine, il ne succomberait que l'épée à la main et en ruinerait beaucoup d'autres avec lui. Sa Majesté devait donc bien prendre garde à de pareilles inventions, parce qu'il ne pouvait supporter que ses amis fussent traités aussi mal. » La régente répondit qu'elle voyait fort bien qu'ils étaient en colère et se plaignit ensuite que le duc de Guise lui eût parlé de la sorte. Le duc le sut, et retournant deux jours après chez la reine, lui demanda de lui pardonner « s'il avait manqué au respect qu'il lui devait comme bon serviteur de la reine et du roi ». Mais il ne put s'empêcher de redire « qu'il ne saurait tolérer que sa maison et ses amis fussent poursuivis et humiliés par de méchantes gens; et que, s'il devait être ruiné, bien d'autres succomberaient sous lui ». La reine répliqua encore avec sang-froid « qu'elle avait compris et qu'il n'était pas nécessaire de se répéter ainsi ».

L'effet produit par cette double sortie, qui visait bien plus que les princes du sang la coterie intime qui avait négocié leur retour en cour, fut suffisant pour faire dévier l'accusa-

tion de son objet primitif. L'inculpation de sorcellerie fut transformée en celle de faux monnayage. Concini n'était pas sans trouver son compte à cette façon nouvelle d'envisager les choses; car il sollicita et obtint, dans le cas où une condamnation interviendrait, que la moitié des biens provenant de la confiscation qui serait ordonnée par la cour lui serait attribuée, et l'autre moitié au prince de Condé. Le grand écuyer n'étant plus impliqué dans la question subsidiaire de faux monnayage, la reine pensait avoir désarmé le duc de Guise. Il n'en fut rien; car il alla faire une scène au chancelier et lui déclara qu'il était devenu impossible de supporter l'insolence de ceux qui gouvernaient; que lui et les autres princes avaient eu jusqu'alors trop de patience; mais qu'ils commençaient à ouvrir les yeux et à connaître les artifices de ceux qui, pour gouverner à leur mode, les tenaient dans la désunion. Guise n'hésita même pas à s'en prendre à l'auteur responsable de cette affaire et adressa au marquis d'Ancre de violents reproches, en lui faisant honte d'avoir, même avant l'instruction judiciaire, demandé la confiscation des biens de Moisset; et il ajouta que son frère l'archevêque de Reims pouvait en réclamer une portion, les accusés dépendant de sa juridiction ecclésiastique; il verrait bien, dit-il en terminant, si le marquis d'Ancre ou d'autres oseraient l'en empêcher. Il fallait évidemment couper court à une affaire qui menaçait d'amener ou une conflagration entre les princes du sang et les Guises ou un rapprochement entre les deux partis; dans ce dernier cas le marquis d'Ancre ne pouvait manquer de payer les frais de l'alliance. On pouvait compter sur lui pour éviter cette fâcheuse aventure.

Pendant que s'instruisait l'affaire, la reine ordonna d'arrêter un soldat des gardes du roi qui se trouvait, paraît-il, parmi ces faux monnayeurs. Celui-ci ayant eu vent de ce qui le menaçait, prit la fuite. Poursuivi par d'autres soldats qui allaient l'atteindre, il mit l'épée à la main et sut si

bien se retirer qu'il put entrer dans une barque. Il voulait passer le fleuve, mais un de ceux qui couraient après lui se mit à crier qu'on l'arrêtât au nom du roi, si bien que ceux qui se trouvaient un peu loin comprirent qu'il avait frappé le roi. Chacun se mit à pousser des cris, et le bruit se répandit aussitôt dans Paris que le roi était mort au faubourg Saint-Germain. En un instant les rues se remplirent de gens qui pleuraient et criaient; les portes de Paris furent fermées; et les soldats des gardes qui étaient logés dans les faubourgs s'ébranlèrent tous pour venir au Louvre, où accourut une immense multitude de peuple. Les gardes qui étaient de service ne suffisaient pas à la contenir.

Dans l'émotion du premier moment, il est fort peu de personnes qui ne crurent point à la vérité de ce bruit; aussi beaucoup de seigneurs qui se trouvaient au Louvre cherchaient à faire en sorte qu'il ne parvînt pas jusqu'aux oreilles de la reine avant qu'on l'eût vérifié. Mais le cardinal Bonzi, qui arriva à ce moment, dit tout à Sa Majesté. Marie de Médicis, tout en faisant montre de ne pas croire à ce malheur, se troubla cependant infiniment, d'autant plus que des fenêtres de son cabinet on entendait crier et l'on voyait courir le peuple.

Mais on vit bientôt arriver diverses personnes qui avaient été envoyées aux nouvelles et qui allèrent dire à la régente que le roi venait de rentrer par la porte Saint-Antoine, retournant de la chasse au bois de Vincennes, qu'il était sain et sauf, et qu'il ne lui était absolument rien arrivé, et on lui raconta la cause de tout ce bruit. Elle ne se livra pas tout de suite à la joie; elle voulait entendre le roi entrer dans le Louvre. Par malheur ce fut le carrosse ordinaire du roi à six chevaux, qui rentra d'abord, et le roi n'y était pas. Il en était sorti pour entrer dans un plus petit, à six chevaux aussi. Cette circonstance troubla encore Marie de Médicis; mais ce dernier carrosse étant aussi rentré dans la cour et le roi, à peine descendu, ayant crié qu'on lui

portât son dîner, la reine manifesta sa joie et alla au-devant de son fils [1].

Le lendemain matin, on mena le roi à la messe à Notre-Dame pour le montrer à ce peuple, dont l'émotion avait été vive et touchante. « L'éjouissance était incroyable, dit Héroard, et les acclamations à haute voix [2]. »

Le cardinal Bonzi s'était assez gravement compromis pendant cette tourmente. Lorsqu'il donna la nouvelle à la régente, la marquise d'Ancre était là; elle ne voulait pas que l'on dît rien à Sa Majesté, et elle trouva fort mal que le cardinal n'eût rien caché; elle lui dit fort en colère que « puisqu'il y avait là tant de princes et de seigneurs qui s'étaient tus, lui aussi pouvait bien se tenir tranquille ». A ces mots, le cardinal entra en fureur et se mit à dire à la marquise : « Et moi, qui suis-je donc? » paroles qu'il répéta plusieurs fois en y ajoutant d'autres propos blessants. Il en vint jusqu'à lui dire « qu'il ne lui avait aucune obligation et que ce qu'il était, il le devait à ses mérites et aux services rendus à la couronne ». La marquise lui répliqua de nouveau « qu'elle ne saurait jamais le louer d'avoir donné à la reine cette nouvelle incertaine », et elle se retira auprès de Marie de Médicis. La reine, informée par elle, s'étonna fort et ne paraît pas être venue à la rescousse du cardinal. Ceux qui apprirent le fait étaient non moins étonnés, sachant à quel point le cardinal était prudent, circonspect et même flegmatique. Quant à ceux qui connaissaient la part prise par la marquise à sa nomination de cardinal, ils ne pouvaient s'empêcher de rire en pensant qu'il s'était laissé sortir de la bouche, encore qu'il fût en colère, qu'il ne lui avait aucune obligation. Si l'on songe que la marquise venait de décider à peu près la reine à donner au cardinal alors sur le point de son départ 20 000 écus d'argenterie [3], on peut se

1. Scip. Ammirato, 26 septembre 1612.
2. Héroard, t. II, p. 110.
3. Scip. Ammirato, 26 septembre 1612.

demander à quel mobile avait cédé Bonzi, à moins que ce ne fût le désir de montrer en partant à quel point paraissait insupportable la haute main prise par la marquise dans la direction des affaires de la reine.

Bien qu'un des faux monnayeurs se fût étranglé dans sa prison, le Parlement ne tarda pas à adopter la solution la plus conforme aux intérêts de tous et à la sauvegarde de la moralité publique dans une affaire dont les côtés mystérieux pouvaient frapper et troubler les imaginations populaires. Le résident florentin Bartolini écrit à ce sujet une dépêche qui joint à une indication très précise des dessous de l'affaire des appréciations politiques et des prévisions du plus haut intérêt :

« Ce Mosset, écrit-il le 26 octobre 1612, qui était en prison, comme le sait Votre Altesse, sous l'imputation d'abord de sorcellerie et ensuite de faux monnayage, a été, il y a deux jours, par sentence du Parlement, absous et mis en liberté; et de plus ont été bannis du royaume ceux qui l'avaient accusé.

« Il est certain que la reine a tout fait pour qu'il fût pendu; et, aux instances de la reine, le Parlement a répondu ce que Pilate disait aux Pharisiens : *nullam inveni in eo causam.* Deux causes peuvent expliquer le salut de cet homme : la première c'est qu'il a continuellement obligé, au moyen de riches présents, les plus puissants ministres de cette cour; la seconde c'est que l'on a impliqué dans ces matières de sorcellerie M. le Grand, lequel, avec l'aide du duc de Guise et de ses fauteurs, a voulu non seulement se justifier lui-même, mais encore délivrer ledit Mosset afin de montrer au monde qu'ils avaient été aussi faussement accusés l'un que l'autre, et que la reine et ses conseillers s'étaient compromis avec une incroyable légèreté.

« L'action de la reine a été blâmée parce que, au commencement, elle lui a valu de la haine; et qu'à la fin elle lui a fait perdre quelque peu de sa considération. Ceux qui sont véritablement serviteurs de la reine pensent que ce

n'est pas là le chemin de se faire aimer et craindre, conditions essentielles pour bien gouverner cette machine et pour se faire des partisans dans l'avenir.

« Les spéculatifs, qui connaissent la nature et la complexion de ce roi, prétendent que, dans quatre ou cinq ans, la reine restera sans aucune autorité auprès de son fils, et en voici la raison : c'est que le roi est vif, emporté, volontaire, et il ne serait pas impossible que, poussé par des princes ou d'autres qui se trouveront autour de lui et qui déplairont à la reine, il ne veuille gouverner par lui-même. Dans un entretien que j'ai eu avec la marquise d'Ancre, j'ai deviné que ni elle ni la reine ne sont éloignées de quelque soupçon à cet égard. »

On voit par là combien peu manquèrent aux époux Concini les pressentiments et les avertissements durant leur fatale carrière, puisque, moins de cinq ans après que cette dépêche était écrite, le pronostic du résident s'était tragiquement réalisé.

L'élargissement de Moisset compromettait gravement les Concini, qui s'étaient fait attribuer la confiscation des biens des accusés, mais aussi la reine mère elle-même, dont l'intervention passionnée avait produit mauvais effet. La honte et l'impopularité [1] de ses favoris croissaient au moment même où la maison de Guise paraissait vouloir se retirer d'elle et où les princes du sang s'en allaient, Soissons en Normandie et Condé à Valery, de nouveau mécontents et prêts au désordre [2]. M. de Lesdiguières aussi avait gagné le Dauphiné, mécontent de n'avoir pu obtenir du Parlement la concession du titre de duc et pair qu'il sollicitait depuis longtemps et qui lui avait été refusé parce que ce n'était pas l'usage d'en créer en temps de minorité [3]. On sentait dans le gouvernement l'absence d'une main ferme et

1. Ambass. vénit., 30 octobre 1612.
2. Ambass. vénit., 4 septembre 1612.
3. *Ibidem*.

capable de lier les parties. Et en effet Villeroy était à ce moment malade à Conflans et ne devait en revenir que quelque temps après.

C'est le moment que choisit la reine pour entrer en conflit avec le duc de Vendôme, frère du roi, qui le chérissait. Elle lui interdit de tenir les états de Bretagne en sa qualité de gouverneur de la province et chargea de cette mission le maréchal de Brissac, lieutenant du roi en Bretagne. On couvrit cette disgrâce sous le prétexte spécieux que M. de Vendôme allait partir comme ambassadeur à Rome; mais il n'y avait encore, à cet égard, rien d'arrêté, et le prince ne se cachait pas pour dire à qui voulait l'entendre « qu'il ne se souciait pas de s'en aller ambassadeur à Rome, pour ne pas s'y faire voir en disgracié de la cour ». Quoi qu'il en soit, Vendôme se crut assez offensé pour faire proposer au maréchal de Brissac de lui rendre raison l'épée à la main. La régente, en ayant été informée, ordonna à M. de Vendôme de se retirer à Anet et envoya Brissac en Bretagne avec des compagnies de chevau-légers du roi. Vendôme fit remettre par sa femme, demeurée enceinte à Paris, une lettre fort soumise dans laquelle il réclamait les droits de sa naissance [1]. On craignait que Vendôme, soutenu par son cousin le duc de Guise, ne voulût point s'apaiser tant que la reine n'aurait point déclaré que ce serait lui et non Brissac qui tiendrait les états dans son gouvernement [2]. La reine le rappela à la cour, et il s'y rendit. Il confessa qu' « il avait commis une erreur en appelant en duel le maréchal de Brissac; mais que des erreurs de ce genre ayant été commises par d'autres de moindre qualité que lui, et la cause étant si légitime, Sa Majesté devait l'excuser ».

On agit sur lui pour l'apaiser vis-à-vis de Brissac, mais il répondit qu'il ne le ferait jamais, tant qu'il ne se serait pas dédit du mal qu'il avait dit sur lui à Sa Majesté; et il avait,

1. PRÉSIDENTE D'ARCONVILLE, *Vie de Marie de Médicis*, t. I, p. 333.
2. Scip. Ammirato, 26 septembre 1612.

en effet, dit avec une grande fausseté que Vendôme n'était pas bon serviteur de Leurs Majestés et qu'il cherchait à faire en Bretagne des nouveautés contre le service du roi, « auquel ayant l'honneur d'appartenir de si près, il ne savait sur quel fondement Brissac l'avait à ce point calomnié [1] ».

Cependant Brissac alla en Bretagne exécuter les ordres de la régente, non sans affront pour Vendôme, qui, s'il avait voulu causer du trouble, aurait donné fort à faire au lieutenant de la province, non seulement parce que, en sa qualité de gouverneur, il avait du pouvoir en Bretagne, mais parce qu'il pouvait aussi compter sur le duc de Retz, qui était fort puissant et ennemi juré de Brissac. Bientôt cependant Vendôme fit sa soumission complète à la reine [2].

On pouvait à certains symptômes infaillibles s'apercevoir qu'un grand mécontentement régnait à la cour : le duc de Guise annonçait l'intention d'aller dans son gouvernement de Provence; le grand écuyer de Bellegarde se préparait à partir pour la Bourgogne. Enfin M. d'Épernon, qui était encore malade, déclarait, quoique son habitude fût de soutenir la politique de la reine, qu'il irait lui aussi dans son gouvernement. Tout en somme prenait des allures de mécontentement.

Au moment où ces grands seigneurs allaient s'éloigner, arrivait à Paris le comte de Soissons, supportant toujours fort mal qu'on ne lui eût pas donné Quillebœuf. Il affectait de refuser l'offre qu'on lui faisait de quatre cent mille francs en échange. On jugeait cependant assez généralement que puisqu'on ne détruisait pas les fortifications de Quillebœuf, comme on en avait parlé d'abord, et qu'on avait même désigné Marillac pour être gouverneur, Soissons ferait bien de prendre cet argent, sans renoncer à l'espoir d'avoir encore Quillebœuf quelqu'un de ces mois [3].

1. Scip. Ammirato, 9 octobre 1612.
2. Scip. Ammirato, 6 novembre 1612.
3. Scip. Ammirato, 9 octobre 1612.

La situation, qui paraissait si peu stable pour la cour du côté des catholiques, était-elle plus sûre du côté des protestants? Il y avait eu assez récemment un rapprochement entre les maréchaux de Bouillon et de Lesdiguières et ceux de leur religion dont ils s'étaient trouvés séparés pour des raisons politiques à l'assemblée de Saumur. C'est dans un synode provincial tenu à Privas au mois de mai 1612 qu'avait eu lieu cette réconciliation par un acte inspiré de Duplessis-Mornay, qui engageait tous les seigneurs de la religion protestante à ne jamais abandonner les intérêts de leurs églises. Les effets de cette union ne tardèrent pas à se faire sentir. Le conflit qui s'était élevé entre la reine et le duc de Rohan à propos de la lieutenance de Saint-Jean d'Angély durait toujours. On voulut l'accommoder par l'intermédiaire de Bouillon. Le maréchal, afin d'effacer sa rébellion passée, essaya de persuader à la reine de réintégrer dans sa charge le lieutenant qu'avait chassé Rohan, M. de Bressac, et lui promit non seulement l'oubli de tout le reste, mais encore une gratification et les faveurs de la reine. Le duc répondit qu'il était, quant à lui, tout disposé à rétablir le lieutenant, mais que, la place étant une des plus importantes parmi celles que le feu roi avait mises dans les mains de ceux de sa religion pour leur sûreté, et ce lieutenant ayant, comme il était constant, machiné pour la leur enlever, il ne pouvait de lui-même prendre aucune résolution, sans le consentement des autres. Il leur communiqua donc ou vraiment ou faussement le désir de la reine. Mais on lui fit une opposition ouverte, et l'instance de Bouillon fut repoussée. Rohan ayant répondu que tout le mal, en fin de compte, retomberait sur lui, on lui fit dire de ne rien craindre, parce qu'ils étaient tous absolument résolus à perdre leurs enfants et la vie même plutôt que de l'abandonner.

Peu après, sans en donner aucun avis à la reine, comme les y obligeait l'édit de Nantes, ils intimèrent une assem-

blée dite politique pour le 20 octobre à la Rochelle. On considéra que c'était non seulement de la hardiesse et une véritable insubordination, mais un incontestable commencement de sédition et le moyen de replonger la France dans les troubles et les maux où les protestants l'avaient autrefois réduite. Cet avis fit une grande impression sur l'esprit de la reine et de ceux qui gouvernaient, et, pour empêcher les événements de suivre leur cours, on décida de faire tous les efforts possibles pour gagner le duc de Rohan. Bouillon lui envoya en toute hâte une personne affidée avec des offres et des promesses brillantes. On était chargé de lui dire que la reine, sans insister davantage sur la réintégration du lieutenant, se tiendrait fort satisfaite de lui, s'il employait son autorité à contenir les autres et à apaiser les mouvements qui se produisaient. Dans le même temps, pour l'honneur et la dignité de la couronne, on expédia un commandement à la Rochelle et autres lieux pour obtenir l'annulation de cette assemblée.

Dans l'opinion générale, ce qui paraissait surtout avoir produit ces fâcheuses dispositions, c'est le bruit qui, depuis quelque temps, s'était répandu avec insistance que les Espagnols et d'autres avaient persuadé à la reine que, pour délivrer la France des huguenots, il était nécessaire de suivre l'exemple donné en Espagne par l'expulsion des Maures. La divulgation de ces prétendus conseils avait produit un grand effet dans le menu peuple et la croyance en ce bruit s'y était profondément enracinée. A vrai dire, la noblesse des deux partis était lasse de la paix et extrêmement désireuse de la guerre; il n'était pas sûr qu'on pût la tenir encore longtemps éloignée. Mais, ce qui est certain, c'est que, à quelque moment qu'elle dût se produire, on l'attribuait uniquement à cette alliance avec l'Espagne, qui avait rempli le monde de jalousie et les protestants de soupçons et de crainte. Tandis que auparavant, à cause de la souveraine prudence dont avait usé envers eux le feu roi, ils se trou-

vaient en sûreté, et ne pensaient qu'à vivre tranquilles, ils craignaient toujours, maintenant que les choses étaient changées, d'être attaqués et croyaient ne pouvoir s'assurer qu'en prenant les armes. Aussi se proposaient-ils, dans leur prochaine assemblée, d'introduire parmi eux une nouvelle forme de gouvernement, en établissant des cercles, comme en Allemagne. Ce projet tendait évidemment à établir en France une sorte de république. Il y avait heureusement, contre ces idées fausses et les desseins dangereux qui en résultaient, le contrepoids de l'opinion des villes protestantes; elles étaient fort satisfaites du gouvernement de la régente, que le peuple aimait plus qu'aucune reine l'eût été en France, et qui, instruites par les maux des guerres passées, se montraient absolument résolues à faire tout pour maintenir la paix [1].

La situation n'en était pas moins critique pour la régente; elle voyait se coaliser contre elle des partis qui jusqu'alors avaient eu des intérêts divers ou opposés : les Guises, les princes du sang, les protestants. Qu'allait devenir son pouvoir, l'autorité des ministres et de Concini devant cette union qui était déjà presque consommée? Un événement aussi imprévu que subit la tira d'affaire.

Le comte de Soissons était revenu à Paris. Ce prince entêté ne démordait toujours pas de ses prétentions sur Quillebœuf; et il avait mis tout en œuvre pour les faire enfin réussir. Il avait reçu de la reine sa parole, de Villeroy la promesse de sa signature et du marquis d'Ancre l'engagement de l'appuyer au conseil. Mais bientôt Concini abandonna sa cause et se mit à travailler contre lui. Il voyait en même temps le maréchal de Fervacques se promener dans Paris à la tête d'un grand nombre de ses amis. Il ne crut

1. Ambass. vénit., 15 octobre 1612. — LEVASSOR, *Histoire de Louis XIII*, t. I, p. 150. — PRÉSIDENTE D'ARCONVILLE, *Vie de Marie de Médicis*, t. I, p. 344.

pas le moment favorable au gain de sa requête, et, quittant Paris, se rendit dans sa terre de Blandi. C'est là que Charles de Bourbon, comte de Soissons, troisième fils de Louis III de Bourbon, prince de Condé, le vaincu et le mort de Jarnac, fut pris de la petite vérole qui l'enleva en onze jours. Ce fut un changement de scène complet, qui aurait pu servir une politique plus habile que celle de la régente.

« Le 31 octobre, écrit G. B. Bartolini, est mort de la petite vérole M. le comte de Soissons; la reine s'est immédiatement attribué à elle-même le gouvernement de la Normandie pour le donner au frère du roi. Elle y a confirmé comme lieutenant le maréchal de Fervacques; quant au gouvernement du Dauphiné, elle l'a donné au prince de Conti. La charge de grand maître, elle l'a continuée au fils du défunt avec 100 000 francs de pension par an au lieu de 150 000 qu'en tirait le père.

« Cette mort a tiré Sa Majesté la reine de très grands soucis pour deux raisons : la première c'est la disparition d'un sujet aussi puissant et aussi peu tranquille, qui à chaque instant faisait le mécontent, à propos de diverses prétentions impertinentes qu'il avait; la seconde, c'est l'enlèvement d'un appui et, par conséquent, de beaucoup de courage au prince de Condé et aux autres, qui suivaient ce parti et qui étaient mécontents de la reine [1]. »

Ammirato fait de la situation un jugement semblable, quand, allant jusqu'au fond des choses, il écrit : « Cette mort du comte de Soissons a été pour la reine une grande bonne fortune; parce que Sa Majesté n'avait personne qui fût plus contraire à sa puissance et à son gouvernement que lui; et encore qu'il ne fût pas homme de grande résolution, comme on avait pu le voir à ses façons d'agir, il n'en était pas moins vrai qu'il tenait perpétuellement un chacun sur le qui-vive. Il voulait contrôler les actes de la reine et des

1. G. B. Bartolini, 6 novembre 1612.

ministres, et en particulier ceux du chancelier dont il était l'ennemi mortel, cherchant toujours à le mettre à bas. Le parti de la maison de Guise en reste d'autant plus puissant; car il ne subsiste de contraire à eux personne qui vaille, si ce n'est le prince de Condé, qui est resté pour ainsi dire seul. On ne le connaît pas pour homme qui ait beaucoup de tête ni d'esprit, étant trop tourné du côté de ses plaisirs et passe-temps. Jusqu'à présent, l'on n'a pas remarqué qu'il ait fait plus que ce qu'a voulu Soissons; mais maintenant, n'ayant pas un parti puissant à pouvoir opposer à celui de Guise, encore qu'il soit premier prince du sang, on croit, comme il le montre déjà, qu'il prendra le parti de se jeter du côté de Leurs Majestés, d'adhérer à leur cause, et de les servir, comme étant l'unique moyen de se maintenir grand et de devenir encore plus grand. On tient pour certain que la reine le cajolera pour le retenir de son côté, soit parce qu'il lui servira à tenir en respect, s'il en est besoin, le parti des Guises, soit parce que, s'il ne se voyait pas tenu en suffisante estime, il lui faudrait bien peu de chose pour se jeter dans le parti des hérétiques. Ceux-ci, à la vérité, ne me paraissent pas devoir rien faire de conséquence dans l'état de calme actuel; mais, s'ils ont peur d'être maltraités de toute façon, ils chercheront certainement à avoir un chef qui soit prince du sang.

« Et ainsi, avec la mort du comte de Soissons, la maison de Bourbon ne consiste plus qu'en trois enfants, à savoir le roi, son frère et un fils du comte de Soissons qui a huit ans; dans le prince de Condé, qui, jusqu'à présent, n'a pas d'enfants; et dans le prince de Conti, qui, on peut le dire, n'est pas au nombre des vivants [1]. »

Ainsi la situation devenait tout à coup fort belle pour les Guises, au moment où leur chef chevauchait mécontent vers la Provence et où le duc de Bellegarde gagnait la Bourgogne.

1. Scip. Ammirato, 6 novembre. — Matteo Botti, 7 novembre 1612.

Dans l'entourage de la reine, le premier sentiment que l'on éprouva après la mort du comte de Soissons fut celui d'un grand soulagement. On était donc enfin délivré de ses insolences, de ses mauvais desseins et de ses prétentions extravagantes! Le partage des dépouilles du prince ne se fit pas attendre. On a vu que la reine s'en était attribué la maîtresse part en prenant pour elle la Normandie. Pendant quelques jours, le chancelier refusa de signer les lettres royales conférant à la régente ce gouvernement; car il était évident qu'elle avait l'intention de le garder et non de le donner à son second fils. Il finit cependant par les sceller, mais de mauvais gré. Quant au gouvernement du Dauphiné, il fut au premier moment concédé au prince de Conti. Mais on attendait, pour rendre ce choix définitif, la réponse du maréchal de Lesdiguières. Celui-ci demanda le gouvernement pour le fils même du comte de Soissons, à qui il fut accordé, et l'on donna en échange au prince de Conti le gouvernement de l'Auvergne. Fervacques, lieutenant de la reine en Normandie, fut envoyé prendre possession de ce dernier gouvernement au nom de Sa Majesté [1].

On voit que Marie de Médicis ne se sentait plus gênée par la surveillance et le contrôle du comte de Soissons et se sentait moins liée que jamais par les usages traditionnels et les précédents des minorités antérieures. Les maréchaux de Lesdiguières, Fervacques et Brissac voulaient être faits ducs et pairs. La régente, désirant pouvoir compter sur leur épée, était favorable à leur prétention. C'est le Parlement qui s'y opposa, en disant que jamais les reines régentes n'en avaient créé. Le premier président présenta même des observations à Marie de Médicis. Mais la régente, sur l'avis du chancelier, se déclara décidée à passer outre [2].

Ces manifestations d'une volonté qui semblait ne plus vouloir supporter de contradictions excitèrent en France un

1. G. B. Bartolini, 23 novembre, 4 décembre 1612.
2. G. B. Bartolini, 4 décembre 1612, 2e dép.

assez vif mécontentement dont il importait de tenir compte à un moment où, mus sans doute par les mêmes causes, les huguenots commettaient des désordres en Poitou [1]. Mais la reine se laissait aller à sa bonne fortune; presque partout les événements semblaient tourner en sa faveur.

Dès avant la mort du prince de Galles, qui laissa d'ailleurs un frère sur lequel pouvaient être reportées les espérances matrimoniales de Marie de Médicis, elle avait pu faire signifier par le marquis d'Ancre à Gio. Batt. Bartolini, qu'elle et ses ministres tenaient pour certain que le traité d'alliance de la Toscane avec l'Angleterre était en tout et pour tout évanoui et qu'ils craignaient aussi beaucoup pour celui de Savoie. A cette communication ironique, Bartolini répondait que Lotti, dont se plaignait vivement Concini, n'avait jamais mis par écrit les termes d'un accord qui était resté verbal; et le marquis d'Ancre acceptait ses excuses. Bientôt on vit revenir par la cour de France Andrea Cioli [2], qui regagnait Florence [3] après une mission dont l'insuccès avait été aussi grand que le mystère. Peu après don Pietro de Zuniga, marquis de Florès, le suivait dans sa retraite [4].

La victoire diplomatique de Marie de Médicis pouvait à vrai dire lui coûter cher. La cour de Toscane avait toujours ses vieilles créances sur la couronne de France; elle savait les laisser dormir ou les réveiller suivant les circonstances. Son insistance, pendant longtemps assoupie, redevint fort active au mois d'octobre. Le marquis d'Ancre écrit au grand-duc le 19 octobre pour « servir ses intérêts dans la mesure du possible ». Ammirato insiste auprès de Concini et de la reine pour qu'on solde les créances du grand-duc. C'est désormais le sujet principal de la correspondance des Florentins [5].

1. G. B. Bartolini, 23 novembre 1612.
2. Scip. Ammirato, 9 octobre 1612.
3. G. B. Bartolini, 1er décembre 1612.
4. G. B. Bartolini, 23 novembre 1612.
5. Marquis d'Ancre, 19 octobre. — Ammirato, 25 octobre, 4, 19 décembre. — G. B. Bartolini, 22 décembre 1612.

La reine, qui ne voulait pas payer, se mit en frais de correspondance avec la cour grand-ducale; elle multiplie les lettres de recommandation [1]; elle fait solliciter son cousin par le marquis d'Ancre de participer de ses deniers à l'œuvre de la réparation des lieux saints qu'elle a entreprise [2]. Elle vient de faire décider le mariage de la fille du duc de Mayenne avec M. d'Ognano; elle envoie, à cette occasion, au grand-duc, l'abbé d'Aumale, pour l'informer de la décision prise, et le remercie des dispositions adoptées pour rendre agréable aux jeunes époux le voyage qu'ils doivent entreprendre en Italie au mois de mai suivant, en lui offrant, dit-elle, « la continuation de son amitié, qu'elle aura toujours à plaisir de lui témoigner en ce qui sera de son contentement [3] ».

Mais c'est surtout à propos de la conclusion d'un projet qui lui tenait depuis longtemps à cœur qu'elle multiplie les frais d'amabilité vis-à-vis de la cour de Toscane. Elle était enfin arrivée à une entente avec don Verginio Orsino, son cousin, pour marier le fils du connétable avec sa fille Maria Felice [4]. Les difficultés d'argent avaient été surmontées et le marquis de Tresnel, porteur de la procuration et des pouvoirs du connétable, avait été désigné pour aller à Rome prendre possession de la fiancée du jeune Montmorency. C'était la conclusion heureuse et attendue d'une campagne dans laquelle Marie de Médicis n'avait pas toujours eu la main heureuse, promenant ce jeune homme à marier d'une princesse de Toscane à une princesse de Mantoue, avant de jeter définitivement son dévolu sur la princesse Orsina [5]. Elle attendait du succès de cette négociation une nouvelle force pour la direction des affaires intérieures, par suite d'une

1. Voir l'Appendice, fin de l'année 1612.
2. Marquis d'Ancre, 25 septembre 1612.
3. Marie de Médicis, 15 octobre 1612.
4. Ammirato, 6 septembre 1612.
5. Ammirato, 11 septembre. — G. B. Bartolini, 6 novembre. — Ammirato, 21 novembre 1612.

union plus intime avec la maison du connétable. Marie de Médicis ne laissa point partir le marquis de Tresnel sans le munir de lettres d'introduction auprès du grand-duc, de la grande-duchesse mère et de la grande-duchesse régnante. La mission principale de Tresnel à Florence était de remercier officiellement le gouvernement du grand-duc de la part qu'il avait prise à la conclusion des mariages espagnols : « Nous lui avons commandé, disait la lettre de la régente au grand-duc, de vous aller déclarer de vive voix le ressentiment que nous avons des bons offices que vous avez contribués à la conclusion des alliances passées entre nous et la couronne d'Espagne, vous en remercier de nostre part comme celuy qui a esté le promoteur de ce bon œuvre et vous assurer de la souvenance que nous en voulons avoir pour nous en revancher en tout ce qui se pourra présenter pour vostre contentement [1] ».

Le ton de ces lettres est extrêmement cordial et affectueux, plus que ne le comportent de simples documents de chancellerie. Marie de Médicis reste, pour de moindres objets, en correspondance avec sa famille. Elle s'intéresse à un comédien, son « compère » Harlequin, et, au milieu d'autres lettres de recommandation, en envoie deux fort pressantes au grand-duc et à la grande-duchesse mère pour les supplier de laisser placer sur le mont-de-piété de Florence certains fonds que le pauvre homme avait économisés, « afin qu'il puisse faire estat, dit-elle, de laisser ceste partie asseurée à ses enfants [2] ».

Bientôt la grande-duchesse mit au monde un second fils, et Cosme II demanda à la régente de faire tenir cet enfant sur les fonts baptismaux. Marie de Médicis accepte avec empressement et désigne pour la représenter sa cousine la princesse Léonora, en priant son cousin de « recevoir l'office qu'elle fera en son nom comme s'il estait accomply

1. Marie de Médicis, 26 novembre 1612. Voir l'Appendice.
2. Marie de Médicis, 13 décembre 1612. Voir l'Appendice.

par elle mesme [1] ». Ainsi la régente terminait l'année dans une entente étroite avec la maison grand-ducale de Toscane. L'envoi fait par Ammirato au secrétaire d'État Belisario Vinta d'un portrait de Villeroy [2] semblait mettre le sceau à ce bon accord.

C'est en vain que, dans cette correspondance de Marie de Médicis avec ses parents de Florence, on chercherait une allusion au rôle du malheureux Botti dans la négociation des mariages. Botti était rappelé par son gouvernement; mais il ne pouvait se résigner à partir. « Botti est toujours ici », écrivait G. B. Bartolini d'un ton désespéré [3]. Il est vrai qu'à ce moment le marquis de Campiglia faisait, écrivait-il, ses visites d'adieu [4]. Bientôt il n'y tient plus; il écrit le 4 décembre une lettre lamentable au secrétaire d'État Vinta [5]; là sont étalées toutes ses misères, ses jalousies, ses maux réels ou imaginaires, ses restes d'espérance. Ce qui le blesse mortellement, c'est de voir si bien traités ceux qui ont été mêlés aux affaires du mariage sans y prendre une part directe. N'a-t-il pas appris que le marquis de Tresnel emportait à Rome, de la part du roi et de la régente, la présentation pour le titre de cardinal de ce nonce en France qui n'avait rien fait pour les mariages, et que don Innigo faisait considérer en cour de Rome comme en ayant été le principal auteur! Et ce don Innigo, qui lui-même, jusqu'à l'entière conclusion des mariages, n'avait absolument rien fait, n'avait-il pas reçu d'Espagne trois mille écus de rente et beaucoup de promesses, de France un diamant de 120 000 écus, de l'argenterie pour cinq ou six mille et un beau collier pour son secrétaire, sans compter qu'il espérait bien recevoir encore un cadeau avant son départ. Le comte Orso, ambassadeur du grand-duc de Toscane en Espagne, venait de recevoir

1. Marie de Médicis, 30 décembre 1612. — 1er janvier 1613.
2. Ammirato, 6 novembre 1612.
3. G. B. Bartolini, 23 novembre 1612.
4. Matteo Botti, 24 novembre 1612
5. Matteo Botti, 4 décembre 1612. Voir l'Appendice.

3 000 écus de provision de son gouvernement. Quant à lui, d'aucune part il n'avait vu arriver la récompense due à ses services. « Je suis maintenant sur le point de partir d'une heure à l'autre, dit-il; j'ai pris congé de tous; j'ai envoyé les affaires que je ne veux pas conserver avec moi; et il ne me reste plus qu'à voir une dernière fois Sa Majesté, M. de Villeroy, le marquis et la marquise d'Ancre; mais les accidents dont j'ai été victime, ainsi que d'autres désagréments et d'autres indispositions que j'avais auparavant, m'ont accablé de telle façon sur le point de mon départ, que tout cela m'a fait perdre complètement le sommeil et en outre m'a fait sentir la goutte, sans doute avec le secours d'une grande humidité. J'en suis réduit à une telle faiblesse et particulièrement de la tête que, si je ne vais pas un peu mieux, ce que j'espère dans quelques jours, il m'est impossible de bouger d'ici. Je m'en console en n'ayant pas d'autre inconvénient que la dépense, mais je serais très satisfait de la faire moi-même. »

Comme on le voit par cet extrait d'une trop longue épître, Botti ne pouvait point s'arracher à la cour de France. Il savait bien qu'une fois parti on ne songerait plus à lui; et il se raccrochait aux branches en désespéré. Nul ne voulait croire à sa maladie et sa réclusion n'était pas prise au sérieux. Il écrivait cependant vers la fin du mois de décembre qu'il allait mieux, qu'il partirait prochainement, essayait de faire prendre patience en disant qu'il voyait, au moment du départ de don Innigo, se réchauffer la pensée de lui donner quelque marque de reconnaissance [1]. C'est à ce moment qu'un événement, qui devait compliquer gravement les affaires d'Italie pendant l'année 1613, vint permettre à Botti de rester encore quelque temps en France, à titre officiel. Le duc de Mantoue, François, qui régnait depuis deux mois à peine, mourut le 22 décembre, et Matteo Botti

1. Botti, 21 décembre 1612. Voir l'Appendice.

reçut de son gouvernement la mission de présenter à la régente ses condoléances. Botti ne se fit pas prier pour accepter cette prolongation de séjour.

Il considérait le départ de don Innigo comme favorable à ses intérêts. L'ambassadeur d'Espagne, en revenant à Paris après avoir accompagné le duc de Pastrana, n'y fit plus qu'un séjour de courte durée. Son gouvernement le rappelait en Espagne. Il vit encore défiler devant la reine quelques ambassades qui ne manquaient pas d'importance, par exemple celle du marquis de Brandebourg qui vint féliciter la régente des mariages royaux et ne manqua pas l'occasion de lui rendre compte des travaux de fortification que l'électeur faisait accomplir à Mulheim, la priant d'assister son maître dans le cas où il serait attaqué, comme il était à craindre, soit par la Saxe, soit par l'empereur pour les états de Clèves. La reine répondit en termes très généraux et l'ambassadeur s'achemina vers l'Angleterre pour y accomplir le même office [1].

Don Innigo put voir aussi la brillante tournée que fit à Paris le prince toscan Peretti. La reine le combla de faveurs, le faisant loger par le marquis de Tresnel, lui faisant elle-même une excellente mine, et, un jour qu'elle déjeunait dans la maison du marquis d'Ancre, l'appelant ensuite à l'honneur de faire son jeu. Des banquets furent donnés au prince par le marquis d'Ancre, par le marquis de La Valette, fils du duc d'Épernon, qui, étant encore malade à Saint-Cloud, envoya s'excuser auprès du prince de ne pouvoir le recevoir comme il désirait; par le nonce, par l'ambassadeur de Venise, enfin par M. Zamet. Rien ne manqua à la réception du prince italien. Le marquis de Tresnel ne laissa personne lui disputer le soin d'assister son hôte de la façon la plus constante et la plus aimable. Le marquis d'Ancre alla le visiter souvent et le fit servir par un de ses

1. Scip. Ammirato, 26 septembre 1612

carrosses [1]. Après son départ, c'est l'ambassade de l'archiduc Albert des Pays-Bas qui vient défrayer les loisirs de la cour de France [2].

Cependant le terme était arrivé pour don Innigo; le marquis de Puisieux, le duc de Mayenne étaient revenus successivement à Paris, enchantés l'un et l'autre de leur séjour en Espagne, certifiant d'ailleurs tous les deux que le roi se passait très bien de femme et ne songeait pas à se remarier [3], et rapportant que les titres réservés à la princesse Élisabeth étaient ceux d'Altesse et de Sérénissime [4] que portait le prince d'Espagne son fiancé. Sa mission terminée, don Innigo prit congé de Leurs Majestés [5]. Il partit assez peu satisfait, car on ne crut pas devoir lui faire de nouveaux cadeaux. Ce n'était que justice, puisqu'en Espagne on n'avait rien donné à l'ambassadeur résident après la cérémonie du contrat [6].

Don Innigo laissa toutefois à la France une bonne promesse. Aussitôt après la mort de Henri IV, les Espagnols avaient mis la main sur une partie de la Navarre. De là, de grosses difficultés qui continuaient à se mêler aux négociations pour le double mariage [7]. A son départ, don Innigo affirma que l'affaire de la délimitation de la Navarre serait réglée dès son retour [8].

Si l'on ajoute que, dans le même temps, des négociations favorables étaient entamées avec l'Angleterre pour donner la seconde fille de France au deuxième prince de Galles [9], on se rendra facilement compte qu'en politique extérieure la politique de la régente était servie à souhait.

1. Scip. Ammirato, 26 septembre 1612.
2. G. B. Bartolini, 26 octobre 1612.
3. Matteo Botti, 10 octobre 1612.
4. Matteo Botti 27 octobre 1612.
5. G. B. Bartolini, 4 decembre 1612.
6. Scip. Ammirato, 19 décembre 1612.
7. Ambass. vénit., 21 décembre 1612.
8. Ambass. vénit., 24 décembre 1612.
9. Ambass. vénit., 21 décembre 1612.

V

ACCROISSEMENT DU POUVOIR DE LA MAISON DE GUISE

Retour du duc de Guise à Paris. — Le baron de Luz. — Le baron tué en duel par le chevalier de Guise. — Grosse émotion à la cour. — La régente obligée d'accorder son pardon au chevalier. — Sagesse du chef de la maison de Guise. — Le fils du baron de Luz tué à son tour en duel par le chevalier de Guise. — Édit contre les duels. — La vie de cour. — Intrigues diverses. — Mort du duc François de Mantoue. — Ouverture de la succession. — Négociations avec l'Angleterre pour le mariage du prince de Galles. — Départ de la princesse d'Angleterre pour le Palatinat. — Prétentions au trône de la maison de Courtenay. — Le duc de Guise offre ses services à la comtesse de Soissons. — Concini veut marier sa fille avec le duc d'Elbœuf. — Édit somptuaire. — Résistance que rencontre Concini chez le lieutenant de la citadelle d'Amiens. — Nouvelles menées du prince de Condé. — La convocation des États généraux mise en avant. — Conciliabules des princes. — Rentrée du cardinal de Joyeuse à Paris. — Nouveaux efforts pour obtenir le remboursement du grand-duc.

(Janvier-Mars 1613)

Le 29 décembre 1612 le duc de Guise était revenu de Provence, mais tellement à l'improviste que sa venue donna beaucoup à parler. Il se rendit immédiatement auprès de la reine et lui dit qu'ayant été avisé de l'intention du roi de faire au commencement de l'année de nouveaux chevaliers, il était arrivé en toute diligence pour recevoir l'honneur que lui destinait Sa Majesté. La régente eut l'air de le croire et le reçut avec un bon visage. Mais, ayant appris que ce n'était point pour cette cause qu'il était venu, que M. le

Grand était également parti de Bourgogne et que le jour suivant, il devait, de concert avec le duc de Guise, se trouver à Paris, elle expédia immédiatement un courrier à Bellegarde, avec l'ordre de s'en retourner à son gouvernement. M. le Grand ayant rencontré le courrier en chemin, reçut l'ordre, mais il n'en continua pas moins son voyage. La reine dut expédier un exprès plus efficace et plus résolu, auquel obéit M. le Grand.

Cependant le duc de Guise avait été informé que, pendant son absence de la cour, beaucoup d'affaires avaient été traitées à son préjudice et il menaça le baron de Luz, lieutenant du roi en Bourgogne, par le moyen duquel il savait que l'on avait traité d'ôter ce gouvernement à M. le Grand pour le donner au duc du Maine. Ce projet, qui pouvait intéresser un membre de la maison de Lorraine, était d'autre part, dans les conditions où il se produisait, manifestement contraire à M. de Bellegarde; mais il est certain que la reine, depuis l'affaire Moisset, était restée en mauvais termes avec le duc de Guise et surtout avec le grand écuyer [1]. Quoi qu'il en soit, la maison de Guise reparut violemment en scène.

Le baron de Luz s'était, paraît-il, vanté, dans la maison du duc du Maine et puis dans celle de la reine Marguerite, de s'être trouvé à Blois lorsque Henri III décida de faire tuer le duc de Guise; il aurait été celui qui avait empêché le maréchal de Brissac d'en avertir le duc [2]. Le soupçon qu'il avait tenu ce propos, joint aux autres causes d'animosité entre le baron de Luz et la maison de Guise, monta à la tête du plus jeune de la famille, le chevalier [3]. Il fit épier dès le matin, la veille des Rois, les allées et venues du baron de Luz, alla entendre la messe au Louvre chez la princesse de Conti,

1. Ambass. vénit., 8 janvier 1613. Ammirato, 17 janvier 1613.
2. G. B. Bartolini, 17 janvier 1613.
3. François-Alexandre Paris, fils posthume (1589) d'Henri de Guise et de Catherine de Clèves.

et, au sortir de là, voyant le carrosse du baron continuer à stationner au Louvre, croisa à cheval avec deux compagnons et deux laquais dans la rue Saint-Honoré, vers l'ouverture de la rue des Petits-Champs, où était situé le logis du baron. Quand il vit venir de loin son carrosse, le chevalier, après avoir recommandé à ses compagnons de le laisser seul aux prises avec son adversaire et aux valets de n'intervenir que pour arrêter les chevaux du baron, s'il refusait de mettre pied à terre, sur l'invitation du chevalier, s'avança droit vers Luz et lui dit tout haut : « Monsieur, monsieur le baron, je vous supplie que je vous die quatre paroles ». Il répondit : « Oui, tant qu'il vous plaira ». Sur ce, il mit pied à terre avec deux gentilshommes qui l'accompagnaient; le chevalier de Guise et les siens descendirent de cheval. Alors Guise, prenant le baron par la main, le tira à dix pas et lui dit : « Monsieur, j'ai su que vous avez dit à M. du Maine, en la présence de plusieurs gentilshommes d'honneur, que vous fûtes du conseil de Blois, où il fut résolu de tuer monsieur mon père, et qu'hier même vous le dîtes à la reine Marguerite. Je ne veux point là-dessus de réponse de vous que l'épée à la main, si vous en avez le courage : çà, l'épée à la main; il faut mourir. » A ces mots, le baron voulut se jeter sur le chevalier; il le repoussa d'un coup de poing dans l'estomac, et se retirant deux pas en arrière, mit l'épée en la main. Le baron en fit de même et tirant l'un contre l'autre en même temps, le chevalier para le coup de son adversaire avec le bras, qu'il avait enveloppé de son manteau, et en porta un au baron, qui entra assez profondément sous le sein gauche. Le baron de Luz entra dans l'allée d'un cordonnier, entre le *Temps perdu* et la *Bannière de France*, et au bout de l'allée monta quelques marches dans l'escalier en disant : « Jésus, Marie, un prêtre ! » Puis il tomba mort. Le chevalier remonta tranquillement à cheval, et s'adressant au peuple qui s'était amassé, lui dit : « Messieurs, vous me serez témoins que personne n'a mis la main

à l'épée que moi [1] ». Puis il sortit de Paris dans la direction du Roule et y rentra peu après pour déjeuner avec M. de Thermes à la Grande Écurie [2]. Il se rendit ensuite à sa maison où accourut le duc d'Epernon et beaucoup d'amis et de dépendants de cette faction.

Le motif allégué pour cette rencontre extraordinaire, dont le périlleux exemple allait être suivi, était-il soutenable? La mort du duc de Guise était un fait déjà bien éloigné — il remontait à vingt-cinq ans — et que la prescription des événements politiques semblait avoir entièrement couvert. Il aurait fallu de la part de celui qui rappelait la mort de Henri de Guise un manque absolu de tact et même une évidente intention de provocation pour justifier l'attitude du chevalier. Or, si l'on en croit certains renseignements, ce prétexte lui-même n'existait pas. Le baron n'avait pas tenu le langage qu'on lui prêtait; et, le lendemain même de ce meurtre, au milieu de l'émotion générale et de la colère suscitée chez la reine par cet événement, le duc du Maine et M. de Guise s'étant trouvés ensemble dans le cabinet de la régente, le duc du Maine, discourant sur le fait même avec un cavalier, répéta plus d'une fois à très haute voix de manière à être entendu de Guise, qu'il mentait celui qui disait que le baron avait tenu un tel langage dans sa propre maison et en sa présence; il ajouta que d'un tel démenti il n'excluait que le roi, le frère de Sa Majesté et les princes du sang. A cette déclaration formelle, Guise ne trouva rien à répondre [3].

1. *Gli aderenti di Guisa dicono che quando il cavaliere chiamò il Barone che uscisse di carrozza, et che gli voleva dire una parola, che gli havesse dato non solo tempo di mettere la mano alla spada, ma di tirare anco la prima stoccata al cavaliere, il quale parato la col mentello avvolto al bracciò, ne havesse data una al barone nel lato manco, della quale morì poco doppo. — Ma la commune e è che il Barone non havesse tempo di mettere mano, essendo stato sopragiunto all'improviso, et credendogni altra cosa.* (G. B. Bartolini, 17 janvier 1613.)

2. Malherbe à Peiresc, 5 janvier, — 8 janvier, — 12 janvier, — 21 janvier 1613.

3. G. B. Bartolini, 17 janvier 1613.

Il faut donc en arriver, pour expliquer la conduite du chevalier de Guise, à des considérations moins élevées et plus prochaines. De l'animosité politique, il y en avait entre les deux familles; de la haine pour les intrigues dirigées contre Bellegarde, également peut-être chez les Guises. Mais ce qui mit l'épée à la main du chevalier, ce fut surtout une rivalité amoureuse : « Mme la comtesse de La Chappelle-aux-Tersins, écrit Malherbe, m'a dit qu'hier au soir le chevalier était au cabinet, et, lui parlant d'amour, lui disait qu'il était du bois dont on faisait les maréchaux de France, et qu'elle lui avait répondu qu'il était d'un bois fort sec. A quelque temps de là, elle prit garde que M. le chevalier regardait attentivement et de mauvais œil le baron de Luz et qu'elle lui dit : Qu'y a-t-il? vous regardez le baron de Luz de travers; c'est mon amoureux, ne lui faites pas de mal. Et là-dessus il lui répondit : J'aimerais mieux avoir un bras rompu qu'il fût votre mari [1]. » Ce propos d'une jolie femme avait égaré l'esprit du chevalier. Le lendemain, le baron de Luz n'était plus.

Nous croyons que c'est cela surtout qu'il faut voir dans cette violente échappée d'un tout jeune homme; mais ce que l'on y vit surtout, ce fut la marque de ressentiment donnée par les Guises à un personnage de qualité et de grand crédit auprès de la reine. Les cervelles s'échauffèrent parmi ceux qui redoutaient leur trop de grandeur, et en particulier celle du marquis d'Ancre, à la suggestion duquel le duc pensait qu'avaient été tramés tous les complots contre M. le Grand. Le marquis d'Ancre était en effet animé contre lui des pires volontés et cherchait par tous les moyens possibles à le tenir loin et hors de sa charge de premier gentilhomme de la chambre, afin qu'il ne trouvât pas dans ses fonctions des facilités pour rendre au marquis de mauvais offices que le roi croirait volontiers; car il aimait beaucoup le grand écuyer [2].

1. Malherbe à Peiresc, 5 janvier 1613.
2. Ambass. vénit., 8 janvier 1613.

La reine était à table quand elle apprit cette mort. Elle en reçut la plus vive impression et fit une mine si fâchée au duc de Guise, qui était venu immédiatement pour s'excuser de n'avoir rien su, essayer de disculper son frère et apaiser Sa Majesté, qu'il ne rentra à la cour que le 17 au matin. La reine, en quelques mots, marqua son profond mécontentement. Elle confirma immédiatement au fils du mort toutes les charges et la pension qu'avait son père. Mme de Guise et la princesse de Conti ne furent pas mieux reçues de la reine que le duc de Guise. La reine se plaignait que les Guises, par des moyens semblables, et en voulant mettre la terreur parmi ceux qui dépendaient d'elle et la conseillaient, voulaient la supplanter. La régente s'enflamma tellement vis-à-vis de la duchesse de Guise, qui lui parlait pour la défense de son fils, qu'elles échangèrent des paroles aigres et mordantes pour lesquelles la duchesse, ses fils et leurs autres alliés, se montrant mécontents, restèrent quelques jours sans voir la régente. Marie de Médicis appela tout de suite auprès d'elle le prince de Condé, le duc de Bouillon et d'autres seigneurs de la même faction; elle fit redoubler au Louvre les gardes et, ayant appris qu'à l'hôtel de Guise on faisait réunion d'un grand nombre de noblesse, elle envoya M. de Châteauvieux se plaindre au duc d'un pareil rassemblement. Guise, en présence de l'envoyé, les licencia immédiatement et les renvoya tous [1]. Ce fut pour la régente une véritable satisfaction. Car tous les jours précédents, le duc du Maine, le marquis d'Ancre et d'autres étaient allés par la cité chacun avec une suite extraordinaire; le duc de Guise, au contraire, avait paru moins accompagné que d'habitude. Il voulait diminuer la haine qu'on prétendait lui mettre à dos au moyen de ces manifestations et en faisant croire au peuple que sa force et sa puissance étaient désormais formidables à chacun.

1. Ambass. vénit., 22 janvier 1613.

Il est certain que le coup d'audace du jeune chevalier de Guise paraissait un signe évident de la trop grande puissance des Guises. Depuis la mort de Soissons, qui balançait leur grandeur, il n'était resté personne qui fût en état de le faire. L'un des princes du sang, Conti, dépendait d'eux. Quant à l'autre, qui était Condé, la reine et les ministres sentaient bien la nécessité de réparer sa fortune et de le grandir. Mais il était seul et ce n'était pas encore suffisant. Aussi pensait-on à l'unir avec les ducs de Mayenne et de Nevers [1]. Il fallait, en tout cas, pourvoir au plus pressé.

La reine avait fait ouvrir, par la voie de justice, une information contre le chevalier de Guise, lorsque les choses prirent une autre tournure. L'accord ayant été rétabli entre le duc du Maine et Guise sur les remontrances faites par un ami commun, le jour d'après arriva en grande diligence le duc de Nevers, qui prit l'affaire en mains et la réduisit vite à bonne fin, pour son plus grand éloge; car il n'est pas douteux que cette affaire avait commencé fort mal et qu'elle était capable de mettre le royaume sens dessus dessous. On gagna d'autre part le prince de Condé, qui s'était montré contraire aux Guises; et on lui fit de la part de ces derniers de très grandes offres en l'assurant que la maison de Guise serait toujours de son côté et qu'elle l'aiderait et le servirait pour avoir la connétablie. Condé commençait à se montrer plus accommodant, lorsque la reine apprit cette trame. Elle ne voulut pas être contrainte de faire par force ce qu'elle pouvait faire de sa volonté et n'accepta pas que les Guises vinssent avec Condé et reconnussent comme venant de ce dernier la grâce qui serait accordée au frère du duc. Elle commença à se montrer moins rude et à écouter ce qui pouvait être fait. Du Maine fut celui qui demanda la grâce du chevalier à la reine. Le marquis d'Ancre traita l'affaire, qui se termina moins mal qu'on ne l'avait cru au commence-

1. Ambass. vénit., 8 janvier 1613.

ment. Le chevalier obtint sa grâce, ou plutôt obtint la permission de se montrer; car il était resté presque constamment à Paris, sauf pendant deux jours qu'il avait passés à deux lieues de la ville. Le duc du Maine ne parla plus du gouvernement de Bourgogne, qui dut être continué à M. le Grand, sans qu'il pût l'abandonner autrement que contre une récompense égale et entièrement de son goût. Ces conventions accordées, le duc et les autres membres de sa famille se rendirent chez la reine, qui les reçut avec un très bon visage, des paroles et démonstrations aimables, comme elle faisait auparavant. Le duc de Guise se remit à passer toutes ses journées avec elle.

Le marquis d'Ancre tira son épingle du jeu. Affectant de ne pouvoir renoncer à la crainte et aux soupçons qu'il avait conçus, il continuait à se montrer avec une suite considérable. Bientôt il fit connaître à la régente le danger dans lequel il se trouvait et l'amena à mettre sur pied une compagnie de cent chevau-légers, qui, sous le nom de garde de la reine, devait être au service du marquis d'Ancre, lequel en reçut le commandement. D'autre part, voyant la faiblesse du prince de Condé et de son parti, il chercha, pour sa sûreté, à se mettre bien avec le duc de Guise et s'employa de tout son pouvoir auprès de la reine pour faire réussir l'accommodement. Le prince de Condé lui-même, voyant les choses prendre une bonne tournure, alla trouver le duc et mit à sa disposition tout son pouvoir pour en obtenir le succès. Mais le duc de Guise, sachant qu'il avait fait auprès de la reine, en sens contraire, de mauvais offices, ne put s'empêcher de lui en dire quelques mots; de là naquit un profond mécontentement du prince contre le marquis d'Ancre, qu'il accusait d'avoir rapporté ses paroles afin de se mettre dans les bonnes grâces du duc de Guise.

Au milieu de ces événements, ce qui ressortit avec éclat ce fut la puissance de la maison de Guise et la sagesse de son chef. Pour montrer son respect à l'égard de la noblesse,

qu'avait profondément troublée la mort du baron de Luz, il déclara autour de lui que, malgré la grâce accordée par la reine au chevalier son frère, il voulait qu'il restât pendant quelque temps éloigné du royaume pour expier la faute d'avoir trempé ses mains dans le sang d'un gentilhomme, bien qu'il fût son ennemi. Grâce à ces moyens, le duc de Guise se conciliait l'âme et l'inclination de toute la noblesse et voyait croître sa suite de jour en jour. Quant au malheureux baron de Luz, sa mort finissait par ne point paraître un accident trop fâcheux, parce qu'on le reconnaissait comme un homme à politique de casse-cou, avec ses conseils et ses brouilleries, et qu'on le considérait comme l'auteur de cette promotion imaginaire du Saint-Esprit qui avait mécontenté tant de gentilshommes [1].

On voit à combien d'intrigues et d'allées et venues avait donné lieu le rétablissement d'un état de choses favorable à la maison de Guise. M. de Bassompierre se fait la part très belle dans ce tragique épisode; il sert de confident, d'intermédiaire, de négociateur à la reine. C'est en effet une grosse affaire qui se complique encore énormément dans ses mémoires [2]. Ce qui ressort de son récit, c'est qu'il s'employa, non sans succès, à rapprocher la reine des ministres qui, au milieu du conflit des ambitions opposées, avaient passé au second plan; il ménagea une entrevue entre la reine et le président Jeannin dans les jardins du Luxembourg; et bientôt, le président, le chancelier et Villeroy, réconciliés entre eux et avec la régente, s'enfermaient ensemble en conseil et tenaient close la porte au prince de Condé. Cette réintégration des « barbons » ne se fit point sans avanie pour le marquis d'Ancre, qui les avait desservis, sans humiliation pour Condé, qui les avait toujours tenus en mépris, et s'accomplit au grand bénéfice du duc de Guise, qui restait le maître de la situation.

1. G. B. Bartolini, 17 janvier. — Ambass. vénit., 22 janvier 1613.
2. Bassompierre, *Mémoires*, t. I, p. 314 et suiv.

C'est ce qui explique pourquoi la reine se mit en contradiction complète avec son attitude précédente, lorsque le chevalier de Guise vint donner une seconde édition du meurtre du baron de Luz, en tuant également son fils en duel. Le provocateur ne fut point cette fois le chevalier, mais le jeune baron, qui, poussé par la douleur, envoya au jeune Guise un billet d'appel, qui est un modèle d'élégance et de courtoisie [1]. A peine l'eut-il reçu que le chevalier, sans dire un mot, monta à cheval, prit avec lui un seul gentilhomme, comme s'il allait à la chasse, et se trouva peu de temps après hors de la ville, à l'endroit que lui avait désigné son ennemi, près de la porte Saint-Antoine. Les adversaires, accompagnés chacun d'un second, mirent pourpoint bas, et les quatre cavaliers s'avancèrent l'un contre l'autre. A la troisième passe le chevalier perça de part en part le baron, qui tomba de dessus son cheval et peu après expira. Ce fut une grande fortune pour le chevalier; car, au premier engagement, il avait été légèrement blessé, mais dans un endroit où, étant en chemise, il s'en fallut de peu qu'il ne perdît la vie. Puis il revint se placer entre les deux gentilshommes qui avaient accompagné les deux principaux combattants; il fit retirer Riolet, son second, qui était sans blessures, et sauva la vie au chevalier de Grignan, qui avait déjà reçu deux coups d'épée [2] (31 janvier). Cette action accomplie avec courage et noblesse d'âme par le chevalier de Guise, qui, en sa qualité de prince, n'était pas tenu par les lois de France de répondre à un simple gentilhomme, grandit encore sa réputation et celle de sa maison, donna à la noblesse une grande satisfaction et changea l'idée qui s'était répandue que, dans la première rencontre, le chevalier avait pris quelque avantage sur son adversaire. Le vainqueur s'en retourna immédiatement dans la ville, et il y eut à sa maison un concours immense de noblesse et de peuple.

1. Malherbe à Peiresc, p. 289. — Ammirato, 6 février 1613.
2. *Mercure françois*, t. III, 1613, p. 49.

Il ne fut pas un prince ni un gentilhomme qui n'allât le voir et le complimenter, si bien que la reine, malgré son émotion toute récente et aussi malgré l'inquiétude où pouvait la mettre cette grandeur croissante de la maison de Guise, tout en sentant avec une souveraine amertume ce nouvel exploit, dut, elle aussi, trouver bonnes les raisons du chevalier. Le duc d'Épernon, qui venait tout récemment de se rapprocher [1] ouvertement et sans conditions de la reine, alla la trouver, au nom du duc et de ses frères, lui montra le cartel qui avait été envoyé par le baron de Luz et la nécessité où avait été le chevalier de rendre raison à qui la lui avait demandée. La reine ne crut pas devoir contredire le colonel-général et ne témoigna aucun mécontentement. Elle revit le même jour le duc et ses frères, comme elle faisait auparavant. Le roi et elle envoyèrent, à plusieurs reprises, visiter le chevalier blessé. « Je vis encore une chose bien estrange des changements de la cour, écrit Bassompierre, que M. le chevalier de Guise, quy, pour avoir tué le père, la reine commanda au Parlement d'en connestre, d'en informer, et de lui faire et parfaire son procès, à moins de vingt jours de là, après avoir de surcroit tué encore le fils du dit baron de Luz, la reine l'envoya visiter et savoir comme il se portait de ses blessures, après qu'il fut de retour de ce dernier combat [2]. » Voilà cependant à quelles humiliantes palinodies réduisaient la reine mère les perpétuelles oscillations de la faveur.

Le cardinal de Richelieu, qui juge avec une extrême sévérité le chevalier de Guise, ne peut cependant absoudre le jeune et infortuné baron de Luz : « Bien qu'il n'y eût rien de plus juste que la douleur du jeune baron, dit-il, Dieu permit qu'il eût du malheur en ce combat, pour apprendre aux hommes qu'il s'est réservé la vengeance, que cette voie de satisfaction n'est pas légitime et que la justice ne se fait

1. Bassompierre, *ibidem*.
2. Bassompierre, p. 341.

que par une autorité publique[1] ». Oubliait-il donc que l'action même de cette autorité publique avait été retardée par les lenteurs du chancelier Sillery et éteinte par la faiblesse de la régente ?

L'esprit de Marie de Médicis n'était cependant pas sans inquiétude; elle voyait s'accroître outre mesure la puissance de la maison de Guise et diminuer son autorité, vu que, malgré le mécontement montré par elle, lors de la première affaire, contre tous les seigneurs qui avaient accouru à la maison de Guise, le concours avait été beaucoup plus considérable encore lors de la seconde affaire et ne cessait de s'accroître. On continuait partout à tenir si peu de compte des édits et ordres de Sa Majesté que les simples gentilshommes s'appelaient librement en duel et que, dans le temps même du duel du chevalier de Guise, on vit toute la campagne autour de Paris pleine de noblesse qui était sortie pour cet effet, et il y avait eu des tueries, au grand péril de créer de nouvelles divisions et des conflits importants. La reine se plaignait et déplorait son impuissance.

Elle résolut cependant de faire une tentative et se dépouilla de toute autorité en cette matière. Chaque fois qu'il s'agissait de défis et de duels, la régente s'en remit entièrement au Parlement, sans se réserver à elle-même le pouvoir de faire grâce à quiconque. Elle espérait, par ce moyen, refréner un peu les passions. L'édit fut publié le 5 février. Quoique les querelles de la cour fussent à leur comble, on en espérait cependant un bon effet. Quelques jours auparavant, le président Jeannin, vieux d'âge et de conseil, avait fait à la régente une grave remontrance au sujet de ces événements, et, lui représentant les effets funestes qui devaient infailliblement en résulter, la suppliait de vouloir bien couper à temps la racine de ces maux avant qu'ils devinssent plus grands. Entre autres moyens il lui recommanda d'accom-

1. Richelieu, *Mémoires*, p. 35, col. 2.

moder les affaires de M. le Grand; car c'est de là que la situation présente avait pris naissance. La reine l'écouta, mais ne lui répondit mot. Jeannin ne s'en retourna pas très satisfait. Il avait cependant donné un excellent conseil. Il semblait que rien ne pût être tranquille tant qu'on n'aurait point rappelé le duc de Bellegarde et mis ordre à ses démêlés avec le marquis d'Ancre [1].

Ces événements sanglants et ces intrigues multiples se passaient pendant une saison extrêmement brillante et animée. Les banquets, les ballets, les comédies donnés au Louvre ou chez les princes occupaient les loisirs de la cour; et la reine faisait surtout ses délices de la comédie italienne dont elle avait pris sous sa protection particulière le chef Harlequin, recommandant ses intérêts au grand-duc de Toscane par des lettres pressantes [2]. Le jeune roi lui-même se plaisait à faire jouer tantôt la comédie de *la Folie et l'Amour aveugle* [3], tantôt la tragédie d'*Emon*, traduite d'Arioste. Il suivait la reine à la comédie française et à la comédie italienne. De sorte que c'était sous le couvert de fêtes ininterrompues que s'accomplissaient de graves changements à l'intérieur.

La régente n'avait pas, à vrai dire, l'esprit très porté à s'occuper avec activité des affaires graves qui pouvaient survenir à son gouvernement. La succession de Mantoue, qui venait de s'ouvrir, était de celles-là. Le duc de Mantoue François, en mourant, laissait une veuve, Marguerite, fille du duc de Savoie, Charles-Emmanuel, que l'on disait enceinte, et une fille âgée de quatre ans, Marie; son frère, le cardinal Ferdinand de Gonzague, lui succéda provisoirement; ses droits étaient incontestables, s'il ne survenait pas d'héritier, sur le duché de Mantoue lui-même; mais depuis

1. Ambass. vénit., 5 février 1613.
2. Marie de Médicis, 13 décembre 1612. Voir l'Appendice.
3. HÉROARD, p. 115, 118.

longtemps la maison de Savoie avait des prétentions sur le Montferrat, et quoique Charles-Emmanuel les eût complètement abandonnées à sa fille en lui faisant épouser le duc de Mantoue, il s'agissait de savoir ce que ferait en l'occurrence cet esprit inquiet et ambitieux. On s'en occupa beaucoup à la cour de France, et le marquis Botti, qui avait reçu la mission de présenter les compliments de condoléances, jugea l'occasion favorable pour sortir de sa longue retraite. Il s'aboucha au commencement de janvier avec le marquis Concini, et causant avec lui du nouveau duc, émit cette opinion que, dans les résolutions importantes, il se prévaudrait certainement du conseil et de l'autorité de la reine. « Je le crois bien, répondit le marquis d'Ancre, et, s'il le fait, il fera ce qu'il doit. » Botti, sans perdre de temps pour aller droit à son affaire, lui répliqua : « Il faudra qu'il se marie bientôt; et, à ce propos, il m'est venu une pensée que je veux communiquer à Votre Excellence comme venant de moi. La voici : ne pensez-vous pas qu'en ce cas Sa Majesté ne trouverait pas bon d'essayer de rapprocher Leurs Altesses de Mantoue du grand-duc mon seigneur par le moyen d'un nouveau mariage? » Le marquis lui dit aussitôt : « Votre idée me plaît, et on l'a déjà discutée; mais parlez-en donc avec ma femme ».

Botti s'en va aussitôt trouver la marquise et lui rend compte de sa conversation avec le marquis. Elle lui répond qu'elle approuvait sa pensée et qu'elle en avait déjà discouru avec la reine, qui aurait eu à cœur de mettre dans cette maison une des princesses de Toscane, ajoutant qu'elle parlerait à la reine de ce qu'il lui avait représenté et lui dirait ce qu'ils avaient pensé tous les deux. Elle lui ordonna d'aller tout répéter à Villeroy, ce que fit immédiatement Botti, malgré le désagréable souvenir de leurs derniers entretiens. Villeroy lui répondit que cette pensée plairait certainement à la reine; qu'il l'approuvait lui-même et que c'était bien là ce qui convenait à Sa Majesté. Botti le laissa

donc dans les meilleures dispositions à l'égard de cette nouvelle affaire.

De retour auprès de la marquise, il apprit qu'elle en avait reparlé avec la reine, qui lui avait répondu qu'elle avait eu aussi la même idée et qu'elle avait écrit au cardinal, afin de savoir ses intentions; à l'arrivée de cette réponse, elle verrait ce qu'on pourrait faire. Elle redoutait cependant qu'entre la Savoie et Mantoue ne se fît un mariage d'État. Dans ce cas-là, elle ne saurait que faire; il ne lui semblerait toutefois pas convenable de le troubler; mais s'il ne se faisait pas, elle favoriserait toujours celui de sa cousine.

La marquise lui demanda encore s'il pensait que Leurs Altesses de Toscane fussent disposées en faveur de ce mariage. Il répondit que c'était un projet entièrement né dans sa pensée et qu'il ne savait pas la volonté de Leurs Altesses, mais qu'il allait en écrire au grand-duc, afin de savoir quelque chose. La marquise, qui ne négligeait pas l'occasion de se faire valoir, termina en disant : « Je pense aux intérêts du grand-duc plus qu'on ne le croit, et écrivez-lui que j'ai été la première à tenir propos avec la reine sur ce sujet, avant que vous m'en eussiez parlé ».

Il est certain que Botti ne raisonnait pas trop mal en pensant que les prétentions du duc de Savoie sur le Monferrat ne rendraient pas commodes les négociations de mariage entre les deux maisons [1].

Cependant G. B. Bartolini remettait à Botti les lettres de condoléances pour la mort du grand-duc François de Mantoue, et le marquis de Campiglia se préparait à rompre cette retraite de deux mois que lui avait imposée la goutte, disait-il, l'humiliation et le mécontentement, pensaient d'autres. Voici comment il rapporte sa première entrevue avec la reine :

« Dès que je me sentis en état de sortir de ma maison,

1. Matteo Botti, 10 janvier 1613.

je m'en allai au Louvre, me fis voir à Sa Majesté dans le grand cabinet, et commençai à lui rendre compte de la cause qui m'avait retenu si longtemps sans pouvoir la saluer; et comme il y avait plusieurs jours que m'était arrivée commission de faire des compliments à Sa Majesté au nom de Leurs Altesses, pour la mort de M. le duc de Mantoue, j'avais dans la main gauche toutes les lettres, mais sous le manteau, pour accomplir cet office et donner les susdites lettres. Mais Sa Majesté m'en empêcha et m'interrompit, comme elle avait fait à Fontainebleau, et comme je pensais que Sa Majesté devait faire, et comme elle fit en effet, en me disant très franchement, suivant son habitude : De grâce, ne parlons pas ce soir de morts. Demain j'en parlerai moi avec Villeroy et nous résoudrons quand et comment vous devrez exécuter cette commission. En attendant, voyons ce grand présent pour nous, qui se fait sentir en pleine tête du côté de l'escalier, et elle s'approcha d'une table où avant que Sa Majesté revînt du dehors, j'avais fait mettre cinq grandes cassettes de cuir rouge avec des ornements d'or, qui étaient pleines de gants d'Espagne, de petites boules, d'éventails, de peaux, de pochettes et d'excellents parfums [1]. »

Botti fait ensuite allusion, mais sans rien préciser, à des propos étonnants qu'aurait tenus la reine devant les princes et les princesses, non seulement pendant cette réception, mais aussi pendant les jours suivants. « Il suffit, dit-il, que, en ce qui concerne M. de Villeroy, après qu'il eut parlé le matin à Sa Majesté, il s'en alla à sa campagne, où il est resté jusqu'à ce matin, bien qu'on l'ait attendu tous les jours ». Botti alla le trouver et il en tira cette résolution que la reine voulait que la cérémonie de condoléances fût faite en cérémonie et que le jour et l'heure lui seraient indiqués par Bonneuil. Ce sera la fin de sa mission. Il est

1. Matteo Botto, 5 février 1613.

prêt, dit-il, à se mettre en route pour Florence, quoiqu'il ait encore la tête malade, et se lamente vivement de la médiocre créance du grand-duc à ses maladies.

Le marquis de Campiglia attendait son audience dans deux ou trois jours. Mais voilà que la reine, qui avait eu tant d'émotions pendant le mois de janvier, tomba malade vers le 5 février. Elle avait un violent mal au côté et d'autres indispositions qui la forcèrent à se tenir retirée. Les médecins résolurent de lui tirer du sang et de lui donner une médecine[1]. Ces soins la retinrent quelques jours chez elle. Elle put enfin se laisser voir le 11 février et donna audience au sieur Giovanni Sforza, comte de Porzia, ambassadeur de l'archiduc de Gratz, qui venait féliciter des mariages, et qui reçut en présent un *cintiglio* de diamants d'environ 1 500 écus. Puis la reine alla à la foire Saint-Germain, et refusa les audiences d'affaires jusqu'à l'ambassadeur d'Angleterre. On était à la fin de la foire et du carnaval; le temps était beau. Le retard qui en résultait pour la mission de Botti venait fort à propos au moment où il ne se sentait pas assez complètement rétabli pour partir et surtout où il semblait recevoir de nouveaux encouragements pour l'avancement de ses affaires, surtout de M. de Marquemont, archevêque de Lyon, qui l'engageait à poursuivre le cardinalat, mais une fois sorti de France.

Il fallait que Marie de Médicis tînt fortement à ses distractions pour s'abstenir de voir officiellement l'ambassadeur d'Angleterre. De ce côté une partie sérieuse était engagée. Dans la seconde quinzaine de janvier était venu d'Angleterre un courrier pour l'ambassadeur, avec l'ordre, qu'il attendait, de mettre en train la négociation du mariage dont il avait été déjà question entre le prince de Galles et

1. G. B. Bartolini, 30 janvier, — 13 février. — Matteo Botti, 15 janvier 1613.

la seconde princesse de France. Le jour suivant l'ambassadeur mit la main à la besogne et alla trouver M. de Villeroy, auquel il fit part des bonnes dispositions de son roi, et de son désir de s'unir encore plus étroitement avec la couronne de France au moyen de cette alliance. Il trouva du côté français une volonté correspondante. Car Villeroy lui dit en confidence que la reine avait une forte inclination pour ce mariage, non seulement à cause de l'utilité que le roi son fils et tout le royaume pouvaient en retirer, mais encore à cause de son intérêt particulier. La princesse d'Espagne devant venir dans peu de temps trouver son mari, il fallait que la reine mère, si elle voulait se maintenir en autorité et en crédit auprès de son fils, s'appuyât sur un parti qui dépendît d'elle-même, parce que les Espagnols ne chercheraient qu'à diminuer son autorité et à augmenter celle de leur princesse. Villeroy ajouta qu'il était parfaitement résolu à se retirer bien vite de ses charges et à vivre en repos le peu de jours qui lui restaient, mais qu'en présence d'une aussi belle occasion de faire le service du roi et du royaume par le moyen d'une telle alliance, il continuerait jusqu'à ce qu'il en vît la fin. L'ambassadeur expédia le tout à son roi; un aussi heureux commencement et des dispositions réciproques aussi favorables faisaient espérer un bon succès.

Les Espagnols, qui avaient subodoré la négociation, ne manquèrent pas de faire sous main tout ce qu'ils pouvaient pour l'empêcher. Il n'y avait pas à ce moment d'ambassadeur du roi d'Espagne en France; mais il ne manquait pas de ses créatures qui restaient pour voir et écouter. L'ambassadeur d'Angleterre acquit la conviction que le fait d'avoir rappelé don Innigo et celui de tarder tant d'en envoyer un autre à sa place était uniquement inspiré par le désir de donner des inquiétudes à la reine relativement à l'effectuation des mariages, et, par ce moyen, de tirer en longueur celui d'Angleterre, au moins jusqu'à l'arrivée de la princesse

d'Espagne. Alors, par son intermédiaire, ils pensaient avoir tant de puissance et d'autorité sur le jeune roi, qui sortirait de minorité et ne dépendrait plus que de lui-même, qu'ils pourraient l'empêcher tout à fait. Marie de Médicis redoubla d'efforts. A la fin de janvier, elle envoya M. de Pralin en Angleterre comme ambassadeur extraordinaire pour le mariage de la princesse avec le futur électeur palatin, mais en réalité pour traiter du mariage de sa fille avec le prince de Galles.

Ces négociations aboutirent vite à des résultats favorables, quoique pas encore définitifs. Deux difficultés se présentaient. La première était relative au mode et au temps de célébrer le mariage, parce que en France on déclarait ne pas vouloir que la princesse allât en Angleterre, avant d'avoir été reçue à la communion de l'Église, ce qui devait avoir lieu quand elle aurait dix ans; ils ne voulaient pas non plus que le mariage fût célébré par des ministres hérétiques. La seconde difficulté consistait en ce qu'ils auraient voulu en France que, en cas de mort, la dot fût restituée. Les Anglais s'y refusaient, disant que ce n'était pas l'usage de leur pays; ils en étaient cependant venus à trouver bon d'en restituer un tiers. Mais en France on ne trouvait pas que cela fût suffisant [1].

Il y avait encore deux contestations sur lesquelles on était presque d'accord : la première était relative au nombre de personnes qui accompagneraient la princesse. On voulait en France qu'elles fussent très nombreuses, mais très peu en Angleterre. L'autre concernait l'endroit où serait célébré le culte catholique en Angleterre. Ils auraient voulu en France que ce fût une église publique; en Angleterre, ils ne voulaient absolument pas que ce fût autre chose qu'une chambre secrète, mais bien exclusivement destinée à ce service, en tête d'une galerie séparée des autres chambres [2]. C'était une

1. Ambass. vénit., 22 janvier. — G. B. Bartolini, 30 janvier 1613.
2. Matteo Botti, 13 février 1613.

des difficultés les plus graves à résoudre. Mais on était résolu à ne pas tarder à passer outre et les curieux de la cour en voyaient un signe manifeste dans la boutique du brodeur de la reine, où l'on brodait un vêtement pour l'ambassadeur d'Angleterre, et une robe pour sa femme, qui devait coûter 1 200 écus, et l'on ne se cachait pas pour dire que c'était pour le jour du contrat public de mariage [1].

Il y avait cependant encore loin de la coupe aux lèvres. Le roi d'Angleterre ne se faisait pas faute en effet de solliciter le règlement de toutes les affaires qu'il pouvait avoir en litige. Il prétendait avoir certains crédits sur la couronne de France, mais la couronne de France les imputait aux États-Généraux de Hollande, et Villeroy dut menacer leur ambassadeur de retirer les régiments d'infanterie française qu'on entretenait à leur service s'ils ne se montraient pas plus accommodants. La conversation diplomatique une fois engagée sur ces points litigieux pouvait, on le conçoit, durer fort longtemps.

L'affaire parut cependant faire un pas important au commencement de mars. L'ambassadeur d'Angleterre, dans une audience qu'il eut de la reine, lui rendit compte, au nom de son roi, de la célébration du mariage de sa fille avec le Palatin, qui avait eu lieu à sa cour en grande solennité; dans peu de temps, ajoutait-il, tous les deux passeraient la mer et, par la voie de Hollande, s'achemineraient vers Heidelberg. Le même jour il alla trouver Villeroy et lui montra des lettres de son roi qui s'excusait de n'avoir pu jusqu'alors, empêché qu'il en était par ces noces, appliquer son esprit autant qu'il l'aurait voulu à la négociation du mariage du prince son fils et de la seconde princesse de France, mais que, délivré de ces affaires depuis le départ du Palatin, il s'appliquerait avec toute sa bonne volonté à ce nouveau projet. C'était là une bonne promesse à enregistrer [2].

1. Matteo Botti, 22 février 1613.
2. Ambass. vénit., 15 mars 1613.

Depuis la mort du comte de Soissons, le terrain politique n'était pas suffisamment consolidé. Le prince de Condé se rendait bien compte qu'il manquait à la reine un contrepoids très utile à la puissance de la maison de Guise et qu'elle serait forcée de s'unir avec lui, par conséquent de lui donner de larges satisfactions. Profitant de l'occasion avec un empressement médiocrement habile, il en revint à ses anciennes prétentions et demanda, outre le Château-Trompette à Bordeaux, deux places en Guienne pour sa sécurité. La reine, d'autre part, était absolument résolue à ne pas lui accorder ces demandes. Pendant longtemps elle le leurra de belles paroles par l'intermédiaire des ducs du Maine et de Nevers, qui s'étaient interposés. Le prince, voyant qu'il n'aboutissait à rien, se plaignit très vivement à l'un et à l'autre; et ceux-ci à la reine. La régente se décida enfin à déclarer qu'elle ne pouvait lui donner satisfaction pour cette demande, comme étant trop préjudiciable au service du roi son fils, et d'un très fâcheux exemple. Cette réponse laissa le prince de Condé fort mal satisfait et plein de ressentiment contre les ministres, auxquels il imputait la faute de tout. Ceux-ci, pour le calmer, firent montre de persuader à la reine de faire revenir à la cour le cardinal de Joyeuse, qui s'était retiré à Narbonne, assez mécontent lui aussi, et de le mettre au gouvernement. C'était un homme de grande vertu et d'autorité à tous les points de vue, et de plus uni avec la maison de Guise. Les ministres savaient que son retour ne pouvait être en rien agréable au prince de Condé. On vit donc s'apaiser et se radoucir à leur égard le prince de Condé. On n'en continua pas moins à parler avec persistance du retour du cardinal, comme devant apporter de graves modifications au gouvernement [1].

Dès ce moment la famille de Guise et ceux qui dépendaient d'elle faisaient, en face des menées opposées, montre

1. Ambass. vénit., 19 février 1613.

de sa puissance. Au commencement de mars, les ducs de Nevers et du Maine partirent de la cour, à cause de quelques mécontentements pris contre la reine; le premier pour n'avoir pu obtenir la lieutenance de Bourgogne pour le baron de Thiange, et l'autre une abbaye devenue vacante dans son gouvernement. Le duc de Nevers s'en était allé à Soissons, et, prévoyant des complications en Italie, à propos de Mantoue, méditait un plus long voyage. Il devait passer par Nevers, prendre avec lui la princesse du Maine, aller faire avec elle ses pâques à Marseille, puis s'embarquer tous les deux pour l'Italie [1]. Ces projets devaient s'exécuter. En attendant, les deux mécontents accusaient violemment le marquis d'Ancre. Celui-ci, qui était en manège de coquetterie vis-à-vis de la maison de Guise, trouva moyen de se justifier auprès d'eux; et le 4 mai, du Maine et Nevers rentrèrent à Paris, sous la promesse du marquis de recevoir satisfaction. De même on vit revenir à la cour M. de la Rochefoucault, lequel avait été dernièrement renvoyé par le roi, pour avoir pris bruyamment fait et cause en faveur du chevalier de Guise lors de mort du vieux baron de Luz. Malgré le mécontentement profond de la reine à son égard pour avoir, à cette occasion, contrevenu, en faveur des Guises, à son commandement formel, il ne voulut se présenter à elle que par l'intermédiaire du duc de Guise. Cette manière de rentrer en grâce déplut à la reine; mais elle dissimula sa façon de voir et le reçut comme elle faisait auparavant. Le duc de Guise travaillait aussi à accommoder les affaires de M. le Grand, qui se trouvait à ce moment dans son gouvernement de Bourgogne, et voulait le faire revenir à la cour, afin d'avoir auprès de lui tous les gens de sa faction. Par ces moyens, par d'autres encore, le duc cherchait à accroître de plus en plus les intelligences de sa maison, qui se trouvait à ce moment fort solidement établie

1. Matteo Botti, 22 février. — Ambass. vénit., 5 mars 1613.

non seulement en richesses, mais en postérité; car la duchesse sa femme venait le 4 mars de lui donner en une fois deux enfants mâles au moyen desquels il attirerait à lui presque toute la fortune de la maison de Guise, qui était fort grande.

En somme, tout était tranquille à la cour, en France et au dehors. Le duc de Rohan, s'étant trouvé exclu de l'assemblée de la Rochelle, avait pu voir combien les peuples étaient résolus à la paix, et n'osa plus faire aucun mouvement. A Paris, bien que l'on fût en temps de carême, on s'appliquait à des joutes et à des tournois sur la place Royale. Le roi et la reine prenaient plaisir à y assister. Et, bien que le 3 mars le comte de Sonson, très grand seigneur de Gascogne et parent du roi, y fût resté frappé à mort d'un coup de lance, ces jeux n'en continuaient pas moins, malgré leur danger.

La plus grosse affaire qui se traitât à ce moment dans le conseil était celle des finances; là les dépenses croissaient de jour en jour, et l'administration des revenus de l'État devenant de plus en plus confuse, le désordre allait croissant. Marie de Médicis s'en consolait en pensant qu'elle n'était pas encore au bout de ses ressources.

M. de Barrault, qui était désigné comme ambassadeur à Rome, était mort; et, parmi les nombreux candidats à cette charge, la faveur semblait se porter surtout sur le marquis de Tresnel, qui se trouvait à ce moment en Italie pour ramener la fille de don Virginio Orsino, promise à l'amiral de France Montmorency [1].

C'est ce moment de tranquillité générale qui parut favorable à la production de certains titres dont la reconnaissance eût imposé une limite aux prétentions très grandes de la maison de Guise. Le prince de Conti, frère du feu comte de Soissons, et l'aîné des princes du sang, se trouvait à ce moment assez gravement malade, d'où il résultait que, s'il

1. Ambass. vénit., 5 mars 1613.

venait à manquer, comme on pouvait le craindre, la maison de Bourbon et toute la généalogie royale se trouvaient réduites à quatre têtes seulement, dont trois étaient de petits enfants, et le prince de Condé, qui ne paraissait pas avoir grande espérance de postérité. Cette situation donnait beaucoup à réfléchir, à cause des conséquences très grandes qui pouvaient en dériver, et poussa les seigneurs de la maison de Courtenai, qui prétendait descendre, comme la maison de Bourbon, de Louis VI, à mettre en avant ses droits à la couronne. Ces prétentions s'étaient déjà produites sous Henri IV, lequel, reconnaissant l'importance d'une question où il s'agissait de déclarer capable de succéder à la couronne une famille pauvre, à laquelle le roi serait forcé de donner les moyens de se maintenir dans une situation conforme à l'honneur d'une pareille qualité, comme on ne craignait point alors un manquement devenu possible depuis à cause des morts qui étaient survenus dans la maison de Bourbon, prit l'affaire en considération et laissa passer le temps sans rien faire d'autre. Mais les Courtenai renouvelèrent leur demande sous la régence de Marie de Médicis. La régente, pour les mêmes causes et d'autres plus considérables encore, ne put que suivre l'exemple de son mari, et remettre l'affaire à la décision du roi son fils, quand il serait majeur. Ce que voyant, ils résolurent, pour accomplir un acte qui remît en vigueur leurs droits presque annihilés et réduits à néant par suite de la longueur du temps écoulé depuis qu'on les avait laissés dans l'ombre, de sortir du royaume avec l'agrément de Sa Majesté. Ils donneraient comme prétexte qu'ils ne pouvaient y demeurer pendant la présente minorité, sans un préjudice formel pour leurs prétentions, à cause de la trop grande puissance de ceux qui, pour leurs propres fins et desseins, leur faisaient opposition. Tels sont les termes mêmes d'une supplique remise par eux à la reine. Ils attaquaient ainsi indirectement la maison de Guise, dont, pour tous les événements qui pou-

vaient se produire, ce n'était assurément pas le compte que le succès des revendications de la maison de Courtenai. Car, après la maison de Bourbon, celle de Guise était plus grande et plus forte que toutes les autres. La reine fit venir les principaux conseillers du Parlement et d'autres pour les consulter sur la réponse à faire à la supplique. A vrai dire, la tentative des Courtenai n'était pas pour lui déplaire. Car l'espoir de la succession se partageant entre beaucoup de prétendants, si la maison de Bourbon venait à manquer, la reine se trouverait mieux à l'abri contre les pièges qui pourraient lui être tendus. L'opinion générale était qu'en vérité la prétention des Courtenai était juste et bien fondée; et ils montraient en effet beaucoup de titres. Mais le fait qu'elle avait été pendant un si long temps négligée par leurs ancêtres, qui, à cause de leur pauvreté, n'avaient pu soutenir le rang de princes; la nécessité où était le roi de leur donner le moyen de se maintenir; et l'intérêt d'autres devaient leur être toujours un grand obstacle. Quoi qu'il en soit, ils firent une tournée de visites dans laquelle ils informèrent plusieurs personnages de la résolution qu'ils avaient prise de partir avec l'agrément de la reine, pour revenir ensuite lorsque le roi serait devenu majeur. Ils firent cette démarche auprès des ambassadeurs, et notamment de l'ambassadeur de Venise, afin de se ménager les bonnes grâces de la république, dans le cas où, au cours des divers voyages qu'ils avaient l'intention de faire, ils se rendraient dans ses États. La question restait ouverte [1].

Cependant les dissentiments et les rivalités, tout en se dissimulant, ne pouvaient pas ne pas éclater à l'occasion, et chacun cherchait à se prémunir en vue de cette éventualité. Le conseil avait passé quelques jours à accommoder un différend qui s'était produit entre le petit comte de Soissons et le maréchal de Lesdiguières à propos du gouverne-

1. Ambass. vénit., 5 mars 1613.

ment du Dauphiné, et s'était finalement prononcé en faveur du maréchal. L'ambitieuse comtesse mère se montra si mécontente qu'elle se plaignit en termes amers au prince de Condé, l'accusant d'avoir abandonné la protection de son propre sang. Il y eut entre eux échange de paroles aigres. Le duc de Guise saisit l'occasion pour offrir ses services à la princesse; et celle-ci, pour se venger de Condé, fit mine d'assurer l'adhésion de son fils à ce parti. De son côté, le marquis d'Ancre, ne croyant pas trouver beaucoup de sécurité dans l'union qu'il avait jusqu'alors tenue avec le prince de Condé, faisait tous ses efforts pour trouver un appui du côté des Guises, et avait mis sur pied des négociations de mariage entre une sienne fille et le duc d'Elbeuf, de la maison de Lorraine, avec une dot de trois cent mille écus et d'autres émoluments importants qu'on espérait obtenir de la reine, laquelle, ne pouvant faire autrement, dissimulait autant qu'elle pouvait le déplaisir qu'elle éprouvait de l'accroissement excessif de cette maison [1].

Elle prit à ce moment une mesure que parut lui rendre nécessaire l'excès auquel en était venu à la cour la pompe dans les habillements. On croirait difficilement à quel point de profusion et de dissipation s'était portée à cet égard la noblesse française. La régente fut donc forcée d'interdire sur les vêtements l'usage de l'or et d'autres parures de plus grand prix. Cette mesure fut bien vue de la plupart des seigneurs, dont un grand nombre ne pouvait plus soutenir un pareil luxe; et l'on espérait, si elle était observée, qu'elle servirait à la noblesse pour se refaire des dépenses passées et se préparer à celles qui devaient être faites pour l'échange des princesses. Il est vrai que l'on n'entendait point parler de cette solennité; et beaucoup croyaient que l'on avait l'intention d'en retarder le moment jusqu'à ce que le Roi Très Chrétien eût atteint l'âge convenable pour le mariage [2].

1. Ambass. vénit., 19 mars 1613.
2. Ambass. vénit., *ibidem*.

C'est vers ce temps que le marquis d'Ancre put voir que son pouvoir avait des limites et qu'il n'était pas impossible à de simples seigneurs bien résolus de lui tenir tête. Au commencement d'avril 1613, il se rendit à Amiens accompagné d'une suite nombreuse. Il avait pris quelque mécontentement à l'égard du lieutenant de la citadelle; et son idée était d'entrer en armes dans la place, autant d'ailleurs qu'il pourrait le faire sans bruit, de la lui ôter des mains et de la donner à un autre. Mais le lieutenant ayant été informé de ce dessein, fit entrer dans la citadelle des gens et des soldats qui ne dépendaient que de lui; de telle sorte que le marquis, voyant que son projet ne pouvait réussir, le tint secret. Il arriva, se montra fort satisfait du lieutenant et s'en retourna. Cette tentative du marquis fut généralement fort mal envisagée. Il déplaisait aux Français qu'un étranger en vînt à ce point d'audace, particulièrement en une matière où il s'agissait de la sécurité du royaume. Amiens, en effet, étant une place frontière, sa citadelle était une des clefs principales du pays; et pour cette raison ils la voulaient dans leurs mains. Revenu à la cour, il reçut, comme à l'ordinaire, un bon accueil de la reine, et l'on ne douta point qu'avec sa faveur, il ne dût arriver à son but par une voie ou par l'autre. En attendant il poussait les négociations pour le mariage de sa fille avec le duc d'Elbœuf. C'était un moyen de s'insinuer dans la familiarité de la maison de Guise, à laquelle appartenait ce prince, et de se détacher du prince de Condé, sur lequel il avait reconnu qu'il y avait peu de fond à faire.

Monsieur le prince recommençait ses manœuvres ordinaires de mécontentement. A ce moment, il cherchait, par l'intermédiaire du duc de Bouillon, à obtenir de la reine l'autorisation d'aller dans son gouvernement, avec l'intention de se trouver présent lors de l'élection du maire de la ville, place devenue vacante par la mort de M. de Barrault. Le voyage du prince, dans ces circonstances, n'était pas fait

pour plaire à la régente; car elle pouvait craindre que l'élection ne se fît en faveur d'un sujet qui dépendît uniquement de lui. Ne pouvant toutefois lui refuser la permission avec justice, la reine expédia à M. de Roquelaure, lieutenant du roi dans ces contrées, des ordres pour se tenir soigneusement sur ses gardes et commanda au duc d'Épernon d'expédier des ordres semblables dans le pays d'Angoulême et les environs, où était son gouvernement [1]. Condé s'était retiré en Bourgogne, dans son château de Valery, et le bruit courait qu'il poussait à la révolte le duc de Bellegarde.

La reine se trouva dispensée de prendre une résolution immédiate par une indisposition qui la prit à ce moment. Elle se refroidit en allant aux offices aux Feuillants pendant la semaine sainte. Depuis le vendredi saint (5 avril) elle resta confinée dans sa chambre [2]. Ce temps fut employé à négocier le retour à la cour du prince de Condé. Car on n'avait pas tardé à s'apercevoir que l'instance du prince pour aller en Guienne n'avait d'autre but que d'inquiéter la reine et, par ce moyen, de l'amener à rappeler le prince et à satisfaire ses prétentions. Mais la reine connaissait désormais la faiblesse du prince et l'intérêt qu'il avait à revenir à la cour, où, en mettant la main à tout ce qui concernait les rentes de la couronne, il faisait, dans ces tripotages, les plus grands profits. Elle manifesta donc la résolution de ne point le rappeler, disant que, de même qu'il était parti sans aucune raison, il pouvait également revenir à son bon plaisir; que, pour elle, c'était toujours volontiers qu'elle le verrait, et qu'elle le traiterait comme il convenait à sa naissance. Les négociations continuaient néanmoins. Les ministres, pour se couvrir du côté du prince, faisaient montre, en apparence, de persuader à la reine qu'il fallait le rappeler; mais ils l'en dissuadaient, en effet, pour cette raison, que donne en chiffres l'ambassadeur vénitien, « que

1. Ambass. vénit., 2 avril 1613.
2. Scip. Ammirato, 11 avril 1613.

le prince n'ayant d'autre but que de faire, pendant la durée de la minorité, l'acquisition de très grandes richesses, comme cela lui est arrivé, sa présence était la cause de nombreux préjudices que recevait le trésor du roi, à son seul profit; et à tout cela, il avait fallu que la reine fermât les yeux, pour le tenir tranquille [1] ». C'est pourquoi ceux qui désiraient le retour du prince, dans leur propre intérêt, répandirent le bruit, à l'aide duquel on avait plusieurs fois déjà essayé de troubler la situation, que le prince revendiquait une part plus grande du gouvernement, et que, pour l'obtenir, il était décidé à demander la convocation des États généraux auxquels incombait, pendant la minorité des rois, le droit de donner la régence. Ces bruits et d'autres semblables, propagés pour intimider la reine, s'évanouissaient toutefois dans le vide et produisaient des effets contraires à ce que l'on attendait; car le prince n'était pas l'homme de pareilles tentatives, et les peuples se trouvaient trop satisfaits du gouvernement de la reine pour ne pas être prêts à tout afin de le prolonger.

On pouvait toutefois saisir la trace d'autres mécontentements. Le duc du Maine était lui aussi parti de la cour; il s'en alla à Nevers où vint le retrouver Condé; ils eurent ensemble un long entretien dont il sembla résulter qu'ils voulaient attirer à eux le connétable, qui se trouvait à ce moment dans son gouvernement de Languedoc. La reine se contenta d'envoyer à ce dernier son parent le gouverneur de Vienne pour prévenir l'effet des mauvais offices que le prince pouvait essayer de tenter sur son esprit. Elle se montra particulièrement mécontente du duc de Bouillon, qui fomentait les humeurs fâcheuses du prince de Condé, et s'était lui aussi retiré de la cour pour aller à Sedan. Le bruit courait que de là il avait l'intention de passer en Poitou et de conférer avec Sully et avec les chefs de la

1. Ambass. vénit., 16 avril 1613.

religion réformée, pour se mettre en bonne intelligence avec eux. Condé, lui aussi, devait se trouver à ce mystérieux rendez-vous. Mais l'expérience de tout ce qui était déjà arrivé de semblable pendant la minorité faisait clairement connaître que ces tentatives n'avaient d'autre objet que de favoriser des intérêts particuliers, en répandant la crainte et en faisant fléchir la volonté royale dans le sens de desseins tout privés [1].

C'est dans ces circonstances que le cardinal de Joyeuse rentra dans Paris le 16 avril 1613. De quel secours allait-il être pour le gouvernement? Pour l'instant, c'est l'affliction qu'il trouvait dans sa famille. Les deux enfants qu'avait eus dernièrement la duchesse de Guise venaient de mourir. C'était pour la famille une diminution sensible. En même temps, la mauvaise santé de sa petite nièce, Mlle de Montpensier, n'était pas sans lui causer des inquiétudes [2]. Il y avait comme un temps d'arrêt dans la fortune des Guises. En face, le prince de Condé, éloigné de la cour, voyait se grouper autour de lui, dans la conception de desseins mystérieux, les ducs du Maine, de Longueville, de Nevers, de Vendôme et de Bouillon. On prétendait que le prince, en voulant la convocation des États, espérait être nommé collègue de la reine dans l'exercice de la régence; et ses amis disaient qu'il n'avait pu le faire jusqu'alors étant mineur, ce qui l'excluait de la régence d'après les lois du royaume [3]. La situation était embarrassante, lorsque les difficultés de la succession de Mantoue vinrent secouer les pièces de l'échiquier.

De sérieux efforts, mais non moins infructueux que les précédents, avaient été faits au commencement de cette année 1613 pour assurer le remboursement du grand-duc [4]. Le marquis Botti avait trouvé moyen de continuer à

1. Ambass. vénit., 16 avril 1613.
2. G. B. Bartolini, 22 avril 1613.
3. Ambass. vénit., 30 avril 1613.
4. Scip. Ammirato, 16 janvier-27 février 1613.

employer là son zèle intéressé, embrouillant ses affaires avec celles de son maître et celles d'un prince français; il proposait fort gaillardement de lever une somme de 700 000 francs, qui devaient être ainsi répartis : 400 000 francs à imputer sur le compte de Son Altesse; 200 000 pour le comte de Soissons, et les 100 000 autres pour le sieur Botti lui-même. La mise en train de cette affaire amena Scip. Ammirato à faire d'énergiques représentations au président Jeannin, au président de Thou, au chancelier et à la reine elle-même. « Le grand-duc, dit-il en substance, aime mieux n'avoir qu'une petite somme par la voie régulière qu'une grosse somme par des moyens extraordinaires. Ce qu'il voudrait obtenir, c'est une assignation, c'est-à-dire être mis sur l'état. Botti est rappelé depuis cinq mois, et n'a aucun pouvoir pour traiter. » On répondit à Botti qu'on ne pouvait donner satisfaction à sa demande; car il n'y avait pas d'argent. Il fallait l'empêcher de pousser plus loin ses démarches. Bartolini était d'avis que Gondi et Ammirato fissent une admonestation au marquis Botti. Mais Ammirato ne le trouva point à propos. « Puisqu'il n'obéit pas là-bas, dit-il, Botti s'inquiétera encore moins de nos paroles; au contraire, comme c'est sa nature, il s'échauffera encore davantage, et fera encore plus le diable avec la reine et ses ministres. *Haverebbe fatto piu il diavolo con la regina et co' ministri* [1]. » A ce moment, le marquis d'Ancre était parti pour son gouvernement d'Amiens; on ne pouvait avoir recours à ses bons offices. Quelques jours après, quand il fut de retour, ce qu'on obtint de sa part ce furent des paroles d'encouragement [2]. Botti, comme l'avaient prévu ses collègues, ne se décourageait pas. Tenu à l'écart par la maladie de la reine, il se disposait à aller la relancer jusqu'à Fontainebleau.

1. Scip. Ammirato, 14 mars 1613.
2. Scip. Ammirato, 15 mars, dép. 1 et 2. — G. B. Bartolini, 15 mars 1613.

VI

LA SUCCESSION DE MANTOUE. — PRISE D'ARMES DE LA NOBLESSE. — L'ACCOMMODEMENT

La succesion de Mantoue. — La princesse veuve Marguerite fait savoir qu'elle n'est pas enceinte. — Le cardinal duc Ferdinand laisse partir Marguerite pour la Savoie. — Il conserve dans ses États la princesse Marie, sa nièce, fille du dernier duc. — Le duc de Savoie Charles-Emmanuel s'empare militairement de l'héritage de cette dernière, le Montferrat. — Le duc de Nevers se jette dans la place de Casale et demande du secours au gouvernement français. — Son embarras. — Les Espagnols sont-ils complices? — Protestations du gouverneur de Milan. — Sommations adressées au duc de Savoie. — Mesures militaires du gouvernement français. — Entretiens de l'ambassadeur vénitien avec la régente et avec Villeroy. — Question du rappel du prince de Condé. — Mécontentement de la reine contre le marquis d'Ancre qui cherche à se mettre bien avec le prince. — Condé, rappelé à la cour, y arrive le 28 mai. — Conseil tenu en sa présence. — Mesures énergiques décidées. — Moyens financiers de pourvoir aux opérations. — Ardeur de la régente en faveur des opérations militaires. — Elle se refroidit. — Entretien de l'ambassadeur vénitien avec le prince de Condé. — Les ministres accusés d'employer des moyens détournés pour faire avorter l'expédition. — Entretien de l'ambassadeur vénitien avec Villeroy. — Il montre les dessous de la politique française. — Le gouvernement, très décidé au fond à faire la guerre, espère l'éviter par la diplomatie. — La jeune noblesse française descend en Italie. — Départ du duc de Longueville. — Le marquis d'Ancre exprime son mécontentement et accentue son rapprochement avec Condé. — La reine l'exile à Amiens. — La reine cherche à remettre l'ordre dans sa cour. — Elle veut rappeler le duc de Vendôme qui s'est éloigné de la cour. — Supplications de la duchesse de Vendôme. — Le duc refuse de revenir. — Les affaires du Montferrat ne passionnent plus la reine.

— Refroidissement du gouvernement français à l'égard du duc de Mantoue. — Accommodement entre le duc de Savoie et le duc de Mantoue. — L'influence de l'Espagne s'y montre toute-puissante.

(Mars-Décembre 1613)

Les affaires de la succession de Mantoue, après s'être traînées en longueur pendant les quatre premiers mois de l'année, prirent tout à coup une tournure violente à la fin d'avril 1613. Ce n'est pas sans raison que Marie de Médicis n'avait pas donné une réponse positive aux ouvertures de Matteo Botti, relativement à un mariage du cardinal duc avec une princesse de Toscane. Si des raisons de famille semblaient y pousser Marie de Médicis, un intérêt d'État lui conseillait plutôt de favoriser le mariage du cardinal Ferdinand avec la veuve de son prédécesseur, la princesse de Savoie Marguerite, qui faciliterait singulièrement la succession. Elle se tenait donc dans une certaine réserve. Quant à la princesse veuve, elle se ménageait le temps de la réflexion et laissait à son père Charles-Emmanuel celui de préparer ses intrigues, en continuant à entretenir le bruit qu'elle était enceinte. Dans ces conditions, l'idée de ce mariage ne souriait guère au cardinal [1]. Bientôt, cependant, la duchesse fit savoir à son père qu'elle ne l'était pas, et Ferdinand manifesta des dispositions plus favorables [2]. C'est à partir de ce moment que le duc de Savoie, qui n'avait point paru opposé au mariage [3], se mit à découvrir son jeu. L'empereur Mathias avait récemment attribué, en sa qualité de suzerain, la tutelle de la jeune princesse Marie à son oncle le cardinal Ferdinand; par là elle évitait de tomber sous la dépendance soit de l'Espagne, soit de la France, soit de la Savoie, auxquelles elle était apparentée à titres divers; et Ferdinand se voyait confirmer dans son droit de la maintenir et de l'élever

1. G. B. Bartolini, 15 mars 1613.
2. G. B. Bartolini, 27 mars 1613.
3. G. B. Bartolini, 22 février 1613.

dans ses États. Il en usa non sans fermeté, lorsque la princesse Marguerite, rendue libre par la déclaration relative à sa grossesse, manifesta l'intention de quitter Mantoue et de se rendre à Turin. Son frère Victor-Amédée était venu à Mantoue pour s'entendre avec elle et l'emmener. Le cardinal résolut de laisser partir la mère, mais de garder la fille, et repoussa l'arrangement fallacieux d'après lequel Marguerite se rendait avec sa fille chez sa sœur Isabelle, femme de César d'Este, duc de Modène, jusqu'à ce que fussent terminées les négociations de son mariage avec Ferdinand. Alors ou elle rentrerait à Mantoue avec sa fille, ou elle se retirerait seule à la cour de Savoie, laissant le duc de Modène faire honneur à sa parole de renvoyer à Mantoue la princesse Marie.

Ferdinand avait accepté cette solution trompeuse. Les ministres de France l'en dissuadèrent énergiquement. Marguerite dut se séparer de sa fille et partir seule avec son frère pour Turin. Ils passèrent par Milan et sollicitèrent les bons offices de Jean Mendoça, marquis d'Inoiosa, qui mit en demeure le cardinal Ferdinand de remettre sa nièce à César d'Este. Ferdinand refusa, en déclarant qu'il ne pouvait se dessaisir de l'enfant sans le consentement de l'empereur; et Marguerite alla retrouver son père, qui était venu l'attendre jusqu'à Verceil. Les propos de mariage continuèrent, mais durent se ressentir fraîchement de l'exécution des desseins depuis longtemps préparés par le turbulent Savoyard [1]. Il s'empara brusquement, *manu militari*, de l'héritage destiné à la princesse de Mantoue, le Montferrat.

Le 4 mai arriva à la cour de France le secrétaire du résident de Mantoue, qui avait été expédié de cette ville le 22 du mois d'avril, avec des lettres du cardinal à la reine. Il donnait avis des desseins et des mouvements contre le

1. Levassor, *Hist. de Louis XIII*, t. I, p. 179 et suiv.

Montferrat, que l'on découvrait chez le duc de Savoie; et il priait la régente d'ordonner à Lesdiguières de monter immédiatement à cheval, conformément à la promesse qu'on lui avait faite, afin d'y mettre opposition. Le secrétaire ayant fait route par le Montferrat, avait trouvé que le duc de Savoie avait déjà envahi et occupé par force Alba, Trino et Moncalvo, après les avoir mis à sac. Pour le moment il marchait avec son artillerie vers Casale. Le secrétaire ajouta que le duc Charles de Nevers, qui avait quitté Paris, étant arrivé par mer à Savone avec Mlle du Maine, avait appris ces opérations; qu'il avait immédiatement fait débarquer des galères quelques arquebusiers et qu'il s'était porté au secours de Casale. Peu après arriva un courrier du duc de Nevers expédié de Savone; il apportait les mêmes avis et demandait du secours.

Ces nouvelles apportèrent à la reine un mécontentement et un étonnement profonds : étonnement, car elle n'avait pas manqué de laisser entendre à toute heure qu'il allait y avoir une réconciliation complète entre les deux maisons au moyen du nouveau mariage qui se négociait; mécontentement, pour voir que l'on faisait au duc de Mantoue un tel affront alors que la reine avait hautement déclaré qu'elle ne voulait pas qu'on offensât le duc son neveu. Elle et ses conseillers réfléchirent immédiatement que les choses avaient été réduites par ce coup de force en des termes tels qu'il fallait ou laisser périr misérablement, malgré la parole donnée, le duc de Mantoue et toute sa maison ou bien l'assister et courir le risque de rompre avec les Espagnols, de faire tomber les alliances et d'en venir aux plus graves conséquences. De fréquents conseils eurent lieu autour de la reine; le résident de Mantoue et l'agent de Nevers réclamaient avec insistance l'exécution des promesses faites et sollicitèrent la prise de résolutions promptes et généreuses. Les avis étaient en suspens; car on ne savait résoudre si le mouvement du duc de Savoie avait été fait au gré et au consentement du gou-

vernement espagnol, comme semblaient l'indiquer toutes les raisons et les conjectures.

Dès le 5 on avait reçu par la voie des Grisons un courrier du gouverneur de Milan envoyé pour faire savoir à la reine que de l'action du duc de Savoie non seulement il n'avait rien su, mais qu'en outre il en était fort embarrassé; car c'était par ses propres mains que se traitait l'accord des deux princes. Son roi préparait des forces pour empêcher les desseins du duc de Savoie. Il priait la régente de se tenir l'esprit en repos et de suspendre toute résolution, parce que lui voulait pourvoir à tout, et montrer combien il importait au duc de Mantoue d'être le neveu de la reine de France.

On réexpédia immédiatement le courrier, portant cette réponse au gouverneur, que, conformément à sa promesse, on attendrait des nouvelles de l'accommodement qu'il préparait; mais qu'en attendant on avait donné l'ordre aux troupes de se tenir sur pied pour marcher au secours du duc de Mantoue dans le cas où l'arrangement n'aurait pas lieu. On finit également par résoudre d'écrire immédiatement au duc de Savoie qu'il eût non seulement à se désister de l'entreprise qu'il avait commencée, mais encore à restituer tout ce qu'il avait usurpé dans l'État de Montferrat. Autrement il y serait contraint par la force des armes. Au général des galères, on prescrivit de se rendre à Marseille pour garantir la sécurité du passage aux gens qui passeraient en Italie. On expédia aussi par la voie de Marseille un courrier au duc de Nevers avec de bonnes paroles et l'ordre d'aviser à l'état de la place de Casale et de tout le reste, afin que la reine pût mettre d'accord ses résolutions avec les nécessités de la situation.

A vrai dire, ce n'étaient là que des démonstrations verbales. Chacun savait que le moyen le plus aisé pour faire sortir le duc de Savoie du Montferrat et terminer cette affaire, était de commander à Lesdiguières d'envahir la Savoie et le Piémont, comme il le pouvait avec la plus

grande facilité, conformément aux promesses faites au cardinal, que l'on avait répandues partout, quand il n'était pas besoin de les tenir. Maintenant que ce moment était venu, on disait qu'il n'était pas sans danger de mettre les armes dans la main d'un huguenot et, si on les donnait à un autre, on craignait de le mécontenter. On était à la cour plein de défiance vis-à-vis d'un chacun; on exprimait le doute que si les Français commençaient une fois à manier les armes, ils ne fussent pas pour les reposer de sitôt. Il y avait dans le gouvernement une telle perplexité qu'on s'arrangeait de façon à retenir sous différents prétextes un grand nombre de cavaliers privés, qui, dépendant du duc de Nevers, avaient demandé la permission d'aller le rejoindre à leurs dépens. C'était cependant quelque chose d'avoir assuré la liberté de la mer; car les galères savoyardes croisaient sur la côte. Enfin, l'on disait que le plus grand effort que ferait la reine pour le moment serait de ne causer aucun empêchement à ceux qui voulaient aller retrouver le duc de Nevers, ce qui, pour le nombre et la qualité des sujets, devait être une force considérable. Outre l'inclination des Français à faire la guerre en Italie, Nevers avait un grand parti, et le duc de Longueville, son neveu, avait fait connaître son intention de le secourir.

Le duc du Maine avait vu à Nice le duc de Nemours, qui avait fait tous ses efforts pour l'amener à une entrevue avec le duc de Savoie, sans doute pour dresser de nouveau le plan d'une guerre civile en France. Mais du Maine, ayant appris les mouvements du duc de Savoie, s'y était refusé et il se dirigeait en toute hâte vers la France où on l'attendait d'heure en heure. Sa présence devait être d'une grande utilité pour presser le secours de Nevers et servir les intérêts du cardinal Ferdinand, qui lui était fort attaché. Et, en effet, lorsqu'il fut arrivé le 6 mai, la première démarche qu'il fit eut pour but de sommer le gouvernement de secourir Nevers en Italie.

Il y avait à la cour de France le représentant d'une puissance italienne fort jalouse de l'équilibre général des forces dans la péninsule, très bien informée et dont les avis et les conseils étaient toujours précieux à recueillir, la vieille alliée de Henri IV, la république de Venise. Son ambassadeur était particulièrement en éveil. Il voulut pénétrer aussi profondément que possible les intentions de la reine et de Villeroy dans ces circonstances, et il alla trouver la reine sous le prétexte de la féliciter d'avoir recouvré la santé. Marie de Médicis entra immédiatement en conversation avec l'ambassadeur sur le sujet qui les préoccupait tous les deux. Elle lui confirma qu'elle voulait assister et secourir le cardinal. Elle montra qu'elle doutait fortement que le gouverneur de Milan, avec le dessein qu'il avait d'occuper Casale, ne favorisât sous main les mouvements du duc de Savoie, bien qu'il prétendît le contraire. Elle dit qu'elle croyait que la république et les autres princes d'Italie prendraient fort mal ces nouveautés. L'ambassadeur répondit en louant la résolution de Sa Majesté et en touchant tous les points qui lui parurent propres à la confirmer dans sa volonté et par-dessus tout l'intérêt et l'obligation qu'elle avait de veiller à la conservation du cardinal et de sa maison. Il dit que le doute conçu par Sa Majesté relativement à l'intention du gouverneur de Milan était très considérable et particulièrement digne de sa prudence, à cause de la nature de la chose, de son progrès inévitable, et pour l'importance de ses conséquences non moins préjudiciables à la France qu'à l'Italie elle-même. Quant à Leurs Excellences les membres de la seigneurie de Venise, l'ambassadeur était fort certain qu'elles auraient appris ces événements avec un infini mécontentement, comme étant très zélées pour la paix publique et l'ayant de tout temps procurée; ils devaient également avoir été infiniment désagréables aux autres princes d'Italie. Mais en somme, le principal remède ne se pouvait attendre d'autre part que de Sa Majesté, laquelle, en raison de sa grandeur et

de son autorité, pouvait pourvoir à d'aussi grands inconvénients, suffisants à produire des maux beaucoup plus grands, si l'on n'y portait un prompt remède, qui, pour toutes sortes de considérations, devait venir d'elle; car les autres, en se joignant à la reine, ne manqueraient pas de faire en sorte que les choses fussent remises dans le même état et la même tranquillité qu'auparavant.

« La reine, écrit l'ambassadeur, montre de très bonnes intentions et une résolution ferme de ne pas laisser dépouiller ledit cardinal. Mais, d'autre part, elle fait un tel fond sur l'union et alliance contractées avec le roi d'Espagne, qu'à cela seul elle attribue la tranquillité du royaume et de sa régence, d'où l'on peut conclure qu'elle tentera tout autre remède que celui qui pourrait amener une rupture. »

L'entretien de l'ambassadeur avec Villeroy fut encore moins décisif. Il le trouva dans une grande fluctuation et ambiguïté d'esprit; il accusait le cardinal de s'être fort mal gouverné, et ayant appris qu'il se rendait à Milan pour aller s'enfermer dans Casale, il le tenait pour perdu; lui aussi craignait les secrets desseins du gouverneur de Milan, et redoutait qu'enfin il ne restât maître du jeu et avec cette citadelle dans la main. Le roi d'Espagne sans doute aimait la tranquillité; mais d'autres lui feraient croire à l'opportunité d'une aussi belle acquisition; et il ne serait pas homme à la négliger; puis viendrait l'occupation de Savone, la ruine de Gênes et du duc de Savoie lui-même. Telles étaient les considérations que faisaient sur ces matières les deux hommes d'État; et le Vénitien, s'autorisant du discours même de Villeroy, lui démontrait la nécessité qu'il y avait de porter remède à la situation et lui répétait ses propres paroles à la reine. Il put bien comprendre, d'après ses réponses, que le ministre connaissait le mal, qu'il le savait très grave; mais il craignait qu'en voulant le réprimer comme il aurait convenu, il n'en vînt à rompre l'union et alliance

avec l'Espagne, d'où pourraient résulter des désordres graves dans leurs affaires et des peines et perturbations très grandes dans le royaume. Cette seule considération, amplifiée par ceux qui favorisaient la cause de l'Espagne, et ils n'étaient pas peu nombreux, ne permettait à Villeroy de prendre aucune résolution. Ils couvraient leur irrésolution en disant que le duc de Savoie était bien maître de la campagne et de quelques villes, mais que, sans la ville de Casale, il ne pouvait garder le pied dans le pays; qu'avec les épaulements de la citadelle on pourrait toujours le chasser avec la plus grande facilité, et qu'elle était si bien pourvue et munie que l'on ne pouvait craindre de la perdre. Il n'y avait donc pas lieu de se hâter ni de courir; il fallait attendre pour découvrir un peu mieux les desseins des Espagnols en cette affaire; car, suivant le cas, il faudrait se conduire avec beaucoup de diversité. Le résident de Mantoue poussait les hauts cris et montrait que le péril était évident. Le nonce et l'ambassadeur de Florence, qui avaient été les médiateurs des mariages espagnols et s'efforçaient de les maintenir, le faisaient beaucoup moindre. Le secrétaire d'Espagne s'efforçait de faire croire que son roi et les ministres d'Espagne n'avaient aucune part dans ces mouvements [1].

En fait de démonstrations, le gouvernement s'était contenté jusqu'alors de refuser une audience de la reine à l'ambassadeur de Savoie, en lui disant qu'on voulait d'abord savoir ce que faisait son maître. On savait cependant par une lettre du duc de Savoie au maréchal de Lesdiguières qu'il avait envoyé son fils à Milan pour traiter et qu'il était prêt à restituer les villes qu'il avait prises, sauf quelque vil-

1. Ambass. vénit., 7 mai 1613. — L'ambassadeur envoie avec une foule de précautions la dépêche si intéressante qui relate ces détails. Le duc de Savoie intercepte les courriers qui passent par ses États, et la reine n'en envoie pas encore par une autre voie. Il envoie donc la présente par un courrier expédié par mer à Casale, sous un pli à l'adresse de la baronne Gondi, fille du sieur Ferrant di Rossi, avec ordre de l'envoyer immédiatement à Mantoue et de là aux Ill^{mes} Seigneurs Recteurs de Vérone, qui la feront tenir à la Seigneurie.

lage ouvert [1]. Mais c'étaient là des propositions en l'air. De plus on avait donné au maréchal de Lesdiguières l'ordre de se tenir prêt. On le savait mécontent dans sa lointaine province, et l'on n'ignorait pas que le prince de Condé, hors de la capitale, était en quête de troubles. Dans ces circonstances, on ne voulait point armer les huguenots, dans la crainte de quelque désordre, et l'on était bien forcé de regarder de plus près à la question du rappel de Condé.

Deux partis s'étaient formés à cet égard : les ministres les plus vieux et les plus désintéressés continuaient à conseiller à la reine de le laisser rester dehors tant qu'il voudrait. Les plus nouveaux, les intéressés, voulaient qu'elle envoyât le rappeler et obtînt son retour à tout prix.

La reine penchait plutôt vers l'avis des premiers, et, pour cette raison, était fort en colère contre les autres et surtout contre le marquis d'Ancre récemment revenu d'Amiens. Car l'astucieux personnage, très désireux au fond que le prince ne revînt pas, tenait à se montrer comme le principal promoteur de son retour, s'il revenait [2].

Il avait aussi d'autres visées, qui devaient fortement embarrasser la régente. Il fit auprès d'elle de vives instances pour être nommé chef de l'armée que l'on projetait d'envoyer au secours de Casale; on peut juger du mécontentement des princes qui prétendaient à ladite charge. Ceux qui savaient que la reine avait d'autres causes de mécontentement contre lui attendaient sa disgrâce et se préparaient à y contribuer. En attendant, on répandait sur son compte des bruits plutôt calomnieux, comme celui qu'il aurait fait filer par la Bourgogne sur l'Italie une somme de 600 000 écus [3].

Si Marie de Médicis ne prit pas sur elle de le disgracier positivement, elle prit en tout cas la résolution qui, en

1. Ambass. vénit., 6 mai 1613.
2. G. B. Bartolini, 4 mai 1613.
3. Ambass. vénit., 14 mai 1613.

raison de ses tentatives de rapprochement avec la maison de Guise, pouvait lui être le plus désagréable. Elle se décida à envoyer M. de Ventadour rappeler le prince de Condé; et celui-ci résolut immédiatement de revenir. C'était à la vérité se faire considérer comme un homme fort léger; car c'était bien la quatrième fois qu'il était parti de la cour fort mécontent et affichant la détermination de n'y vouloir plus revenir durant la minorité du roi. Ceux qui suivaient ou voulaient suivre son parti pouvaient se rendre compte du peu de fond qu'il y avait à faire sur lui [1]. Il arriva le mardi soir 28 mai à Fontainebleau et, le matin suivant, accompagné du roi, il alla baiser les mains de la reine, qui le reçut avec des témoignages de joie. Le jour suivant, après déjeuner, eut lieu un conseil plénier auquel assista le prince de Condé. Le prince déclara qu'il était revenu dépouillé de tout intérêt ou prétention et avec la volonté bien arrêtée de servir Sa Majesté. On le savait cependant entièrement gouverné par le duc de Bouillon. Il opina très fortement dans le sens que l'on devait de toutes façons secourir le duc de Mantoue et insista tellement que l'on prit les résolutions suivantes : on déclara que l'on paierait 20 000 fantassins et 2 000 cavaliers, sur lesquels 2 000 fantassins et 1 800 cavaliers seraient placés sous le commandement de Lesdiguières pour entrer en Piémont; 6 000 fantassins marcheraient sous le chevalier de Guise, qu'accompagnerait probablement son frère, pour entrer en Provence, et 2 000 fantassins avec 2 000 cavaliers sous M. le Grand entreraient en Savoie [2].

Ces desseins paraissaient énergiques; ils eurent la vive approbation du jeune roi, qui, en entendant les mesures prises, s'écria joyeusement : « Madame, je suis bien aise; il faut faire la guerre [3] ».

1. Ammirato, 21 mai 1613.
2. Ambass. vénit., 30 mai. — G. B. Bartolini, 1er juin 1613.
3. HÉROARD, t. II, p. 122.

Comme on le voit, la satisfaction donnée au prince de Condé, en ce qui concernait l'adoption d'une politique belliqueuse, se trouvait compensée par la répartition des commandements entre des mains habilement choisies. Il s'agissait d'entretenir ou de raviver la fidélité des titulaires au gouvernement.

Restait maintenant à pourvoir à l'exécution de ces mesures. L'argent manquait pour payer et maintenir sur pied ces troupes. On avait décidé de tirer la somme nécessaire de la vente d'offices de greffiers; et l'on n'attendait, pour procéder à cette opération, que l'approbation du Parlement. Cette assemblée l'avait précédemment refusée, en raison du grave préjudice qui en résulterait pour la couronne; car en vendant à l'heure actuelle et pour toujours ces offices, on n'en retirerait pas plus d'un million et peu de chose en outre; et si l'on attendait encore cinq ans, au bout desquels tous ces offices devaient revenir libres entre les mains du roi, on en retirerait certainement la moitié davantage. Quoi qu'il en fût de la justesse de ces observations, la reine annonçait l'intention de retourner à Paris, si le Parlement faisait de l'opposition [1].

A ce moment en effet, la régente montrait une certaine ardeur. Elle n'avait tenu aucun compte des excuses que le duc de Savoie avait fait parvenir à la cour de France, disant qu'il avait été forcé d'envahir le Montferrat à cause des mauvais traitements exercés par le duc de Mantoue sur sa fille et du manquement à la parole qu'il avait donnée de remettre sa nièce au duc de Modène. Il exprimait en même temps son regret d'avoir été forcé d'agir contre le gré de la reine [2]. Marie de Médicis entama une correspondance avec ses parents de Florence, les encourageant à une manifestation armée qu'ils préparaient [3] contre le Savoyard, et s'in-

1. G. B. Bartolini, 1er juin 1613.
2. Ambass. vénit., 14 mai 1613.
3. Marie de Médicis, 22, 23 mai 1613. Voir l'Appendice.

formant du détail des forces qu'ils mettaient sur pied [1]. Bientôt elle félicite son cousin de la naissance d'un troisième fils [2]; elle continue à lui parler des affaires du Montferrat, l'encourage à l'action, mais se refuse absolument à céder aux multiples sollicitations de la nombreuse représentation toscane pour inscrire le grand-duc en vue d'une assignation, l'année courante au moins [3].

Cependant le résident de Mantoue se montrait plein de confiance en l'exécution de la parole donnée. Il affirmait que l'ordre avait été envoyé à M. de Lesdiguières de prendre les armes contre le duc de Savoie et calculait qu'il recevrait cette commission le 15 mai.

C'était à la cour un joyeux bruit d'armes. Le jeune duc de Longueville requérait instamment de sa mère la permission d'aller à Mantoue; et la duchesse faisait auprès de la régente toutes sortes de démarches pour que cette autorisation ne lui fût pas accordée. On estimait cependant qu'elle se laisserait fléchir. La reine était à ce moment assez perplexe dans ses décisions. Le marquis d'Ancre était de plus en plus en disgrâce auprès d'elle. Se retournant avec son impudence habituelle il avait immédiatement formé une ligue avec le prince de Condé et le maréchal de Bouillon; et ils traitaient ensemble de beaucoup d'affaires, sans en donner aucune connaissance à la reine. Elle en fut informée et se mit, non sans raison, dans une terrible colère contre le marquis, disant que cette union pourrait lui porter le plus grand préjudice après sa régence [4]. Le soin de ses propres intérêts devait certainement contribuer à la refroidir à l'égard de l'intervention en Italie.

Le prince de Condé revint de Fontainebleau à Paris le 10 juin. L'ambassadeur de Venise s'empressa d'aller le

1. G. B. Bartolini, 1[er] juin 1613.
2. Marie de Médicis, 1[er] juin 1613.
3. G. B. Bartolini, 22 mai. — Scip. Ammirato, 6 juin 1613. Voir l'Appendice.
4. G. B. Bartolini, 7 juin 1613.

trouver et obtint de lui au sujet des opérations décidées les déclarations les plus catégoriques. « Quant à la reine, dit-il, elle a les meilleures dispositions pour secourir le duc de Mantoue; elle veut qu'il soit entièrement réintégré. Mais comme elle ne fait ni plus ni moins de ce que lui conseillent Villeroy et le chancelier, et que ceux-ci doutent qu'avec l'effectuation des secours décidés ne s'altère l'état des choses, et ne s'amoindrisse leur autorité, ils ont commencé, sous le prétexte de leur absence, par traîner en longueur les résolutions et continuent, au moyen de différentes ruses et artifices, à essayer d'empêcher l'exécution des décisions prises. Lorsque je fus revenu à la cour, je parlai de telle façon de cette affaire dans le conseil, que lesdits ministres n'eurent point la hardiesse de rien dire en sens contraire; et alors fut prise la résolution d'armer, que je connaissais; puis l'on traita de rassembler la provision d'argent nécessaire; et, sachant que la résolution des ministres était d'apporter à cette opération de telles difficultés que, par cette voie, la résolution vînt à rester sans effet, je proposai, à cause de l'urgence du péril et vu la nécessité, de faire vite et de se servir de l'argent de la Bastille, qui était disponible, sans perdre de temps à en chercher d'autre, parce qu'on pourrait avec toute facilité le réintégrer ensuite. Les ministres, au contraire, proposèrent à la reine de ne pas mettre la main à cet argent, mais de le réserver pour les propres nécessités du royaume, et proposèrent d'autres partis pour avoir de l'argent. Ils le firent avec deux desseins : le premier, c'est que, sachant qu'on ne pourrait y arriver qu'avec beaucoup de longueur et de difficulté, ils en venaient par ce moyen à rendre la résolution vaine, ce qui était leur principal but; le second, c'est que ces partis ne pouvant se réaliser sans charger le peuple, le peuple réclamerait contre cette aggravation de charges; ils pourraient se prévaloir de ce prétexte pour amener la reine à ne rien faire. »

Le prince ajouta qu'ils avaient, à même fin, inventé un

autre artifice. Il avait, lui, pour assurer l'effectuation des secours, demandé que le maréchal de Lesdiguières au moins eût la charge de lever ses gens. Or les ministres incitèrent d'Épernon, en sa qualité de colonel-général de l'infanterie française, à être d'un avis contraire. Il montra que, pour épargner la dépense d'officiers nouveaux, il suffisait de remplir les compagnies avec les vieux, lesquels dépendant tous d'Épernon, et les ministres s'entendant avec lui, suivraient, en faisant leurs gens, l'ordre et la marche qu'ils leur prescriraient. Leur unique fin était d'assister le prince de Mantoue plus avec la voix et la divulgation de ces apprêts que par des effets réels. Le prince ne manqua pas de poursuivre en disant que les Espagnols étaient fort bien avisés de ces pensées des ministres et qu'il n'y aurait rien d'étonnant si, dans cette occasion et d'autres, ils ne s'en prévalaient à leur profit; car, tant que le gouvernement serait entre les mains de ces ministres, on pouvait être sûr que la France n'empêcherait pas les desseins des Espagnols. Il ne pouvait être tranquille, quant à lui, en voyant le dommage que l'on faisait à la réputation et aux intérêts du roi mineur.

Ces véhémentes accusations du prince étaient bien conformes à la manière de voir de la jeune noblesse française, qui ne demandait que la guerre, le gaspillage du trésor de la Bastille et la fin de ce gouvernement prudent et habile qui, sans coup d'éclat, mais avec une dextérité consommée, avait jusqu'alors conduit la régence au milieu de tous les écueils de la politique étrangère. Malgré la conformité des vues du prince avec celles du gouvernement vénitien et les éloges dont il l'accable, l'ambassadeur ne peut s'empêcher d'exprimer cette réserve, qui pourrait sans doute être poussée plus loin : « Il se pourrait, dit-il, que le discours du prince en ce qui concerne lesdits ministres, fût accompagné de quelque passion [1] ». Il résolut de s'en éclaircir, et ayant,

1. Ambass. vénit., 11 juin 1613.

quelques jours après, sollicité un entretien de Villeroy, « celui, dit-il, qui conseille la reine et lui dicte ses résolutions », il nota dans cette conversation des particularités bien dignes d'être portées à la connaissance de la seigneurie.

« On avait, dit Villeroy, dès le principe, prévu toutes les difficultés qui pouvaient naître en Italie et dans toute la chrétienté de ces mouvements du duc de Savoie. La régente avait envoyé tout de suite un courrier exprès en Espagne à son ambassadeur, avec l'ordre de s'entretenir avec le roi à ce sujet et de concerter d'accord avec lui les moyens de procéder en toute union et d'un commun accord à apaiser les troubles présents et à rétablir la tranquillité d'auparavant. L'ambassadeur, ayant fait cette démarche, obtint du roi et du duc de Lerme de bonnes paroles, mais point de réponse concluante. On la sollicita pendant trois semaines continues fort chaleureusement, et même en disant que, si le courrier revenait sans la porter, la reine aurait une juste occasion de se plaindre et de penser beaucoup à ce sujet. Elle ne put jamais l'avoir, et le secrétaire d'Espagne, qui réside ici, n'a jamais dit un mot concernant l'affaire. En rapprochant ces faits des agissements du gouverneur de Milan dans la circonstance présente, on est rentré ici en quelque soupçon relativement aux pensées et aux fins du roi d'Espagne; car il paraît impossible à Villeroy que si elles étaient nettes et sincères, il n'eût pas agi vis-à-vis de la reine en termes tout différents.

« Peu après ils résolurent d'envoyer un autre courrier en Espagne, non plus pour cette affaire, mais pour cette difficulté de frontière que les Espagnols avaient de nouveau suscitée en Navarre et à propos de laquelle le gouvernement français demandait la restitution des choses en l'ancien état. Sur ce point l'on n'avait pu davantage obtenir jusqu'à cette heure aucune résolution. D'où il résultait que lui Villeroy, en réfléchissant sur tous ces procédés, ne savait que penser

de leurs intentions; toutefois, le jour où on les saurait portés à troubler la paix publique, comme ils pourraient facilement en prendre l'occasion dans ces mouvements du Montferrat, la reine était parfaitement résolue à ne plus vouloir faire avec eux alliance ni amitié, mais à s'unir avec ceux qui voudraient s'opposer à de tels desseins. Il poursuivit en disant qu'il ne pouvait véritablement s'imaginer une pareille imprudence de la part des Espagnols, qui voulaient troubler la chrétienté en vue d'une acquisition injuste, difficile et sans sécurité; qu'à la fin ils exciteraient contre eux tout le monde. Le duc de Savoie n'avait d'autre but que d'allumer une guerre entre les deux couronnes. En France, on cherchait tous les moyens possibles pour ne pas entrer dans une guerre pendant le temps d'une minorité. Mais, si la nécessité les y forçait et que les Espagnols, abusant des circonstances et de l'âge du roi, voulussent tenter de pareilles nouveautés, on leur ferait connaître que la France était la même qu'auparavant, même sous le feu roi. L'humeur française était certainement très avide de manier les armes; on avait eu jusqu'à présent beaucoup de peine à la contenir; et c'est pour cela qu'on avait procédé avec tant de ménagements dans l'exécution des délibérations prises. L'entente armée de la sérénissime république, du grand-duc et l'adhésion du pape, qui semblait vouloir se prononcer en faveur du duc de Mantoue, seraient dans les circonstances présentes du plus heureux effet. »

En attendant, le duc de Savoie répandait le bruit qu'il était d'entente avec le pape et avec le roi d'Espagne; il continuait plus que jamais ses préparatifs, prenait à sa solde des Valesans et d'autres soldats, qui, réformés en Flandre, descendaient en Italie, ce que faisaient aussi des Français, qui, n'ayant rien à perdre, ne tenaient aucun compte des ordonnances publiées à ce sujet. Le duc disait encore qu'il aurait du secours de la Saxe et de tous les protestants d'Allemagne; qu'il était d'accord avec Lesdiguières et les protestants de

France et d'Angleterre; il bravait particulièrement la république de Venise et avait traité avec un corsaire anglais pour l'envoyer en course dans les mers de la république; il avait à cette fin proclamé de nouveau le port de Villefranche libre et sûr pour tous les corsaires de quelque nation qu'ils fussent.

Il était certain que telle était la nature de ce prince déchaîné, qu'il pousserait les choses au pire et ne pourrait être réduit à la raison que par la force. Il n'en continuait pas moins à donner de très bonnes paroles; et il écrivait à la cour de France qu'il envoyait le duc de Nemours pour traiter. Le bruit courait aussi qu'il avait envoyé le prince son fils en Espagne, pour servir d'otage de sa fidélité, dans le cas où il voudrait agir d'accord avec Madrid.

La plus curieuse révélation faite par Villeroy dans cet entretien si intéressant et si complet est celle qui nous donne la clef même de la politique espagnole en cette affaire. On lui avait fait savoir de bonne source que les Espagnols verraient d'un bon œil les Français faire leur affaire en Savoie, à condition que les Espagnols fussent libres d'en faire autant dans le Montferrat et de se l'approprier. La politique française ne pouvait tremper dans un marché de ce genre et le gouvernement était résolu à empêcher l'exécution de ce dessein, au besoin même par la guerre; mais il espérait bien que les Espagnols, informés de cette résolution, abandonneraient de tels projets. Ils n'avaient pas encore en Italie assez de forces pour qu'on pût rien craindre d'eux. Casale était une place assez forte pour leur donner beaucoup à faire et laisser du temps aux autres pour prendre les mesures nécessaires. Le duc de Nevers y était enfermé [1] avec les siens, bien décidé à défendre la ville jusqu'à la dernière extrémité.

Telle était cette politique raffinée, qui consistait, au

1. G. B. Bartolini, 10 mai 1613.

moyen du bruit public, avec quelque démonstration armée sur les frontières, en montrant de plus qu'ils voulaient, en cette affaire, s'unir et s'entendre complètement avec les princes d'Italie, à mettre la cervelle à l'envers aux Espagnols, à les faire, par ce moyen, renoncer à leurs desseins, et à les amener à rappeler à la raison le duc de Savoie. Les ministres français voulaient dans le même temps faire résoudre le Saint-Père à s'unir avec la république de Venise et avec le grand-duc pour ces affaires, avec l'espoir que toutes ces manœuvres seraient suffisantes pour faire évanouir tout ce bruit, sans qu'ils eussent à descendre en Italie, avec le danger manifeste d'accroître le mal ou de mettre les armes aux mains de Lesdiguières et de causer en France des perturbations[1]. Ce programme séduisant et compliqué allait-il s'exécuter à si peu de frais?

En ce qui est de la réalisation des secours décidés, on se contenta d'envoyer vers la frontière quelques compagnies de gens de pied et de cheval. Quant à la levée des cinq mille Suisses, on envoya des ordres pour la faire; car le roi d'Espagne ayant décidé d'en lever, la France, au dire du prince de Condé, se serait déconsidérée en n'agissant pas de même. Puis on attendit les événements[2]. La jeune noblesse continuait à descendre en Italie, allant grossir l'armée du duc de Nevers dont le voisinage faisait battre en retraite l'armée savoyarde qui menaçait Nice de la paille. Le jeune duc de Longueville venait de quitter bruyamment la cour pour rejoindre Nevers en Italie. Ce jeune homme, aux résolutions un peu vives, venait tout récemment de faire auprès de son oncle le comte de Saint-Pol des instances, comme étant devenu majeur, pour être mis en possession de son gouvernement de Picardie qu'administrait ce dernier. Saint-Pol ne s'y refusa point; mais la chose traînant en longueur, le duc prit soupçon du contraire, et, bien que tout

1. Ambass. vénit., 17 juin 1613.
2. Ambass. vénit., 11 juin 1613.

jeune et fils de son frère, il envoya défier Saint-Pol. Le comte usa vis-à-vis du jeune homme de prudence et de bravoure. Il lui répondit qu'il ne voulait pas se souiller les mains de son propre sang; mais qu'il le priait d'envoyer à sa place celui qui lui avait donné un semblable conseil, pour recevoir le châtiment qu'il avait mérité. La chose se répandit à la cour et fut portée à la connaissance de la reine; elle s'irrita vivement contre le duc de Longueville. Celui-ci, reconnaissant son erreur, demanda pardon à son oncle, qui lui remit son gouvernement; il prêta serment, puis, accompagné d'une bonne troupe de gentilshommes, s'achemina vers l'Italie pour s'unir au duc de Nevers. Mais c'était un fils unique et sa mère envoya à sa poursuite des gens pour le rappeler. Ainsi partait tous les jours quelque bonne compagnie de gentilshommes pour la même direction; de telle sorte que les Français se trouvaient en nombre considérable dans le Montferrat [1].

Cette circonstance contribua puissamment à montrer la justesse des vues de Villeroy. On apprit que le 7 juin avait passé à Lyon le secrétaire du gouverneur de Milan; il avait dit au gouverneur de cette ville, M. d'Alincourt, fils de Villeroy, qu'il portait l'ordre résolu du roi à M. de la Inoiosa d'apaiser immédiatement ces rumeurs et de rétablir les choses dans le même état qu'auparavant [2]. Bientôt une lettre du roi d'Espagne à la reine l'informa qu'il avait donné l'ordre au gouverneur de Milan de faire mettre bas les armes au duc de Savoie [3] et de restituer ses places au duc de Mantoue. C'était l'annonce d'une détente dans la situation.

1. Ambass. vénit., 12 juin 1613.
2. Ambass. venit., 17 juin 1613.
3. Ambass. vénit., 21 juin 1613. — *Scrive il Re Cattolico al la Regina christianissima una breve lettera dicendoli che ha comandato al duca di Savoia di reddere a quello di Mantova tutte le piazze usurpategli et che se non le restituisce dentro a tanti giorni gliene fa a reddere con le armi. Questo avviso siccome ha dato grandissimo gusto alla Regina et a Ministri et cosi ha dato lor campo di pretendere di volere aspettare il parto di questa commessione, la quale è stata anche*

Au milieu de ces événements, le marquis d'Ancre, qui était fort mal vu par les ministres, auxquels adhéraient d'Épernon et Guise, manifestait son mécontentement, et le 16 juin, rencontrant Scip. Ammirato, il lui dit, en parlant de l'intervention en Italie, « qu'en France, on ne ferait rien qui vaille ». Le secrétaire lui répondit : « Sans doute ils ne veulent pas mettre les armes dans la main des princes. — Non, ce n'est pas la raison, répondit-il, encore que les autres le croient; mais c'est que les ministres sont tous Espagnols, et veulent laisser faire l'Espagne dont ils cherchent beaucoup plus le bien et la grandeur qu'ils ne le font pour la France; les pistoles de l'Espagne ont un grand pouvoir, et la pauvre reine, qui ne sait ce qui est son bien et son honneur, ainsi que celui du roi son fils, se laisse tenir en bride par l'Espagne. » Et il ajouta : « Ils me veulent du mal et cherchent à m'en faire le plus qu'ils peuvent, parce que je dis la vérité sans aucune autre considération que celle de la reine. » Il loua ensuite grandement le grand-duc de Florence de la résolution courageuse qu'il avait prise en décidant de secourir Mantoue, même par la force, et ajouta que les princes d'Italie trouvaient là une occasion de s'entr'aider et de se garder entre eux; car sur la France ils n'avaient à faire aucun fond; que les circonstances présentes devaient les éclairer tous; et que si l'Espagne avait le désir de faire ses affaires, c'était le moment plus que jamais.

Le marquis d'Ancre jouait un jeu périlleux. La continuation de son entente avec Condé, son opposition mal fondée aux tendances de la reine le mettaient, bien qu'il fût soutenu par sa femme auprès de Marie de Médicis, sous le coup d'une disgrâce immédiate et complète. Ennemi du duc d'Épernon, et, pour cette raison, rattaché au parti du prince de Condé, du duc du Maine et de tous ceux qui faisaient les mécontents, il n'avait pas tenu compte des admonesta-

riconfermata dal governatore di Milano al Duca di Nivers. (G. B. Bartolini, 19 juin 1613.)

tions de la reine, qui lui interdisait de semblables pratiques. La cour, qui ne pouvait le sentir, par envie de sa haute fortune, se serait infiniment réjouie de sa chute. Elle parut consommée lorsque le marquis reçut l'ordre d'aller à Amiens et de s'y tenir. Au reçu de cet ordre, il alla trouver M. de Villeroy pour lui en rendre compte et lui demanda ce qu'il devait faire : « Mais il me semble, lui répondit le ministre, que vous devez obéir purement et simplement ». Le marquis d'Ancre obéit [1]. Il se rendit à Amiens et fit fortifier la place. C'est un refuge qu'il se ménageait dans le cas où sa disgrâce prendrait un caractère plus sérieux. Le marquis d'Ancre savait qu'il regagnerait la reine. Il était moins sûr du roi, qui n'avait jamais caché son antipathie pour cet étranger sans scrupules [2].

La régente mit à profit son absence pour remettre un peu d'ordre dans la cour, et replacer l'autorité là où elle devait être. Le duc de Vendôme, fidèle à sa tactique accoutumée, avait de nouveaux sujets de mécontentement et s'était retiré dans son gouvernement de Bretagne. La reine lui expédia M. de la Varenne, qui réussit par de bonnes paroles à le ramener dans son château d'Anet. Là il était plus facile de le rapatrier avec la régente. Le duc s'était séparé du duc de Guise et uni avec le prince de Condé. Ces deux factions ne cessaient de grossir, à l'instigation des ducs d'Épernon et de Bouillon, lesquels, ennemis l'un de l'autre, et tous deux hommes politiques, nourrissaient les dissentiments entre les princes, pour satisfaire leurs propres passions. La reine, pour tenir en bride les uns et les autres, plutôt que pour mortifier le prince de Condé, continuait à assister elle-même au conseil tous les jours, ce qui empê-

1. G. B. Bartolini, dépêche sans date à la suite de celle du 19 juin 1613. — 4 juillet 1613. Voir l'Appendice.

2. *Perche avicinandosi il termine della minorita del re et non gli parendo d'haver molta parte nella sua gratia, si va anticipamente preparando quel refugio per qualunque occorrenza.* (Ambass. vénit., 15 octobre 1613.)

chait le prince de le manier à son gré; sa haine se reportait contre ceux qui avaient inspiré une semblable résolution. L'opinion croyait cependant que Marie de Médicis se fatiguerait bientôt d'un poids si lourd.

L'impartialité de la reine était cependant loin d'être entière. Ses bonnes grâces étaient pour la maison de Guise, et par conséquent l'autorité. Le prince de Joinville avait obtenu une compagnie de chevau-légers, faveur qui n'était accordée qu'aux princes du sang; la survivance du gouvernement d'Auvergne lui avait été assurée après la mort du prince de Conti. Sur le point de partir pour la guerre d'Italie, le chevalier de Guise avait reçu la promesse de la lieutenance de Provence; c'était là un engagement de grande importance, puisque le gouvernement était entre les mains du duc de Guise son frère. Le duc semblait pouvoir tout auprès de la reine; il n'en avait pas toujours été ainsi [1].

La situation du duc de Vendôme était fort complexe. Fils bâtard de Henri IV, époux d'une princesse lorraine, fille du duc de Mercœur, il avait des tendances diverses et aucune suite dans les idées. Il opposa des difficultés aux propositions qui lui furent faites de revenir à la cour. Sa femme vint, c'était son habitude, se jeter à genoux en pleurant, aux pieds de la reine, et la supplia de pardonner à son mari, l'assurant qu'il reviendrait aussitôt et ferait tout ce que Sa Majesté lui commanderait, à la condition d'être sûr qu'il ne lui serait fait aucun mal. La régente, après avoir dit à Mme de Vendôme qu'elle voulait être obéie, ajouta que, pour l'amour d'elle qu'elle aimait, elle lui pardonnerait, à la condition qu'immédiatement et sans aucun délai il reviendrait à la cour; autrement elle ferait qu'il servît d'exemple à tous les autres [2]. La reine lui accorda en effet la permission que sollicitait la jeune femme. Mais le prince laissa entendre qu'il ne voulait pas revenir tant que durerait la régence.

1. Ambass. vénit., 25 juin 1613.
2. Scip. Ammirato, 3 juillet 1613.

Devant cette attitude, Marie de Médicis prit la résolution de faire revenir à Pâques le chevalier de Vendôme, qui expiait par un honorable exil sur les croisières de Malte, où il faisait son apprentissage de la marine, la tendresse du roi pour lui. Le jeune roi ne l'avait point oublié. Le temps de la régence tirait à sa fin; on ne voulait pas laisser ce regret au maître qui venait.

Le refus définitif du duc de Vendôme s'expliquait par une attitude nouvelle du prince de Condé. En voyant la tournure politique prise par les affaires du Montferrat et l'assiduité de la reine au conseil, se sentant hors d'état de résister à l'union qui s'était formée entre les Guises et d'Épernon[1], voyant qu'il ne tirait aucun profit de sa rentrée à la cour, il la quitta de nouveau et se retira à Valery pendant que le duc du Maine s'établissait à Soissons[2]. L'un et l'autre attendaient le retour du duc de Nevers, que la pacification survenue en Italie allait bientôt ramener en France[3].

Les considérations politiques exposées par Villeroy à l'ambassadeur vénitien, le haut prix de la dépense pour l'expédition d'Italie, qui s'élevait à 600 000 francs par mois, avaient fait réduire dès le mois de juin l'effectif des troupes qu'on avait l'intention de lever. Lorsque le chevalier de Guise se mit en route vers la même époque, à la tête de deux mille fantassins, la reine lui dit en riant, quand il vint prendre congé d'elle, « que pour toutes les blessures qu'il recevrait dans cette campagne elle entendait payer le médecin ». Et au comte de Fiesco, qui partit aussi pour l'Italie, elle déclara « que s'il ne tombait pas de cheval, elle ne pensait pas qu'il eût une autre façon de verser son sang », paroles par lesquelles elle voulait faire entendre qu'à leur arrivée un accommodement serait survenu.

A la cour même, différents symptômes montraient la

1. G. B. Bartolini, 4 juillet 1613.
2. Ambass. vénit., 23 juillet 1613.
3. G. B. Bartolini, 14 août 1613.

situation moins tendue. Le résident de Mantoue, voyant qu'on n'arrivait à aucune conclusion, supplia la reine de consentir au moins à secourir le duc de quelque somme d'argent, puisqu'il y avait tant de difficultés et de lenteur à envoyer des troupes. On lui répondit qu'il n'y avait pas à y penser.

Les ministres avaient trouvé extraordinaire que le duc de Mantoue, dans la réponse qu'il avait faite à un manifeste du duc de Savoie, n'eût point nommé Leurs Majestés ni fait mention d'elles. Les ministres se plaignirent auprès du résident, et lui opposèrent des difficultés pour l'autorisation d'imprimer et ensuite de vendre publiquement le factum. A la fin, après lui avoir démontré que le duc n'avait eu d'autre prétention que de répondre simplement à ce manifeste, il obtint d'eux les deux permissions, mais à cette condition que les vendeurs n'iraient pas crier leur marchandise autour du palais du Louvre. Ce manque de bonne volonté et cette interdiction causèrent au résident beaucoup d'ennui, d'autant plus qu'il s'imaginait que la reine, comme tante du cardinal-duc, avait à prendre d'elle-même beaucoup de résolutions, puisqu'il s'agissait de l'intérêt et de l'honneur du duc son neveu. Il reçut même de la marquise d'Ancre une assez verte leçon. Comme il discourait avec elle sur ce sujet, la marquise l'interrompit en disant : « Je ne sais si vous savez que la reine n'est pas la duchesse de Mantoue ». L'ambassadeur florentin, qui rapporte ces petits faits, avait appris d'autre part que, dans une discussion du conseil sur les affaires du duc de Mantoue, comme quelqu'un disait « qu'on devait l'aider d'autant plus qu'il avait l'honneur d'être le neveu de Sa Majesté », une autre voix s'éleva pour dire : « Oh ! cela n'est rien », paroles auxquelles il ne se trouva personne pour répliquer.

Au milieu de ces difficultés, le résident ne perdait pas de vue la question du mariage de son maître, qu'il jugeait de nature à intéresser davantage la régente. Il la supplia de

vouloir bien marier son maître avant qu'il fût forcé de contracter telle autre union qui lui déplairait. Et la régente lui répondit : « Mais si, mais si, nous le marierons à Florence ». — « Mais c'est une femme, ajoute le Florentin, qui ne se souvient des choses que lorsqu'on lui en parle [1]. » La régente, évidemment, paraissait se désintéresser de la question.

On eut bientôt des nouvelles de l'accommodement par lequel étaient au moins assoupis les démêlés du duc de Savoie et du duc de Mantoue. La Savoie consentait à rendre les places conquises et à consigner Torino au marquis de Castiglione, Albe et Moncalvo au gouverneur de Milan. Ils devaient restituer les places au duc de Mantoue, qui d'autre part accorderait leur pardon à ses sujets du Montferrat qui avaient pris parti pour la Savoie. Cet accommodement ne plut pas au gouvernement français; car il n'y était fait aucune mention de la régente. Le duc de Mantoue s'était évidemment jeté dans les bras du roi d'Espagne. C'est pour cette raison sans doute que fut repoussé le résident lorsqu'il insista pour que le gouvernement français prît tout de même les armes, afin de rendre plus avantageuses les conditions faites à son maître, qui prétendait que les places fussent restituées directement dans ses mains et qu'on réparât les dommages. Les ministres se rirent de lui, satisfaits qu'on rendît ses places au duc de Mantoue et que ses autres prétentions fussent ensuite examinées au civil [2].

1. G. B. Bartolini, 12 juin 1613.
2. G. B. Bartolini, 4, 14 août. — Ambass. vénit., 3 juillet 1613.

VII

CONCINI MARÉCHAL D'ANCRE

Mariage de la princesse de Bracciano avec le duc de Montmorency. — La régente à Monceaux. — Intimité de la reine et des Guises. — Mme Concini essaye de reconstituer le pouvoir de son mari. — Négociation d'un mariage entre sa fille et un petit-fils de Villeroy. — Retour à la cour du marquis d'Ancre. — Mauvaise humeur du prince de Condé. — Ses paroles menaçantes. — Exorbitance des prétentions de la famille de Villeroy pour les conditions du mariage de M. d'Alincourt avec Mlle d'Ancre. — Les Concini décidés à passer outre. — Ancre se rapproche des Guises. — Maladie du prince de Condé. — Attentions de la régente et de toute la cour pour le prince. — Retour du duc de Nevers. — On attend son arrivée à la cour. — Retour en France de l'ambassadeur d'Espagne don Innigo. — Le mariage anglais revient sur l'eau. — Le marquis de Cœuvres rentre en grâce. — Continuation de la négociation du mariage d'Ancre. — La reine retourne à Fontainebleau. — Constructions au Luxembourg et au Louvre. — Ancre veut se porter médiateur entre les Bourbons et les Guises. — Maladie du duc d'Orléans et de Mme Christine. — Mort du maréchal de Fervacques. — Concini est fait maréchal de France à sa place. — Imprudence et impopularité de cette décision. — Affaires extérieures. — Mécontentement du duc de Savoie. — Son entente avec les princes du sang. — Ils veulent armer. — La régente hésite. — Elle se décide à tenter par une ambassade extraordinaire du marquis de Cœuvres l'accommodement définitif des affaires du Montferrat. — Indignation des princes du sang. — Botti fait mine de quitter enfin la France — Refus d'une assignation au grand-duc de Toscane.

(Juillet-Décembre 1613)

Parmi toutes ses occupations, la régente en eut une particulièrement agréable au mois de juillet et au commencement d'août : le mariage du jeune duc de Montmorency et de la

princesse de Bracciano. Satisfaire le vieux connétable, se ménager dans l'amiral un partisan dévoué, par-dessus tout marier une princesse florentine, c'était là une opération dont elle couvait avec bonheur la réussite. Enfin, la princesse, accordée par son père et confiée au marquis de Tresnel, qui l'avait épousée par procuration, arriva à Briare au commencement de juillet. Le marquis de Tresnel l'y laissa et vint à la cour, où il arriva le samedi soir. L'ambassadeur florentin s'empressa d'aller le voir; le marquis fit de la cour de Florence le plus grand éloge et la dépeignit sous des couleurs toutes différentes de celles où on était habitué à la voir. La jeune fille arriva à Paris le mardi soir; on la logea au Louvre. La reine, en la voyant, dit au duc de Guise que c'était le prince de Condé qui avait répandu le bruit qu'elle était bossue pour faire naître de la répugnance chez le connétable et son fils; car il aurait voulu que l'amiral ne la prît pas. La reine lui prodigua les témoignages d'amitié. La jeune fille ne paraissait pas d'une beauté extraordinaire; mais chacun disait qu'avec l'âge elle deviendrait plus belle et prendrait de la chair. On comptait aussi sur l'habillement et la coiffure à la française pour la relever davantage. Le bon Tresnel lui prodiguait les attentions, la traitait comme sa propre fille, gagnant tous les titres à la reconnaissance du père, don Verginio [1]. Pendant qu'on attendait l'arrivée du duc de Montmorency, qui devait avoir lieu de jour en jour, on mettait la fiancée à la française; on lui enlevait son grand collet, on la parait au mieux pour la présenter à son époux [2].

Le duc de Montmorency arriva enfin le dernier dimanche de juillet en poste. Il avait reçu cet ordre de la reine; car, s'il fût venu avec son train, qui était fort considérable, ayant plus de cent gentilshommes dans sa compagnie, sa venue aurait tardé encore plus. Le prince de Condé était

1. Scip. Ammirato, 3. — Ambass. vénit., 10 juillet 1613.
2. Scip. Ammirato, 17 juillet 1613.

revenu à la cour à cette occasion. En sa qualité de beau-frère, comme le maréchal de Bouillon en sa qualité d'oncle, ils voulaient se porter à sa rencontre avec tout leur parti et une suite aussi nombreuse que possible. Guise et Épernon devaient aller aussi de leur côté faire la même cavalcade à la rencontre de Montmorency, à la tête de leurs partisans. La reine craignit les inconvénients qui pouvaient résulter de la rencontre de deux partis puissants, d'autant plus que le prince de Condé avait laissé entendre que, à l'occasion, il jouerait quelque mauvais tour à Épernon.

Montmorency vint donc seul. Il alla descendre de cheval au Louvre, et vint saluer le roi et la reine, qui se trouvaient ensemble dans la chambre du conseil. La reine lui présenta sa femme, qui était là présente. Montmorency la salua en l'embrassant et en la baisant. Le lundi soir, la reine le fit venir coucher au Louvre. Le roi aida à mettre l'époux au lit et la reine la jeune épouse. C'était là une faveur insigne. S'ils ne s'étaient attribué cet office, d'autres parents se le seraient disputé : du côté des femmes, par exemple, la princesse de Condé, la comtesse d'Auvergne et la duchesse de Ventadour, sœurs du marié [1]. La scène qui se passa ensuite après ce premier rit accompli est inénarrable. Il convient de la laisser à l'italien [2].

Les époux dormirent encore au Louvre le mardi et le mercredi. Leurs Majestés menèrent alors la jeune épousée à la maison de son mari, accompagnés de toute la cour. On servit une collation magnifique. La dépense et l'apparat

1. Scip. Ammirato, 1er août 1613.
2. *Hieri la regina condusse la sposa a casa del marito, et due sere avanti nel Lovre la messe a letto per la prima volta col marito, come se fusse stata sua figliuola. — Lo sposo entro in letto con la sposa mentre erano ancora in camera la regina et il re, il quale vi stette anco quasi a tutto l'intermedio et disse poi che gli sposi havevano fatto come fanno i suoi piccoli cani, et senti anco la sposa che in buon fiorentino disse allo sposo : « Voi dite di volermi tanto bene et mi fate tanto male »! Investi due volte, et si scuso con la stagione che non richiedeva piu di queste parole. Della sposa se n'e fatta una commedia tutta la corte.* (G. B. Bartolini, 1er août 1613.)

furent tout à fait royaux. La reine remit la jeune femme à son époux et la lui recommanda comme son bien propre. Chacun se montra satisfait [1].

En lisant les détails quelque peu risibles de cette entrée en ménage, on ne peut s'empêcher de songer au veuvage si digne de cette étrangère ainsi transplantée en France : lorsque son mari, funestement égaré dans une révolte à main armée, eut péri de la main du bourreau, elle le pleura silencieusement et lui fit élever en marbre noir avec des statues blanches un tombeau qui est un chef-d'œuvre et qui orne la chapelle de la Visitation de Moulins (chapelle du lycée).

La reine, aussitôt ce mariage expédié, se rendit à Monceaux (7 août), où elle allait prendre un peu de repos. Villeroy en fit de même et les autres ministres se retirèrent chacun dans sa maison de campagne, où ils se proposaient de rester jusqu'au retour de la reine, c'est-à-dire jusqu'au commencement de la semaine suivante [2].

Pendant le séjour de la reine et du roi à Monceaux, le prince de Condé s'abstint d'aller les voir, ainsi que les autres de son parti. Du Maine s'y arrêta une nuit, et Bouillon y fut simplement de passage. Les Guises, au contraire, s'y tinrent assidûment. La reine, pour les honorer, retenait leurs femmes à déjeuner et à dîner. Il lui semblait que cette maison étant son bien particulier, elle ne portait pas atteinte à la coutume de France, qui n'admet personne à la table royale [3].

Il semblait que le séjour du marquis d'Ancre à Amiens dût se prolonger. La reine tenait ferme ; le marquis ne voulait point « tourner casaque [4] ». Garderait-il sa fidélité de fraîche date au parti du prince de Condé ? On le vit tout

1. Ambass. vénit., 6 août 1613.
2. G. B. Bartolini, 14 août. — Scip. Ammirato, 14 août 1613.
3. Ambass. vénit., 3 septembre 1613.
4. *Il marchese d'Ancre se ne sta in Amiens per ordine della regina poiche, come ella vorrebbe, non gli par potere voltare mantello.* (G. B. Bartolini, 4 juillet 1613.)

d'un coup revenir le 20 juillet [1]. Une nouvelle partie allait se jouer. L'orgueil de la marquise et du marquis en était venu à tel point que lorsqu'ils virent leur autorité diminuée et celle de leurs adversaires accrue, ils « ne pouvaient plus se tenir dans leur peau, *non potevano più stare nella pelle* ». La marquise, comme étant plus ardente, ne cessait de songer aux moyens qui pouvaient lui rendre la réputation et l'autorité. C'est ainsi qu'elle jugea que le meilleur était de s'apparenter avec Villeroy.

Dominée par cette pensée, et flattant la manie de Marie de Médicis pour conclure autour d'elle des unions, elle la pria de proposer cette alliance à Villeroy et de le forcer en quelque sorte à y consentir. Le ministre, à cette ouverture, répondit à la régente « qu'il serait toujours son serviteur, mais qu'il fallait, en cette matière, l'assentiment de M. d'Alincourt ». Sur ce on manda ce dernier à la cour, et en attendant on publia le bruit du mariage entre le marquis de Villeroy, fils dudit Alincourt, et la fille du marquis d'Ancre, avec une dot de 150 000 écus. Il y avait là de quoi faire gloser la cour; l'opinion n'était pas favorable à ce projet. On n'y voyait l'intérêt d'aucun des deux partis.

Villeroy avait toujours été tenu pour un homme sincère et qui n'avait jamais fait et ne faisait profession d'avoir qu'un seul but et qu'un seul intérêt, le service de la couronne. Il semblait que non seulement, par ce mariage, il dût perdre cette bonne réputation, à cause des ambitions peu mesurées du marquis, mais qu'il dût encore appeler sur lui toutes les haines et les malveillances que s'était attirées le marquis. Il semblait plutôt devoir prétendre à s'apparenter avec une maison qui, lui manquant, pût soutenir les intérêts communs, sans être réduit aux mêmes nécessités. Le marquis voyait, et voyait fort bien, qu'en formant cette alliance, il était forcé de laisser le parti du prince de Condé

1. Ambass. vénit., 23 juillet 1613.

et de s'accointer à l'autre, qui avait protesté de ne jamais devoir lui donner ni son amitié, ni sa confiance. Il voyait bien que, si Villeroy venait à manquer, il aurait fait non seulement un mariage ordinaire, mais conclu alliance avec une personne non seulement sans grand appui, mais encore la plus haïe de France à cause de ses agissements. D'autre part, il était, pour le moment, presque à terre, et les persuasions de sa femme l'aveuglaient de telle sorte qu'il ne pouvait considérer intrinsèquement les inconvénients à redouter dans ce mariage. La reine, qui était pour une bonne part dans cette intrigue, insistait sur l'affaire, non seulement à la requête de la marquise d'Ancre, mais parce qu'elle jugeait cette union capable de réunir les deux factions ensemble, ou tout au moins de les rendre amies.

Le besoin s'en faisait vivement sentir. Car la mauvaise humeur du prince de Condé ne cessait de croître. Revenu à la cour à la fin de juillet, suivi peu après du duc du Maine et de plusieurs autres de son parti, qui se tenaient volontiers loin de la reine, il ne se plaignait plus seulement, il avait la menace à la bouche, répétant en pleine chambre de la régente que, s'il en voyait l'occasion, il ferait lui aussi quelque beau coup sans avoir peur, comme avait fait le chevalier de Guise avec le baron de Luz, paroles après lesquelles Épernon ne sortait plus que bien gardé. Le prince était coutumier de semblables bravades. Mais ce fait que le duc de Guise avait pris ouvertement fait et cause pour Épernon rendait la situation plus dangereuse[1].

En attendant l'arrivée d'Alincourt, le chancelier s'était mis à négocier les clauses du mariage au nom de Villeroy; il proposait à la reine les conditions faites par le ministre, lesquelles étaient tellement exorbitantes qu'elles devaient empêcher l'affaire de se conclure, ou la rendre extrêmement préjudiciable au marquis d'Ancre. Il voulait qu'aussitôt fait

1. G. B. Bartolini, 1er août. — Ambass. vénit., 6 août 1613

le contrat de mariage, le marquis renonçât sur la tête de son gendre à la charge de premier gentilhomme de la Chambre, qu'on donnât à d'Alincourt la survivance du gouvernement de Lyon et qu'il fût placé auprès de la personne du roi. Ces exigences prouvaient manifestement qu'on faisait le mariage d'assez mauvais gré, et plutôt avec l'intention de le conclure que d'en célébrer la réalisation. Mais la marquise d'Ancre, considérant la fin de la régence et sachant que le roi avait fort peu d'inclination pour elle et son mari, voulait s'unir à une personne qui, en tout temps, fût en état de tenir sur pied sa maison [1].

Lorsque, vers la fin du mois d'août, la reine revint de Monceaux, sa faveur était de nouveau entièrement acquise au marquis d'Ancre. Celui-ci en était passé par toutes ses volontés. Bien qu'il eût gardé contre le duc de Guise un assez vif ressentiment de l'échec de ses projets de mariage entre sa fille et le duc d'Elbeuf, il s'était, dès le commencement du mois, réconcilié avec lui et avec le duc d'Épernon et avait affecté de ne plus se mêler des choses du gouvernement [2]. Par les soins de la reine, à son retour, ces personnages eurent une entrevue ensemble; ils échangèrent de grands compliments et des paroles de courtoisie et se rendirent mutuellement visite dans leurs chambres. Il ne paraissait cependant pas y avoir grand abandon de part et d'autre [3]. Néanmoins comme Ancre ne s'occupait pas de politique, ce qui était l'essentiel, qu'il avait joué gros jeu et avait ainsi perdu une grosse somme, on le jugea revenu à son rôle de favori imprévoyant. Il devait bien s'en trouver [4].

La mélancolie du roi n'était pas sans préoccuper son entourage; on s'occupait beaucoup de le distraire, et l'on profitait de la Saint-Louis pour multiplier les illuminations [5].

1. G. B. Bartolini, 14 août 1613.
2. Ambass. vénit., 6 août 1613.
3. G. B. Bartolini, 13 août 1613.
4. G. B. Bartolini, 5 septembre 1613.
5. *Si sono fatti fuochi publici per dar gusto et piacere al re, che se*

Pendant deux soirs de suite on tira sur la rivière, juste en face du Louvre, des feux d'artifice composés; et le dimanche suivant on en fit de même à l'Arsenal. Le roi assistait à ces divertissements et y prit grand plaisir [1].

Pendant ce temps le prince de Condé allait trouver le duc du Maine à Soissons; de leur colloque sortit simplement la résolution d'attendre le retour du duc de Nevers; après quoi Condé s'en retourna à sa maison de Moret. Très hésitant dans sa conduite, le prince, à ce moment, cherchait à se mettre dans les bonnes grâces du roi [2].

C'est à ce moment qu'il se trouva subitement arrêté au milieu de ses projets incohérents par une maladie qui parut un instant dangereuse. Il fut atteint à Saint-Maur, près de Paris, de la petite vérole. Cette nouvelle produisit à la cour un grand mouvement. Chacun voulut aller voir le prince, le duc d'Épernon lui-même, malgré les sinistres dispositions de Condé à son égard. La reine s'y rendit aussi, mais le plus tard qu'elle put, à cause de ses enfants, qui, depuis le roi, n'avaient pas eu ce mal, qui était cette année-là particulièrement redoutable. Le prince de Conti était lui aussi retombé et la reine Marguerite fut au plus mal. L'esprit de Condé sembla se radoucir quand il vit Sa Majesté user à son égard des termes de la plus grande humanité et d'une affection véritable et s'efforcer par de bonnes paroles de lui donner toute satisfaction [3]. Le prince, assez vite rétabli, se rendit, pour changer d'air, à Valery. En attendant son retour, la cour se garnissait. Du Maine, Vendôme, Bouillon étaient au Louvre. C'était un état de paix intérieure qui ne pouvait se soutenir que difficilement [4].

Il était un personnage dont le retour prochain semblait

ne diletta molto, et per divertirlo dall' humore malinconico al quale si mostra piu inclinato di quello che comporta la sua eta. Ambass. vénit.

1. G. B. Bartolini, 30 août 1613.
2. Ambass. vénit., 20 août 1613.
3. G. B. Bartolini, 30 août. — Ambass. vénit., 3 septembre 1613.
4. G. B. Bartolini, 5 septembre 1613.

devoir amener un changement dans la situation : le duc de Nevers, qui venait d'acquérir en Italie un certain renom militaire. Il écrivit le 30 août. Il avait été à la diète d'Allemagne pour faire valoir ses prétentions dans les affaires de Juliers. Puis, rétabli d'une indisposition dont il avait été atteint, il s'était acheminé vers son gouvernement de Champagne, d'où on l'attendait à la cour. La régente avait une peine extraordinaire à faire vivre tout ce monde en bon accord. Le duc de Montmorency, le nouveau marié, venait de se prendre de querelle avec le duc d'Épernon relativement à la préséance dans le conseil. Impatientée, la reine dit au duc de Montmorency de se tenir tranquille, parce qu'il avait tort. L'amiral répondit qu'il entendait prendre l'avis de ses parents. Il désignait par ce mot le prince de Condé, qui était son beau-frère. La reine s'emporta contre lui; le duc d'Épernon, persistant dans son attitude de défiance, continuait cependant à se promener avec une grande suite. Il fallait, dans la situation, essayer d'empêcher le duc de Nevers de s'attacher au parti du prince de Condé, qui semblait croître en importance depuis quelque temps. Comme Nevers se trouvait encore un peu indisposé dans son gouvernement de Champagne, les Guises lui envoyèrent un de ses gentilshommes sous prétexte de lui faire visite. Celui-ci, ayant mis en train la conversation, lui proposa de s'unir aux Guises par le moyen du mariage de son fils avec Mlle de Montpensier, qui était riche de 100 000 écus de rentes et de beaucoup d'autres biens. Mais le duc, sachant que c'étaient là des artifices et de vaines promesses, fit à ces offres un accueil des plus froids. Et bientôt on vit se rendre auprès de lui le duc du Maine pour l'affermir dans son attitude politique.

La régente prit la résolution de faire tous ses efforts pour mettre un terme à ces divisions, parce que si jusqu'à un certain point elles n'étaient peut-être pas nuisibles, il fallait cependant les empêcher de s'accroître. C'était le conseil que

donnaient les ministres. Ils savaient fort bien que jamais ne pourrait se nouer entre ces princes une union telle qu'elle pût leur causer aucun préjudice. En l'absence des principaux chefs, Condé et Nevers, on s'efforçait de calmer les esprits de ceux qui entretenaient le feu des divisions. Villeroy s'interposa entre Bouillon et Épernon, qui en étaient les principaux fomentateurs. La reine commanda au duc d'Épernon de s'abstenir de marcher avec une pareille suite; et elle mit fin au conflit qu'il avait élevé en matière de préséance avec le duc de Montmorency. Celui-ci eut le premier rang dans le Parlement, et l'autre au conseil. On décida aussi de faire revenir à la cour M. le Grand; on chercherait un arrangement pour le gouvernement de Bourgogne qu'il possédait et que le duc du Maine convoitait, et on le réconcilierait avec le marquis d'Ancre. Dieu sait tous les inconvénients que leur discorde avait suscités [1]. Le duc de Rohan prenait aussi la résolution de venir à la cour. Il avait envoyé en avant sa mère, en signe de respect et de révérence, et comme désaveu de ses rébellions passées, dont la faute et le souvenir étaient entièrement abolis.

C'est ainsi que la reine voyait les choses tourner à souhait pour la régence. Tout récemment la cour d'Espagne avait renvoyé en France un ambassadeur ordinaire; c'était encore don Innigo de Cardenas [2]. Il revenait évidemment avec des instructions plus précises relativement au double mariage qu'il avait négocié. Le gouvernement espagnol se mit en effet à insister pour la prochaine célébration des noces royales. Le gouvernement français se montrait moins pressé. On parlait cependant déjà du passage des jeunes épouses vers leurs maris, et la reine annonçait son projet d'accompagner sa fille à Bordeaux [3]. Il n'était cependant douteux pour personne que les choses traîneraient plus en longueur. Car-

1. Ambass. vénit., 6 septembre 1613.
2. G. B. Bartolini, 1er août 1613.
3. Ambass. vénit., 3 septembre 1613.

denas ne s'en montra pas moins empressé. Le 16 septembre, il alla visiter madame la princesse d'Espagne, et au nom du prince son fiancé lui offrit un collier de diamants d'une valeur de 20 000 écus dans lequel se trouvaient les portraits des deux fiancés [1]. Ces attentions galantes donnaient à la reprise des pourparlers une signification des plus favorables. Il n'était pas jusqu'au mariage anglais qui ne fît à ce moment parler de lui. Le duc de Lennox, qui avait accompagné la princesse palatine, passa par la France à son retour [2] et s'arrêta à la cour de Marie de Médicis, où il fut logé par la régente [3]. Le mariage du prince de Galles et de la princesse Christine fut naturellement l'objet des conversations de l'ambassadeur, sans que la négociation prît cependant une tournure décisive. Du côté de l'Angleterre il y avait du tirage; quelques-uns ne voulaient-ils pas que leur prince épousât une femme plus âgée pour assurer immédiatement la succession [4]? Quoi qu'il en soit, ces négociations restèrent encore sans conclusion. Le duc de Lennox partit sans que le mariage eût fait grand progrès [5].

Cependant le marquis d'Ancre continuait avec beaucoup d'habileté le rétablissement de sa fortune; il avait été plusieurs mois sans parler à M. de Souvré, car il l'avait constamment empêché de renoncer à sa charge de premier gentilhomme de la chambre en faveur de son fils aîné. Cette opposition avait fortement irrité M. de Souvré et tous ses parents. La régente amena les deux adversaires à se parler; et le marquis d'Ancre se déclara prêt à faciliter les désirs de Souvré [6].

Dans le même temps la reine recevait en grâce le marquis de Cœuvres, qui s'était aliéné sa bienveillance à cause

1. G. B. Bartolini, 18 septembre 1613.
2. Ambass. vénit., 10 juillet 1613.
3. G. B. Bartolini, 17 juillet 1613.
4. Ambass. vénit., 6 août 1613.
5. Ambass. vénit., 20 août 1613.
6. Scip. Ammirato, 10 septembre 1613.

de Vendôme. Toute la cour à ce moment était tranquille [1]. M. d'Alincourt, à son arrivée à Paris, n'avait point paru envisager d'un mauvais œil les projets de mariage conçus pour son fils. Tout dépendait en grande partie de la reine. Si elle souscrivait aux conditions faites par l'une des deux parties, celle de Villeroy, il ne semblait pas douteux que l'on arrivât à conclure. C'est ce qui eut lieu. Le mariage fut accordé et M. d'Alincourt fit la cérémonie de demander la fille du marquis d'Ancre pour son fils [2]. On ne rédigea cependant pas encore le contrat et d'aucun des deux côtés on ne publiait ni ne confessait clairement ces accordailles, un peu précoces d'ailleurs; car ce n'était que dans huit années au plus tôt que pouvait se célébrer le mariage. Mme d'Alincourt et son fils allèrent cependant visiter, bien que privément, la très jeune fiancée. Il ne semblait pas qu'il fût besoin de se presser [3].

Le marquis d'Ancre avait failli tout récemment, pour une cause légère, être mis à mort par les gardes du roi. Villeroy considérait sa situation comme dangereuse, et se montrait froid à conclure le mariage. Il entendait au moins le mettre à bon prix. Mais la reine voulait; c'est pourquoi on le publia bientôt : 200 000 francs de dot, 100 000 francs ajoutés par la reine et donnés tant à une partie qu'à l'autre; la participation par moitié pour la femme aux biens paternels et maternels, qui devaient arriver pour son côté à 300 000 écus; telles étaient les conditions princières d'une union dans laquelle l'entrée en ménage devait se faire sur le pied d'une fortune de 400 000 écus [4].

Il ne faut pas s'étonner que la régente se soit transportée de nouveau à Fontainebleau le 17 septembre au matin. Cette mobilité de la cour pouvait servir ses desseins et

1. Scip. Ammirato, 10 septembre 1613.
2. G. B. Bartolini, 10 septembre 1613.
3. *Ibidem*.
4. G. B. Bartolini, 25 septembre 1613.

empêcher les mêmes intrigues de se perpétuer. D'autres nécessités se présentaient également. On peut dire qu'à Paris l'habitation des rois au commencement du XVII[e] siècle manquait absolument d'espace et de commodité. Dans le Louvre en reconstruction, le roi avait un appartement, la reine aussi. Mais il n'y avait pas de place pour une nouvelle reine. La régente avait compris de bonne heure qu'il lui faudrait faire place à sa belle-fille; l'ambassadeur d'Espagne ne manquait pas d'ailleurs de le lui rappeler. Aussi avait-elle pourvu à cette éventualité de deux façons : elle commençait à ce moment la construction du palais du Luxembourg, qui lui assurait, en cas de besoin, une résidence séparée de la cour; maintenant elle songeait à faire construire au Louvre même, pour y avoir tout de même un appartement, quand sa belle-fille aurait occupé le sien. De là ces séjours plus nombreux que de coutume hors de Paris. On construisait pendant ses absences [1]. Le programme fut en partie exécuté. Sans doute on n'avait pas commencé au mois d'août la construction au Louvre du nouveau bâtiment destiné à la jeune reine; mais on s'était déjà mis à l'œuvre pour amener au Luxembourg les eaux de Rungis, et au mois de juillet, le 13 et le 17, le jeune roi allait voir ces travaux et les inaugurer [2]. Le nouveau séjour de la reine à Fontainebleau devait hâter la mise en train des constructions du Louvre.

A peine la régente était-elle partie qu'on voyait arriver à Paris les ducs du Maine et de Nevers. Tous deux envoyèrent un courrier au prince de Condé pour se concerter ensemble au sujet de leur arrivée à la cour; ils voulaient non seulement par leurs actes, mais par leurs démonstrations mêmes, faire davantage ressortir leur union. De son

1. Scip. Ammirato, 21 mai 1613.
2. HÉROARD, t. II, p. 173. — Pose par le roi Louis XIII de la première pierre à la source des fontaines de Rungis. Biblioth. nat., anc. fonds, 4031.

côté, le duc de Guise, qui se trouvait à Fontainebleau, expédia immédiatement à M. d'Épernon l'avis de ne sortir qu'avec la suite la plus nombreuse qu'il pourrait. Aussi la cour se trouvait bien garnie, mais toute divisée. On ne doutait point que la reine ne fît tous ses efforts pour mettre d'accord ces grands seigneurs. Le marquis d'Ancre saisit cette occasion de remettre la main à la politique. A l'annonce de l'arrivée du prince à Paris, il s'empressa de venir en poste de Fontainebleau, s'aboucha avec eux et manifesta l'intention de se rendre médiateur dans le conflit qui divisait d'une façon permanente les Guises et les Bourbons. Il ne paraissait en fort bonne intelligence ni avec les uns ni avec les autres; et c'était là précisément ce qui devait rendre son entreprise peu aisée.

A Fontainebleau, du reste, on ne traitait à ce moment d'aucune affaire; la cour était toute dispersée, et la reine, suivant son habitude, s'isolait pour prendre médecine.

Monsieur, frère du roi, fut aussi malade; on craignait beaucoup la petite vérole, mal qui était cette année-là fort dangereux pour les enfants. C'est ce qui fit que la reine décida de le laisser à Paris, afin qu'en cas d'accident le roi et lui fussent séparés. Le jeune prince se remit. La reine envoya le marquis d'Ancre pour le visiter. On décida de le mener à Saint-Germain; mais on voulut lui faire prendre auparavant l'air à petites doses. On le fit donc sortir deux fois de Paris; mais la seconde fois il fut pris de la fièvre en revenant le soir, et pour cette raison on le laissa au Louvre. Les médecins étaient en discussion pour savoir s'il avait la fièvre tous les jours ou non. La reine vint alors elle-même de Fontainebleau; elle trouva le duc d'Anjou en assez bon état. Mais le prince ne voulait prendre aucune médecine. C'était le cas pour Marie de Médicis d'exercer son autorité. Elle fit tant qu'elle réussit à lui faire prendre un clystère en sa présence. Mme Christine se trouvait aussi assez mal, avec de la fièvre et du rhume; et les médecins n'osaient lui

appliquer aucun remède, dans la crainte que lui vînt la petite vérole [1]. L'état de santé de la cour était en somme médiocre. M. le cardinal de Joyeuse était revenu aussi avec de la fièvre, et l'on s'en préoccupait, bien que le mal ne fût pas considéré comme grave [2].

La régente avait laissé le jeune roi avec tout le conseil à Fontainebleau. Louis XIII, sur l'avis de ses ministres, se mit à écrire à sa mère; il se plaisait à signer : votre très *humble et très obéissant fils* — *Louis* [3]. Marie de Médicis retourna à Fontainebleau le dimanche 20 octobre [4], pendant que la cour de Florence faisait ordonner des prières publiques et des oraisons particulières à la mère Passitée pour le rétablissement de la santé du duc d'Orléans et de Mme Christine [5]. La régente devait y demeurer encore assez longtemps. On s'était mis à construire au Louvre : on mettait en état les chambres qui se trouvaient sous l'appartement de la régente, de telle façon que si la reine arrivait d'Espagne, elle pût y loger. « Voyez dans quelle misère de logement sont de si grands rois! » écrit Scip. Ammirato; puis il ajoute ce détail assez piquant : « On a dit ici, rapporte-t-il, que l'Espagne désire que sa fille prenne logement dans les chambres où se tient la reine régente, parce qu'elles sont voisines de celles du roi et que la reine régente se retire en bas [6]. » C'était à la régente de prendre ses dispositions.

Pendant que le prince de Condé était allé mettre son favori Rochefort en possession du gouvernement de Poitou [7], un grand changement se préparait à la cour. Ce n'était un mystère pour personne que le marquis d'Ancre était complètement revenu en grâce. « Le marquis d'Ancre est plus

1. Scip. Ammirato, 17 octobre 1613.
2. Ambass. vénit., 1er octobre 1613.
3. Héroard, t. II, p. 126.
4. Scip. Ammirato, 22 octobre 1613.
5. Scip. Ammirato, 21 novembre 1613.
6. *Ibidem*.
7. Ambass. vénit., 29 octobre 1613

en faveur que jamais [1] », écrit Scip. Ammirato. La mort d'Alexandre d'Elbène [2] fournit à la régente l'occasion de faire passer entre ses mains la charge de premier maître d'hôtel de la reine dont il était titulaire. Elle valait 100 000 francs. Le favori ne garda pas pour lui ce don royal; il ne le vendit pas non plus, comme c'était la coutume « à la française »; il le fit passer à l'un de ses amis, qu'il affectionnait. Cette facile et considérable largesse rencontra plus de détracteurs qu'elle ne lui fit d'amis [3].

Mais la reine mit bientôt le comble à son imprudence. Le maréchal de Fervacques, lieutenant de la régente en Normandie, mourut dans la seconde semaine de novembre. Immédiatement le titre de maréchal fut donné au marquis d'Ancre. Il aurait eu en même temps la lieutenance de Normandie, qu'il désirait, c'est-à-dire plus que la dignité de maréchal, puisque c'était une des meilleures provinces de France et que, la reine ayant le titre de gouverneur, ç'aurait été pour le marquis un gouvernement et non pas une lieutenance; la place de Quillebœuf, tant demandée par le comte de Soissons, et que l'on avait jusqu'alors l'intention de démanteler, sans doute pour n'avoir à la donner à personne, lui serait également échue. Mais le duc de Montbazon exhiba un brevet qu'il tenait du roi défunt et qui lui confiait la survivance de Fervacques. Montbazon reçut donc le gouvernement [4].

Cette élévation subite et imprévue de Concini fit scandale. Ce n'était pas seulement la promesse faite solennellement à Sully qui était foulée aux pieds. D'autres serviteurs de la couronne, des militaires, étaient également lésés. M. de Souvré était lui aussi désigné; mais il était de bonne composition; il se contenta de la promesse d'être fait maréchal

1. Scip. Ammirato, 23 octobre 1613.
2. Scip. Ammirato, 17 septembre 1613.
3. Scip. Ammirato, 13 octobre 1613.
4. Scip. Ammirato, 21 novembre 1613.

à la première vacance. Concini n'avait jamais porté les armes; il était étranger, et quel étranger! Mais il n'hésita pas à braver l'opinion publique. Cette nomination, en lui donnant dans le royaume un rang officiel, et l'un des premiers, semblait consolider à jamais sa fortune [1]. On ne peut cependant se faire une idée de la somme de haines et de rancunes qui s'accumula contre lui; les princes n'avaient même pas été prévenus. On put désormais s'attendre à ce qu'ils ne conserveraient plus aucun ménagement.

Louis XIII reçut le serment du nouveau maréchal de France le mardi 19 novembre 1613 [2]. Le même jour l'amiral de Montmorency prenait congé de lui pour aller en Languedoc voir le connétable son père. Le vieillard n'était pas revenu à la cour. Il supportait toujours impatiemment que, malgré tant de promesses, on n'eût pas encore fait sortir de la Bastille son gendre le comte d'Auvergne [3].

Il fallait laisser à la nomination de Concini le temps de produire ses effets. La fin de l'année 1613 s'écoula au milieu des embarras et des difficultés que continuait à susciter l'affaire du Montferrat. La restitution des places s'était faite, mais « avec peu de réputation pour la France, *con poca reputatione della Francia* [4] ». Le duc de Savoie avait aussi désarmé de ce côté-ci des Alpes, mais pour se renforcer d'autant plus de l'autre côté, aux confins du Montferrat. Depuis la restitution des places, le duc se montrait en proie à une humeur fixe et mélancolique. Il laissait passer les jours sans rien écrire ni faire dire à la cour de France, et montrait de plus en plus son mécontentement contre la couronne.

Le moment n'était pas très heureusement choisi pour essayer de remettre en avant ces projets de mariages tos-

1. Lettre du maréchal au grand-duc de Toscane, 19 novembre 1613. Voir l'Appendice.
2. HÉROARD, t. II, p. 127.
3. Ambass. vénit., 1er octobre 1613.
4. Ambass. vénit., 17 juillet 1613.

cans à la conclusion desquels s'évertuait l'adresse des représentants de Florence. C'est le mariage d'une des princesses de Florence avec le prince de Piémont qu'à la fin du mois d'août venait encore prôner auprès de Villeroy le secrétaire G. B. Bartolini. Dans son zèle, il rappelait même qu'on avait promis une pension pour la maison de Savoie; mais, au milieu des paroles évasives du ministre, il s'attirait cette réponse catégorique qu'il n'avait jamais été question de rien de semblable, sauf lorsqu'il était question du mariage du prince de Savoie avec une fille de Henri IV. Il allait ensuite auprès de l'ambassadeur d'Espagne le solliciter dans le même sens et lui parler de ses princesses dans le cas où le roi d'Espagne se remarierait. Ces conversations étaient assurément hors de saison. Don Innigo répondait que, quant au mariage de Savoie, on n'en viendrait jamais à bout tant que les deux couronnes ne se mêleraient pas de faire entendre au duc qu'il eût à marier son fils et qu'on l'eût désabusé de toutes ses illusions [1]. Mais on sait à quelle irréductible ténacité se heurtaient les projets contraires aux visées du duc de Savoie.

Il est certain qu'il y avait à ce moment une entente entre le duc de Savoie et les princes du sang. Le secrétaire florentin G. B. Bartolini paraissait vouloir pousser à bout le duc Charles-Emmanuel en pressant la régente de le mettre en demeure de réparer les dommages commis pendant son expédition et d'obtenir du gouverneur de Milan qu'il n'empêchât point le duc de Mantoue de procéder contre les rebelles, ce qu'il avait commencé de faire. Mais le Savoyard trouvait des soutiens à la cour de France. On y considérait comme vaine la prétention de faire réparer les dommages de la guerre [2]. Le duc en effet n'y songeait pas le moins du monde. Bientôt même il faisait des levées sur le territoire

1. G. B. Bartolini, 30 août 1613.
2. G. B. Bartolini, 5 septembre 1613.

français, y recrutant particulièrement des pétardiers [1]. Cet état de choses trouble laissait beau jeu aux princes du sang. Condé, Nevers, du Maine, lorsque la reine fut enfin revenue de Fontainebleau, pesèrent énergiquement sur elle pour la décider à prendre de nouveau les armes sur ses frontières.

La reine était sur le point de céder, lorsqu'intervint la cour d'Espagne, fort peu désireuse de voir se rallumer les hostilités. Le 9 décembre, don Innigo, après avoir reçu un courrier de son gouvernement, se rendit immédiatement à l'audience de la reine, puis à celle de Villeroy. G. B. Bartolini est aux écoutes : il va trouver don Innigo, sous prétexte de lui faire part de son prochain départ pour l'Italie; il l'amène adroitement sur le terrain des affaires du Montferrat. « Elles vont, dit l'ambassadeur, s'apaiser dans un bref délai. Il le tenait pour d'autant plus certain après la réception d'une dépêche d'Espagne arrivée par courrier exprès, dans laquelle son roi lui disait qu'il s'offrait à faire sortir ses gens du Montferrat, et à faire désarmer, pourvu que le duc de Mantoue donnât satisfaction sur deux points, ce dont il avait la promesse, à savoir, de pardonner aux rebelles et de renoncer à la réparation des dommages ». Il proposait en outre le mariage de l'infante veuve avec le cardinal-duc, projet que n'avait jamais perdu de vue la cour d'Espagne [2], et, pour être agréable à la France, consentait à ce que la princesse Marie fût remise en mains tierces, à la satisfaction des deux couronnes. Cette communication était conçue en termes pleins de respect et de confiance à l'égard de la France; l'ambassadeur l'avait communiquée à la reine et aux ministres, et elle avait été bien reçue. M. de Villeroy confirma ces détails au secrétaire florentin, tout en ajoutant

1. Ambass. vénit., 10 décembre 1613.

2. Au dire de l'ambassadeur vénitien, l'ambassadeur d'Espagne ne se contraint pas pour affirmer que les affaires du Montferrat ne pouvaient se terminer autrement que par le mariage du duc et de l'infante. (Ambass. vénit., 29 octobre 1613.)

que l'on eût désiré à la cour de France que la petite princesse restât à Mantoue et que, sans autre atermoiement, l'on posât les armes en Italie. On se prépara néanmoins à choisir l'endroit où serait placée en dépôt la petite princesse nièce du cardinal-duc [1].

Une autre décision avait été prise en même temps : celle de confier une ambassade extraordinaire au marquis de Cœuvres, récemment rétabli dans les bonnes grâces de la régente. C'était un moyen de rendre un peu de prestige à la cour de France, dont l'intervention dans ces affaires d'Italie avait été complètement annihilée par la hâte et les manœuvres du gouvernement espagnol. Le marquis de Cœuvres devait partir pour Mantoue le 12 décembre; et, après avoir assuré le duc de l'assistance et de la protection de Leurs Majestés, il devait, en leur nom, s'efforcer de l'amener à concéder les deux points contestés, pour être agréable à la régente. Après quoi, si le roi d'Espagne observait ses engagements, la reine aborderait directement avec lui la discussion des autres différends, à cause desquels Villeroy avait décidé que la reine expédierait en Espagne son fils M. d'Alincourt, le beau-père désigné de Mlle Concini, pour qu'il recueillît tout l'honneur de cet arrangement. Mais il fallait voir d'abord si en Italie les actions des Espagnols correspondaient à leurs paroles. Ce qui est certain, c'est que don Innigo ne ménageait pas l'argent pour empêcher que la France reprît les armes [2].

C'est pourquoi la situation était à la cour plus tendue que jamais. Condé, du Maine et Nevers avaient soutenu la nécessité pour la France d'armer aux frontières. Guise et sa maison avaient fait prévaloir l'idée contraire; de là une hostilité plus violente que jamais des princes contre le duc, lequel, premier cousin de du Maine et de Nevers, leur avait

1. G. B. Bartolini, 9 décembre 1613.
2. Ambass. vénit., 10 décembre 1613.

promis d'être de leur avis quand il s'agirait des intérêts du duc de Mantoue [1].

Les instructions de M. de Villeroy au marquis de Cœuvres portaient qu'il devait parler assez clairement au duc de Mantoue pour qu'il sentît la nécessité de s'accommoder. Cœuvres devait passer ensuite par Turin et parler avec le duc de Savoie, ce qui pouvait évidemment faciliter l'accommodement; car il n'était pas douteux qu'il ambitionnât grandement que la France lui parlât et lui donnât l'espérance de son amitié.

Les ministres de Mantoue, l'ambassadeur de Venise et les hérétiques avaient fait des efforts désespérés pour que la régente n'approuvât pas la réponse venue d'Espagne et changeât ses résolutions. Ils avaient eu recours à des artifices extravagants. Don Innigo s'en fia aux bons offices du nonce, qui s'employa activement à confirmer la reine dans ses résolutions.

« Maintenant, écrit G. B. Bartolini, elle lui paraît tellement pénétrée de cette idée que toutes ces machinations sont mises en train uniquement pour rompre les mariages avec l'Espagne, que non seulement elles ne pourront faire coup, mais qu'elles en accéléreront la célébration, qui aura lieu, s'il plaît à Dieu, au printemps prochain. Des conversations que j'ai tenues ici avec les ministres, je puis tirer la conviction que si s'exécute ce qui a été convenu entre l'Espagne et Sa Majesté, la France aura de plus la gloire d'avoir réduit à des termes raisonnables ce que l'on prétendait être en Italie une violence des Espagnols [2]. »

La négociation du mariage anglais était restée depuis quelque temps un peu endormie à cause de l'absence de la cour et parce que, en France, tout en montrant le désirer fort, on voulait tenir le mariage d'Espagne et se l'assurer

1. Ambass. vénit., 10 décembre 1613.
2. G. B. Bartolini, 19 décembre 1613.

par le passage des épouses auprès de leurs maris. Villeroy, pour avoir le moyen de tirer les choses en longueur, voulut que ladite négociation s'acheminât par la voie des écritures, et, à cet effet, il en donna une à l'ambassadeur tellement sèche et aride qu'elle ne pouvait servir de base à un traité.

Les difficultés roulaient sur les points suivants : la quantité de la dot, sa restitution, le temps où l'on enverrait la jeune épouse, le mode suivant lequel elle exercerait sa religion. Il y avait là de quoi entretenir encore pendant de longues années la patience des diplomates [1].

Ce serait une véritable satisfaction que de nous débarrasser enfin, avec cette année 1613, de l'inévitable et avide Botti. Dès le commencement d'août, le chancelier demandait à Bartolini ce que faisait en France Botti et pourquoi il ne s'en allait pas. « C'était une honte, ajoutait-il, qu'il ne fît autre chose que de rompre la tête à eux autres ministres, en faisant miroiter à leurs yeux mille partis; il n'y avait pas de jour qu'il n'allât ennuyer le président Jeannin [2]. » Il est certain que le marquis disait toujours qu'il allait partir; mais en somme il ne partait pas [3]. Il fallut enfin prendre les seules mesures efficaces pour affranchir le gouvernement français d'une présence insupportable. On lui promit de l'assister « pour la grosse affaire », c'est-à-dire pour lui faire avoir le titre de cardinal; et on lui promit une pension; mais les circonstances forçaient à la remettre à plus tard. Nanti de ces bonnes paroles, Botti annonça son intention de partir pour Marseille le lendemain ou le surlendemain [4]. Il est vrai qu'un an après il était encore à Paris.

Les générosités en faveur de Botti étaient à coup sûr exclusives de toute satisfaction aux engagements de la

1. Ambass. vénit., 10 décembre 1613.
2. G. B. Bartolini, 1er août 1613.
3. Scip. Ammirato, 13 août 1613.
4. Matteo Botti, 30 août 1613.

France vis-à-vis du grand-duc. Dès le 1er août, Ammirato faisait savoir à sa cour que la régente lui avait formellement déclaré qu'il lui était impossible, pour cette année, de donner aucune assignation à son maître [1]. Mais Ammirato ne se lassait pas. Il réclamait une assignation au moins pour l'année suivante; la régente la lui accorda [2]. Le 29 août Ammirato lui rappelait sa promesse et lui représentait qu'elle n'avait donné aucun ordre au ministre de lui en faire une promesse écrite; sur son insistance, la reine déclarait devoir écrire une lettre au gouvernement de Florence pour lui donner l'assurance d'une assignation pour le prochain exercice [3]. Ammirato déclarait que cette lettre devait être arrivée [4].

1. Scip. Ammirato, 1er août 1613.
2. Scip. Ammirato, 29 août 1613.
3. Scip. Ammirato, 26 septembre 1613.
4. Marie de Médicis au grand-duc de Toscane, Paris, 2 septembre 1613. Voir l'Appendice.

NOTA. — Nous citons, comme venant à l'appui de certains détails du présent chapitre, une correspondance de Marie de Médicis conservée à la Bibliothèque nationale (cinq cents Colbert, t. 89). On y trouve d'assez nombreuses lettres écrites soit à Concini, soit à Léonora Galigaï. Nous n'avons rien à en tirer de nouveau pour l'histoire de nos personnages. Cette correspondance nous montre Marie de Médicis fort empressée de faire voyager Concini au commencement de 1613. C'est seulement lorsqu'il se décide à abdiquer toute prétention politique que la faveur lui revient, et qu'il est fait maréchal de France. Le ton de la correspondance devient alors familier, naturel, très affectueux avec la maréchale, mais se tient fort éloigné de toute tendance politique. Voir lettres des 18 mai, 16 juillet, 19 novembre 1613.

VIII

LA PRISE DE MÉZIÈRES PAR LE DUC DE NEVERS

Départ de Gio. Batt. Bartolini. — Sa mission n'a qu'à moitié réussi. — Le prince de Condé quitte une fois de plus la cour mécontent. — Il est suivi par les ducs de Nevers, de Longueville, du Maine. — Le roi donne à Vendôme l'ordre de rester. — Les trois frères de Guise, le cardinal de Soissons et le duc d'Épernon demeurent à la cour. — Condé dans le Berri. — Ses réclamations. — Les autres princes en Champagne. — Leurs conciliabules. — Refroidissement de la cour de France vis-à-vis de la cour d'Espagne. — Longueville, revenu à la cour, s'en échappe nuitamment. — Le duc de Vendôme enfermé dans son appartement du Louvre. — Sa fuite. — Ventadour et Boissise envoyés à Condé dans le Berri. — Il s'est rendu à Sedan auprès des autres princes. — Mesures prises par la régente. — Le lieutenant du roi dans Mézières sommé de rendre la place au duc de Nevers. — La ville cède à la vue du canon. — M. de Praslin envoyé au duc de Nevers. — Ordres généraux envoyés par la régente aux parlements, gouverneurs et autorités constitués dans les forteresses. — Déclaration de fidélité et offres de service du maréchal de Lesdiguières. — Offres de service de la cour d'Espagne et du duc de Lorraine. — Manifeste du prince de Condé. — Entretiens de Praslin et de Nevers. — Le gouvernement tire un million de la Bastille. — Lettre du prince de Condé et communication aux parlements de France de sa lettre à la reine. — Réponse de la reine : Elle accorde les États généraux. — Le duc de Vendôme en Bretagne. — Montbazon envoyé à ses trousses. — Échange de lettres entre Vendôme et le roi. — Continuation des menées hostiles des princes. — Envoi du marquis de Tresnel comme ambassadeur à Rome. — Faillite de Gondi. — Marie de Médicis, vis-à-vis du nouvel ambassadeur florentin Matteo Bartolini, compare sa situation vis-à-vis du duc de Guise actuel à celle de Catherine de Medicis vis-à-vis du premier duc de Guise.

(Janvier-Mars 1614.)

L'année 1614 fut celle où les « brouilleries » prirent un caractère violent. La promotion du maréchal d'Ancre y fut pour beaucoup.

Gio. Batt. Bartolini reprit le chemin de l'Italie le 16 février[1]; sa mission n'avait qu'à moitié réussi. En fait d'assignations pour le grand-duc, il n'avait obtenu que de vagues promesses. Ammirato n'avait pas plus de succès après lui. Il faisait des démarches auprès de Concini, afin de faire inscrire le grand-duc pour une assignation pendant l'année[2]. Mais il n'obtenait, à ce sujet, du président Jeannin que de vagues réponses[3]. L'argent était nécessaire à la cour de France. La régente entrait cependant en grosse dépense pour sa future belle-fille; on lui adressait un bracelet de diamants de 150 000 écus[4].

Ces générosités n'étaient pas de nature à plaire au prince de Condé. Il visait à empêcher les mariages espagnols de se réaliser, et il faut convenir que l'attitude du gouvernement espagnol, impatient de voir s'accomplir les mariages, mais toujours résistant à propos de la question de frontière en Navarre, lui fournissait une excellente raison. Enfin il quitta une fois de plus la cour le 13 janvier. Cette fois-ci c'était pour plus longtemps et plus sérieusement que précédemment. Il fut suivi dans sa retraite par les ducs de Nevers et de Longueville; peu après partirent le duc du Maine et le maréchal de Bouillon; Vendôme voulut aussi s'en aller, mais le roi lui commanda de rester. Aucun des princes ne cachait son mécontentement pour n'avoir pas au gouvernement une part suffisante à son gré. On s'était assez habitué en France à voir les choses s'évanouir en fumée, au moment même où elles semblaient devoir brûler le plus. Cette fois-ci cependant on s'attendait à un éclat.

Restaient seuls à la cour le duc de Guise, ses trois frères

1. Il emportait pour Cioli deux chapeaux de castor dont le prix était de 15 écus de France. (Scip. Ammirato, 16 janvier 1614.) Voir, à l'Appendice, lettres de Marie de Médicis, 30 janvier 1614.
2. Scip. Ammirato, 2ᵉ dép., 16 janvier 1614.
3. Scip. Ammirato, 28 janvier 1614.
4. Scip. Ammirato, 16 janvier 1614. — Malherbe à Peiresc, 27 novembre 1613, t. III, p. 350.

et le cardinal de Joyeuse. Ils venaient de rappeler Épernon, qui était à Metz en train de mettre son second fils en possession du gouvernement. Il était bon d'avoir avec soi le colonel général de l'infanterie. C'était un homme de valeur et qui pouvait être utile. Unis aux ministres, avec lesquels la reine était alors complètement d'accord, ces personnages conduisaient toutes les affaires de la cour.

Avant de partir, les dissidents se réunirent dans une longue conférence, qui fut portée à la connaissance de la reine et la mécontenta. Si à ce moment il n'y avait pas eu d'autres embarras, on n'aurait pas tenu grand compte de ceux-là, parce qu'on avait déjà bien des fois vu partir les princes; maintes fois déjà ils s'étaient montrés peu satisfaits, et il n'avait pas été difficile à la reine de les remettre de bonne humeur. Mais maintenant le roi était près de sortir de minorité, et il avait été déjà question de proroger pour quelque temps encore la régence de la reine. Condé s'y était opposé, et il avait pour lui tous les princes de son parti. « Si le roi doit continuer à être mineur, disait-il, c'était à lui-même, premier prince du sang et capable à tous égards, que cette administration devait incomber. On ne devait pas la laisser se perpétuer dans les mains de ministres extrêmement passionnés et parfaitement acquis aux intérêts de la couronne d'Espagne. Il était nécessaire de convoquer les États et de ne plus laisser le Parlement légiférer sur des matières hors de sa compétence[1]. »

Condé s'était, en attendant, retiré dans le Berri, à Châteauroux, qui était à lui, et il avait vu le duc de Sully. On pensait que son intention était de porter les hérétiques à embrouiller l'affaire des mariages espagnols. Mais à la cour on semblait assuré de l'ensemble des hérétiques, encore que l'on tînt quelques particuliers en défiance; cependant on ne pouvait se dissimuler que le bruit déjà divulgué du

1. Ambass. vénit., 21 janvier. — Scip. Ammirato, 28 janvier 1614.

voyage que le roi devait faire dans quelques mois pour célébrer les noces entre les deux couronnes, donnerait certainement prétexte à des agitations, de leur fait. On disait qu'ils s'y opposeraient absolument par la force, et que lorsque le roi sortirait de Paris pour faire son voyage, il les trouverait tous en campagne, bien armés, et appuyés sur de puissants alliés. C'est qu'on répandait avec beaucoup d'habileté le bruit que, parmi les conditions de cette alliance, était pour le Catholique celle de s'unir à la couronne de France et de lui donner son appui pour les chasser du pays. Cette opinion acquérait d'autant plus de force par suite de l'attitude des princes qui s'étaient constamment opposés à ces mariages.

Le duc de Nevers était en son gouvernement de Champagne; du Maine à Soissons. C'était un moyen de ne pas se séparer. Bouillon les avait rejoints pour faire le carnaval avec eux. L'opposition du duc du Maine provenait en particulier de n'avoir pas encore ce gouvernement de Bourgogne qu'il n'avait pu encore obtenir de voir enlever à M. le Grand pour qu'on le lui donnât; il alléguait pour prétexte qu'il avait un brevet de ce gouvernement et qu'on le lui avait formellement promis. Comme les Guises favorisaient M. le Grand, du Maine se trouvait naturellement leur ennemi.

C'était le cas de travailler avec énergie au mariage d'Angleterre. L'ambassadeur britannique avait le plus grand désir de le conclure; et il avait offert d'aller lui-même en Angleterre pour hâter la solution. On pensait donc qu'il allait partir, et si le mariage se concluait, comme l'on pensait, il paraissait certain qu'on verrait se calmer les hérétiques et ceux des catholiques qui ne voulaient pas des mariages d'Espagne. Pour le moment on s'agitait, on montrait plus de liberté qu'auparavant à l'égard de l'ambassade d'Espagne. On répétait que les affaires du Montferrat et de la Navarre ne s'acommodaient pas du tout, que les Espagnols

ne faisaient autre chose que donner de bonnes paroles en vue de ces mariages, et qu'en France on les croyait. Si bien que don Innigo ne pouvait plus que se lamenter d'avoir affaire à de si terribles cervelles.

Mais, au fait et au prendre, la situation ne changeait guère. Il fut question en janvier d'assurer le voyage du roi, au moyen d'une levée de six mille Suisses avec quatre mille Francais et deux mille cavaliers. Mais on faisait observer que cette résolution pourrait encore accroître les terreurs des huguenots, les précipiter vers quelque extrémité fâcheuse, d'où pourrait facilement naître la guerre civile. On ne pouvait pas, d'autre part, laisser Sa Majesté s'en aller avec sa cour seulement; il n'y aurait pas eu de sécurité. On s'abstint donc de prendre aucune résolution.

Ce n'était pas d'ailleurs le moment d'aller chercher la princesse d'Espagne. Elle venait d'être gravement malade. Atteinte elle aussi de la petite vérole, elle avait paru quelques jours en danger. Mais sa santé se rétablit rapidedement [1]. En tout cas, on ne parlait plus maintenant du voyage que pour le mois de septembre [2].

Quant aux huguenots, ils faisaient grande instance à la reine de pouvoir réunir leur assemblée. On se tirait d'affaire en ne leur répondant pas. C'était une façon de gagner du temps; car on ne voulait pas leur refuser, on savait qu'ils prendraient eux-mêmes l'autorisation.

Cependant la cour continuait à se désemplir. Le duc de Longueville y était bien revenu, et il avait été traité à merveille. Mais ayant bientôt demandé à aller prendre possession de son gouvernement de Picardie qu'avait abandonné le comte de Saint-Pol, lorsqu'à la fin de l'année précédente il résolut de bâtir en Poitou, malgré les ordres de la cour, et jeta en prison les officiers royaux envoyés pour l'en empê-

1. Ambass. vénit., 21 janvier. — Scip. Ammirato, 28 janvier 1614.
2. Ambass. vénit., 4 février 1614.

cher, la régente se mit, suivant son habitude, à le traîner en longueur. Longueville monta alors à cheval dans la nuit du lundi avant le mardi du carnaval et s'en retourna retrouver les autres. Il renonçait ainsi noblement aux 5 000 écus de pension que lui servait le roi et aux augmentations qu'on avait fait miroiter à ses yeux. La reine fit alors consigner le duc de Vendôme au Louvre, dans l'appartement de sa femme, de peur qu'il ne prît aussi la fuite; mais sa prudence fut déjouée[1].

Le 29 février, un jeudi, M. de Vendôme se mit à converser avec l'exempt des gardes du roi qui était de service et dont la consigne était de se tenir dans sa chambre et de ne jamais le perdre de vue, tandis que ses hommes se tenaient dehors, à la porte. « Il ne pouvait croire, disait-il, que la reine voulût le traiter si durement qu'il ne lui fût permis de parler à personne hors la présence de l'exempt. Ainsi sa femme se trouvait indisposée en ce moment, et comme il ne pouvait pas se tenir continuellement dans sa chambre, on ne pouvait lui donner que des soins fort insuffisants. Il était donc nécessaire de savoir quelle était à cet égard la volonté de la reine. » Le bon exempt lui répondit qu'il allait le demander à Sa Majesté, et il sortit de la chambre pour cet effet. Pendant qu'il alla et demeura, ce qui fut un fort long temps, comme aucun de ses hommes ne pouvait entrer dans la chambre, Vendôme et les siens ouvrirent la porte d'une garde-robe qui donne sur un autre escalier, prit le manteau d'un page et s'en alla par la cour de derrière, où on lui avait préparé un cheval. Revenu une heure après, l'exempt fut encore retenu à la porte de la chambre par les femmes qui protestaient que Mme de Vendôme avait encore de grandes crises d'estomac et qu'il fallait que le prince restât pour l'entendre se lamenter. A la fin on lui ouvrit. L'exempt, ne voyant pas le prince,

1. Scip. Ammirato, 13 février. — Ambass. vénit., 4, 18 février 1614.

demanda où il était. On lui dit qu'il était entré dans la garde-robe; enfin, ne le voyant pas sortir, il se décida à entrer là, et, ne l'ayant pas trouvé, il se mit à crier qu'il s'était échappé, descendit précipitamment et fit fermer les portes du Louvre. La plupart de ceux qui étaient là, ne sachant ce que signifiait ce cri, mirent l'épée à la main, et le bruit s'étant répandu au dehors qu'on était en armes dans la chambre de la reine, on y vit accourir une grande foule. Comme il était près de trois heures de la nuit, ce fut un grand hasard qu'il n'y eût pas plus de mal.

La reine entra dans une grande colère à la nouvelle de cette fuite; elle donna l'ordre de s'informer de l'endroit où s'était réfugié Vendôme; mais cela ne servit à rien. Elle fit mettre en prison les gardes, puis les fit élargir, sans autre démonstration. Et ainsi s'en alla le duc de Vendôme, les uns disaient à Mézières, les autres à la Fère, et les mieux avisés en Bretagne, où de la cour on envoya presque aussitôt.

Tout le monde croyait que le mal subit de Mme de Vendôme était une invention. Elle garda cependant encore la chambre, sans doute pour donner le temps de s'apaiser à la colère de Marie de Médicis. En somme les deux époux devaient avoir eu une très grande peur que, si Leurs Majestés partaient de Paris, on ne mît le duc à la Bastille, d'où il était plus difficile de sortir que du Louvre [1].

Marie de Médicis se montrait d'ailleurs encline à ne pas user des voies de rigueur. On était assez inquiet à la cour au sujet de tous ces départs précipités. La reine se décida à envoyer le duc de Ventadour avec M. de Boissise, conseiller d'État, homme de robe longue, pour trouver le prince de Condé et le faire revenir à la cour. Ventadour se rendit donc dans le Berri; mais Condé était allé à Sedan auprès du maréchal de Bouillon et avait vu là les ducs du Maine et

1. Scip. Ammirato, 15 février 1614.

de Nevers [1]. Les deux envoyés s'en retournèrent donc sans avoir rencontré le prince.

La reine prit immédiatement les mesures que lui commandait la situation. Ordre fut envoyé à tous les gouverneurs des places fortes de ne pas recevoir les princes; les régiments furent renforcés; la cavalerie commandée pour se tenir prête; enfin une levée de six mille Suisses fut prescrite au colonel Galatis [2]. On allait pouvoir se faire la main et préparer le voyage du roi.

De leur côté les princes étaient décidés à ne plus rien ménager. On apprit à Paris le 18 février au matin que le duc de Nevers, ayant voulu entrer dans la citadelle de Mézières, qui était occupée au nom du roi, bien que la ville fût au duc, le lieutenant de M. de la Vieuville, qui en était gouverneur et se trouvait à ce moment à la cour, ne voulut pas le laisser pénétrer, se conformant aux ordres qu'il venait de recevoir; mais il ne les montra pas. Nevers, sous prétexte que le lieutenant agissait de son chef, commença à battre la place et envoya à la reine un gentilhomme porteur d'une lettre dans laquelle il lui rendait compte de ce qui s'était passé et déclarait n'avoir été mû que par le service du roi. Il doutait, disait-il, de la fidélité de ce lieutenant, lequel avait été son page, paraît-il, et qui se nommait Descuroles, et il rendrait la forteresse, quand il serait dedans, à qui le roi voudrait. La reine, à cette nouvelle, se souleva tout entière. Elle prit brusquement les résolutions les plus graves. Elle déclara qu'elle voulait se rendre en personne à Mézières avec le roi et qu'elle partirait le lendemain même. Elle donna l'ordre aux troupes françaises de se tenir prêtes, et fit savoir aux Suisses de hâter leur venue. Le commandement dut être attribué au duc de Guise, et le duc d'Épernon fut chargé de l'assister en se tenant près de la personne de la régente. Pour surveiller de plus près Nevers et lui laisser

1. Scip. Ammirato, 13 février 1614.
2. *Ibidem.*

le temps d'obéir, on expédia immédiatement vers lui M. de Praslin et on lui donna un sergent des gardes de la reine. A son arrivée, que la citadelle fût ou non rendue, il devait, vis-à-vis de Nevers, faire en sorte qu'on en retirât le lieutenant pour l'envoyer à la cour, afin qu'il fût puni, s'il avait commis une erreur. En attendant, l'exempt de Sa Majesté garderait la forteresse au nom du roi [1].

Bientôt arriva la nouvelle que Nevers était entré dans la place. Il avait amené du canon devant ses murs; elle n'avait pu résister. La garnison était peu nombreuse et de plus à la dévotion du duc de Nevers. C'était une perte à prévoir. Le duc disait bien qu'il rendrait la place à celui que désignerait Sa Majesté; mais il était vraisemblable qu'il avait mis cette forteresse en sa main pour sa sécurité, qu'il ne voudrait la rendre en aucune façon, et que les autres suivraient son exemple et en feraient autant dans leurs gouvernements.

Les décisions de la cour paraissaient être toujours aussi énergiques : on continuait les préparatifs; et l'on comptait toujours partir avec le roi, sinon le lendemain, au moins le surlendemain, pour ravoir la place de force. On disait, il est vrai, que la cour s'arrêterait à Monceaux, afin d'y apprendre ce qu'avait fait Nevers à l'arrivée de Praslin.

On disait assez généralement que, si les princes apprenaient que la régente était décidée à les poursuivre pour de bon, le cœur leur manquerait et qu'ils en viendraient à un accommodement plutôt que de passer outre. Mais d'autres, plus timides, n'approuvaient point que le roi et la reine sortissent de Paris. Car, si on mettait les armes à la main, il ne serait plus facile de les poser; toute l'autorité ne serait plus dans les mains qui la détenaient actuellement. En donner la charge au duc de Guise paraissait devoir mettre les huguenots en grande défiance; il serait d'autant plus difficile d'en venir à un arrangement.

1. Scip. Ammirato, 19 février 1614.

En fin de compte, on blâmait sévèrement le duc de Nevers. Comme on le jugeait sage, de bonne conscience et serviteur de Leurs Majestés, il paraissait à chacun qu'à tout autre que lui eût convenu cette escapade.

La régente écrivit aux parlements, gouverneurs et autres personnages constitués en autorité dans les provinces et forteresses de surveiller avec diligence tous les mouvements des princes, d'empêcher toutes les tentatives qu'ils auraient dans l'esprit d'exécuter, et de pourvoir à la sécurité des endroits confiés à leur garde.

La régente reçut en même temps le secrétaire du maréchal de Lesdiguières. Celui-là était porteur de bonnes nouvelles. Son maître l'envoyait pour assurer la reine de son dévouement et lui affirmer que, dans les troubles présents, il n'avait l'intention de se mêler que de ce que Sa Majesté lui commanderait pour le service du roi. Cette mission agréa particulièrement à la régente, parce qu'on avait dans son parti quelque soupçon du contraire. On réexpédia immédiatement au maréchal son secrétaire, qui eut non seulement la mission de lui remettre des lettres de la reine toutes pleines de la satisfaction que lui causaient sa fidélité et sa volonté respectueuse, mais aussi un don de 30 000 écus à prendre sur certains revenus de la province et de plus la permission de disposer de 25 000 écus des rentes royales, et d'autant en ventes d'offices, à distribuer à ceux qu'il jugerait les plus dignes et méritants serviteurs de la couronne, ce qui revenait à dire entre les chefs des huguenots qui pourraient être auteurs de quelque difficulté. M. de Béthune partit pour persuader son frère le duc de Sully de ne point adhérer au parti du prince. L'ambassadeur catholique, au nom de son roi, offrit et promit à la régente l'appui et la faveur de l'Espagne, et le duc de Lorraine envoya une personne exprès pour dire qu'il tenait prêts 4 000 hommes d'infanterie et 600 cavaliers sous la conduite du comte de Vaudemont, son frère, pour les diriger où l'ordonnerait la

reine. Les troupes se réunissaient, on continuait à faire des approvisionnements; et l'on n'apprenait point qu'il y eût eu le moindre mouvement dans l'autre camp. On n'apprenait même pas que les princes se fussent réunis. Le maréchal d'Ancre était toujours à Amiens; il avait l'ordre, ainsi que M. de Vic, envoyé là exprès avec lui, d'empêcher Condé, Nevers, du Maine et Longueville, d'être tous les jours ensemble, ainsi que le maréchal de Bouillon, qui était aussi retiré à Sedan, à quelques lieues de Mézières. Ils paraissaient avoir réussi. Quant au duc du Maine, pendant qu'il était à Soissons, siège de son gouvernement, il avait fait en sorte que les officiers de cette ville vinssent assurer Leurs Majestés qu'ils ne souffriraient l'établissement d'aucune nouveauté dans leur ville. Du Maine prétendait d'ailleurs n'avoir d'autre intention que de servir le roi et la reine. Ainsi le cas de Mézières paraissait devoir rester isolé; et la tentative d'union avec les protestants que l'on avait escomptée dans le parti des princes était, semblait-il, complètement manquée [1].

C'est dans ces circonstances peu favorables que parut un manifeste du prince de Condé, sous la forme d'une lettre adressée à la régente, qui fut remise le 21 février [2]. Bien que le prince de Condé fût le seul qui écrivît, elle renfermait le consentement de tous. C'était une rédaction des réclamations tant de fois ressassées par les princes depuis quatre ans. Elles aboutissaient cependant à des demandes positives : la réunion des États généraux et la suspension des mariages royaux : ceux de Louis XIII et de ses deux sœurs. Ces deux points, qui touchaient, pour ainsi dire, personnellement la reine, devaient faire l'objet de son examen le plus attentif. Si l'on veut aller au fond des choses, il paraît évident que le prince n'avait fait que recouvrir ses ambitions personnelles et celles de ses adhérents du manteau de la

1. Ambass. vénit., 5, 8 février. — Scip. Ammirato, 18 février, 1614.
2. *Mercure françois*, t. III, 1614, p. 317.

religion, du repos et du bien public, qu'il avait voulu y intéresser l'Église et la noblesse, le peuple et les personnes de justice et en somme tous les catholiques et tous les huguenots. — Ce document n'était pas de nature à exciter des passions de parti.

En attendant, les affaires de Mézières demeuraient en l'état. Le duc de Nevers avait écrit à la reine qu'il était en possession de la place de Mézières et qu'il s'était fait prêter serment au nom du roi; il n'ajoutait rien dans sa lettre en ce qui concernait sa volonté de remettre la citadelle au personnage qu'enverrait Sa Majesté; il semblait cependant certain qu'il le ferait. Néanmoins, comme on était toujours très disposé à attendre, on voulut patienter jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles de Praslin. Or il écrivit que lorsqu'il fut arrivé près de Mézières, Nevers lui fit dire qu'il ne pouvait le voir avant d'avoir reçu une réponse de Sa Majesté. Mais le roi était résolu, dans le cas où Nevers ne voudrait point la rendre de bon gré, à la reprendre de force; et l'on continuait à armer [1].

M. de Praslin revint bientôt lui-même; il rapporta que le duc de Nevers n'avait pas voulu autrement rendre la forteresse de Mézières dans les mains de l'exempt du roi, alléguant qu'il était lui un bon serviteur de Leurs Majestés et que, pour cette raison, il pouvait garder la place mieux que personne, d'autant plus que c'était son bien propre. Descuroles était tout simplement coupable de lèse-majesté pour avoir refusé l'entrée de la forteresse au gouverneur de la province. Praslin lui ayant représenté que Sa Majesté irait en personne la reprendre de force, il lui fut, dit-on, répondu que « si Sa Majesté voulait venir contre eux les armes à la main, ils iraient la rencontrer à mi-chemin avec une autre armée »; — « réponse bien hardie, ajoute Ammirato, si elle est vraie [2] ». En attendant Nevers plaçait une autre

1. Scip. Ammirato. 25 février 1614.
2. Scip. Ammirato, 4 mars 1614.

garnison dans Mézières et se faisait fort de pourvoir à toutes les nécessités qui pourraient survenir.

On tint un grand conseil, et il fut décidé qu'il fallait ravoir Mézières par la force et par les armes. Auparavant on faisait des approvisionnements pour la guerre, on décida de les renforcer; et comme on n'avait pas d'argent prêt, on tira de la Bastille un million de francs; la chambre des comptes donna son approbation, à la condition que, s'il n'y avait pas de guerre, on les y remettrait. Précaution sans doute bien illusoire [1]!

La question des États généraux venait d'être posée dans un document public d'une manière si pressante qu'il devenait indispensable de la résoudre par oui ou par non. Dès les premiers jours, la régente parut incliner vers l'affirmative. Son intérêt paraissait en effet l'y porter absolument; et ce ne fut pas la moindre maladresse des princes que d'avoir choisi, pour faire prévaloir cette réclamation, le moment où elle était le moins opportune. Mieux vaut, disait-on, que la reine y consente plutôt que de les refuser; car si elle les refuse, on verra, sans nul doute, une guerre civile enragée; si elle les accorde, le roi sera majeur avant qu'ils soient finis. La régence sera terminée alors et se sera au moins passée tranquillement. En tout état de cause, la reine sera la première personne après le roi. Tandis que si une guerre civile éclate, elle sera toujours l'esclave du parti le plus puissant, avec un danger manifeste de tous les côtés, et l'évidence même que, pour maintenir un petit nombre au-dessus de tous les autres, elle ruinera tout le reste et se maintiendra elle-même dans un perpétuel tourment. Ces réflexions ne devaient pas échapper à la perspicacité de la régente.

On commençait à reconnaître que l'on avait trop déprécié Condé et les autres princes, et qu'on les avait

1. Scip. Ammirato, 4 mars 1614.

trop éloignés des affaires. On les avait forcés à dissimuler le fond même de leur avarice sous des considérations et des réclamations à perte de vue sur le bien de l'État, tandis qu'autrefois on leur donnait satisfaction avec de bonnes pensions et des gratifications, sûr d'être suivi par eux en toute occasion.

La conduite du gouvernement dans les affaires de Mantoue lui avait été extrêmement préjudiciable, parce que non seulement le résident avait poussé des cris jusqu'au ciel et démontré que toutes les paroles qu'on lui donnait étaient tournées de façon à ne pas déplaire à l'Espagne et à ne pas rompre les mariages, mais aussi le duc de Nevers, si particulièrement intéressé dans cette question, avait fait, vis-à-vis du gouvernement, du pis qu'il avait pu. Ces raisons avaient fait ouvrir l'œil aux Français du côté des affaires de Navarre que les ministres avaient si longtemps dissimulées. L'évêque de Bayonne, qui avait été jadis député en France pour ces affaires, venait précisément de venir à la cour, et s'exclamait énergiquement sur la façon de procéder des Espagnols, disant que ces mariages, qui devaient être à l'avantage de la France, rendaient sa situation plus débile et moins considérée. Car les Espagnols avaient toujours deux paroles pour faire leurs affaires et Villeroy — fait extraordinaire, si l'on songe à ses tendances espagnoles — était contraint de répondre au prélat qu' « il fallait avoir patience, jusqu'à l'arrivée d'une réponse à une dépêche qu'ils avaient envoyée en Espagne, et que si leur différend ne s'arrangeait pas à sa réception, il faudrait en venir aux armes et rompre les mariages [1] ». Quant à cela, personne n'y croyait. Le maréchal d'Ancre ne pouvait manquer d'être l'objet de vives récriminations. Le projet de mariage entre sa fille et Alincourt semblait avoir été pernicieux; car, par ce projet, le maréchal s'était séparé du parti

1. Scip. Ammirato, 19 février 1614.

de Condé et de ses adhérents, et les avait fait désespérer de pouvoir jamais se rattacher au gouvernement [1].

Quelle que fût la valeur de ces doléances, le prince de Condé n'en continuait pas moins à les faire valoir. Il écrivit une seconde lettre au Parlement pour lui rendre compte des demandes qu'il adressait à la régente, et y joignit la lettre même à la reine; il sollicita qu'il voulût bien se prononcer pour lui dans une œuvre si juste et si sainte. Il en fit de même vis-à-vis de tous les parlements de France. Le parlement de Paris ne voulut pas recevoir la lettre sans la permission de la reine; il la lui envoya avant de l'ouvrir. La lettre fit en somme long feu.

M. de Villeroy s'était retiré à Conflans pendant trois jours; on pensa que c'était pour rédiger la réponse à cette lettre, ce qu'il aurait pu faire avec plus de tranquillité qu'à Paris. Condé ainsi que tous les autres, à l'exception toutefois du duc du Maine, qui était venu à Soissons, se tenaient à Sedan ou à Mézières. Quelques-uns pensaient que le prince comte d'Orange devait être de la cabale. Mais le fait qu'était venu tout récemment un ambassadeur extraordinaire des États, qui promettait à Sa Majesté toute aide et assistance, écartait cette idée; on ne pensait pas que le comte voulût entreprendre quoi que ce fût sans leur su et consentement [2].

La situation n'était pas cependant absolument sûre. C'est ce qui explique pourquoi la réponse de la reine rédigée par Villeroy ne se fit pas attendre. Elle se défendit avec vraisemblance et habileté des accusations dirigées contre elle. Elle en détourna une partie d'elle-même pour la rejeter sur le prince de Condé et ses adhérents [3], mais elle céda complètement sur le fond : elle accorda les États généraux. Non seulement elle consentait à leur tenue, mais elle affectait de

1. Scip. Ammirato, 25 février 1614.
2. Scip. Ammirato, 19, 25 février 1614.
3. *Mercure françois*, 1614, t. III, p. 327.

les désirer vivement parce que, n'ayant d'autre intention que le repos et le bien du royaume, elle ne voulait laisser de côté rien de ce qui pouvait y contribuer. Et pour faciliter la réalisation de ses vœux, elle envoya à Mézières pour y trouver Condé, qui s'y trouvait encore, le président de Thou, personnage plus qualifié que tout autre pour avoir un grand crédit auprès de Condé, et Bouillon, qui non seulement avait déjà rendu quelques services à la régente, mais qui faisait profession d'abhorrer la guerre civile, et qui devait faire tout son possible pour apaiser les esprits soulevés. On parlait aussi d'inviter le prince à se rapprocher de Soissons, où se transporterait le cardinal de Joyeuse pour négocier de près cette affaire au nom de la régente.

Ce n'était pas seulement en Champagne qu'un vent de rébellion soufflait. La Bretagne était elle aussi contaminée. M. de Vendôme s'était retranché là dans son gouvernement. Il s'était uni dans des intentions hostiles au gouvernement avec un seigneur très puissant dans la province et fort mal vu à la cour, le duc de Retz. Il n'était pas venu de ce côté des nouvelles bien rassurantes. Le duc de Montbazon avait été tout de suite envoyé dans cette province dont il était lieutenant. Vendôme avait voulu le faire prendre à son arrivée. Mais la précaution que Montbazon avait prise de descendre la Loire, au lieu de suivre la route de terre, avait fait manquer l'aventure. On avait, en revanche, pris deux gentilshommes qui portaient des lettres de la régente, et on les leur avait enlevées [1]. Chaque jour, c'était quelque petit incident de ce genre.

Dans une lettre datée d'Ancenis, le 1er mars 1614, César de Vendôme écrivait à la régente qu'il ne demandait ni faveurs, ni bienfaits; il priait qu'on ne le réduisît point au désespoir en armant contre lui dans cette province ceux qu'on savait être ses ennemis irréconciliables. Répondant

1. Scip. Ammirato, 4 mars 1614.

à la même date aux doléances du duc de Montbazon, il déclarait que celui-ci avait eu tort de se plaindre à la reine qu'on eût saisi sa commission et lettre de cachet. Lui, Vendôme, avait le devoir, comme gouverneur, de voir tous les paquets qui venaient pour affaires de ce gouvernement. Il n'avait fait d'ailleurs que suivre l'exemple du duc de Montbazon qui avait intercepté un paquet envoyé à Nantes pour le service de Sa Majesté[1]. Ce n'étaient évidemment pas là les signes d'une situation normale. En effet Vendôme s'emparait de Blavet pour le fortifier, et échangeait avec le roi des lettres soumises dans la forme par lesquelles il se plaignait d'être dépossédé de sa charge et de sa compagnie d'ordonnance, réclamait qu'on les lui rendît et annonçait son intention de rester en armes[2].

Les menées du prince de Condé, qui s'étendaient jusqu'à l'extérieur, n'étaient pas moins dangereuses. Lui et les autres avaient demandé au duc de Lorraine le passage pour six mille reîtres ou lansquenets, à la tête desquels il voulait se mettre. C'eût été là un plagiat manifeste des anciennes guerres civiles. Le duc de Lorraine eut la sagesse de refuser[3]. L'ambassadeur de France en Suisse envoyait en même temps à la reine deux lettres originales : l'une de Condé, l'autre de Bouillon, pour empêcher la levée de six mille Suisses. Mais Bassompierre, un des favoris de la régente, galant homme de cour et bon soldat, venait d'en acheter la charge de colonel général; et il était assez bien vu dans le pays pour y recruter ses hommes comme il voudrait[4].

1. Voir ces dépêches parmi celles de Matteo Bartolini, Filza 4620.
2. Voir lettres du duc de Vendôme au roi, 1er mars 1614. — Lettres du roi adressées au parlement de Bretagne, portant deffences de lever ni assembler aucunes troupes sans commission et exprès commandement de Sa Majesté. — Deffences sur peine de crime de lèze-majesté de prendre les armes pour le duc de Vendôme et que l'on eût à obéir aux commandements des lieutenants du roi en la province, 17 mars 1614. — 2e lettre de Vendosme, 27 mars 1614, *Mercure fr.*, t. III.
3. Scip. Ammirato, 4 mars 1614.
4. Scip. Ammirato, 12 mars 1614.

On commençait à parler beaucoup des États généraux, et il importait que les princes, dans le cas où ils seraient convoqués, se montrassent assez puissants pour imposer leurs volontés. Leurs exigences paraissaient déjà devoir monter assez haut. Parmi les principaux points que l'on entendait traiter, il y avait avant tout les mariages espagnols; ceux de la religion s'attachaient surtout à cette question; peu favorables aux princes pour le reste, ils disaient fort résolument à cet égard qu'ils ne pouvaient approuver le gouvernement et qu'ils seraient forcés de s'opposer aux mariages de tout leur pouvoir. Une autre question fort importante était la manière dont on organiserait le gouvernement, lorsque le roi serait sorti de minorité. Les princes déclaraient qu'ils ne voulaient pas la continuation de ce qui avait eu lieu jusqu'alors, ce qui donnait beaucoup à penser à la reine et aux ministres; car ils voyaient qu'il y aurait à subir des changements, au grand préjudice de l'autorité absolue qu'ils détenaient pour le moment.

On devait traiter également du marquis d'Ancre pour le faire déchoir du titre de maréchal de France. C'était une des réclamations qui avaient été le plus fortement indiquées quoique à mots couverts par le manifeste du prince de Condé; on voulait même lui retirer les places qui lui avaient été données par la reine. Mais Marie de Médicis était décidée à le soutenir et à ne négliger aucun moyen efficace à employer, et elle ne laissait passer aucune occasion de le favoriser et de le protéger. Cette mauvaise cause gâtait tout ce qu'il y avait de solide dans les autres parties de sa défense et la condamnait à une faiblesse irrémédiable. Toutefois les discours étaient si divers, suivant la variété des affections et des intérêts particuliers des uns et des autres, que les plus habiles ne savaient trop quel jugement porter sur la fin que seraient amenés à prendre tous ces différends. Ce qu'il y a de certain, c'est que la reine et l'ambassadeur d'Espagne avaient rendu à la cour de Madrid

un compte particulier de ces événements par courriers exprès; et la régente ne se cachait pas d'espérer que le Roi Catholique verrait avec déplaisir tous ces remuements et qu'elle pouvait espérer de lui aide et secours, si les choses passaient plus avant, comme déjà l'ambassadeur l'avait fait connaître de lui-même [1].

A ce moment se passèrent quelques petits changements, qui, sans influer sur le cours de la politique générale, donnèrent à la diplomatie ce regain d'activité qui tient uniquement au changement des personnes et qui fait mieux connaître, à certains moments, le caractère des événements. L'ambassade française à Rome était vacante; M. de Brèves [2] était rappelé et l'on avait désigné pour lui succéder le marquis de Tresnel, l'heureux négociateur du mariage de Montmorency. Battista Mancini devait être d'un jour à l'autre expédié à Rome pour porter à M. de Brèves, qui sollicitait l'autorisation de partir, l'ordre de laisser les affaires entre les mains du cardinal Delfino. Ce qui retardait le marquis de Tresnel, c'était la difficulté de se loger. Il la faisait habilement valoir pour appeler sur lui la bienveillance du grand-duc de Toscane, possesseur de ce célèbre palais de la Trinité du Mont où est établie aujourd'hui l'Académie de France à Rome. Villeroy avait laissé entendre au nouvel ambassadeur que le grand-duc pourrait lui faire la faveur de lui prêter ce précieux joyau; et Tresnel attendait, après avoir pressenti le grand-duc, le moment où il pourrait solliciter cette importante concession avec confiance [3]. Un mois après, Ammirato faisait connaître au marquis que Son Altesse lui accorderait volontiers le palais de la Trinité du Mont pour son arrivée à Rome et jusqu'à ce qu'il se fût pourvu d'une

1. Ambass. vénit., 4 mars 1614.
2. Voir Lettres de Louis XIII à M. de Brèves, son ambassadeur à Rome. (Biblioth. nationale, fonds français, n° 3790.)
3. Scip. Ammirato, 13 février 1614.

maison [1]. La générosité du grand-duc pouvait peut-être aller plus loin. Mais il y avait toujours vis-à-vis de la cour de France la grosse difficulté de l'assignation pour laquelle Ammirato venait encore sans plus de succès qu'auparavant de faire une démarche auprès de Marie de Médicis [2]. D'autres intérêts engageaient aussi le grand-duc à se faire bien venir de la cour de France. Ainsi le haut monde fut profondément troublé par la faillite de Filippo Gondi qui éclata à cette époque. On prétendait à la cour de France qu'il avait envoyé en Italie plusieurs millions d'écus. Le grand-duc s'employait à sauver un compatriote imprudent et le recommandait à la bienveillance du gouvernement français, auquel il devait beaucoup en raison des fermes qu'il avait prises sur le sel [3]. Filippo Gondi fut cependant retenu prisonnier à l'Hôtel de Ville, en grand danger d'aller à la Conciergerie [4]. Le grand-duc avait ses raisons d'être agréable au marquis de Tresnel.

Le mercredi 9 mars parut à la cour un nouveau représentant de Florence. C'était Matteo Bartolini, frère du précédent, et qui devait en partie sa faveur à Belisario Vinta, le secrétaire d'État du grand-duc, mort tout récemment. Il n'était pas envoyé encore à titre définitif, mais avec la mission de reprendre les négociations pour marier la sœur du grand-duc avec le prince de Savoie. On ne tarda pas à lui faire observer qu'il fallait avant tout ôter complètement de l'esprit du duc de Savoie l'idée d'un mariage soit avec l'une des deux couronnes de France et d'Espagne, soit avec l'Angleterre [5]. Or Charles-Emmanuel n'en était pas réduit là.

Matteo Bartolini, après être resté un jour à Turin, et un jour à Lyon, avait mis onze jours à faire ce voyage, rendu

1. Scip. Ammirato, 12 mars 1614.
2. Scip. Ammirato, 13 février 1614.
3. *Ibidem*.
4. Ammirato, 4 mars 1614.
5. Matteo Bartolini, 16 mars 1614.

extrêmement pénible à cause de l'abondance des neiges. Il arriva dans la nuit du 5 et ne tarda pas à formuler son impression : « Les affaires du royaume sont, dit-il, en fort mauvais état, *in malissimo stato* [1] ».

Matteo Bartolini fut introduit auprès du roi et de la reine par M. de Souvré. Marie de Médicis lui demanda des nouvelles du grand-duc et de madame sérénissime la grande-duchesse mère [2]. On l'accueillit très volontiers, et M. de Villeroy lui fit de très grandes amabilités.

« La mémoire du chevalier Vinta pouvait beaucoup sur l'esprit de ce ministre [3]. » Il était son neveu, comme son prédécesseur; et cette parenté le rattachait à cette filiation de diplomates en relations familières avec la cour de France. La régente lui demanda si, à son départ de Florence, on savait quelque chose des troubles de France. Il répondit qu'on savait le départ du duc de Nevers et du prince de Condé. Elle ajouta : « La grande-duchesse doit se souvenir du temps de la reine mère. C'est maintenant la même chose. La veille au soir elle avait lu les lettres que la reine écrivait au père du présent duc de Guise dans lesquelles elle le priait de rester de son côté; maintenant elle pourrait se servir des mêmes lettres et aussi des réponses, puisqu'il n'était resté avec elle que le duc de Guise, fils de celui-là. S'il faut prendre les armes, il sera, dit-elle en terminant, nécessaire de le faire lieutenant du roi. » L'envoyé répondit que « le duc de Nevers se repentirait bientôt de sa légèreté et que tous reviendraient à l'obéissance ». La reine lui répondit « qu'ils étaient jeunes et ne savaient pas ce qu'ils faisaient », et s'exprimant avec amertume sur le rôle du duc de Bouillon, qui ne lui semblait pas se dessiner franchement dans les négociations en cours, elle déclara que « c'était lui qui l'étonnait surtout. Il n'était personne, ajouta-t-elle, sauf ces

1. Matteo Bartolini, 12 mars 1614, 2e dép.
2. Matteo Bartolini, 15 mars 1614, 2e dép.
3. Ammirato, 12 mars 1614.

seigneurs, qui ne désirât la paix publique; on avait horreur de la guerre civile. L'essentiel était qu'ils ne fussent assistés ni par les Espagnols, ni par les Anglais, ni par les États, ni par les hérétiques de France [1]. »

Il est cependant certain qu'il y avait moyen de balancer les unes par les autres des influences si diverses.

1. Matteo Bartolini, 15 mars 1614.

Nota. — Nous croyons devoir renvoyer le lecteur, pour ce chapitre, aux imprimés originaux qui ont été réunis à la Bibliothèque de l'Institut, dans de curieux Recueils de pièces où l'on trouve, à côté de documents officiels, des plaquettes exprimant l'opinion des partis ou cherchant à peser sur l'opinion publique, sous forme humoristique. Nous citerons les pièces suivantes :

Lettre de la Royne au Parlement de Bretagne, 11 février 1614. A Paris chez Pierre Chevalier, rue Saint-Jacques, à l'Image St Pierre près les Mathurins. MDCXIV, in-18. — *Coppie de la lettre escritte à monsieur Desdiguières par la Royne*, 12 février 1614, sans nom d'imprimeur, in-18. — *Lettre de Mgr le prince à la Royne, de Mézières*, 18 février 1614. — *Lettre de Mgr le prince à messieurs de la cour du Parlement*, de Mézières, 18 février 1614, in-18. — *Lettre de monsieur de Nevers à la Royne, de Mézières*, ce 19 février 1614, in-8. — *Response de la Royne a la lettre de monsieur le prince*. — *Response pour la Royne à monsieur le prince*. MDCXIV, in-18, sans nom d'imprimeur. — *Double de la response de la Royne régente, mère du roy, à la lettre écrite à S. M. par Mgr le prince de Condé*, le dix-neufvième de février 1614. A Paris chez F. Morel et P. Metayer, imprimeurs et libraires ordinaires du Roy. M CXIIII, in-8. — *Discours sur la lettre de monsieur le prince*. A Paris, de l'imprimerie de Pierre Durand, au mont Saint-Hilaire, devant le puits Certain, à l'Image de St Sébastien. MDCXIV, in-18. — *Lettre de monsieur de Vendosme au roy. Seconde lettre de monsieur de Vendosme au roy*. A Paris, chez Pierre Chevalier, rue Saint-Jacques, à l'Image St Pierre, près les Mathurins. MDCXIV, in-18. — *Les plaintes de Mgr le duc de Vendôme au roy*, plaquette in-18, en vers.

Ces pièces se trouvent réunies sous la notation suivante : X, 455 B.

IX

LES NÉGOCIATIONS DE SOISSONS ET LA PAIX DE SAINTE-MENEHOULD

Le président de Thou à Mézières. — Projet d'une conférence à Soissons. — Prétentions des princes bien amoindries. — Mort du connétable de Montmorency. — Elle ne peut profiter au prince de Condé. — De Thou revient à Paris à Pâques. — Il trouve la situation difficile et compliquée. — Ouverture des conférences de Soissons le 8 avril. — Les trois propositions des princes. — Réponse de la reine. — Il y a à la cour un parti qui veut la paix à tout prix. — La régente redoute beaucoup que les États généraux changent le personnel gouvernemental. — L'enfance du roi trop prolongée à dessein. — Tournure fâcheuse que prennent les négociations de Soissons. — Les princes envisagent leurs intérêts particuliers, demandent non seulement des États libres, mais des places et de l'argent. — La régente fait exposer le Saint-Sacrement dans les églises de Paris. — Le prince et la régente tombent d'accord sur les trois propositions. — Les exigences personnelles des princes continuent à se découvrir. — Égoïsme des ministres qui n'ont visé qu'à leur intérêt personnel. — Politique secrète des maréchaux d'Ancre. — Contre-négociation. — Dernier effort du parti de la guerre. — Le roi déclare qu'il ne faut pas donner Amboise à Condé. — La guerre décidée. — Guise va être lieutenant général. — Intervention du Parlement. — Conseil plénier tenu par la reine. — On y décide de faire des concessions à Condé. — Popularité de la paix à Paris. — Affaire de Sainte-Menehould. — Le traité.

(Mars-Juin 1614.)

Le président de Thou était parti pour le camp des princes. Il écrivit à Marie de Médicis qu'il avait trouvé Condé avec les autres princes à Mézières, qu'il leur avait donné la lettre de la reine et qu'il leur avait fait connaître la volonté de

Sa Majesté. Ils avaient répondu que Nevers était prêt à rendre la citadelle suivant un de ces trois modes : en laissant entrer un exempt du roi ou un autre officier avec qui resterait la troupe qui s'y trouvait alors; ou bien Nevers nommerait trois personnages dont l'un serait désigné par Sa Majesté; ou bien enfin on démantèlerait purement et simplement la place. Pour pouvoir traiter librement et sûrement, Sa Majesté devrait suspendre les approvisionnements et les armements en cours. La régente répondit au président de leur dire que c'était avec plaisir qu'elle les voyait disposés à rendre Mézières; mais qu'elle se refusait à licencier la soldatesque et à cesser de faire des approvisionnements.

Elle les invitait cependant à trouver bon de se rendre à Soissons pour pouvoir traiter plus commodément toutes les affaires, et faisait connaître son intention d'y envoyer des députés parmi lesquels serait le président Jeannin. Elle ajoutait que, pour leur plus grande sécurité, elle ferait reculer ses troupes à vingt-cinq lieues de Soissons.

On avait dit que la régente, dans le cas où les princes ne voudraient pas venir à Soissons, comme on le craignait, se transporterait elle-même à Reims, pour arriver plus facilement à traiter. Mais ce bruit n'avait pas de consistance. La reine, en attendant la réponse des princes, continuait ses apprêts. Elle donna le 18 mars de l'argent pour l'artillerie; ce n'était point assez d'avoir tiré de l'argent de la Bastille; les deux trésoriers de la guerre reçurent l'ordre d'avancer chacun du sien 50 000 écus, pour lesquels le roi leur donna une assignation qui devait leur être remboursée dans le dernier quart de l'année avec 10 pour 100 d'intérêt. Ces mesures ne cessaient d'augmenter les soupçons chez ceux qui désiraient la paix publique, et bien qu'il n'y eût pas la moindre apparence d'une défaveur quelconque pour les huguenots, ils se tenaient fort en éveil, parce qu'ils redoutaient que ces préparatifs et ces provisions ne servissent pour le fameux

voyage à faire au-devant de la princesse d'Espagne, ce qui leur causait plus d'ennui que tout le reste [1].

Le prince de Condé et ses adhérents répondirent à la reine qu'ils viendraient, après les fêtes de Pâques, à Soissons, conformément au désir de la reine; et le duc du Maine, qui était dans cette ville, se mit à faire les préparatifs pour les recevoir. Du côté de la reine durent aller, pour traiter, les présidents Jeannin et de Thou, le conseiller d'État Boissise, et peut-être le cardinal de Joyeuse.

La régente ordonna que les troupes de cavalerie et d'infanterie s'éloignassent à vingt-cinq lieues de Soissons pour donner plus de sécurité aux princes. « Où l'on criait d'abord : guerre, guerre! on criait maintenant : paix, paix [2]! »

Les 6 000 Suisses n'en continuaient pas moins leur marche sur la Champagne et, dans le camp opposé aux princes, on ne supprimait pas un soldat. Les préparatifs considérables de la reine, le peu d'adhésions qu'en fait avaient trouvées les princes, les faisaient ainsi se dérober. Il paraissait bien certain que s'ils cédaient, que les États ne fussent point réunis, et qu'ils trouvassent leur compte à se faire donner quelque dédommagement pour leur intérêt particulier, sans se soucier du reste, ils n'auraient plus de crédit vis-à-vis de personne, et que chacun se moquerait d'eux.

Un accommodement allait donc se traiter; il était très gaillardement poussé par « les maréchaux d'Ancre », qui étaient à plusieurs titres intéressés à la réussite. Et comme il fallait toujours mêler aux affaires d'État quelque intrigue matrimoniale, leur imagination, toujours en quête de ce stimulant des négociations, mettait déjà en train le mariage du duc du Maine avec Mlle de Vendôme.

Il y avait à Rouen un chef de huguenots qui s'avisa de vouloir faire quelque rumeur; la régente y envoya M. de

1. Matteo Bartolini, 18 mars 1614.
2. Matteo Bartolini, 25 mars 1614.

Montigny, qui rétablit le calme et obtint de ce côté ce à quoi ils étaient disposés partout, des excuses [1].

On tenait pour certain que, dans la prochaine conférence, on trouverait facilement à s'entendre sur tous les points; les princes, maintenant convaincus qu'ils ne pouvaient rien faire, tant les effets s'étaient montrés peu en rapport avec les espérances qu'ils avaient conçues, lors de leur prise d'armes, voulaient au moins faire servir cette occasion à la satisfaction de leurs intérêts privés. Ils avaient vu que tous les princes qui étaient en bonne intelligence avec la couronne avaient offert leurs services à la régente; et, dans le royaume, ils n'avaient découvert aucun signe favorable à leurs desseins. Parmi les huguenots, ceux de la Rochelle en particulier avaient fait savoir à la régente « qu'ils étaient de bons et dévoués serviteurs du roi; et qu'ils ne se joindraient jamais à un parti qui pourrait troubler le repos du royaume; qu'ils seraient toujours prêts à exposer leurs biens pour le service de la couronne [2] ». L'ordinaire facilité de la régente devait, en présence de ces dispositions, rendre un accord plus aisé.

La réunion des princes et des ministres du roi fut retardée de quelques jours, parce que le gouverneur de Laon fit savoir à la régente que le prince de Condé se rendait à Soissons avec une grande quantité de gens de guerre. Marie de Médicis, ayant voulu savoir à quoi s'en tenir, expédia M. de la Varenne pour savoir la vérité; il lui fut assuré que le prince ne serait accompagné que de sa famille, et d'un petit nombre d'autres, qui lui feraient escorte, sans que leur nombre pût dépasser 400 cavaliers. Le prince ainsi que Nevers et Bouillon se trouvèrent donc bientôt à Soissons, où étaient déjà du Maine et Longueville. Vendôme restait en Bretagne, continuant à faire fortifier Blavet. De Paris

1. Matteo Bartolini, 25 mars 1614.
2. Ambass. vénit., 1er avril 1614.

partirent le 6 avril le président Jeannin avec le duc de Ventadour, le président de Thou et Boissise, qui avait déjà mis la main à cette négociation. Le cardinal de Joyeuse ne voulut pas se laisser persuader d'y aller, ce qui faisait supposer qu'il découvrait de grandes difficultés à établir un accommodement qui fût à la satisfaction de tous les intérêts en présence; c'est pourquoi il s'était abstenu de se mêler à l'ambiguïté de ces négociations [1]. Le cardinal de Joyeuse était en somme un partisan déterminé de la guerre. Il ne pouvait, en la circonstance, que s'abstenir.

Dans un entretien que Matteo Bartolini eut avec la régente, Marie de Médicis lui exposa que, à la fin de la régence, les princes voulaient laisser les choses en bon état. « Mais en somme, dit-elle, ils ne veulent rien d'autre que leur intérêt particulier. » Le grand-duc engageait la reine à maintenir ferme les mariages espagnols et faisait briller à ses yeux l'offre de l'assistance du roi d'Espagne [2]. Le prince de Condé, d'autre part, affectait de ne vouloir insister que sur la réunion des États et la suspension des mariages espagnols, sans vouloir prêter l'oreille à aucune proposition relative à ses intérêts particuliers, ce qui devait évidemment rendre l'accord plus difficile [3].

Le programme des discussions semblait, avant même l'ouverture des conférences, devoir s'embarrasser de questions épineuses. On apprenait, au commencement du mois d'avril, la mort du connétable Henri de Montmorency, qui avait été finir dans son gouvernement de Languedoc une carrière que les brillantes qualités militaires de Henri IV n'avaient pas permis de rendre plus éclatante et qui, depuis le commencement du règne de Louis XIII, s'était achevée dans une fidélité tempérée par des manifestations de mécontentement et de sourdes menaces. « Il fut le plus bel

1. Ambass. vénit., 7 avril 1614.
2. Matteo Bartolini, 29 mars 1614.
3. Ambass. vénit., 7 avril 1614.

homme de cheval et le meilleur gendarme de son temps et en réputation d'homme de grand sens, nonobstant qu'il n'eût aucunes lettres, et à peine sut-il écrire son nom [1]. »

La mort du connétable pouvait, en effet, embarrasser les conférences de Soissons. Condé voulait avoir cette charge. Mais la reine avait une bonne excuse. Elle ne pouvait donner une dignité aussi haute pendant la minorité de son fils. Le parlement, l'année précédente, n'avait jamais voulu, pour cette raison, lui laisser créer des ducs et pairs et des chevaliers du Saint-Esprit [2]. D'ailleurs il y avait dans les profits de la charge de connétable des satisfactions à donner aux grands pour les détacher de Condé. Le gouvernement du Languedoc fut immédiatement dévolu à son fils l'amiral [3]. Ce fut un présent funeste pour lui dans l'avenir.

Le président de Thou était revenu faire la Pâque à Paris; Ammirato alla le visiter, comme il avait coutume de le faire de temps à autre. Dans le peu de temps qu'il put rester seul avec lui, le président lui dit qu'il était vrai que Condé et les autres venaient à Soissons pour trouver moyen de satisfaire leurs prétentions; mais qu'il trouvait en vérité le mal beaucoup plus grand qu'il ne pensait, parce que le prince de Condé et ses adhérents ne s'étaient pas seulement aigris de jour en jour; mait on avait encore trouvé qu'à Mézières il ne manquait pas de soldatesque. Il tenait également pour certain que, si l'on en venait à une rupture, ils auraient pour eux les huguenots. « A sa façon de parler, dit le résident florentin, je pus comprendre qu'ici l'on tient avec beaucoup de rigueur à donner satisfaction à ces princes dont le président de Thou m'a dit qu'ils avaient confessé n'avoir jamais cru au commencement que les choses iraient aussi loin qu'elles ont été [4]. »

1. RICHELIEU, *Mémoires*; lire ce portrait de Montmorency et tout le chapitre pour les événements de l'année, p. 65-72.
2. Scip. Ammirato, 9 avril 1614.
3. Matteo Bartolini, 9 avril 1614.
4. Scip. Ammirato, 9 avril 1614.

Le duc du Maine déclarait qu'il était parfaitement intentionné et qu'il se montrait favorable à l'accommodement; le maréchal de Bouillon également. Mais il semblait difficile de pouvoir compter sur ce prince. Cependant il paraissait être le chef et le conducteur de cette négociation. Il pouvait peut-être s'être repenti en voyant dans quel triste état les choses avaient été réduites. En tout cas, il montrait vouloir y remédier.

Malgré les assurances qui avaient été données à la reine, les princes avaient amené avec eux 4 000 soldats et 600 cavaliers, que l'on avait logés autour de Soissons, dans les villages où s'étaient auparavant établies les troupes éloignées par la régente, en sorte que les princes étaient véritablement les maîtres de Soissons. Ce n'était pas l'esprit de la négociation primitive.

Dans un entretien que Matteo Bartolini eut avec le nonce, celui-ci lui montra toutes les difficultés auxquelles on se heurterait. Il fallait plutôt s'attendre à un replâtrage qu'à un véritable arrangement. Mais tout valait mieux qu'une rupture jusqu'à ce qu'on fût arrivé à la majorité du roi. Le nonce blâmait beaucoup les Espagnols pour ces affaires de Navarre, qui, outre le grand ennui qu'elles donnaient, avaient été aussi la cause du retard dans l'effectuation des mariages, dont on reconnaissait maintenant qu'il aurait été bien plus à propos de faire la célébration que d'avoir à la préparer maintenant, vu qu'il y aurait d'immenses difficultés, si les princes ne s'accommodaient pas. Les huguenots, qui ne redoutaient rien plus que ces mariages, pour en faire venir encore plus la nausée au monde, avaient fait imprimer secrètement le contrat passé en Espagne; bien des clauses pouvaient n'en pas plaire. C'était un nouveau nid de réclamations et de protestations.

Marie de Médicis, dans l'inconsistance et la contradiction de ses résolutions, subissait des influences contraires et passait alternativement des résolutions ultra-pacifiques aux

déterminations belliqueuses. On faisait souvent des revues, et ne voilà-t-il pas que l'ambassadeur d'Espagne, don Innigo, qui avait été longtemps malade, faisait sa réapparition, était reçu par la régente en audience et pouvait répandre le bruit, qui parut étrange, que la régente ne demandait pas mieux que Condé et les autres n'en vinssent pas à un accommodement; car elle pourrait les tenir en échec avec une partie de ses troupes, et, avec l'autre, faire de force le voyage de la frontière. C'étaient là des résolutions énergiques, comme la régente était incapable d'en avoir longtemps de suite.

Les députés de la cour, partis le dimanche 6 avril, arrivèrent le lendemain soir. Ils se virent tous en particulier avec les princes; puis le président Jeannin s'aboucha avec le duc du Maine; il avait fait sa fortune avec son père et était son grand ami et serviteur. Le président de Thou se chargea du prince de Condé.

Dans la matinée du 8 commença la conférence. Les princes y reproduisirent leurs trois propositions principales, à savoir : 1° la réunion des États généraux; 2° le désarmement, afin que l'on pût traiter librement; 3° la remise à une année plus tard des mariages espagnols. Ils ajoutaient que « s'ils armaient, s'ils faisaient encore plus, c'était uniquement pour le service du roi. Ils arboraient la cornette et la croix blanche, et Bouillon lui-même, quoique étant de la religion, ne laissait pas de porter la croix blanche lui aussi. »

Les députés envoyèrent aussitôt avec ces propositions M. de Bullion, conseiller d'État, vers la régente. Marie de Médicis, après avoir reçu ses communications, le réexpédia immédiatement avec ses réponses. A la première proposition elle disait que, quant à la tenue des États généraux, elle-même les avait désirés avant eux. Quant à la seconde proposition, elle ne pouvait faire ce qu'on lui demandait, parce que désarmer ne serait pas à l'honneur du roi son fils. Quant à la dernière, elle-même entendait différer les mariages,

à cause des affaires de Navarre, qui n'allaient pas comme elles devaient.

Pendant que l'on attendait avec impatience le retour de Bullion, porteur de la réplique des princes, on était extrêmement anxieux. Il semblait que l'on ne pût guère compter que sur du Maine, qui était bien intentionné, et sur le maréchal de Bouillon, qui paraissait trouver que son intérêt était de pencher du bon côté.

Le 11 avril au soir, la reine entra dans une furieuse colère contre la duchesse de Nevers, qui, après avoir introduit par groupes de quatre soldats à la fois toute une garnison à sa dévotion dans la place de Nevers où elle se trouvait à ce moment, avait ensuite, à force de belles paroles, déterminé M. de Ragni, chevalier de l'ordre, envoyé là dernièrement par la régente, à se retirer dans sa maison, forçant ainsi ce bon vieux à s'en aller. Cette prise de possession d'une place forte au midi de la Loire assurait au parti la communication des deux rives. La colère de la régente s'expliquait.

De tous côtés d'ailleurs, les princes continuaient à réunir des soldats d'aventnre; et il semblait qu'on les traitât mieux qu'on ne faisait dans le camp royal; car on leur fournissait davantage l'armement. Au moment critique où l'on se trouvait, ils allaient être encore plus forts; car les huguenots, en fin de compte, s'étaient jetés dans leur parti; c'était là une complication laquelle la reine et les ministres ne pouvaient croire; la régente avait dit à Matteo Bartolini que « les hérétiques en particulier n'avaient aucune intelligence avec le parti des princes ». Or le fait ne paraissait plus douteux, puisqu'on avait reçu l'avis que M. de Soubise, frère du duc de Rohan, l'un des chefs de la religion, allait entrer en campagne avec ses deux régiments d'infanterie levés dans le Poitou. Il est vrai que c'étaient là des nouvelles dont il fallait attendre confirmation.

A la cour on ne restait pas inactif; le 10 avril, à un mille de Paris, en présence d'une grande quantité de peuple,

le jeune roi et la régente passèrent la revue de deux compagnies de cavalerie dont le commandement appartenait ordinairement au duc de Nevers; il fut provisoirement attribué à M. de Praslin, lieutenant du roi en Champagne, entre les mains de qui les capitaines et les lieutenants prêtèrent serment au roi.

Ce qui paraissait le plus certain, au dire de Matteo Bartolini, « c'est qu'on traînait la chose en longueur, d'autant plus qu'on ne traitait encore que des questions générales et qu'on n'en était pas venu aux questions particulières qui touchaient à l'intérêt des princes ». « Et d'abord, lorsque l'on avait décidé la tenue des États, les princes faisaient des difficultés sur le lieu de leur réunion, sur la manière de les tenir; et ainsi jamais, si tout ne s'arrange pas en touchant à l'intérêt particulier des princes, on n'entrera en composition que de manière à ce que cela dure fort peu; et si c'est le contraire qui arrive, la proposition des États pourrait parfaitement s'évanouir en fumée, et autre chose encore, et un ami m'a dit que la reine, en ce qui concerne les mariages, ne fera point de promesse par écrit, sans doute afin de pouvoir faire ensuite ce qui tournera le plus à sa commodité [1]. »

Pour la question du désarmement, la régente y consentirait assez volontiers, en l'appliquant, bien entendu, à la soldatesque et non pas aux régiments ordinaires.

C'était en vérité, quand on voit cette insigne faiblesse de la régente, un point bien important que M. de Villeroy, dans cette dernière crise, n'eût jamais fait que conseiller la guerre. Bien qu'il fût un ministre de si grande autorité, il n'avait cependant pas pu la faire éclater. C'est qu'il avait particulièrement en face de lui l'opposition, sur ce point, du chancelier, qui faisait tous ses efforts pour que tous ces différends s'accommodassent sans mettre les armes à la

1. Matteo Bartolini, 12 avril 1614.

main. C'est ce que faisaient aussi le maréchal d'Ancre et sa femme, comme grandement intéressés à la paix [1]. « La maréchale d'Ancre, elle aussi, avec le très grand crédit qu'elle continue à avoir auprès de la reine, ne laisse pas de persuader la paix, afin de ne pas mettre en péril au milieu des troubles l'état de son autorité et de sa grandeur [2]. »

En effet, ce que l'on visait surtout, c'était de conserver le gouvernement présent, et de là vient la préoccupation qui se rattachait à la convocation des États généraux. Parmi les affaires qui devaient s'y traiter, on devait s'occuper surtout de la forme à donner au gouvernement, une fois le roi sorti de minorité. C'était un point qui obsédait plus que tout autre la reine et les ministres, puisqu'ils redoutaient que fût mise en péril l'autorité souveraine avec laquelle ils gouvernaient présentement; le roi, pour quelques années encore, ne se montrait pas capable d'une administration aussi considérable, en raison de son peu d'application aux affaires concernant l'État, dont l'on s'était d'ailleurs, pour ainsi dire, étudié à le tenir éloigné; et l'on avait enlevé d'autour de lui ceux qui avaient quelque esprit et qui pouvaient lui donner des lumières en ces matières, « en le maintenant dans une souveraine révérence et une profonde obéissance à l'égard de sa mère [3] ».

Ce n'était pas que ce jeune prince, qu'on venait de retirer de l'étude du latin [4], manquât de volonté, d'énergie ou d'idées personnelles. Ce fils de Henri IV avait les résolutions vigoureuses et montrait un penchant prononcé pour la guerre. Mais c'était d'une façon souvent trop enfantine que se manifestaient ses goûts. « Le roi, écrit Malherbe,

1. Matteo Bartolini, 12 avril 1614.

2. *La marescialla d'Angre esta ancora col credito che continua havere grandissimo appresso la regina; non lascia di persuadere all'istesso per non metter in pericolo nelle turbolenze il stato della sua autorita et grandezza.* (Ambass. vénit., 14 avril 1614.)

3. Ambass. vénit., 14 avril 1614.

4. « Il étudie en l'histoire, n'apprend plus le latin. » HÉROARD, t. II, p. 130. « S. M. est hors du latin », écrit Malherbe le 16 janvier.

montre une extrême envie d'aller à la guerre; et, devant hier, il se fit armer de toutes pièces avec un tel contentement de se voir en cet équipage que, s'étant mis au lit, il ne voulut pas laisser son casque, et disputa longtemps qu'il dormirait mieux avec ce casque qu'avec son bonnet de nuit; mais enfin, il se laissa aller aux remontrances qu'on lui fit de le quitter[1]. » C'est un prince dans lequel il y avait de l'étoffe. Le gouvernement trop personnel de sa mère ne pouvait qu'en retarder ou en arrêter le développement.

Les délibérations de Soissons ne prenaient pas une tournure favorable. Il est certain que les princes étaient hors d'état de tenir leurs troupes sur pied; car ils n'avaient pas d'argent; et il était nécessaire qu'ils adoptassent l'un des deux partis, ou se remettre entre les mains de la régente, ou faire la guerre; et si c'était le dernier auquel ils s'arrêtaient, c'était avec l'argent du roi qu'ils la feraient, en s'emparant, dans les provinces qu'ils occupaient, de ses revenus annuels.

Les princes parurent vouloir accepter les réponses de la reine; ils répliquèrent toutefois aux deux premières, ce dont communication fut faite à la régente par courrier, qu'à ce que disait la reine de ne vouloir pas désarmer, ils objectaient que, dans ce cas, c'était à elle de payer les troupes entretenues par eux; et qu'à son affirmation d'avoir été la première à désirer les États, elle devait ajouter qu'ils se tiendraient librement et que chacun y pourrait dire ce qu'il jugerait utile; de plus, le roi restant armé, il fallait leur donner des places pour plus de sécurité.

Ces deux dernières prétentions ne manquaient pas de hardiesse. Il n'était pas possible que Marie de Médicis consentît à y donner satisfaction. Car la première, à savoir de tenir les États librement, allongerait la crise plus qu'on ne pouvait croire; on introduirait ainsi de nouveau dans le royaume une forme d'États tombée en désuétude depuis

1. Malherbe à Peiresc, 20 février 1614, t. III, p. 399 et suiv. Voir cette correspondance, utile à rapprocher de nos textes.

deux cents ans. Ordinairement, avant la réunion, le roi avertissait toutes les provinces et leur commandait d'élire des députés pour écouter les officiers du roi et dire ensuite quels étaient ceux et quelles étaient les pratiques dont ils ne voulaient pas. Les princes entendaient que chacun pût aller parler librement aux États mêmes, sans être en butte aux soupçons des ministres et de nuls autres. Considérant en outre que les députés des provinces ne tarderaient pas à être gagnés par les ministres et seraient nécessairement bien vite aux mains du chancelier, ils demandaient qu'on leur donnât à eux-mêmes des places, sans se douter que cette exigence rappellerait qu'ils en avaient déjà trop entre leurs mains [1].

Dans l'attente où l'on était d'une réponse du camp des princes et vu les difficultés nouvelles qui venaient d'être soulevées, la régente fit exposer le Saint-Sacrement dans toutes les églises de Paris, frappant ainsi, non sans habileté, l'imagination populaire déjà fort émue [2]. C'est que l'on commençait à jouir des fruits de la guerre en général et en particulier; déjà le grain, le blé, tout avait renchéri, et chaque jour venaient des avis annonçant que la soldatesque dévastait tout et ne laisserait ni récolter les blés, ni semer les grains [3]. Dans toute sa régence, Marie de Médicis n'avait pas éprouvé de plus grandes inquiétudes. Elles cessèrent bientôt cependant.

« Il n'était personne dans la ville qui n'eût commencé à se résigner à une prochaine guerre civile, écrit Matteo Bartolini, et en particulier depuis samedi dernier, jour où l'on fit des prières publiques pour la paix, tout le peuple de Paris commençait à être atteint de peur. Il avait la mémoire encore fraîche de la dernière guerre civile, si dommageable au public et au particulier, où le père était contre le fils et

1. Matteo Bartolini, 15 avril 1614.
2. Matteo Bartolini, 12 avril 1614.
3. Matteo Bartolini, 15 avril 1614.

le frère contre le frère; et il ne pouvait entendre dire que l'on eût à faire de nouveau la guerre. Tous désiraient avec grande raison la paix, dont Dieu, après les dévotes prières qui ont été commandées et faites par Sa Majesté, a enfin accordé la grâce. Là où chacun se tenait avec tristesse et pensant à son intérêt, on jouit maintenant d'une allégresse commune et par la cour et la ville, et chacun à cette nouvelle s'est empressé d'aller immédiatement rendre grâces à Dieu[1]. »

« La paix est faite, dit le jeune Louis XIII; je crois que ce sont les prières des quarante heures qui en sont cause[2]. » Evidemment la joie du peuple dépassait de beaucoup celle du prince.

La cause de cet enthousiasme était une déclaration du prince de Condé (14 avril) portant qu'il était satisfait des trois concessions faites par la reine. Cette bonne nouvelle fut apportée le 15 à la nuit par M. de Monbezier, frère utérin du duc du Maine, lequel demanda à aller saluer immédiatement la régente; il lui dit qu'il avait vu signer les articles de l'accord par les princes. Il n'est pas douteux que très grande fut la satisfaction de la reine. Le lendemain elle donna la confirmation de l'événement.

M. de Bullion, qui, pendant ces négociations, servit de courrier, vint rendre à la reine un compte détaillé de cette phase nouvelle de la tractation; puis il vit tous les ministres; M. de Villeroy le manda ensuite au Parlement pour qu'il y fît part au nom de Leurs Majestés de ces faits qui paraissaient décisifs[3].

C'était le triomphe de la politique du chancelier, dont l'opinion avait toujours été qu'il fallait donner satisfaction aux princes.

Cette satisfaction n'était pas commode à obtenir. Il ne suffisait pas d'établir purement et simplement les trois

1. Matteo Bartolini, 16 avril 1614.
2. Héroard, 15 avril, t. II, p. 137.
3. Matteo Bartolini, 16 avril 1614.

articles comme cela fut fait. Restaient à régler de nombreux points sur lesquels une entente était considérée par les princes comme nécessaire pour la garantie des concessions faites. Il était convenu en effet que « l'on traiterait de la sûreté et liberté des États et de toutes les autres assurances [1] ».

Les termes mêmes de cette convention prouvaient que les difficultés étaient loin d'être entièrement résolues. Les princes montraient avec affectation que leurs prétentions dans cette affaire ne visaient qu'à une seule fin, à savoir le bien public, et qu'ils voulaient y pourvoir de bonne façon; mais cela même donnait à craindre à beaucoup que la paix ainsi faite ne le fût que pour peu de temps et que sous peu de jours la situation ne redevînt la même.

On voyait bien que le maréchal de Bouillon avait commencé à se raviser et à penser à son cas particulier, pour ne pas nuire à sa situation, maintenant qu'il était décidé qu'on ne donnerait à personne la dignité de connétable et que Bouillon, en sa qualité de premier maréchal, pouvait espérer une bonne part des profits de la charge. Le prince de Condé avait dû s'apercevoir en outre que le duc du Maine se rattachait au bon parti; que d'autres commençaient à chanceler, qu'il finirait ainsi par rester seul avec Nevers, dont le nom commençait, pour sa conduite, à être abhorré de tous [2].

Ces réflexions, les appréhensions qu'elles pouvaient faire naître dans un esprit timoré, ne furent évidemment pas étrangères à la résolution que prit le prince de quitter Soissons et de se diriger sur Mézières. L'armée du roi s'assemblait en Champagne, et les six mille Suisses levés par Galatis étaient assemblés à Troyes. Soissons était à portée d'un coup de main, et Sainte-Menehould semblait l'objectif visé par les troupes royales. Condé, en se séparant des

1. *Mercure françois*, t. III, 1614, p. 421.
2. Matteo Bartolini, 16 avril 1614.

autres princes, écrivit à la reine une lettre dans laquelle, après l'avoir remerciée de lui avoir accordé les trois articles, il lui faisait savoir « qu'il avait prié MM. les ducs de Mayenne et de Bouillon de demeurer à Soissons, leur donnant le pouvoir d'achever le traité avec les députés de Sa Majesté, pour convenir de la seureté et liberté desdits Estats, ensemble des poincts qui regardoient le desarmement et de l'estat auquel les personnes du roy, la sienne, et celle des autres princes et seigneurs qui l'assisteront demeureroient entre cy et la tenue des Estats [1] ».

Or voici les exigences personnelles que recouvrait cette phrase vague et générale : le prince de Condé demandait 100 000 écus pour être remboursé de ses dépenses, et une place forte : Chartres, Château-Trompette ou Amboise; Nevers une place, Reims ou Rouen; du Maine l'union du gouvernement de Paris à son gouvernement de l'Ile-de-France; Bouillon la moitié des profits de la charge de connétable comme premier maréchal; Vendôme Blois; Longueville Ham. Il parut probable dès le commencement que la reine satisferait peut-être à quelques-unes de ces réclamations pour se débarrasser de ces impudents quémandeurs [2].

Les négociations continuèrent donc, avec de nombreuses allées et venues, de Paris à Soissons. En ce qui est de la forme de réunion d'États libres et sûrs, les princes considéraient que ni le roi, ni la reine ne devaient y intervenir, parce que Leurs Majestés, devant être accompagnées des troupes nécessaires pour leur garde et le respect dû à leur grandeur, la liberté que l'on prétendait introduire dans cette session viendrait à être mise en soupçon; si cependant Leurs Majestés voulaient y assister, il fallait déterminer le nombre de gens qu'elles voulaient mener avec elles, afin que les princes pussent y venir avec des forces égales. Quant aux places de sûreté qu'ils demandaient, ils faisaient

1. *Mercure françois*, t. III, 1614, p. 422.
2. Matteo Bartolini, 22 avril 1614.

observer que les plus fortes de celles qui se trouvaient dans leur gouvernement étaient placées sous la garde de lieutenants royaux. Ils demandaient encore que, puisque l'on devait désarmer, la reine payât les dépenses faites par eux pour les troupes mises sur pied pendant leur prise d'armes. Telles étaient les difficultés qui restaient à résoudre [1].

Le roi commençait à se faire voir quelquefois au conseil. Les ministres s'excusaient d'avoir précédemment tardé à l'y faire entrer, disant qu'il ne fallait pas que Sa Majesté prît de mauvaise opinion contre Condé et les autres princes absents, qui devaient en fin de compte rester bons serviteurs du roi. Mais, sous ces belles raisons d'État, voici plutôt ce qu'il fallait voir : les ministres se rendaient compte qu'ils ne pouvaient plus se soutenir dans la souveraine autorité qu'ils exerçaient pour l'heure; et ils avaient pris ce parti, parce que, le roi sortant de minorité, ils voulaient le faire parler conformément à leur sentiment, et obvier, s'il était possible, à un changement redouté de gouvernement [2].

Ce n'était pas seulement sur la conduite à inspirer au jeune roi que se portait l'ardeur prévoyante des ministres. La régente se trouvait dans le plus grand embarras, parce qu'elle commençait à s'apercevoir qu'un chacun ne la conseillait que suivant ses intérêts particuliers et que tous n'envisageaient que leurs propres avantages, sans aucune préoccupation du bien de la couronne. Cette persuasion devint d'autant plus forte qu'elle fut avertie que les principaux ministres étaient d'intelligence secrète, qu'ils avaient traité et traitaient avec les princes et que, sans viser aucunement le service du roi, ils cherchaient à établir leur fortune et à ne point déchoir du rang et de l'autorité qu'ils tenaient pour le moment; aussi s'efforçaient-ils de se rendre en quelque manière agréables au prince pour ne point le voir s'opposer à leur maintien en cour. Le chancelier fut le premier à se

1. Ambass. vénit., 24 avril 1614.
2. *Ibidem.*

mettre en sûreté; Villeroy s'étudiait à arriver au même but. L'esprit de la régente était bouleversé par ces intrigues et elle déclara qu'elle voulait de toutes façons sortir de cette impasse en rendant Condé satisfait, puisque plus l'accommodement était différé, et plus étaient grands les préjudices qu'elle recevait. Aussi, dans la prévision d'une conclusion prochaine, le prince de Condé s'arrêta-t-il à Rethel, à deux journées de Soissons. Il avait jugé utile de ne pas s'éloigner jusqu'à Mézières pour ne pas laisser toute l'autorité aux ducs du Maine et de Bouillon, dont il avait fini par prendre réellement jalousie, supposant qu'ils pouvaient en secret recevoir des obligations du parti de la cour.

Le maréchal d'Ancre, cheminant avec les mêmes artifices que les ministres, avait réussi à s'entendre en secret avec les princes pour assurer sa fortune à n'importe quel événement. Il avait manœuvré avec une telle dextérité qu'il avait su faire croire à la régente qu'il leur était aussi hostile que possible. Déjà cessaient tous les bruits qu'on avait répandus pour le faire détester de chacun [1].

Il fut enfin résolu que, outre les trois points principaux déjà établis de la réunion des États, de la suspension des mariages et du désarmement des deux partis, Sa Majesté consentait à payer au prince de Condé 120 000 écus, pour les dépenses faites dans l'armement des troupes des princes; qu'on démantèlerait la forteresse de Mézières du côté par où elle pouvait battre la ville, en manière de gratification pour le duc de Nevers, qui en était maître; quant à la place d'Amboise, recherchée par le prince de Condé pour sa sûreté, Sa Majesté ne faisait aucune difficulté de la remettre entre les mains de tous les princes réunis; mais non pas entre les mains de Condé seul. Ces mesures, qui n'étaient cependant pas absolument conformes au découragement manifesté par la reine, étaient dues à une intervention éner-

1. Ambass. vénit., 29 avril 1614.

gique des Guisards et du duc d'Épernon, qui choisissaient ce moment pour reparaître sur la scène. On devait, par contre, démolir les fortifications de Blavet et détruire tout ce qui avait été innové en Bretagne par le duc de Vendôme. Avec ces résolutions fut expédié au prince M. d'Arguas, qui dépendait du duc et avait beaucoup de crédit sur son esprit. On espérait qu'il l'amènerait à se contenter de ces concessions [1].

Les négociations semblaient donc sur le point d'aboutir, lorsque le prince de Condé leva son camp de Rethel et se mit en marche. Il prétextait que la reine, contre les conventions, avait fait occuper certains postes sur la Loire afin d'empêcher les mouvements des huguenots. Le maréchal de Bouillon le rejoignit près de Rethel et réussit à le faire retourner [2].

Ces tergiversations sans cesse renouvelées, cette mauvaise volonté à exécuter les conventions arrêtées faillirent de nouveau faire éclater la guerre. Le parti qui prônait cette solution fit un dernier effort.

M. de Villeroy, les Guises, Souvré et le cardinal de Joyeuse, à l'opinion desquels s'étaient toujours ralliés le nonce et l'ambassadeur d'Espagne, avaient toujours conseillé à la régente la guerre, afin d'accommoder toutes choses avec plus d'autorité et de réputation pour la couronne. Le chancelier et « les maréchaux d'Ancre » avaient toujours prôné la paix, pendant laquelle leur autorité était fort grande; ils avaient fait tous leurs efforts dans ce sens, et, en fin de compte, avaient réussi, disant qu'il valait mieux que la reine finît sa régence tranquillement, comme elle s'était passée jusqu'alors. Cette façon de voir les choses avait même donné lieu à toute une contre-négociation dont l'âme paraît avoir été l'intrigante Mme Concini et à laquelle la reine adhérait en secret. Lorsque les députés

1. Ambass. vénit., 29 avril 1614.
2. Ambass. vénit., 30 avril, 7 mai 1614.

commencèrent à traiter à Soissons conformément à leurs instructions strictes, le chancelier et la maréchale d'Ancre envoyèrent secrètement au prince un conseiller, Chillon, pour lui faire des offres secrètes sans en rendre compte aux députés qui traitaient l'accord. On lui proposa ainsi de ne pas faire difficulté de signer l'arrangement, parce que la reine lui donnerait la place d'Amboise pour sa sécurité. Au duc du Maine on envoya dire par l'un de ses serviteurs particuliers de s'entremettre auprès du prince de Condé et des autres pour les faire signer; et on lui donna l'espérance du gouvernement de Paris, sans compter qu'on lui fit part de l'intention qu'on avait de lui accorder Mlle de Vendôme. On en vint alors à souscrire l'accord sur les trois articles; Condé commit l'imprudence de vouloir en outre des éclaircissements sur la place d'Amboise, « qui m'a été promise », disait-il fort maladroitement. Les députés s'opposèrent à toute discussion sur cet objet, comme n'en ayant jamais parlé et n'en sachant rien, et rendirent immédiatement compte à la cour de ce qui s'était passé. La régente fit immédiatement venir à Paris Jeannin, Ventadour et Bullion, pour apprendre d'eux-mêmes ce qu'ils avaient proposé et en quoi ils étaient sortis de leurs instructions.

Ils étaient tous réunis dans le petit cabinet avec les ministres, en présence de la reine, lorsque le roi se dirigea vers cette pièce. Il y entra seul, se tourna vers la reine sa mère et lui dit qu'elle ne donnât pas Amboise au prince de Condé. « S'il veut s'accorder, qu'il s'accorde », ajouta-t-il. « Sire, qui vous donne ce conseil? lui répondit la reine; « celui-là ne désire ni votre bien, ni celui du royaume. » — « Ma mère, lui répliqua le roi, ne lui donnez cette place en aucune façon; et que le prince fasse ce qui lui plaît », et il sortit du cabinet. Telle fut la première manifestation officielle et réfléchie d'une volonté politique de Louis XIII; le jeune roi voulait l'obéissance sans conditions; il était prêt à aller l'imposer. C'est M. de Souvré qui passe pour avoir

suggéré à Louis XIII cette apparition significative. Le conseil continua après que le roi eut disparu; les députés restèrent fermes dans leur affirmation qu'ils n'avaient jamais promis Amboise au prince. Mais le président Jeannin, gagné à la coterie des conventions secrètes, ne cessa de représenter qu'il était bon de céder cette place pour en finir et faire la paix. On décida donc de renvoyer au prince le conseiller d'État Vignier pour lui dire de s'accorder en toute sécurité; on lui proposait quatre places de peu d'importance, avec la faculté d'en prendre une à son choix. Si le prince refusait, Vignier avait l'ordre de le prier de ne pas rompre complètement, et de laisser toujours quelque ouverture pour continuer les négociations; on finirait par lui accorder même Amboise. Voilà ce qui devait être traité par Vignier, créature du prince.

Le soir même, la princesse de Conti, mise en branle par le cardinal de Joyeuse et par le duc de Guise, alla trouver la reine et se mit à lui dire qu'elle avait appris qu'on donnerait Amboise au prince de Condé, et que, par suite, elle ne pouvait s'empêcher de dire à Sa Majesté que cela n'était pas digne d'elle, et n'était qu'une façon de vouloir donner au prince plus d'audace que jamais. Sur ce parurent le duc de Guise et le duc d'Épernon, qui lui répétèrent les mêmes propos et lui parlèrent en telle sorte que l'ordre relatif à Amboise fut immédiatement révoqué auprès de Vignier. A cette fois le parti de la guerre l'emportait.

Le duc de Guise avait déjà l'expédition de sa lieutenance générale; elle n'avait plus qu'à être vérifiée au Parlement. Ainsi allaient recommencer les histoires d'autrefois. Mais le peuple de Paris avait fait son éducation. La décision prise fut immédiatement connue dans toute la ville, et Paris, pour le coup, ne se trouva plus du côté des Guises. Un soulèvement manqua d'éclater, non seulement parce que le peuple ne voulait plus la guerre et la détestait, mais aussi parce qu'il ne voulait plus voir les armes entre les mains des Guises.

Les cinq petites chambres du Parlement, qui renfermaient une foule de gens, allèrent trouver le premier président en lui disant qu'elles voulaient se trouver aussi là quand on aurait à vérifier les lettres d'expédition du duc de Guise.

Le premier président, se sentant débordé, et voulant avoir le temps de préparer sa réponse, leur dit que tout était remis au jour suivant, l'heure étant avancée; et il alla immédiatement prévenir la reine de ce qui se passait. La régente ayant tout considéré, fit tenir devant elle le 5 mai, dans le grand cabinet, un conseil plénier; l'on y délibéra sur ce qu'il y avait de plus utile à faire dans ces circonstances.

Y assistèrent les ministres, les députés de la cour à Soissons, le cardinal Bonzi, le premier président du Parlement, celui de la chambre des comptes, le prévôt des marchands, les principaux officiers de la couronne et d'autres conseillers d'État.

Le président Jeannin parla après que la reine eut dit qu'elle désirait avoir l'avis de chacun sur ce qu'elle devait résoudre. Comme le président, presque tous dirent que ce qu'il y avait de préférable, c'était la paix, et qu'il fallait donner au prince la satisfaction de lui concéder Amboise. D'Épernon, sans se déclarer, s'en remit à la reine. Quand arriva le tour de parler du prévôt des marchands, il fit un discours à la louange de la paix; il avait été en faire un autre avant dans la maison du duc de Guise. Finalement on résolut, pour en finir pacifiquement, de donner Amboise au prince, d'offrir quelques satisfactions aux autres princes, et de l'argent, s'il était nécessaire. Les députés s'en retournèrent alors pour terminer les négociations.

« Plaise à Dieu, dit à ce propos le résident Matteo Bartolini, que les choses se terminent là; et que d'autres, avec un tel exemple, n'en fassent pas autant! Beaucoup, il est vrai, sont d'opinion que, jusqu'à la majorité du roi, il n'y aura pas d'autres innovations. Une immense compassion est due à la reine qui, dans cette négociation si importante,

a été, on peut le dire, trompée par tous et a pu reconnaître qu'elle n'a personne à qui se fier, parce qu'un chacun l'a conseillée suivant son intérêt particulier; mais elle pourra toujours dire qu'elle a fait un accord que les Français eux-mêmes ont non seulement approuvé, mais encore voulu [1]. »

Le président Jeannin et les autres députés partis avec la concession de la forteresse d'Amboise et la signature des trois articles, on attendit assez longtemps de leurs nouvelles. L'impatience était fort grande à Paris; car chaque jour se produisaient des accidents capables de mettre obstacle à la réussite de ce traité si difficultueux. Le plus inquiétant fut l'affaire de Sainte-Menehould. Cette ville de Champagne était placée dans le gouvernement du duc de Nevers et lui avait été particulièrement engagée à cause de créances qu'il possédait sur la couronne. Or les habitants de la ville voulurent lui en interdire l'entrée, se conformant aux ordres reçus du roi. Nevers, indigné de l'attitude de ces bourgeois et voulant entrer dans son château de Sainte-Menehould, fit aussitôt marcher sur cette place tous les gens de guerre dont pouvaient disposer les princes. L'aspect de ces forces rendit les bourgeois plus accommodants. Nevers prenait au tragique leur courte résistance. Il voulait, à l'exception des femmes, des enfants, des religieux, faire passer le reste au fil de l'épée. Survint heureusement le prince de Condé, dont l'intervention obtint le pardon à ces malheureux. L'avis de cette affaire, parvenu à la cour, y causa le plus grand trouble, d'autant plus que cette population n'avait été portée à la résistance que pour n'avoir pas voulu reconnaître un autre supérieur que le roi. A la cour on dissimula donc par la crainte d'accumuler des difficultés qui pourraient retarder la fin des négociations, souverainement désirée par la régente, qui n'avait trouvé dans tous les retards subis par elle que des mécontentements et des inconvénients.

1. Matteo Bartolini, 6 mai 1614.

Les Guisards et d'Épernon, qui soutenaient seuls les intérêts du roi, témoignaient maintenant leur mécontentement des résolutions prises contre leur avis. Épernon était même parti de la cour; le bruit courait, il est vrai, qu'il serait bientôt de retour; et l'on disait que ceux de la maison de Guise pourraient bien faire comme Épernon; si ce fait se produisait, la régente resterait seule avec les ministres, sans l'assistance d'aucun prince et dans la nécessité de condescendre à tout parti préjudiciable [1].

Les négociations avaient continué depuis le retour de Jeannin et des autres députés; et, bien qu'elles eussent été très fréquentes, il restait toujours quelque chose à terminer. Voilà que le prince, après avoir voulu que les États se tinssent à Sens près de Fontainebleau, les demandait maintenant à Tours, ce qui était beaucoup plus commode pour le possesseur d'Amboise; et il entendait avoir cette place avant de désarmer. Cette façon de traiter du prince de Condé montrait qu'il connaissait fort bien à quel point son jeu était bon. Le parti puissant qu'il avait dans le conseil le confirmait dans cette opinion; il était certain qu'il aurait toujours de nouvelles prétentions, et le cardinal Bonzi pouvait dire à Matteo Bartolini « qu'il s'ingéniait à ne pas désarmer et à marcher de l'avant tant qu'il pourrait pour se trouver plus fort quand le roi entrerait dans sa majorité. Il demandait la possession d'Amboise avant de désarmer, parce qu'il n'avait pas confiance. » Le cardinal ajoutait que plus on allait, plus on trouvait meilleur le conseil de M. de Villeroy, parce que, si on l'avait suivi, les choses auraient été accommodées non seulement avec plus de réputation, mais avec plus de rapidité et sans faire aux princes tant de concessions. L'intérêt des princes était évidemment que ne se tinssent pas les États; or rien n'était plus facile que d'arriver à ce qu'après, il n'en fût plus question. Les instances que les princes

1. Ambass. vénit., 19 mai 1614.

avaient faites pour les obtenir ne faisaient que venir à l'appui de leurs autres prétentions; si on les avait satisfaits, ils auraient bien vite obtenu qu'on leur accordât le reste.

Le maréchal de Bouillon se comportait certainement mieux vis-à-vis de la cour; mais le duc du Maine faisait le contraire. Ainsi allaient-ils de ce côté, se modifiant et changeant à chaque instant.

La reine avait résolu de tenir le 21 mai un nouveau conseil dans lequel on devait prendre des résolutions définitives. On avait fait prévenir le cardinal de Joyeuse, qui jusqu'alors s'était refusé à prendre part aux délibérations; et il avait promis à la régente de venir. Le duc d'Épernon, lui aussi, avait été rappelé. En sortant du dernier conseil il avait dit en bon gascon « que là il n'avait rien à faire et qu'il voulait aller à sa maison où il y avait toujours à faire quelque chose ». Son rappel semblait donc indiquer qu'on allait avoir recours à ses services.

Le jour même, le 20 mai, arriva de Sainte-Menehould une copie des arrangements définitifs conclus avec les princes. Les prévisions pessimistes de Bonzi ne s'étaient pas réalisées jusqu'au bout[1].

Les députés de la cour, autorisés par une nouvelle commission du roi signée le 5 mai 1614[2], suivirent le prince à Rethel et à Sainte-Menehould, et, après des délibérations aussi nombreuses qu'agitées, finirent par conclure la paix sous une forme assez différente de celle à laquelle on avait primitivement songé. On n'y spécifia pas la suspension des mariages avec l'Espagne; c'était là depuis le commencement l'objectif de Marie de Médicis et ce qui la rendait si faible quant aux autres exigences des princes. Il s'agissait en effet de procéder avec quelques égards pour le Roi Catholique

1. Matteo Bartolini, 20 mai 1614.
2. *Mercure françois*, 1614, t. III p. 425. Commission au duc de Ventadour et autres deputés du roy d'aller vers le prince de Condé pour conclure les articles de la paix.

dont les conseils belliqueux avaient été, d'autre part, si peu écoutés. Le prince voulant, de son côte, être assuré de ce chef par une promesse de la reine, elle s'exécuta au moyen d'une lettre qui constatait que ces projets de mariage avaient été communiqués au prince et aux autres princes et officiers de la couronne; mais qu'elle consentait à en retarder l'exécution jusqu'à la majorité du roi, « attendu que le temps de cette majorité est si proche, afin d'avoir l'avis du prince et d'assembler les États généraux[1] ». Le gouvernement fit tous ses efforts pour que cette lettre restât secrète; on ne put rien obtenir sur ce point de Condé, qui voulait rendre manifeste et visible à tous l'obligation où s'était placée la reine; il n'était pas fâché en outre de montrer que sa prise d'armes était née non pas du désir d'avancer ses intérêts particuliers, mais du seul zèle du service public.

Pour la signature des articles une difficulté se présenta. Après le premier prince du sang, chacun des princes associés prétendait avoir le premier rang, ce qui prouve à quel point l'accord était peu solide entre eux. On donna satisfaction à tous en décidant qu'il y aurait quatre copies du traité, signées chacune par le prince de Condé et ensuite par chacun des princes séparément.

Restait le duc de Vendôme, qui s'était tenu constamment en Bretagne, occupé à faire des fortifications et à se rendre maître tantôt d'un lieu, tantôt d'un autre. Il ne s'était jamais trouvé aux conférences pour la paix. On espérait néanmoins que lui aussi se trouverait satisfait des conventions arrêtées. La reine envoya pour le persuader M. de Cœuvres, son oncle, récemment arrivé d'Italie; le prince de Condé lui écrivit aussi dans le même sens. Comme il était seul, il paraissait aisé, s'il voulait faire le difficile, de le mettre promptement à la raison[2].

1. *Mercure françois*, 1614, t. III, p. 427. Lettre de la reine régente à monsieur le prince, faite sur le traité des mariages.
2. Ambass. vénit., 27 mai 1614.

Quant à l'instrument même du traité [1], l'article relatif aux États généraux y était ainsi conçu : « Les États généraux du royaume seront convoqués et assemblés en la ville de Sens à la manière accoutumée, dans le vingt-cinquième du mois d'août prochain, en laquelle les députés des trois ordres qui y assisteront pourront en toute liberté faire les propositions et remontrances qu'ils jugeront en leurs consciences être utiles pour le bien du royaume et le soulagement de ses sujets, afin que sur icelles Sa Majesté, par l'avis des princes de son sang, autres princes officiers, de la couronne, et principaux seigneurs de son conseil, puisse faire quelques bons règlements et ordonnances pour contenir un chacun en devoir, affermir les lois et édits faits pour la conservation de la tranquillité publique, et réformer en mieux les désordres qui peuvent donner quelque juste occasion de plainte et de mécontentement à ses bons sujets ».

Les fortifications de la citadelle de Mézières, qui étaient du côté de la ville, devaient être démolies, et, sur la supplication faite par M. le duc de Nevers, qu'il plût à Sa Majesté lui ordonner assignation d'une somme de deniers pour l'aider à construire une maison, au lieu de celle qu'il avait en la ville de Mézières et qui fut démolie lorsqu'on bâtit la citadelle, il fut accordé qu'on pourvoirait à l'assignation de ladite somme, après entente avec lui.

Le fort de Blavet, que l'on avait commencé à rebâtir devait être entièrement démoli et rasé, ainsi que toutes nouvelles fortifications faites en la province de Bretagne par qui que ce fût.

Les gens de guerre tant français qu'étrangers levés depuis le 1er janvier soit pour Sa Majesté, soit pour le prince de Condé, devaient être licenciés et les étrangers conduits hors du royaume par commissaires à ce députés par Sa Majesté et ledit prince dans douze jours après la

1. *Mercure françois*, 1614, t. III, p. 428. Articles de la paix arrêtée et conclue à Sainte-Menehould.

signature des articles de la paix. Il serait enjoint aux Français de se retirer en leurs maisons douze jours après que ceux-ci leur auraient été signifiés.

Le duc de Vendôme absent rendant l'obéissance due à Sa Majesté, elle entendait qu'il fût remis en son gouvernement, charges et honneurs, etc., et que toutes interdictions faites par lettres patentes ou autrement fussent levées et ôtées par autres lettres patentes. Sa Majesté confirmait et approuvait la décision des États de Bretagne qui avaient autorisé le duc à lever dans le pays l'argent nécessaire pour l'entretènement de ses gardes.

Toutes les garnisons mises dans les villes et places du royaume depuis le premier jour de janvier devaient être ôtées, excepté 100 hommes à Mézières, et 200 hommes en la ville de Soissons dont était gouverneur le duc de Mayenne.

Des lettres patentes devaient être expédiées à tous les Parlements avec les clauses nécessaires pour la sûreté et décharge des princes et officiers de la couronne qui avaient suivi le prince de Condé. Des lettres devaient être écrites par Sa Majesté aux princes, États et républiques alliés de la couronne pour leur faire entendre l'innocence et bonnes intentions desdits sieurs princes, officiers de la couronne et seigneurs qui les avaient assistés.

Sa Majesté accordait encore, pour tous les frais que lesdits sieurs princes, officiers de la couronne et seigneurs pouvaient avoir faits à l'occasion de ce mouvement, de donner comptant au prince de Condé la somme de 400 000 livres à départir par lui entre ses associés comme bon lui semblerait.

Elle accordait enfin au duc de Nevers de lui accorder un brevet et toutes autres expéditions nécessaires pour la survivance du gouvernement de Champagne au nom de son fils aîné.

Ces conventions furent conclues et arrêtées à Sainte-Menehould le 15 mai 1614. Lorsque les signatures furent

données, le prince de Condé, les députés du roi et tous les autres princes et seigneurs se rendirent au *Te Deum* et de là furent assister à un grand festin.

Tel fut ce traité de Sainte-Menehould, dans lequel la régente payait de concessions fort chères, la satisfaction d'avoir enlevé pour les mettre dans une pièce à part, les clauses relatives à la remise à plus tard de la célébration des mariages espagnols. Les députés ne s'en cachaient pas : « Jamais, disaient-ils, les princes n'auraient pensé pouvoir obtenir autant [1] ».

Ils se préparaient donc à venir à la cour. On s'attendait à ce qu'ils missent la main au gouvernement. Leur présence, dans ces conditions, devait rendre moindre l'autorité des ministres. Ceux-ci se préparaient à user des artifices ordinaires de la division, afin de mieux régner. Les effets ne tardèrent pas à s'en faire sentir. On sut bientôt que s'étaient produites parmi les absents quelques mésintelligences excitées par les ministres, qui redoutaient leur union, si propre à les faire tomber du rang et de l'autorité dont ils jouissaient dans toutes les importantes affaires.

Aussi, bien que les difficultés parussent terminées et que l'occasion prochaine de graves dangers fût supprimée, la couronne ne pouvait se promettre d'être complètement tirée d'embarras. On craignait que, dans la réunion des États, ne naquissent facilement de ces troubles qu'on avait déjà vus autrefois. Il fallait ajouter aussi qu'on devait, dans le même temps, convoquer deux assemblées générales, l'une du clergé, l'autre des huguenots. Étant donnée la faiblesse évidente du pouvoir royal, elles ne devaient pas manquer de hardiesse dans leurs prétentions. Les repousser serait dangereux; leur céder, d'un notable desservice pour tout le royaume [2].

1. Matteo Bartolini, 4 juin 1614.
2. Ambass. vénit., 27 mai 1614.

X

LE VOYAGE ARMÉ DE LA RÉGENTE ET DU ROI

Arrivée en France, maladie et mort de don Francesco, frère du grand-duc Cosme II. — Mort de Chateauvieux, du chevalier de Guise. — Départ de Scip. Ammirato, de Botti. — Négociations peu satisfaisantes du marquis de Cœuvres auprès du duc de Mantoue et du duc de Savoie. — Paroles évasives de l'ambassadeur d'Espagne à propos de la situation dans le Montferrat. — Mauvaises dispositions de Charles-Emmanuel. — Ambassade allemande en France. — Tentative contre le roi. — Rentrée à la cour de Longueville, du Maine, du maréchal d'Ancre. — Le prince mis en possession d'Amboise. — Nouvelles sommes tirées de la Bastille. — Vendôme continue à faire du désordre en Bretagne. — Le prince le soutient. — Ventadour envoyé au prince ne le trouve pas à Amboise. — Baptême du frère du roi et de sa troisième sœur. — Lettre du prince de Condé se plaignant des mauvais traitements faits aux siens sous les murs de Poitiers. — La régente se résout immédiatement à prendre les armes et à entreprendre un voyage dans les provinces. — La reine fait tenir devant elle une assemblée générale du conseil d'État. — Départ du roi et de la régente de Paris. — Le marquis de Cœuvres est remis en possession de Blavet. — Lettre du prince de Condé. — Séjour à Orléans. — La régente n'emmènera pas sa fille à la frontière. — Sejour à Tours, à Poitiers. — Excellent accueil fait au roi. — Empressement des protestants autour de lui. — Situation humiliée du prince de Condé. — Toute-puissance du ministre Villeroy. — Sejour du roi à Nantes. — États de la province. — Leurs réclamations. — Le duc de Vendôme vient s'humilier. — Les cahiers de doléances. — Satisfactions données. — Retour triomphal du roi.

(Mai-Septembre 1614.)

Le répit accordé à la régente à la suite du traité de Sainte-Menehould par la turbulence et l'avidité des princes,

ne fut pas de longue durée. Elle y gagna toutefois de mieux prendre ses mesures, de se décider à ses initiatives hardies, et de pouvoir diviser ses adversaires.

Elle éprouva en attendant un chagrin sensible. Vers la fin d'avril 1614, elle avait appris que son cousin le grand-duc de Toscane envoyait à la cour de France son frère don Francesco, pour y servir la reine[1]. Marie de Médicis l'attendait de jour en jour « pour le voir et chérir comme personne qu'elle aimait pour sa vertu, son affection envers elle, et la proximité dont il lui attouchait[2] ». Mais le prince tomba malade à son arrivée en France[3]; la maladie s'aggrava; il y eut rechute. Ammirato écrivait le 20 mai une lettre qui laissait encore quelque espoir dans la jeunesse du malade. Mais, le 4 juin, Matteo Bartolini annonçait que tout était fini dans les termes suivants : « C'est avec une grande impatience, mais avec autant de crainte que nous attendions, après les premiers avis de la grave rechute du prince don Francesco, qui s'en est depuis envolé au ciel, de nouvelles lettres, qui sont finalement arrivées le 2 juin au soir, nous apprenant la douloureuse nouvelle de sa mort; et, en aucun lieu après votre sérénissime maison, qui a été touchée de plus près, il ne pouvait y avoir de chagrin plus grand qu'auprès de Leurs Majestés et dans cette cour où Votre Altesse a des amis et serviteurs particuliers, où ce prince était si désiré et où lui étaient préparés par Leurs Majestés les honneurs que vous savez. J'allai sur le champ voir madame la maréchale d'Ancre, qui, ayant appris la nouvelle, me montra sa grande douleur; et comme je lui demandais conseil sur le temps où il convenait d'en informer S. M. la reine, elle me dit de tarder jusqu'au lendemain à lui donner une semblable nouvelle, parce que le matin suivant elle devait prendre un peu de médecine; et

1. Matteo Bartolini, 22 avril 1614.
2. Marie de Médicis, 22 juin 1614.
3. Scip. Ammirato, 20 mai 1614.

qu'il était bon d'agir ainsi parce que Sa Majesté aimait ce prince particulièrement [1]. » Cet événement regrettable pour la reine, l'était-il également pour la France? Il est permis d'en douter. N'était-il point assez d'avoir à satisfaire Concini? La cour prit le deuil et l'on vit se revêtir de noir outre la régente, la princesse d'Espagne, les dames d'honneur et la maréchale d'Ancre, la reine Marguerite et le cardinal de Bonzi [2].

Deux autres morts eurent lieu vers le même temps : l'une changeait les habitudes intimes de la reine; M. de Châteauvieux, son chevalier d'honneur et gouverneur de la Bastille, fut enlevé au milieu de mai 1614 [3]. L'autre parut un châtiment providentiel des vivacités de l'épée du jeune duc de Guise. Il était dans sa lieutenance, à Marseille. Une pièce d'artillerie qu'il essayait à Baux éclata [4]. Grièvement blessé, il mourut deux heures après. A cette nouvelle, rapporte Héroard, « le roi blêmit, dit en être fort marri, et un témoignage de son intérieur fut qu'il dit : « Il était toujours auprès « de moi; je n'allois jamais à la chasse qu'il ne vînt avec « moi [5]. » Ce fut une perte regrettable. Le chevalier de Guise avait des talents et la faveur royale.

Un assez grand changement se produisit aussi vers la même époque dans la petite cour italienne de la reine. Pendant que Matteo Bartolini était nommé résident auprès du gouvernement français [6], le sage Ammirato, depuis longtemps éloigné de son pays, et qui était devenu malade, recevait avec joie, au moment où il commençait à mieux aller, son congé du grand-duc [7]. Nous allons nous séparer [8] de

1. Matteo Bartolini, 4 juin 1614.
2. Matteo Bartolini, 17 juin 1614, 2e dép. — Le deuil de l'ambassadeur et de sa maison fut évalué par lui à 183 écus.
3. Matteo Bartolini, 20 mai 1614.
4. Matteo Bartolini, 7 juin. — Ambass. venit., 24 juin 1614.
5. Héroard, t. II, p. 141.
6. Matteo Bartolini, 22 avril 1614.
7. Matteo Bartolini, 6 mai. — Ammirato, 20 mai, 4 juin 1614.
8. Scip. Ammirato, 17 juin 1614.

cet honnête et consciencieux serviteur, qui reçut de la reine, au moment où il partit, des témoignages d'affection et de bienveillance et fut chargé par elle de porter ses compliments de condoléances à la cour de Toscane pour la mort de don Francesco [1]. Le 9 juillet Ammirato écrivait de Lyon sa dernière dépêche d'une mission qu'il avait remplie en France avec honneur, modestie et distinction. Il avait, avant son départ, reçu un collier d'or de 450 écus. Matteo Bartolini lui rend ce témoignage que partout on lui parlait d'Ammirato dans les termes les plus honorables. Le chancelier lui avait dit qu'il avait parfaitement servi Son Altesse à la cour et ajouta qu'il le disait sans cérémonie [2]. Quant au tenace Botti, le moment de son départ n'était pas encore venu. Il était arrivé à réaliser une partie de ses désirs : la régente lui avait accordé un présent royal de 20 000 écus, et il écrivait le 24 mai qu'il avait fini de le toucher. On lui avait, en même temps, assuré de France une bonne pension de 3 000 écus par an. Il pouvait s'en retourner; mais il se prétendait encore retenu par les troubles civils et la nécessité de veiller au grain. La vérité c'est qu'il se sentait plus à l'aise à Paris qu'à Florence pour obtenir d'Espagne une pension qu'il espérait [3]. La régente finit cependant par se débarrasser de lui. Elle le renvoya chargé de félicitations pour « la bonne et sage conduite qu'il avait tenue en toutes ses négociations pendant qu'il avait résidé ambassadeur du grand-duc près du roy monsieur son fils, la satisfaction qu'ils avaient de son procédé et affection, et l'estime qu'ils en faisaient [4] ». Ainsi muni de bonnes paroles pour le grand-duc, la grande-duchesse mère et la grande-duchesse régnante, Botti n'avait pas encore quitté Paris le 30 août. C'est que la reine s'en tenait maintenant à sa

1. Marie de Médicis, dépêches du 22 juin 1614. Voir l'Appendice.
2. Matteo Bartolini, 1er juillet 1614.
3. Matteo Botti, 24 mai 1614.
4. Marie de Médicis, 20, 22 juillet 1614. Voir l'Appendice.

prose congratulatoire; elle lui avait promis de l'assister « pour la grande affaire »; or ce n'était rien moins que le cardinalat. Quant à sa pension, les circonstances forçaient à la remettre à plus tard [1]. Ce n'était pas la monnaie dont Botti voulait se payer; il resta. Le gouvernement dut céder, et fixa sa pension à 2 000 écus. Botti en informa son gouvernement par des lettres du 26 septembre et se retira enfin [2], mais à combien petites journées! Le 10 octobre il annonçait son départ d'Essonne [3] et enfin, le 5 novembre, à Lyon, écrivait sa dernière dépêche. C'était un gain certain que la disparition de ce personnage encombrant et quémandeur.

Bien avant lui était parti pour Rome avec sa femme l'ambassadeur Tresnel; la régente avait donné à celle-ci une croix de 2 000 écus [4]. Elle chargea l'ambassadeur de remercier le grand-duc de Toscane de la part qu'il avait prise « à la composition des mouvements en France », et de l'assurer qu'il ressentirait les effets des moyens que la paix du royaume pouvait donner au roi son fils d'être utile à ses amis et alliés [5].

C'était là une preuve qu'il était bien nécessaire de fournir en Italie, où la situation embarrassée du gouvernement français permettait de maintenir un *statu quo* rendu plus dangereux par sa durée. La mission du marquis de Cœuvres avait fort médiocrement réussi. Le duc de Savoie n'avait pas mieux demandé que de s'aboucher à Nice avec cet envoyé. Mais la prise d'armes des princes et l'ouverture des conférences de Soissons furent pour Charles-Emmanuel une occasion toute naturelle de se dérober une fois de plus. Le marquis de Cœuvres eut enfin la possibilité de voir le duc de Mantoue au commencement de mars. Il envoya aussi-

1. Matteo Botti, 30 mai 1614.
2. Matteo Botti, 29 septembre 1614.
3. Matteo Botti, 10 octobre, 5 novembre 1614.
4. Matteo Bartolini, 3 mai 1614.
5. Marie de Médicis, 1er juillet 1614. Voir l'Appendice.

tôt un courrier à la cour de France. Le résultat de ses négociations avait été que le duc consentirait à prendre pour femme l'infante sa belle-sœur, à la condition que la régente, l'empereur et le Roi Catholique lui donneraient leur parole, dans le cas où le duc de Savoie ferait la moindre innovation à son préjudice, de le protéger et de le soutenir. La petite princesse devait rester avec sa mère. Quant à la question des dommages à réparer, on pouvait, pour le moment, n'en plus parler; elle resterait indécise; quant aux rebelles, il ne ferait point de difficulté pour les rétablir. Le cardinal-duc ayant consenti à tout ce qu'il pouvait pour se conformer au goût de Leurs Majestés, et pour sortir une bonne fois de ces difficultés, suppliait que l'on s'arrangeât de manière à faire désarmer immédiatement la Savoie et à obtenir que les milices du Catholique évacuassent le Montferrat, déjà trop endommagé et saccagé par elles [1].

Il est certain que le marquis de Cœuvres eut les plus grands déboires dans ses négociations [2]. A son retour de Mantoue, il passa par Turin et y vit le duc de Savoie [3]. Le Savoyard, qui avait mis au jeu dans les conférences de Soissons, ne se montra guère disposé à lui prêter l'oreille, et le marquis de Cœuvres revint de Mantoue le 20 juin [4], sans que la situation eût fait le moindre progrès en Italie. Quant au mariage de Toscane et de Savoie, l'ambassadeur d'Espagne pouvait dire que le duc « continuait à faire la bête [5] ».

Cette attitude équivoque du duc Charles-Emmanuel devait rendre bien difficile à Paris la situation du résident de Mantoue. Il s'en expliqua un jour avec Matteo Barto-

1. Ambass. vénit., 18 mars 1614.
2. Négociations de M. le marquis de Cœuvres pendant ses ambassades à Rome et en d'autres endroits d'Italie, depuis 1613 jusqu'en 1641. Bibliot. nat., n° 9194. Fonds fr.
3. Ambass. vénit., 13 mai 1614.
4. Matteo Bartolini, 20 mai 1614.
5. Matteo Bartolini, 17 juin 1614, 2e dép.

lini. Il lui parla du mauvais état dans lequel se trouvaient les affaires du Montferrat. Les députés de son maître s'étaient, disait-il, comme retirés de Milan, sans être arrivés à aucune conclusion; quant au duc de Savoie, il levait plus de troupes que jamais; son maître était heureusement en ordre pour se défendre. Il se plaignait enfin amèrement que l'Espagne, après y avoir mis les mains, ne réussît pas à procurer la paix de l'Italie. Le Florentin lui répondit, en alléguant toutes les raisons qu'il fut capable de trouver, que le roi d'Espagne n'avait cessé de travailler à cet objet, qu'à plusieurs reprises il avait fait dire au duc de Savoie, par l'intermédiaire de son gouverneur de Milan, qu'il eût à désarmer, en faisant toutes les démonstrations humainement possibles à faire. On avait pu voir en secret que Sa Majesté avait eu à cet égard les plus saintes intentions. A quoi le résident de Mantoue répondit immédiatement que ces intentions le gouverneur de Milan ne les avait en rien manifestées, et qu'il s'était montré tout à fait partial pour la Savoie. L'ambassadeur d'Espagne répliqua que plus le duc de Savoie se tiendrait dans l'obstination à ne point vouloir désarmer, et à conserver toujours les mêmes prétentions, plus il convenait au cardinal-duc de se confier en l'excellente protection du Roi Catholique, lequel l'avait si hautement favorisé de la promesse de son assistance; il ajouta que la Reine Très Chrétienne s'unissait à son roi pour désirer le bien du duc de Mantoue qu'ils considéraient bien certainement consister dans un mariage avec sa belle-sœur [1].

C'étaient là des paroles générales et qui impliquaient une médiocre garantie. Le duc de Mantoue ne pouvait pas attendre grand appui de la France, parce qu'il s'était trop engagé avec l'Espagne; et, dans ses conversations, la régente n'avait pas caché les conséquences qu'elle tirait de cette attitude. Le seigneur don Innigo ne se montrait pas non plus

1. Matteo Bartolini, 15 juillet 1614.

très franc du collier lorsque, dans une de ses conversations avec Matteo Bartolini, il lui disait : « Que peut-on faire davantage, si le duc de Savoie, ne voulant pas obéir au Roi Catholique, répond qu'il entend agir dans sa maison comme bon lui semble? » et en ajoutant que « si l'on faisait du mal au père, il en résulterait un grand dommage pour les fils, qui sont infants d'Espagne et ne méritent pas du roi un pareil traitement[1] ».

Charles-Emmanuel ne cessait de montrer ses mauvaises dispositions à l'égard de tout ce qui était français dans son entourage. Depuis longtemps le duc de Nemours se tenait à sa cour en soupirant mal satisfait. On sait que le duc lui avait promis une de ses filles; mais il retardait sans cesse la réalisation des vœux de Nemours. Celui-ci, ennuyé d'être ainsi remis de jour en jour, quitta subitement la cour de Savoie. Il fut rejoint par le marquis de Lanz, qui, au nom du duc, le supplia de retourner. Mais Nemours était fatigué de ces longueurs. On attendait son retour à la cour de France pour la fin de juillet[2].

Il était venu vers cette époque à la cour de France un ambassadeur extraordinaire de l'empereur; les affaires se gâtaient en Allemagne pour la succession toujours non réglée de Clèves, Berg et Juliers; et il y avait à Metz quelques affaires à débattre avec la France. Le séjour de cet envoyé fut assez long. Au commencement, il fit des offres d'assistance à la reine; elle paraît les avoir écartées. Au moment de son départ il revint sur des propositions d'alliance avec la couronne de France, vu les progrès des princes protestants, qui, unis avec les huguenots français, pouvaient un jour causer des troubles fort graves et lui apporter de gros embarras; il devait donc y pourvoir par des remèdes suffisants. Il rapporta comme réponse que la minorité du roi ne permettait pas de prendre de semblables

1. Matteo Bartolini, 15 juillet 1614.
2. *Ibidem*. — Ambass. vénit., 8 juillet 1614.

résolutions; que la même demande avait été faite par les princes protestants et qu'ils avaient reçu la même réponse; Sa Majesté ne laisserait pas toutefois d'interposer son autorité entre les uns et les autres, afin que les affaires s'arrangeassent et que l'empereur pût en recevoir toute satisfaction[1]. Ce n'était évidemment pas le moment de rien tenter à l'extérieur.

Il est certain que l'état d'incertitude et de malaise où l'on se trouvait à la cour au mois de juin 1614 paraissait favorable à la perpétration de mauvais desseins : « C'est un cas étrange qui s'est présenté ces jours-ci, écrit Matteo Bartolini : un traître d'homme, on ne peut l'appeler autrement, voulait aller tuer le roi; il entra dans sa chambre et se mit à gesticuler. Il fut aussitôt remarqué et arrêté. De lui-même il dit qu'il voulait tuer le roi. Fort heureusement on ne trouva sur lui aucune arme. Lorsqu'il se vit pris, il proféra les paroles suivantes : « Vous n'avez pas mon fils, qui a les « mêmes intentions que moi ». Il est encore prisonnier et l'on a déjà commencé à le torturer; on le fera mourir tranquillement dans la Bastille, et gare à son fils qui a une aussi bonne intention. C'est véritablement une chose incroyable que nous ayions si souvent à nous ressentir de ces personnes mélancoliques[2]. »

C'est dans un état troublé des esprits, au milieu de dispositions qui semblaient incliner plus à la révolte qu'à la fidélité, que la régente devait assurer l'exécution du traité de Sainte-Menehould.

Le prince de Longueville fut le premier qui revint à la cour. Il arriva par les postes, et se rendit immédiatement auprès du roi et de la reine, qui le reçurent sans aucune marque de mécontentement, mais d'une façon tout à fait courtoise et affectueuse[3]; de retour à la maison, il y trouva

1. Matteo Bartolini, 6 mai. — Ambass. vénit., 10 juin 1614.
2. Matteo Bartolini, 7 juin 1614. — Malherbe à Peiresc, 31 mai, 1er juin 1614.
3. « M. de Longueville est arrivé aujourd'hui sur les cinq ou six

un billet de Leurs Majestés qui lui faisaient la grâce d'une pension annuelle de 33 000 écus. Quatre jours après arriva aussi le duc du Maine. Allèrent à sa rencontre et l'accompagnèrent un bon nombre de seigneurs avec plus de 300 chevaux. Il fut également se présenter à Leurs Majestés, qui l'accueillirent avec la même bonté et lui accordèrent aussi d'avoir pour femme, Mlle de Vendôme, qui était pourvue d'une dot magnifique[1].

On vit revenir en même temps des parages où il avait été chercher un abri contre la tempête, le maréchal d'Ancre. « Il était accompagné, dit l'ambassadeur vénitien, d'une suite considérable avec laquelle il a pu faire connaître à chacun combien il va toujours croissant davantage en réputation et en estime. Il a eu avec ces princes des entretiens tout confidentiels, ce qui est une preuve certaine de l'intelligence que l'on croit qu'il a eue avec eux dès le commen-

heures du soir. Il est allé descendre chez M. le comte de Saint-Pol et de là s'en sont venus sur les sept heures chez le Roi. Sa Majesté était sur le perron qui est au bout de la galerie dorée, où vous vîtes recevoir les ambassadeurs d'Espagne pour le mariage. Comme M. de Longueville est entré dans la galerie, il n'y a pas eu fait une douzaine de pas, que le Roi est sorti du perron et est venu au-devant de lui et l'a rencontré plus près de la porte que de là où il était parti. Je m'étais mis tout auprès du Roi, mais, sur le point de la révérence, il s'est fait un mouvement qui m'a porté à trois ou quatre pas de là. M. de Longueville a fait quelque petite harangue, et le Roi une réponse encore plus courte; mais il n'a pas été possible que j'en aye rien entendu. Le roi lors s'en allait souper; M. de Longueville a été à la moitié de son souper, où il ne s'est parlé que de propos communs. De là M. de Longueville s'en est allé aux Tuileries voir la Reine : elle était au bout de la grande allée, où elle oyait chanter le Villars et un page que la reine Marguerite y avait amenés; la Reine était debout. M. de Longueville, après deux grandes révérences, lui baisa le bas de sa robe. Elle lui fit signe, avec la main, qu'il se relevât, ce qu'il fit, et se retira deux pas en arrière, sans dire mot quelconque. Lors la Reine lui dit : « D'où êtes-vous parti aujourd'hui? » Il répondit qu'il était parti de Trie à cinq postes d'ici. Puis elle lui dit que la barbe lui était venue et qu'il la fallait couper; ce fut là tout le discours. La Reine était masquée, qui fut cause que l'on ne put rien juger de sa passion par son visage. » (Malherbe à Peiresc, 31 mai, 1er juin 1614.)

1. Matteo Bartolini, 4,17 juin, 1er juillet 1614.

cement[1]. » Concini était malade, ce qui lui permit encore de manœuvrer secrètement[2].

Quant au prince de Condé et aux autres, on ne savait quand ils étaient disposés à retourner. Ils avaient cependant lieu d'être satisfaits, puisque le prince de Condé était entré en possession d'Amboise, et qu'on avait versé entre ses mains l'argent qui lui était destiné. Il avait pu ainsi licencier ses troupes. Après avoir montré peu d'empressement à se représenter à Leurs Majestés, il manifestait maintenant la résolution de n'en rien faire. « Cela, écrit Matteo Bartolini, ne peut que causer de nouvelles brouilleries, comme on les appelle ici, et Dieu veuille que l'on ne tombe pas dans une situation pire que précédemment[3]. »

La cour avait donc résolu de ne pas sortir de Paris. Le prince de Condé continuait à avoir un parti puissant dans le conseil; il était averti par ses partisans de tout ce qui s'y passait et se faisait valoir à son avantage. Il fallait remédier à cette situation, ce qui était fort difficile, sous peine de le voir agir de plus en plus à son gré et régler toutes choses en sa faveur et avec peu de réputation pour les autres.

Le résultat de cette attitude fut qu'on tira encore 500 000 francs de la Bastille, afin de régler de nombreuses dépenses faites par le roi dans ces occurrences, et de donner une paie aux Suisses. Ceux-ci étaient logés à deux lieues de Fontainebleau. C'était une fort belle troupe; ils ne faisaient pas de dégât dans le pays, payant promptement leurs vivres, bien au contraire de la soldatesque française, qui ruinait toutes choses partout où elle passait et logeait[4]. Aussi ne

1. Ambass. vénit., 10 juin 1614.
2. Matteo Bartolini, 4 mai 1614. — « M. le maréchal d'Ancre arriva hier dans une litière, à ce que l'on m'a dit, à cause de sa sciatique; ceux qui le virent alors et qui le sont allés voir aujourd'hui m'ont dit qu'il a fort mauvais visage. Mme la maréchale d'Ancre était à la fenêtre de sa chambre à le voir arriver, et cria à ceux qui le descendirent de la litière : « Gardez-vous de le blesser. »
3. Matteo Bartolini, 17 juin 1614.
4. Matteo Bartolini, 6 mai 1614.

songeait-on pas à désarmer les Suisses, tandis que l'autre soldatesque extraordinaire fut complètement dispersée.

On n'avait point de Bretagne de bien bonnes nouvelles. « *Vandomo continua in Brettagna di far qualche cosetta* [1]. » La régente y avait, comme on sait, envoyé le marquis de Cœuvres, à son retour d'Italie. Mais sa correspondance n'avait pas bien éclairci les intentions du duc; il en ressortait cependant qu'il opposait des difficultés et des dilations pour se désister des nouveautés qu'il continuait à faire dans la province.

Le marquis de Cœuvres fit enfin savoir que le duc abattrait les fortifications de Blavet; mais qu'il voulait auparavant entrer avec cinquante gentilshommes dans la ville de Nantes et avec vingt-huit dans le château, en disant qu'on ne pouvait l'en empêcher, vu que, ses gouvernements lui étant rendus comme auparavant, la permission d'entrer comme gouverneur dans les places dudit gouvernement s'ensuivait naturellement. La régente ne parut pas disposée à lui faire cette concession; car elle craignait qu'il eût des intelligences dans ces villes où il était fort aimé de la noblesse. On était avisé d'autre part qu'il faisait des levées de troupes et les tenait à la débandade; et que le prince de Condé en faisait de même.

La régente avait écrit au prince que Vendôme n'exécutait pas l'accord. Condé répondit qu'il le ferait; que ce qu'il demandait était juste et que Sa Majesté devait le lui accorder sans aucune difficulté. La reine lui expédia alors M. de Ventadour pour le disposer à venir à la cour, afin de traiter diverses questions et de régler notamment celle des États. Le prince en fut informé; il envoya immédiatement quelqu'un au-devant de Ventadour, sachant quel message il apportait, pour l'empêcher d'aller plus loin. Mais Ventadour continua son chemin. Il ne trouva pas Condé à Amboise. Le prince

1. Matteo Bartolini, 17 juin 1614.

était allé à Saumur où se tenait une assemblée de huguenots.

« Je causais aujourd'hui avec un ami, nous dit le résident Matteo Bartolini; il me disait que le prince ne veut en aucune façon revenir en cour jusqu'à la majorité du roi; il amusera le tapis jusque-là. C'est lui qui fait faire ce personnage à Vendôme, et à ce moment-là il se trouvera fort et avec un parti puissant; il s'ingéniera alors pour avoir la plus grande part dans le gouvernement et pour conduire le ballet suivant son intérêt. Ç'a toujours été son but dans tous les soulèvements dont il a été cause; et il paraît que maintenant cela commence à lui réussir[1]. »

M. de Villeroy revenait à ce moment de Villeroy où il était resté quelques jours un peu indisposé, d'aucuns disaient fort mécontent de la nouvelle saignée qui venait d'être faite aux caisses de la Bastille.

Ce n'était cependant pas que la régente ne montrât son vif désir de réaliser des économies. On célébra au Louvre, le dimanche 15 juillet, en la chapelle qui était dans la tour de l'antichambre de la reine, le baptême du frère du roi et de sa troisième sœur. Le premier fut tenu sur les fonts par le cardinal de Joyeuse et la reine Marguerite; on lui donna le nom de Gaston, la reine ayant voulu rétablir le nom de Gaston de Foix, qui était du sang de Navarre. La marraine donna au jeune prince six mille écus de joyaux, qu'à vrai dire elle emprunta. Quant à la princesse elle fut présentée par sa sœur aînée la princesse d'Espagne et le cardinal de la Rochefoucault. Elle reçut le nom de Henriette-Marie, qui unissait les deux noms de son père et de sa mère. Le cardinal Bonzi célébra la cérémonie qui fut toute privée, pour éviter l'occasion d'une plus grosse dépense[2].

1. Matteo Bartolini, 17 juin 1614.

2. « Le baptême de Monseigneur et de la petite Madame se fit le dimanche 15 de juin 1614 entre midi et une heure au Louvre, en la chapelle de la Reine. Monseigneur avait ce jour-là six ans sept semaines et deux jours; Madame quatre ans, six mois et trois

C'était le moment où la régente avait l'habitude de faire un séjour à Fontainebleau; elle résolut de différer son départ jusqu'au samedi suivant, désirant attendre auparavant le retour du duc de Ventadour, qui avait été renvoyé par le prince de Condé. Mais comme la chaleur commençait à venir et que la situation politique ne paraissait pas s'améliorer, la cour se transporta simplement à Saint-Germain, à la très grande satisfaction du roi, tout heureux de sortir dans la campagne pour la chasse. On devait y rester quinze jours[1]. La maréchale d'Ancre se trouva malade à ce moment; elle resta à Paris. La reine envoyait tous les jours la visiter. Quant à son mari, il continuait à aller beaucoup mieux[2].

Ce séjour, pendant lequel le roi courut avec passion le cerf, se trouva subitement abrégé[3]. La lettre suivante du

semaines. Il y avait pour drap de pied un tapis velu, tendu emmi la place et dessus un escabeau d'environ deux pieds de hauteur, couvert d'une tavaille de toile d'argent et sur icelui un bassin vermeil doré. A la main droite, près de l'autel, il y avait une table sur laquelle etaient deux carreaux de drap d'or et deux chrêmeaux, l'un de fine toile et l'autre de satin blanc, avec un grand vase d'eau d'ange. De l'autre côte, à l'opposite, était une autre petite table où étaient les saintes huiles, la mitre et autres ornements. Sur l'autel il y avait six cierges de cire blanche et la croix au milieu et de plus deux flambeaux sur deux fenêtres au-dessus dudit autel. Monseigneur et Madame étaient vêtus de satin blanc. Monseigneur était à genoux et tête nue devant l'escabeau, sur un carreau; son aumônier près de lui, tenant un cierge en la main, lui fit dire tout haut le *Pater* et l'*Ave*; l'ayant dit, il se leva. Le cardinal de Bonzi, qui célébrait, assisté de trois aumôniers et du curé de Saint-Germain, lui demanda s'il se souviendrait bien de cette cérémonie, à quoi il répondit en souriant qu'il n'avait garde de l'oublier et qu'il se souviendrait bien d'autre chose. La reine Marguerite, marrine, et le cardinal de Joyeuse, parrin, étaient derrière lui. Derrière la petite Madame, étaient Madame et le cardinal de la Rochefoucault, elle marrine et lui parrin. Le nom de Monseigneur est Gaston-Jean-Baptiste, et de Madame, Henriette-Marie. On leur appliqua la sainte huile sur la poitrine et entre les épaules, avec les cérémonies accoutumées suivant l'usage de Paris, et sans eau, ayant le baptême été célebré incontinent après leur naissance. » (Malherbe à Peiresc, 23 juin 1614.)

1. Matteo Bartolini, 17, ambass. vénit., 24 juin 1614.
2. Matteo Bartolini, 1er juillet 1614.
3. Héroard, t. II, p. 141.

prince de Condé venait d'inspirer à la régente des résolutions, cette fois décisives :

« Madame,

« Il faut qu'avec un sanglant déplaisir d'une offense que j'ai reçue je donne à Votre Majesté un récit véritable de ce qui s'est passé à Poitiers. Sachez donc, madame, qu'ayant, avec votre permission, envoyé à Poitiers, M. de la Trie, j'écrivis une lettre à l'hôtel de ville pour démontrer ma sincère affection à votre service et comment, à la fin de ces mouvements, toutes choses s'étant apaisées, j'étais rentré dans l'honneur de vos bonnes grâces; j'ajoutai quelques plaintes contre l'évêque, lequel avait mal parlé de moi d'une façon si indigne, que j'en aurais tiré vengeance, n'eût été le respect de Votre Majesté et aussi la promesse par moi faite au président Jeannin, dans le traité, d'oublier tout, comme je désirais qu'il en fût de même de la part de Votre Majesté; et je n'aurais pas manqué de l'embrasser, comme je le ferais de tout cœur vis-à-vis de tous ceux qui vous ont servie fidèlement.

« Mais, madame, voyez les deux torts irrémissibles dont je vous demande justice, en vous suppliant de vouloir bien me la faire exemplaire. Il y a donc trois jours, madame, que La Trie allant avec M. de la Blanchardière, tous deux seuls, furent assaillis par des hommes qu'avaient suscités l'évêque et Saint-Georges. Leur première parole fut : « Tu as porté des lettres de ton prince contre notre « révérend évêque »; sur ce, ils mirent leurs mains à l'épée et quatre-vingts hommes apostés leur tirèrent des arquebusades; ils atteignirent en cinq ou six endroits le sieur de la Trie et tuèrent son laquais et un habitant; puis ils s'en retournèrent en triomphe à l'évêché où Saint-Georges les fit retirer. L'évêque mit des gardes dans le clocher de l'église et devant sa porte pour les garder; M. de la Trie fut mené à la maison du maire de la ville, où chaque jour on

menaçait de venir le tuer; et cent tentatives en ont été faites. C'est pourquoi ledit de la Trie envoya le sieur de la Blanchardière pour m'en faire ses plaintes, lequel me trouva retournant à Amboise du voyage que connaît Sa Majesté et duquel lorsque je lui ferai connaître les particularités, elle recevra toute satisfaction de l'honneur que j'ai reçu. Averti donc de ce fait, Votre Majesté peut juger si le ressentiment d'une aussi grande offense me donna sujet de délivrer un mien ami, un homme qui souffrait pour l'amour de moi et sous votre protection, du danger où il se trouvait. Et pour enlever tout soupçon aussi bien à Votre Majesté qu'à la ville de Poitiers, je renvoyai toute la noblesse qui me suivait, et avec quinze cavaliers seulement je résolus de venir le tirer de Poitiers et de l'emmener avec moi, ce que je fis sur l'heure. M'étant donc acheminé avec cet équipage et suite, j'arrivai à deux heures près de la cité, où je trouvai ledit La Trie, qu'ils avaient fait sortir par artifice, et je résolus de finir mon voyage par en avoir les informations et, ayant passé le fleuve, en arrivant à cinq cents pas de la porte, j'y trouvai (que Votre Majesté me pardonne si je le dis) un jeune homme qui se dit envoyé par Votre Majesté à Poitiers, nommé Beaulieu-Persac, qui me dit avoir commission de Votre Majesté d'ordonner à ceux de Poitiers de faire sans exception tout ce que commanderait l'évêque; et que si l'évêque n'approuvait point que j'entrasse à Poitiers, son ordre était de dire que l'on fît ce qu'il voudrait. Je ne laissai pas d'aller jusqu'à la porte, laquelle me fut refusée et avec une très grande insolence par un coquin nommé Berlan, lequel a dit qu'il le faisait par commandement de ses seigneurs.

« Madame, telles sont les dépêches qui viennent du sieur Felypeaux et de son beau jugement, qui font faire ces tirs et donnent un tel crédit à des hommes capables de pareils faits contre votre intention. Je vous demande justice de cet évêque et des autres; et qu'il plaise à Votre Majesté d'agréer

que je la tire de Saint-Georges. Madame, l'évêque a fait sonner le tocsin, il a commandé de tirer des arquebusades du haut des murs. Il s'en est fallu de peu qu'il n'ait tué deux des miens que j'avais envoyés pour leur dire mes raisons, leur faire connaître ma suite et le désir que j'avais de faire entrer la Fuzelières. L'évêque a été aux portes avec le pistolet armé. Malaguis était le capitaine de la porte qui m'a été refusée. Votre Majesté jugera combien de potences peuvent châtier et effacer ce crime en temps de paix et après lecture d'une lettre en ma faveur; encore que, quant à l'autre, le style froid et languissant dont l'avait écrite le sieur Felypeaux, m'eût détourné de la donner. Madame, le roi défunt, pour un simple refus fait à Montlhéry à ma compagnie d'hommes d'armes, en fit faire de tels exemples qu'ils se le rappelleront toujours; faites-moi la grâce de me donner avec l'honneur qui se doit à ma qualité, la satisfaction de châtier ces rebelles et cet évêque séditieux. Ce gentilhomme rendra compte à Votre Majesté de ce qui s'est passé et me rapportera sa volonté. En attendant, pour ma satisfaction, j'exercerai le plus de ressentiment que je pourrai contre Saint-Georges et je favoriserai La Trie de tout mon pouvoir.

« Je vous supplie très humblement de considérer cette affaire arrivée le lendemain du jour où ont cessé les mouvements, et ma qualité en laquelle la vôtre est criminellement offensée. Je mourrais plutôt de mille morts que de supporter un pareil affront, et avec les effets, je vous ferai foi que je ne désire rien d'autre que votre service et contentement. Je suis, etc.

« De Chatellerault, le 25 juin 1614.

« Votre très humble et très obéissant serviteur et sujet,

« HENRY DE BOURBON [1]. »

1. Ambass. vénit., 8 juillet 1614.

Cette lettre, d'un ton vif et menaçant, demande quelques explications. Il y avait dans la ville de Poitiers, qui était la capitale du Poitou, deux factions, dont l'une suivait l'évêque, Henri-Louis de Chesteignier, et l'autre, beaucoup moins nombreuse, le lieutenant de la province, M. de Rochefort, favori particulier du prince de Condé. A la fin de juin, ces deux factions étaient en présence pour l'élection d'un nouveau maire. Le parti de l'évêque voulait faire un choix agréable à Leurs Majestés; les amis de Rochefort entendaient pousser ce personnage. A la réquisition de son favori, le prince de Condé envoya à Poitiers, un gentilhomme, ce M. de la Trie, pour s'employer en faveur de Rochefort. La Trie, ayant été plutôt maltraité, comme on l'a vu, Rochefort fit venir le prince lui-même; ayant su qu'il venait à Poitiers, l'évêque en personne, revêtu d'un corselet et avec une suite nombreuse, se dirigea vers la porte et comme le prince était sur le point d'entrer, il la lui fit lever sous le nez même. En même temps le prince commença à être salué de balles par quelques cavaliers que l'évêque avait avec lui, et M. de Saint-Georges, cousin de l'évêque, tua un de ses gentilshommes. Il ne restait plus au prince qu'à se sauver. La ville put créer son maire conformément au goût de la régente.

C'est sous le coup de ces événements que le prince de Condé écrivit sa lettre. En attendant la réponse, il avait commencé par se donner à lui-même une satisfaction, en saccageant une seigneurie de M. de Saint-Georges et en menaçant de la brûler. Cédant cette fois à une heureuse inspiration ou à des conseils énergiques, la régente prit la résolution de se rendre immédiatement à Paris et de là à Orléans, à la tête d'une armée. Elle envoya M. de Monserat à M. le Prince et donna l'ordre du départ pour le lundi suivant. On commença immédiatement à préparer ses bagages [1].

1. Matteo Bartolini, 3 juillet 1614.

L'opinion de la régente était qu'il fallait absolument remettre les princes dans l'obéissance. Avant de partir, le roi voulut essayer son armure, et se réjouit de l'avoir plusieurs heures sur lui, montrant le plus grand plaisir à se trouver armé[1].

Ce voyage que la régente et le roi allaient entreprendre s'expliquait par les plus sages considérations. Condé continuait à faire une opposition qui pouvait devenir dangereuse et Vendôme résistait ouvertement en Bretagne. Il fallait briser cette double résistance. La régente s'était aussi mis en tête de faire, si bon lui semblait, l'échange des princesses. Peut-être eût-ce été un moyen, si le roi parvenait pendant ce temps à sa majorité, d'éviter les États généraux. Mais en tout état de cause, la fascination qu'exercerait invinciblement sur le peuple, la présence du roi à la tête d'une armée dans un grand nombre de provinces, était de nature à faire tourner dans le sens le plus favorable les élections aux États généraux. Le voyage armé de la régente et du roi était donc une manœuvre non moins habile que prompte et hardie. La suite des événements le montra.

Sur les six mille Suisses on en avait licencié trois mille; le restant avait été acheminé vers la Bretagne pour mettre Vendôme à la raison. On les fit tout à coup retourner et le 2 juillet au matin ils commencèrent à marcher vers Orléans. Le dessein de la reine était que, lorsque les affaires du Poitou auraient été arrangées, ce qui ne tarderait pas, espérait-on, ils poursuivraient leur route vers la Bretagne.

« Il n'est pas douteux, écrit Matteo Bartolini, que si Leurs Majestés passent seulement la rivière de Loire, avec une avant-garde de trois mille Suisses et eux ensuite avec leurs gardes ordinaires et toute la cour, le tout ne soit pour s'arranger très rapidement. Mais je crois bien que d'ici à lundi le maréchal de Cœuvres sera revenu d'auprès de Vendôme et Monserat d'auprès de M. le Prince, et qu'ils rappor-

1. Ambass. vénit., 8 juillet 1614.

teront des réponses telles que Leurs Majestés n'auront point à bouger. Cependant présentement on a décidé et résolu le départ pour samedi ou lundi prochain; et voici que le prince se fait fort de tout prétexte pour s'en aller ici ou là et pour ne pas revenir en cour avant la majorité du roi [1]. »

Les choses suivirent un tout autre cours que ne semblait le prévoir le résident florentin. Le duc d'Épernon et le duc de Guise, qui devait intervenir aux États de Provence, reçurent l'ordre de surseoir à leur départ. Ils allaient être pourvus de commandements.

« On ne croyait pas entièrement, écrit le Florentin, que les choses fussent pour prendre ce tour subit. Mais Sa Majesté et le conseil ont trouvé mieux de faire ainsi, pour ne pas laisser prendre plus de pied au mal [2]. »

Le 4 juillet au matin, le Parlement se réunit au Louvre, toutes chambres réunies, avec le prévôt des marchands, et là ils représentèrent au roi qu'il ne devait point sortir de Paris, où sa personne pouvait être le plus en sûreté, le priant de vouloir bien ne pas partir. Le jeune roi, après les avoir remerciés, répondit « qu'il voulait sortir en campagne et qu'il y était parfaitement résolu ». Le lendemain matin, de bonne heure, il quitta la ville et marcha dans la direction d'Orléans avec 400 cavaliers. Le duc d'Épernon, avec les gardes, avait ordre de le rejoindre pour le déjeuner, qui devait avoir lieu à trois lieues de Paris.

Le duc du Maine voulut remontrer à la régente qu'elle aurait pu faire mieux que de partir, parce que le prince obéirait certainement et ne continuerait pas ses menées. Il offrit d'aller lui-même le trouver. Mais la régente, après avoir tenu devant elle une assemblée du conseil d'État, y prit au mot le duc du Maine et résolut de l'envoyer en avant vers le prince de Condé, afin de lui rendre compte des

1. Matteo Bartolini, 3 juillet 1614.
2. Matteo Bartolini, 5 juillet 1614.

dispositions de Leurs Majestés et de lui dire qu'il s'en vînt librement à la cour, à Orléans. Quand la résolution eut été prise, le duc du Maine se fût très volontiers passé de ce voyage. Mais il fit honneur à sa parole et se mit immédiatement en route.

Les ministres devaient partir les uns le soir, les autres le lendemain. Quant aux enfants royaux, ils devaient rester à Saint-Germain, à l'exception de la princesse d'Espagne, qui suivit sa mère. Leurs Majestés laissèrent le cardinal de Joyeuse avec un secrétaire d'État pour le gouvernement de Paris et M. de Bonneuil fit savoir aux ministres des princes de ne point bouger.

La régente partit le même jour que le roi, le samedi 5 juillet, après le déjeuner; elle marcherait pendant six lieues et retrouverait le jeune roi dès le soir même à Olinville. La régente et le roi logeraient séparément dans deux villages, assez voisins l'un de l'autre, pour la commodité de la cour.

Ce voyage de trente lieues, ils devaient le faire en quatre journées; aussi avait-on disposé les étapes en conséquence. L'entrée à Orléans était indiquée pour le mardi soir 8. Une revue générale des forces royales devait être passée là; le commandement général n'en avait été attribué à personne, à cause d'inconvénients faciles à deviner; mais les commandements particuliers devaient être exercés par ceux qui en avaient l'habitude. On comptait qu'à Orléans se trouveraient avec les 3 000 Suisses, avec les gardes ordinaires du roi, et avec la levée de deux régiments, 9 000 fantassins effectifs, sans compter les volontaires, qui, lorsque le roi de France partait en campagne, étaient en nombre considérable. Mais, en cas de besoin, le roi pouvait sans aucun retard mettre sur pied 20 000 hommes, en prenant les régiments les plus voisins de la province. Pour l'artillerie, on devait utiliser quatre canons qui étaient à Orléans. Les munitions avaient été toutes prises à Paris.

On voit que les mesures militaires avaient été combinées avec sagesse [1].

Elles étaient suffisantes pour faire obéir le prince à la volonté de la régente et du roi, d'autant plus que ce coup le surprenait à l'improviste. Les uns disaient qu'il avait 500 cavaliers et 6 000 fantassins; d'autres 200 chevaux et 3 000 hommes de pied; le dernier chiffre était le plus croyable. Trouverait-il quelqu'un pour lui remontrer son bien et l'engager à obéir à son roi? Il n'y avait que trop manqué jusqu'alors.

Le duc du Maine rejoignit la cour avant son entrée à Orléans. Il rapportait, de la part du prince de Condé, que Vendôme s'était conformé au traité de Sainte-Menenould en rendant Blavet et les autres places au marquis de Cœuvres, qui les avait reçues au nom du roi; il ne restait plus qu'à donner à Vendôme 100 000 francs pour licencier ses troupes. C'était la répétition d'une lettre que le prince venait d'écrire à la régente et qui était ainsi conçue :

« Madame,

« Je viens d'apprendre comme sans autre considération, M. le duc de Vendôme vous a obéi : M. le marquis de Cœuvres a été remis en possession de Blavet. Il m'a, en tout et pour tout, désengagé de ma parole donnée à Sainte-Menehould. Si bien que le voyage qu'on vous a persuadé de faire est complètement inutile pour la Bretagne. Il ne reste plus qu'à vous, Madame, à finir de désarmer pour satisfaire à votre parole. Il reste 100 000 livres à donner à M. le duc de Vendôme, et s'il vous plaît de les lui faire avoir, c'est une chose nécessaire pour lui faire finir son désarmement. Je vous supplie donc de vouloir bien commander promptement qu'on les lui envoye. Si Votre Majesté vient ici, c'est donc afin de m'attaquer, pour vous avoir

1. Matteo Bartolini, 5 juillet 1614.

demandé justice. Madame, je vous supplie de ne pas vous abandonner à ces conseils, et de ne pas croire que, comme le voudraient quelques-uns, je me rende l'instrument de la rupture des États, si désirée de ceux qui sont auprès de vous. En un mot, Madame, la peur ne peut rien sur moi, et croyez bien que j'ai en mains de quoi m'assurer contre toute oppression; mais l'amour que je porte au Roi, à l'État et à votre personne, me fera attendre le duc du Maine pour vous donner toute satisfaction, m'assurant que Votre Majesté aura commandé que je reçoive celle qui est due à ma qualité, et avec cette confiance et sûreté, je resterai, pour toujour

« Madame,

« Votre très humble, très obéissant et très
« fidèle serviteur et sujet,

« HENRY DE BOURBON. »

A Dissay[1], le 6 juillet.

Le marquis de Cœuvres était venu annoncer lui-même la remise de Blavet. M. de Vendôme avait trouvé qu'il valait mieux obéir que de continuer ses prétentions impertinentes. Il avait écrit, au moment où il remettait Blavet, qu'il voulait être bon serviteur du roi et de Sa Majesté la reine régente. Cœuvres avait immédiatement fait entrer dans la place une compagnie de Suisses. La régente lui fit donner 100 000 francs et le renvoya auprès de Vendôme. D'après ce que M. de Brèves dit au résident florentin, il n'y avait plus d'autre difficulté sinon que Vendôme aurait voulu, étant restitué pleinement dans son gouvernement, avoir la satisfaction d'entrer dans les places de son ressort avec le nombre de gens qui lui paraîtrait convenable, et non pas avec un nombre déterminé, suivant les prescriptions antérieures. C'était là un débat qu'il avait avec le maréchal de

1. Maison de campagne de l'évêque de Poitiers où s'était établi le prince de Condé.

Brissac, lequel s'était jusqu'alors énergiquement opposé à cette concession. Brèves ajouta que la régente lui avait fait l'honneur de l'appeler à ces résolutions et d'écouter son avis; il lui avait librement déclaré que Leurs Majestés ne devaient laisser personne perdre le respect vis-à-vis d'elles, et que, de toute façon, ils devaient maintenir l'obéissance qui leur était due. Le conseil n'était pas de nature à maintenir la régente et le roi dans leur plus court chemin[1].

Quant aux réclamations personnelles du prince de Condé, la régente, après avoir, par lettres patentes, aboli en sa faveur toute suspicion relative aux derniers mouvements, avait remis au Parlement de Paris la connaissance de ce qui s'était passé à Poitiers[2], jugeant que c'était là une satisfaction suffisante.

Il n'est pas douteux que le prince voulût encore une fois tenter la fortune. On apprit à Paris par des lettres d'Orléans du 13 juillet que le prince y était arrivé le matin même avant le lever de la reine et que, ayant couru toute la nuit du samedi, il s'était mis au lit en arrivant. Depuis on n'avait plus eu de nouvelles de lui[3]. La réalité faisait encore moins d'honneur au prince.

Le roi et la reine, conformément au programme arrêté, arrivèrent à Orléans le mardi 8. Louis XIII y fut reçu solennellement à six heures, alla entendre le *Te Deum* à Sainte-Croix et s'établit à l'Hôtel de Ville[4]. Le prince de Condé, depuis la conférence de Soissons, s'était tenu d'abord en Champagne, puis à Amboise, et depuis en Poitou. Dans cette province, où il y avait plus de noblesse qu'en autre lieu de France, il avait été, insinuant dans l'esprit de ces nobles le peu d'aptitude au gouvernement du jeune roi. « Il était presque inutile, à son dire, et ne pouvait même pas monter

1. Matteo Bartolini, 15 juillet 1614.
2. *Mercure françois*, t. III, 1614, p. 462.
3. Matteo Bartolini, 15 juillet 1614.
4. Héroard, t. II, p. 143, 144.

à cheval[1]. » D'autres propos semblables tendaient à faire considérer le roi comme tout le contraire de ce que désiraient les Français. C'est ainsi que le prince gagnait les esprits pour arriver à ses fins. Il croyait l'opinion préparée à Orléans, lorsqu'il y vint la veille de l'entrée de Leurs Majestés, pour voir comment il y serait reçu. Il voulait donner un festin et fit inviter beaucoup de dames. Mais il ne se trouva personne, même pour aller le voir, si bien qu'à minuit il crut devoir s'en aller; car s'il était resté jusqu'au matin, la ville avait résolu de le faire prisonnier. C'est ainsi qu'il se trouva singulièrement déçu dans ses espérances. Il ne vit point Louis XIII faire son entrée le lendemain, sur un petit cheval blanc richement caparaçonné, à la tête de ses troupes et des milices de la ville, entouré des grands du royaume, Guise, Épernon, le grand écuyer, Souvré et autres, au milieu du son des cloches, du bruit des canons et des feux de joie.

La très maigre réception faite à M. le prince à Orléans eut immédiatement son contre-coup à Bordeaux. Condé avait écrit à M. de Roquelaure, lieutenant du roi en Guyenne, province dont le prince était gouverneur, qu'il le verrait prochainement à Bordeaux, et qu'en conséquence il restât à l'attendre dans cette ville. Roquelaure, le cardinal de Sourdis, évêque de Bordeaux et les magistrats de la ville, à cette nouvelle, se réunirent, traitèrent de cette venue du prince et décidèrent que, s'il venait, on lui fermerait la porte au visage. La décision fut communiquée à Condé. Elle dut lui produire un singulier effet, venant de son propre gouvernement; d'autres aussi, et le nonce en particulier, s'en émerveillèrent. Le prince s'exposait à une seconde édition de l'affront de Poitiers.

Quoi qu'il en dît dans une de ses lettres, la peur n'était pas sans influer quelque peu sur le prince de Condé. Sen-

1. Il suffit de lire Héroard pour voir que Louis XIII était aussi passionné qu'habile à l'exercice du cheval.

tant son monde lui échapper, voyant les troupes royales auprès de lui, il prit le parti de licencier tous ses gens de guerre et resta seul avec quelques gentilshommes. Mais tandis qu'il avait fait entendre précédemment qu'il voulait se présenter à Leurs Majestés dans un endroit, qui d'ailleurs n'était pas encore déterminé, il n'en fut plus question à partir de ce moment. Il fit même savoir à la reine qu'il irait trouver Sa Majesté et le roi quand ils seraient à Paris ou quand se tiendraient les États [1]. C'était à la fois maintenir toujours les mêmes prétentions, se retirer en même temps les moyens de les soutenir, sans gagner la bienveillance de la cour. Mais le prince de Condé, qui était un pauvre politique, ne rachetait pas ce défaut par un excès de courage.

Le roi de France passa cinq jours à Orléans; il se montra beaucoup au jeu de paume, tira avec les arquebusiers de la ville et montra son adresse à cet exercice. Il partit le lundi 14 juillet pour aller coucher à Beaujeu [2]. Différentes questions avaient été réglées pendant le séjour à Orléans.

On se rappelle que la régente avait emmené de Paris avec elle Madame, sœur aînée du roi, destinée comme femme au prince d'Espagne. On ne fit pas à ce moment de grandes réflexions sur le départ de cette princesse. Mais lorsqu'ensuite on s'aperçut que l'on accélérait la confection des livrées, habits et carrosses, le soupçon vint que le voyage n'eût été entrepris à autre fin que de mener la princesse à son mari et de surprendre ainsi chacun à l'improviste par cette résolution subite, et en particulier les huguenots, par le pays desquels devait passer l'armée royale et qui, s'ils avaient voulu faire de l'opposition, n'en auraient pas trouvé le moyen [3]. Ces soupçons expliquent les tentatives faites

1. Matteo Bartolini, 30 juillet 1614.
2. HÉROARD, t. II, p. 144, 145.
3. *Havendo la Regina condotto seco madonna sua figliuola, gli Ugonotti sono entrati in timore che presentamente non si habbia ad andare à Baione, et di poi pigliar la infanta di Spagna, et ne hanno*

sur Marie de Médicis pour l'empêcher d'aller plus loin qu'Orléans parce que, disait-on, cela ne pouvait qu'exciter le ressentiment du prince, produire du mécontentement chez les huguenots et déplaire à une infinité de gens qui ne pouvaient faire leurs esprits à ce mariage. La régente dut se rendre compte que l'opinion publique n'approuvait pas cette façon peu digne de mener à fin ce qu'elle avait résolu, sans compter la parole donnée au prince de Condé. Elle laissa donc entendre qu'elle n'avait pas emmené sa fille Élisabeth avec une autre idée que le plaisir d'avoir sa fille auprès d'elle; elle voulait toutefois faire connaître à chacun qu'il était en son pouvoir de faire ce mariage en toute sécurité, sans avoir à craindre aucune opposition.

Le chancelier fit des efforts incroyables pour déterminer la régente à revenir en arrière, ou bien à renvoyer sa fille, parce qu'il craignait que la marche en avant ne devînt l'occasion de quelque désordre. Villeroy, au contraire, d'Épernon et tous les Guisards s'employèrent à persuader à la régente de poursuivre son chemin pour maintenir un chacun dans le devoir et pour inspirer de la crainte à ceux qui pouvaient avoir de mauvaises dispositions. Ces conseils, venant de ceux qui avaient alors le plus de crédit et d'autorité auprès de la reine, furent efficaces et la déterminèrent à continuer son voyage. Elle partit donc d'Orléans le 14, en faisant savoir aux ambassadeurs, restés à Paris, qu'elle allait à Tours et qu'elle comptait y être le 20 [1].

Elle put se féliciter d'avoir adopté ce parti. Le roi se réjouissait beaucoup d'être ainsi en expédition. Elle voulait, à cette occasion, le faire voir dans toutes les villes près desquelles elle devait passer. Les avis qu'elle recevait lui montraient la population partout dévouée et les nobles fidèles vassaux de

fatta qualche trattazione, ma e stata cosa di poco momento, et il signor Cardinale Bonzi me ha detto che se le cose camminassero bene, si potrebbe credere che questo fosse per seguire et tanto piu che loro Maestà sono in quel comune. (Matteo Bartolini, 15 juillet 1614.)

1. Ambass. vénit., 22 septembre 1614.

leur roi. Recevant d'autre part des grâces à leur passage, les uns et les autres montraient partout plus d'obéissance et de bonne volonté qu'auparavant. Aussi loua-t-on la résolution de la régente comme sage et généreuse[1].

La cour poursuivit donc sa route par Chambord, où le roi visita le château; il arriva à Blois le 15 au soir, alla au château et eut la délicate pensée de défendre de dire à la douairière de Guise qu'il y eût été. Au bout de deux jours il repartit par Pont-Levoy, Montrichard, tirant de l'arquebuse en route, et s'établit à Tours le 19. Il y passa six jours, partageant son temps entre les visites aux abbayes et églises, se rendant fréquemment à Saint-Martin pour y entendre la messe, faisant alterner, comme pendant tout le voyage, l'étude, l'audition de la comédie française, le jeu de l'arquebuse en public, la chasse et tous les exercices qui pouvaient mettre en relief l'excellence de son éducation.

Le séjour à Tours ne fut pas sans importance; on y vit l'opinion publique se dessiner de plus en plus en faveur du gouvernement. Le prince de Condé, qui avait été de Châteauroux à Châtellerault, qui se tenait tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, montrant qu'il ne savait trop ce qu'il voulait ou prétendait, « paraissait avoir perdu le jugement, si toutefois il en avait jamais eu[2] ». Il finit par s'aboucher avec le duc de Sully. Mais celui-ci se conduisit fort correctement, comme il avait fait jusqu'alors. « Il aurait eu certes de meilleures occasions d'entrer dans le ballet[3]. » Sully rendit immédiatement compte à la régente de cette entrevue, et des bons conseils qu'il avait donnés. Et l'on sait que l'ancien surintendant s'y entendait fort bien[4]. Le duc de Bouillon, qui s'était jusqu'alors présenté tantôt avec

1. Matteo Bartolini, 15 juillet 1614.
2. Matteo Bartolini, 30 juillet 1614.
3. *Ibidem*.
4. *Minorité*, t. I, p. 92.

une face, tantôt avec une autre, en fit de même; il écrivit aussi une lettre et prodigua les conseils de sagesse.

Le prince ne pouvait éprouver aucune mortification plus sensible que dans le pays même où il avait semé la zizanie. Il est probable que les huguenots auraient assisté Condé; mais voyant sa légèreté et l'impossibilité de se fier à lui, ils l'abandonnèrent complètement, assurèrent la reine de leur obéissance et portèrent à la régente, partout où elle passa, les clés de leurs forteresses. Les amis du prince l'abandonnèrent en le blâmant sévèrement, et ne voulaient plus entendre parler de lui. « Et cependant, écrit Matteo Bartolini, si, conformément à l'accord, il s'était présenté à la cour, il se serait mis une couronne en tête. Il aurait affermi la bonne opinion et la fidélité de ses amis, et l'on pense qu'il aurait fait ce que fait maintenant le duc de Guise, qui gouverne et fait tout de sa propre autorité [1]. » Pendant que son ennemi s'affermissait ainsi au pouvoir, M. le Prince errait de côté et d'autre en vagabond, vivant d'une façon toute privée; car il ne lui était resté que quatre ou cinq gentilshommes de la suite nombreuse qui l'accompagnait. « C'est que les Français avaient reconnu leur roi; c'est lui qu'ils voulaient suivre et non d'autres [2]. » Il y avait en effet à la cour une affluence considérable. Les volontaires y arrivaient en foule. « On me dit, écrit Matteo Bartolini, qu'à la cour, c'était pour l'affluence du peuple, non pas une pluie, mais un déluge [3]. »

On louait de plus en plus la régente de cette ferme décision qui donnait de si excellents résultats, et l'on considérait combien il eût été préférable et plus avantageux de la prendre plus tôt. Aussi la régente se montra-t-elle peu disposée à écouter les discoureurs intéressés qui voulaient encore arrêter son voyage à Tours. « On croit, écrit l'ambassadeur

1. Matteo Bartolini, 12 août 1614.
2. Matteo Bartolini, 30 juillet 1614.
3. Matteo Bartolini, 16 juillet 1614.

vénitien, que la cour ne dépassera pas Tours; et c'est l'opinion de beaucoup que, quand même elle voudrait le faire, elle pourrait rencontrer des difficultés et mettre en grande commotion tout ce pays, qui est pour la plus grande partie habité par des huguenots, sur lesquels on parle assez diversement. On dit aussi que ce voyage n'a été entrepris que pour faire obstacle à la réunion des États, si dangereuse pour les intérêts de ceux qui craignent des changements dans leurs bonnes fortunes; et, pour cette raison, Leurs Majestés iront se tenant tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, jusqu'à ce que le roi sorte de minorité; dans ce temps-là, ils prétendront que les États ne sont plus nécessaires et feront dire au roi qu'il veut que son mariage ait lieu. Personne alors ne pourra contrevenir à sa volonté. Comme on sera fort avant sur le chemin et que le roi sera bien accompagné de gens de guerre, sa volonté s'exécutera sans aucun obstacle [1]. »

Ces soupçons et ces prévisions ne semblent point inspirés par l'ordinaire perspicacité des ambassadeurs vénitiens. La politique de la régente était moins compliquée et plus sûre. Les États généraux entraient maintenant comme une pièce essentielle dans l'agencement de ses desseins.

La cour était plus nombreuse que jamais, et l'on y voyait sans cesse arriver de la noblesse de toutes les provinces. Pendant le séjour à Tours, M. de Roquelaure, lieutenant du roi en Guyenne, s'y présenta avec 1 000 chevaux; le belliqueux évêque de Poitiers y vint à la tête de 300 cavaliers; il fut fort bien reçu et fit entendre sa justification. On reconnut que l'évêque et ceux de la ville avaient fort bien servi le roi. Quant au prince de Condé, on décida de lui octroyer la permission d'entrer dans la ville quand il voudrait. C'était là une bien maigre satisfaction, si l'on songe aux exigences hautaines que le prince avait émises dans la

1. Ambass. vénit., 22 juillet 1614.

lettre qui avait déterminé le voyage royal. Aussi Condé devenait-il de plus en plus invisible et inaccessible. La régente lui avait envoyé le conseiller Vignier, créature du prince, afin de traiter avec lui. L'émissaire revint en disant qu'il ne l'avait pas trouvé [1]. « On peut le croire, dit le résident florentin; car il est toujours en mouvement. »

La régente marchait toujours avec 5 000 gentilshommes et l'on disait qu'il n'y avait pas souvenir qu'un roi de France eût jamais eu une suite plus nombreuse que celle du roi présent [2]. C'est dans cet équipage qu'à la réquisition de l'évêque, la régente et le roi se rendirent de Tours à Poitiers par Châtellerault. « Toutes ces humeurs poitevines, qui avaient tant été esmeues se calmèrent en les voyant [3]. » Ils y restèrent six jours. Au moment où il quittait la ville, le jeune roi rencontra le marquis de Cœuvres, revenant de Bretagne, portant assurance de l'affection et fidélité de M. de Vendôme et obéissance au service de Sa Majesté. Le roi n'avait pas d'illusions à se faire, malgré son affection pour les frères de Vendôme, et répondit fort vivement : « Ho! quelle obéissance! Il n'a pas encore désarmé! » Il refusa de recevoir la lettre du prince et la remit à M. de Souvré pour la lire [4]. Le prince y déclarait qu'il voulait être bon serviteur de Leurs Majesté, et que tout ce qu'il avait fait, c'était à cause du maréchal de Brissac, son ennemi. Quels que fussent les sentiments exprimés dans cette lettre, la régente prit dès ce moment la résolution, malgré la dépense considérable et la fatigue de la cour, de poursuivre son voyage jusqu'à Nantes, où devaient se tenir les États de la province, avec la certitude que leur arrivée là suffirait à le remettre complètement dans l'obéissance [5].

1. Ambass. vénit., 5 août. — Matteo Bartolini, dépêches du 30 juillet 1614.
2. Matteo Bartolini, 30 juillet 1614.
3. *Mercure françois*, t. III, 1614, p. 471.
4. Héroard, t. II, p. 148.
5. Matteo Bartolini, 12 août 1614.

Par toutes les cités et forteresses où passaient les souverains, on continuait à envoyer les clés au-devant d'eux; de tous côtés ceux de la religion couraient s'offrir au roi; lorsque la régente et le roi passaient par les places qu'ils tenaient, ils en faisaient sortir leurs garnisons, comme preuve du souverain respect qu'ils professaient pour les souverains. « Ils partent d'auprès de Sa Majesté, dit l'ambassadeur vénitien, d'autant plus satisfaits qu'en les recevant elle ne néglige aucun des termes les plus courtois et les plus aimables qui peuvent le plus les obliger; elle embrasse les uns, elle donne aux autres, et dans les instances qu'ils vont faisant privément elle s'efforce de les rendre absolument contents [1]. » Dans l'enthousiasme que soulevait la présence du roi, on lui offrit de pousser jusqu'à la Rochelle dont on voulut lui envoyer les clés [2].

Le duc de Rohan vint rejoindre la cour avec sa femme. Il y fut très bien vu et accueilli par le roi et par la régente. Il resta auprès d'eux, leur donnant par sa présence une marque de fidélité et de dévouement. On s'attendait à voir reparaître jusqu'au duc de Sully. Il écrivit à la reine pour lui faire connaître les raisons qui l'empêchaient de revenir à la cour [3]. C'était bien indiquer qu'il entendrait facilement raison; et de fait le bruit courut qu'il pourrait être employé de nouveau à la direction des finances. « *Anzi s'era detto che potesse di nuovo esser impiegato nel manneggio delle finanze* [4]. »

Sully était assez jeune et actif encore pour assumer ce lourd fardeau [5]. Mais on se rappelle dans quelles conditions fâcheuses il s'était séparé de Villeroy. Or Villeroy était, à ce moment, au comble de sa fortune politique.

« Villeroy, qui a toujours conseillé ce voyage, lisons-nous dans l'ambassadeur vénitien, Villeroy, qui a poussé

1. Ambass. vénit., 5, 19 août 1614.
2. Ambass. vénit., 5 août 1614.
3. Matteo Bartolini, 12 août 1614.
4. Ambass. vénit., 19 août 1614.
5. Voir *Minorité*, t. I, p. 212.

Leurs Majestés à se résoudre au voyage, bien que, depuis la mort du feu roi, il soit resté toujours dans un état d'autorité suprême sur les grandes affaires du royaume, s'est fait une réputation encore plus éminente et a gagné un crédit plus considérable non seulement auprès de la reine, mais aussi de tout le reste de la cour; en sorte que c'est de lui seul que la reine, pour le moment, veut avoir le conseil; et c'est de sa volonté seule qu'il résout les affaires les plus graves et importantes. Le chancelier, qui a été d'une opinion contraire à celle de Villeroy, se trouve diminué dans l'estime générale, et peu satisfait. C'est ce qui peut se dire aussi de tous les autres. Dans le progrès que vont faisant Leurs Majestés à travers ces provinces, la régente et les ministres s'attachent par-dessus toutes choses à certaines pratiques pour que les élections des députés qui doivent assister aux États généraux, tombent sur des personnes qui dépendent absolument d'elles; la reine y emploie tous les moyens; il n'est rien qu'elle ne tente pour y arriver; parce qu'elle espère, si elle atteint son but, s'établir solidement pour un certain temps encore dans la direction de cette administration si importante et faire ensuite effectuer les mariages avec l'Espagne. Villeroy veille à tout avec une extraordinaire application. Il se donne une peine infinie pour gagner un chacun et, entre autres, les chefs des huguenots, afin que tous concourent sans aucune opposition à y donner volontiers leur assentiment[1]. »

On voit quel relief particulier donne ce passage à la personnalité devenue toute-puissante de Villeroy. Ç'avait été en effet une idée géniale que celle de ce voyage triomphal, devenu peu à peu la plus efficace des manœuvres électorales grâce à l'extrême habileté de celui qui conduisait tout. Il n'était pas probable qu'il voulût rendre une place à côté de lui à l'ancien surintendant de Henri IV.

1. Ambass. vénit., 19 août 1614.

Louis XIII continuait de se diriger vers Nantes par Mirebeau, Loudun, Saumur, où il interrompit sa marche moitié à cheval, moitié en carrosse, pour faire voyage sur l'eau. Il entra dans le bateau à six heures et demie du matin le 8 août et descendit le fleuve au milieu du peuple amassé sur les deux rives « avec larmes et grandes acclamations de joie et de *vive le roi*[1] », jusqu'aux Ponts-de-Cé et à Angers où il arriva à six heures un quart. Il y resta deux jours, visita le château, vit un combat naval et des feux d'artifice; puis continua sa marche par la Loire, d'où la pluie et le vent contraire le forcèrent de regagner la terre, coucha au château d'Ancenis le 11 août et arriva le lendemain à Nantes, à six heures.

Le duc de Vendôme avait entièrement remis toutes les places qu'il avait occupées en Bretagne, et en avait même retiré tous les soldats. Il n'en persistait pas moins dans une attitude analogue à celle du prince de Condé, en refusant de se présenter à la cour. La régente et le roi avaient, sur leur passage, entendu force lamentations du peuple sur l'excès de licence qu'il avait permis aux troupes à sa solde, qui avaient exercé dans le pays les plus grandes barbaries. Le roi envoya l'inviter à se présenter devant lui; mais la conscience du prince n'était pas tranquille; il s'excusa sous divers prétextes; et lorsque la régente s'achemina pour venir le trouver, il partit subitement, ce dont Leurs Majestés se montrèrent fort mécontentes. La régente ne se gênait pas pour dire, dans les premiers jours de son arrivée à Nantes, que « lorsqu'elle était venue dans la résidence du duc de Vendôme pour arranger ses affaires, celui-ci n'avait pas voulu s'y montrer, et qu'alors si, dans quelques jours, il lui prenait fantaisie de venir la trouver, elle refuserait de le voir[2] ». Peut-être que cette menace détermina Vendôme à venir, sans doute par esprit de contradic-

1. Héroard, t. II, p. 149.
2. Ambass. vénit., 19 août 1614. — Matteo Bartolini, 28 août 1614

tion; l'esprit de prudence fut plus efficace encore. On avait pensé d'abord à démanteler Blavet; on résolut, pour mieux tenir le prince en bride, de fortifier la place plus que ne l'avait fait Vendôme et de la faire bien garder au nom du roi[1]. Il ne fallait plus prolonger la résistance.

M. de Retz vint le premier faire sa soumission; il demanda pardon au roi et le roi lui répondit avec une hauteur qui n'excluait pas un pardon complet : « Quand vous me le témoignerez par effet, je vous aimerai ». Ce fut au tour du duc de Vendôme de s'exécuter; il arriva le 26 au moment du dîner du roi. « Le roi le salue froidement, dit Héroard[2], et comme il eût fait à un simple gentilhomme, sans se retourner : « Sire, lui dit M. de Vendôme, je n'ai voulu « faillir à venir trouver Votre Majesté, aussitôt que j'en ai « reçu le premier commandement, et pour l'assurer que je « n'ai point d'autre volonté que d'être son très humble et « très obéissant serviteur, désirant de le témoigner par le « sacrifice de ma vie. » Le roi, la voix tremblante et la face blême de colère, lui répond : « Servez-moi mieux pour « l'avenir que vous n'avez fait par le passé, et sachez que le « plus grand honneur que vous ayez au monde, c'est d'être « mon frère. — Je le crois ainsi », dit M. de Vendôme... » Le roi mena ensuite son frère chez la régente. Ce n'est pas la dernière fois qu'il devait rencontrer parmi ses ennemis ce prince turbulent et toujours mécontent. Mais Vendôme ne s'en tira plus à aussi bon compte.

Les États de Bretagne, que le roi ouvrit le 19 août par une courte harangue, relevèrent surtout, dans leurs délibérations, les prévarications et abus de pouvoir du duc prince de Vendôme. On peut se figurer ce qu'avaient été le gouvernement du prince et le séjour dans la province d'une troupe rapace et pillarde, lorsqu'on lit, dans les premiers paragraphes du cahier de remontrances présentées

1. Ambass. vénit., 19 août 1614.
2. HÉROARD, t. II, p. 153.

par les États, « qu'ils demandaient la poursuite en justice contre ceux qui depuis six mois avaient fait en la province des levées de deniers soit sur les paroisses, soit sur les particuliers; la mise hors de l'édit d'abolition qui allait être rendu de ceux qui avaient fait racheter les femmes aux maris, les filles et les enfants aux pères et aux mères, les champs de blé ensemencés aux particuliers; de ceux qui avaient exigé de l'argent pour ne point abattre et brûler des maisons, pour ne point mettre au feu les papiers et titres des particuliers ou ceux conservés chez les notaires, greffiers ou autres, et enfin des auteurs de toutes paroles dites contre l'honneur de Leurs Majestés, et de tous incendies, sacrilèges, violements, gênes ordinaires et extraordinaires, penderies et autres cas énormes ». Ils demandaient ensuite la destruction des fortifications nouvelles élevées dans un certain nombre de places.

Une pareille énumération suffit à faire comprendre le bienfait de la présence du roi dans la province. Il répondit favorablement aux plaintes des États et, après avoir fait lire devant le Parlement de Rennes des lettres de rétablissement du prince de Vendôme dans son gouvernement, fit enregistrer le cahier de remontrances et ses réponses, et désigna des commissaires des États qui achevèrent de faire raser Blavet, firent démolir les nouvelles fortifications faites depuis les derniers mouvements aux villes de Lamballe, Moncontour, Broons et à Douarnenez; on ruina du côté de la ville, le château de Vannes, la tour des Carmes de Hennebon, la tour de Bihan à Quimper, le château de Guérande et les fortifications faites depuis trente ans au château de Saint-Mars de la Garde [1].

Il avait été parlé de Vendôme fort librement dans les États et l'on avait même supplié la régente de lui enlever le gouvernement de Bretagne; ils offraient de lui donner de suf-

1. *Mercure françois*, t. III, 1614, p. 475.

fisantes compensations et même d'acheter toutes les terres qu'il y possédait, afin qu'il n'eût plus l'occasion de mettre le pied dans la province. Marie usa de moyens moins radicaux pour se faire obéir [1].

Avant de partir de Nantes, le roi reçut chez la régente la visite des États; l'évêque de Dol parla en leur nom. Ils remercièrent Leurs Majestés et firent don de 400 000 livres au roi et de 50 000 à la reine; puis le roi donna audience particulièrement à tous les députés des États par bailliages. Le temps de son séjour avait été heureusement employé. Il avait été à la messe aux Minimes, aux Jacobins, à Saint-Pierre, il avait fait voler ses émérillons, couru le cerf dans les fossés du château, été au bal à l'hôtel de ville où il avait vu danser devant lui les danses du pays [2].

Le roi de France laissait derrière lui une véritable popularité; il pouvait entreprendre son voyage de retour. Il dura dix-huit jours. En repassant par Ancenis, Ingrande et Angers, il gagna les Ponts-de-Cé, la Flèche, le Mans, la Ferté-Bernard, passa par Nogent-le-Rotrou pour descendre dans le bassin de la Seine, fit son entrée à Chartres, de là se rendit à Vaugrigneuse, domaine de son médecin Héroard où il déjeuna, s'en alla ensuite à Limours et par Briis à Chilly-sur-Lonjumeau où il passa la dernière nuit d'une chevauchée royale qui n'avait pas été moins favorable au progrès de son autorité qu'à son développement physique et moral [3] (mardi 16 septembre 1614). C'est de Bourg-la-Reine, où il arriva le lendemain, qu'il allait partir pour faire son entrée dans Paris et y proclamer sa majorité [4].

1. Matteo Bartolini, 28 août 1614.
2. HÉROARD, t. II, p. 151.
3. *Il re e tornato da questo viaggio con ottima sanitá et a tutti pare che habbia imposto vita et guadagnato molto nella educazione et in modo tale che vi si considera mutazione, et promette di se in tutti i conti un' ottima riuscita.* (Matteo Bartolini, 24 septembre 1614, 5e dép.)
4. Voir Recueils de pièces, Bibl. de l'Institut, 455B et suiv.

XI

LA MAJORITÉ DU ROI

Heureux effets du voyage royal au point de vue de la politique extérieure. — Conversations de M. de Thou sur la politique générale. — Les États généraux se tiendront certainement. — Rentrée solennelle du roi à Paris, 16 septembre 1614. — Dernières résistances du prince avant de rentrer à Paris. — Affaire du livre du père Suarez. — Continuation des difficultés pour la frontière de Navarre. — Elles sont aplanies à la dernière extrémité. — L'effigie de bronze placée sur le pont Henri IV. — La cour devient de plus en plus nombreuse. — Retour du prince de Condé et d'autres princes. — Déclaration solennelle de la majorité du roi, 27 octobre 1614. — La reine nommée chef du conseil. — Démêlés du maréchal d'Ancre et du duc de Longueville. — Explications embarrassées du prince de Condé vis-à-vis de l'ambassadeur vénitien. — Admonestation de la reine au prince. — La cour est au complet.

(Août-Octobre 1614.)

Le voyage royal n'avait pas produit dans la politique extérieure un moins bon effet que dans les affaires intérieures. Si les affaires d'Italie n'avaient guère fait de progrès, elles avaient au moins donné lieu à des démonstrations significatives. L'ambassadeur d'Espagne, qui avait des communications plus intimes et plus pressées à faire à la cour de France que ses collègues, ne s'en tint pas aux instructions données aux autres ambassadeurs. Il fut plusieurs fois sur le point de partir et finalement rejoignit la cour à Nantes. Ne fallait-il pas laisser croire au monde que les relations étaient toujours aussi intimes entre les deux cours? L'ambassadeur assura

la régente que le Roi Catholique ferait désarmer le duc de Savoie et l'invita à reprendre cette interminable question. Marie de Médicis désigna comme ambassadeur extraordinaire auprès du duc de Savoie le marquis de Rambouillet, qui s'appelait autrefois vidame du Mans. Ce personnage arriva à Paris le 27 août et devait en repartir le 29 par la poste pour arriver le plus tôt possible à Turin. Il avait des commissions pour aller dans tous les endroits où il jugerait utile de négocier pour le service de Leurs Majestés [1]. Le résident de Mantoue s'était plaint auparavant que Lesdiguières eût toléré que beaucoup de compagnies de Français descendissent en Piémont; il lui fut ordonné de les rappeler et de ne plus permettre à aucun Français d'y aller désormais. Il obéit et les soldats français retournèrent chez eux [2]. Étaient-ce les préliminaires d'une action plus énergique à l'égard du duc de Savoie? On put le croire, lorsque fut exécuté le comte de la Roche, coupable de plusieurs crimes, mais convaincu surtout d'être un espion du duc de Savoie [3]. C'était la seconde exécution : l'année précédente on avait mis sur la roue un gentilhomme huguenot qui mettait le duc de Savoie au courant des résolutions prises pour les secours à envoyer au duc de Mantoue [4].

Les affaires de Juliers donnaient aussi quelque inquiétude. La possession du duché en commun par l'électeur de Brandebourg et le prince de Neubourg n'avait donné que des résultats fâcheux. Le duc de Brandebourg avait fini par faire occuper la place par des forces dépendant de lui. De son côté le prince de Neubourg s'était converti à la religion catholique, pensant gagner ainsi l'empereur. Le marquis Spinola, agissant au nom de l'empereur, était intervenu à main armée dans les différends qui s'agitaient dans ces

1. Matteo Bartolini, 28 août, 9 septembre 1614.
2. Ambass. vénit., 2 septembre. — Matteo Bartolini, 28 août 1614.
3. Ambass. vénit., 19 août 1614.
4. Scip. Ammirato, 1er juin 1613.

villes d'entre Meuse et Rhin et était entré dans plusieurs d'elles; le prince Maurice d'autre part se préparait à prendre les armes pour agir au nom des Provinces-Unies. Une guerre pouvait sortir de ces conflits obscurs. On espéra cependant que ces affaires s'arrangeraient pacifiquement; car l'archiduc ne voulait point la guerre, et l'ambassadeur d'Espagne assura la régente pendant son voyage que son roi n'entendait en aucune façon rompre la trêve avec les États et voulait conserver la paix. La régente décida d'envoyer un ambassadeur spécial aux États, comme avait fait l'Angleterre dans la personne du chevalier Wuotton, et choisit pour cette mission M. de Reffuge [1].

C'est de Paris qu'elle allait continuer à diriger la politique. Avant son retour, deux personnalités qui n'étaient pas sans importance au moins extérieure, avaient disparu : le vieux banquier Zamet mourut, âgé de soixante-dix ans; il laissait deux fils dont l'un était évêque de Langres et dont l'autre faisait ses débuts dans les armes [2]. Bientôt après, le 3 août, le prince de Conti, toujours débile et très malade depuis plus d'une année, mourut à Saint-Germain-des-Prés, pendant que sa femme suivait la cour durant la chevauchée royale. Il avait deux abbayes, dont l'une qui rapportait 6 000 écus, fut donnée au jeune comte de Soissons; et l'autre, qui était Saint-Germain-des-Prés, fut donnée à sa femme, à qui elle avait été promise depuis le commencement de sa dernière maladie [3]. Ces changements, dont le dernier rapprochait d'un degré le prince de Condé du trône, ne modifièrent pas la physionomie de la cour. Il en fut de même d'une attaque d'apoplexie qui éloigna le cardinal de Joyeuse du gouvernement qu'il exerçait à Paris, mais peu de jours avant la rentrée des souverains [4].

1. Matteo Bartolini, 28 août. — Ambass. vénit., 2 septembre 1614.
2. Ambass. vénit., 22 juillet 1614.
3. Matteo Bartolini, 12 août 1614.
4. Matteo Bartolini, 28 août 1614.

La veille du jour où il tomba malade, le cardinal, causant avec le résident florentin, lui parlait de l'utilité de ce voyage et de la réputation que la régente s'y était acquise; il ajoutait qu'il était maintenant bien nécessaire de faire en sorte que le prince retournât à la cour, ainsi que les autres. Il y avait plusieurs jours que M. de Condé était à Nevers, occupé à nouer quelque nouvelle intrigue avec le duc; et l'on disait qu'il voulait se rendre à Sedan, sans doute pour essayer d'agir également sur l'esprit du duc de Bouillon. Il est vrai qu'il avait de nouveau fait dire à la cour qu'il viendrait aux États généraux. Mais le piquant de l'affaire était qu'il ne les désirait plus; les élections avaient tourné dans un sens tout contraire à ses visées, et il ne comptait plus sur eux pour servir ses desseins [1].

Ni son exemple, ni ses conseils ne furent suivis. Le duc de Vendôme, après sa soumission en Bretagne, s'en revint à Paris avec son oncle le marquis de Cœuvres, muni d'une permission de la régente. Il ne tarda pas à sentir combien il était affaibli et à reconnaître combien il avait mal fait. « Il vivait assez retiré et le peuple le montrait presque au doigt. *Vive assai ritirato et e mostrato quasi a dito da tutto il popolo* [2]. »

Quant au duc de Nevers et au maréchal de Bouillon, le président de Thou affirmait au résident florentin qu'ils seraient à Paris à l'arrivée de Leurs Majestés.

Le marquis de Rambouillet, pendant son séjour à Paris, pronostiquait mieux des intentions de Condé auquel il était fort attaché, qu'on ne le faisait en général. Il croyait bien qu'il arriverait dans quelques jours, et disait au résident florentin que maintenant il reconnaissait fort bien qu'il n'était un grand prince du sang que lorsqu'il se trouvait auprès du roi, et que dans ces conditions seulement il serait estimé. Il avait acquis l'expérience à ses dépens, et ce serait là sa der-

1. Matteo Bartolini, 28 août 1614.
2. Matteo Bartolini, 9 septembre 1614.

nière escapade. C'est ce qu'un avenir prochain allait faire connaître.

Dans ses appréciations sur les choses du jour, le président de Thou déclara que les États généraux se tiendraient. L'affaire était trop avancée pour qu'il en fût autrement. Tous les députés des province étaient en route et pouvaient arriver d'un jour à l'autre. Quant à l'endroit de leur réunion, de Thou croyait toujours que ce serait à Sens, « *luogo assai augusto* ». On entrait alors dans l'hiver et ils devaient durer trois mois consécutifs. Le président jugeait qu'ils arrivaient fort à propos pour Leurs Majestés; car on ne devait y traiter que de la grandeur du roi. Sur un point toutefois, il y aurait à faire; c'est en ce qui concernait les huguenots, qui devaient envoyer leurs députés et faire leurs propositions. Le concile de Trente devait y être aussi l'objet de discussions. Aussi, tandis que, auparavant, peu d'ecclésiastiques devaient paraître aux États, il y en avait maintenant un grand nombre et particulièrement des évêques. Mais, en somme, tout, au dire du président, devait se passer fort heureusement.

C'est sous l'influence de ces dispositions favorables que la régente rentra dans Paris, le 15 septembre 1614. Elle le fit tout privément, afin de donner plus d'éclat à l'entrée de son fils, qui eut lieu le lendemain avec toute la pompe et la solennité possibles. On avait sorti toute l'artillerie de l'arsenal, et distribué les armes au peuple qui, sous le commandement de ses chefs, sortit à la rencontre de Sa Majesté, comme firent également MM. du Parlement et les autres ordres de la cité. Le concours fut si général et si nombreux que de toutes parts, on entendait le retentissement formidable des voix et des armes de tout ce peuple mis sur pied.

Louis XIII était à cheval, vêtu de blanc, entouré de nombreux princes et officiers de la couronne, avec une suite d'environ 2 000 gentilshommes à cheval, outre les régiments

des gardes et les compagnies de cavalerie[1], de telle sorte que c'était de toutes parts comme une démonstration pour confirmer le bruit répandu partout que le voyage royal avait fait renaître la paix dans le royaume, assuré les bonnes dispositions dans les esprits des sujets, consolé toutes les provinces et enlevé pour toujours tout prétexte à ceux qui auraient eu de nouveau la pensée de troubler la paix publique. L'objet qu'on s'était proposé était en particulier de faire connaître au prince de Condé et à ceux de son parti qu'étaient universellement approuvées d'un chacun toutes les résolutions prises pendant cette chevauchée, celles particulièrement qui avaient pour objet d'enlever au prince le crédit et l'autorité dans tout le royaume, résultat qu'à la cour on disait avoir entièrement atteint[2].

Pendant ce temps, Condé se trouvait encore en Champagne avec Nevers et Bouillon, se consultant sur la situation, sans arriver à s'entendre au sujet de la résolution qu'il fallait prendre. La reine Marguerite avait écrit au prince une lettre à la fois persuasive et ferme pour l'engager à revenir[3]. C'est le conseil qu'on lui donnait généralement. Sa présence à la cour lui permettrait, disait-on, de soigner ses intérêts; car il devait bien reconnaître qu'étant éloigné, il ne se trouvait plus en situation de se remettre dans son précédent état de réputation[4].

Le retour du prince à la cour, c'était une des principales questions qui restaient à régler avant de procéder à l'acte politique important en vue duquel était dirigée depuis quelque temps toute la politique gouvernementale : la proclamation de la majorité du roi. Rappelé, comme on l'a vu, tantôt par un envoyé spécial, tantôt par lettre, la prudence de Condé ne lui avait pas permis jusqu'alors de comparaître en cour.

1. *Mercure françois*, t. III, 1614, p. 489.
2. Ambass. vénit., 16 septembre 1614.
3. *Mercure françois*, t. III, 1614, p. 487.
4. Ambass. vénit., 16 septembre 1614.

Il s'était servi, pour justifier ses tergiversations, tantôt de l'affaire de Poitiers, tantôt de celle de Bordeaux, puis tout dernièrement de la situation faite en Bretagne à Vendôme, enfin des réclamations du duc de Longueville relatives au gouvernement de la Picardie. En somme, il craignait surtout pour sa propre personne, « *Mostrando qualche volta di temere della persona propria*[1] ». C'est ce que fit clairement entendre à la reine le sieur Marescotti, un des secrétaires du roi, envoyé au prince à Nevers, lors du dernier conventicule qu'il y avait tenu avec quelques princes. Il est évident qu'en dehors de cette considération personnelle rien d'autre ne le retenait plus que les exorbitantes prétentions de quelques-uns qui l'entouraient et auxquels la régente avait fait parler déjà plusieurs fois par des parents et des amis à eux. Cela n'avait servi de rien, et, en dernier lieu, le prince laissa entendre — ce fut pendant le voyage même — qu'il avait la prétention d'être rappelé au nom de Leurs Majestés par l'intermédiaire de M. de Villeroy ou d'une autre personne de la même qualité, comme M. Jeannin ou le président de Thou. Villeroy se tint pendant quelque temps prêt à entreprendre cette mission. Mais, en définitive, la régente prit en conseil la résolution de n'en rien faire; c'était une démarche qu'il ne convenait pas de tenter auprès du prince, et que la régente ne devait pas prendre sur elle; car elle pensait que le prince de Condé voulait se servir de cette occasion, non pour revenir à la cour, mais pour soulever d'autres questions et retarder par là son retour. Marescotti, qui avait engagé cette nouvelle négociation, disait cependant que le prince, en faisant ces demandes, n'avait pas d'autre visée que de revenir auprès de Leurs Majestés avec honneur comme prince du sang. La régente cependant tint bon. Elle fit entendre au prince que lorsqu'elle lui avait envoyé le duc de Ventadour, il s'était dérobé à toute

[1] Matteo Bartolini, 24 septembre 1614.

entrevue, en ne se laissant trouver par lui dans aucun endroit. Finalement la régente, après son arrivée à Paris, prit la résolution d'écrire de sa propre main une lettre fort aimable au prince, qui devait lui être remise par les mains d'un cavalier mandé exprès. C'était une faveur qu'il priserait autant, jugeait-on, que si on lui eût envoyé la personne qu'il désirait; il paraissait impossible qu'au reçu de cette lettre il crût devoir encore différer son retour. Il n'était pas douteux, en tout cas, que le maréchal de Bouillon exhortait le prince de tout son pouvoir à obéir et à revenir.

Quant au duc de Nevers, on l'attendait de jour en jour. Celui-là ne se tenait pas non plus pour satisfait; il n'entendait pas revenir à Paris pour être méprisé, et voulait être employé, c'est-à-dire gouverner aussi quelque chose. Le duc de Bouillon était dans le même cas, malgré son rôle de conciliateur auprès du prince de Condé. Il y avait eu entre lui et Villeroy de très graves démêlés au sujet du gouvernement dont il voulait être, et beaucoup de gens s'employaient à les réconcilier ensemble, en particulier le cardinal de Joyeuse, assez vite rétabli et qui, indépendamment de sa parenté avec Bouillon, avait toujours été son ami particulier.

La grande et belle situation de Villeroy n'était en effet pas de tout point inattaquable. Elle prêtait le flanc notamment en ce qui était de la politique extérieure. Tout récemment étaient arrivés à la cour deux députés envoyés en Espagne pour traiter et régler avec le roi cette question des confins de la Navarre, qui divisait les deux couronnes. Ils avaient rapporté que l'accord était complet, et qu'il manquait seulement l'approbation de la France pour en dresser les écritures. Mais dans le temps même où ils faisaient cette déclaration arrivaient de Navarre des avis d'après lesquels les Espagnols s'étaient rendus maîtres d'une autre vallée. On trouva fort étrange et cruel que, pendant que l'on traitait pour accorder tous les différends, et au moment où l'on allait dresser les écritures, la partie adverse eût l'audace de

mettre la main sur un nouveau pays, comme si tout devait être approuvé et réglé suivant sa convenance.

Bien que l'on tînt ces avis fort secrets, on ne pouvait certainement empêcher les princes d'en être informés, et de se rappeler que c'était à cause des différends pour la Navarre qu'il avait fallu que Sa Majesté consentît à accorder aux princes que les mariages royaux et toute négociation relative à ces mariages fussent différés jusqu'à complet accommodement. Or la situation était pire que jamais.

L'ambassadeur d'Espagne payait toutefois d'audace. Raisonnant avec le résident florentin sur la question de ces mariages, vers le 20 septembre, il lui disait qu'en France on pourrait certainement les avoir effectués à cette heure. Le Florentin répondit, sans se compromettre, que « l'on devait en attribuer la faute aux circonstances, qui s'étaient montrées contraires, et non point à aucune timidité ni froideur, comme il l'avait indiqué; il pouvait assurer que le grand-duc de Toscane n'avait point laissé de renouveler ses bons offices auprès de Leurs Majestés Très Chrétiennes en leur remontrant l'utilité de ces mariages pour elles et pour le royaume, et ne manquerait pas de renouveler cette démarche, quand il en serait temps; mais la reine, qui connaissait toutes les affaires, et se rendait compte de leurs effets, n'avait pas vu qu'il lui fût possible, dans ces conjonctures, d'effectuer ce qu'elle désirait tant. » L'excellence espagnole répondit au résident « qu'il était très certain de ce que je lui disais et qu'il en avait parlé en Bretagne avec M. de Villeroy, lequel lui avait remontré qu'ils n'avaient pas de gens en suffisance pour entreprendre le voyage dans le midi ». L'ambassadeur n'hésita pas à répliquer que « son roi s'obligerait à prendre à lui seul Madame dans Paris ». C'était évidemment là le dernier mot de la politique espagnole. Don Innigo s'était fort mal à propos découvert. Villeroy répondit fièrement qu' « ils avaient encore en France quelque peu de soldats et que ce n'était pas seulement la contra-

riété des temps qui avait empêché ce voyage, mais surtout les différends relatifs à la Navarre [1] ».

On voit quel préjudice pouvait causer à l'autorité de Villeroy la non-solution d'une question où se trouvaient engagés l'amour-propre et le patriotisme français. Les mécontents s'en prévalaient pour le taxer de partialité à l'égard des Espagnols; on allait jusqu'à l'accuser de vouloir endormir l'affaire; et c'est ce dont les Français ne pouvaient supporter l'idée [2].

On finit cependant par conclure un arrangement à Madrid, et dès que le vice-roi de Navarre l'apprit, il rétrocéda immédiatement à la France le territoire qu'il avait occupé récemment, et la reine pouvait dire à Matteo Bartolini que de ce côté tout était rentré dans l'ordre [3].

Mais ce n'était là qu'un point particulier des revendications de la maison d'Autriche. On avait reçu à la cour l'avis des grands progrès que faisait le marquis Spinola avec l'étendard impérial. Le comte Maurice se fortifiait; on disait qu'il voulait entrer en Frise et Spinola l'observait. Dans ces circonstances, la France ne donnait aux Hollandais d'autre secours que la venue d'un ambassadeur extraordinaire. Ce n'est pas ainsi, disait-on, que l'on aurait agi du temps du roi Henri IV.

Dans le même temps était arrivé un envoyé de Brandebourg pour traiter de ces matières. On tarda quelque peu à le recevoir; mais on avait bien la pensée d'assister le duc; et l'on ne pouvait, pensait-on — c'était là une combinaison propre à servir la politique intérieure —, se servir d'un meilleur instrument que le duc de Bouillon, auquel il fallait bien donner quelque satisfaction.

La régente répétait volontiers que si l'on voulait être ses amis, il fallait d'abord accommoder les affaires domesti-

1. Matteo Bartolini, dépêches du 24 septembre 1614.
2. Matteo Bartolini, 24 septembre 1614.
3. Matteo Bartolini, 20 octobre 1614.

ques. Elles étaient encore un peu embrouillées; mais on pensait les arranger prochainement à la satisfaction de tous.

Ce n'en était pas moins un gros sujet de préoccupations que la conduite agressive tenue par l'Espagne à la fois en Italie, en Flandre, en Navarre et en Allemagne, où Balthazar de Zuniga payait au nom de son roi mille thalers par mois pour appuyer la politique espagnole. La France pouvait, il est vrai, renchérir sur ces versements de fonds. Mais le prétexte de la religion favorisait les entreprises des Espagnols; tels étaient les premiers résultats fâcheux de cette ligue catholique récemment conclue entre divers princes allemands [1]. Il y avait là de quoi tenir éveillée la vigilance du gouvernement.

Il faut compter encore un élément de désordre et d'agitation; c'étaient les prétentions des Jésuites et l'hostilité contre eux du Parlement de Paris. Les anciennes querelles s'étaient renouvelées à propos de la publication du fameux livre du P. Suarez *Defensio fidei catholicæ et apostolicæ*, dans lequel était exaltée l'autorité pontificale et réduite à une institution purement humaine l'autorité royale. « Les Jésuites ont eu à essuyer une grande bourrasque, et cette fois la faveur leur a été bien utile, écrit Matteo Bartolini. Le Parlement a fini par rendre un arrêt contre le livre du père Suarez de la Compagnie de Jésus, et il a été publié en présence de quatre pères jésuites dans la grand'chambre du Palais, et le livre a été ensuite, au pied de l'escalier dudit palais, brûlé par la main du bourreau. Toutes les chambres voulaient intervenir dans la rédaction de l'arrêt. Et si cela avait eu lieu, comme elles sont remplies de personnes jeunes, elles auraient avec résolution chassé les Jésuites de France. Et il est bien certain que s'ils se mettent à traiter de semblables matières, ils réussiront à se faire chasser de ce royaume.

1. Matteo Bartolini, 24 septembre 1614.

Mais le premier président, qui devait avoir des ordres de la reine, a différé le règlement de cette affaire et, un matin, à l'improviste, ayant réuni seulement sa chambre, qui est composée de personnes d'âge mûr, on a donné cet arrêt, à la grande mortification de l'ordre.

« Et depuis on a agité la question de leur enlever la confession, chose que le souverain pontife ne pourrait voir d'un bon œil[1]. »

La querelle se prolongea ainsi pendant plusieurs mois. Le pape riposta en censurant un livre de l'avocat général Servin. Mais les hostilités devinrent plus vives lors du retour du roi dans Paris. La cour pontificale n'était pas fâchée d'ajouter de nouveaux embarras à ceux qui préoccupaient déjà le gouvernement de Marie de Médicis. Le nonce s'étendait en doléances continuelles sur l'arrêt qui avait condamné le livre de Suarez. On se décida à faire parler ferme l'ambassadeur de France.

« Le pape menace de rappeler son nonce, écrit Matteo Bartolini, si l'arrêt du Parlement de Paris n'est pas retiré. Cela ne peut se faire. Le marquis de Tresnel a dit au Saint-Père qu'on ne veut préjudicier en rien à l'autorité du Saint-Père, mais que le pape lui-même est supplié de tenir la main à ce qu'il ne soit pas permis d'écrire, comme il est fait dans ce livre, qu'il est licite de tuer le roi[2]. » De pareilles théories ne pouvaient être soutenues au moment où était proclamée la majorité de Louis XIII. Le retentissement de ces querelles ne pouvait pas manquer, supposait-on, d'appeler l'intervention des États généraux[3].

Cependant la cérémonie de la majorité du roi, qui devait donner plus de nerf à l'autorité centrale, avait été indiquée pour le 27 septembre. Toutes les dispositions relatives à ce changement avaient été prises : Marie de Médicis, au

1. Matteo Bartolini, 3 juillet. — Ambass. vénit., 8 juillet 1614.
2. Matteo Bartolini, 23 octobre. — Ambass. vénit., 28 octobre 1614.
3. Matteo Bartolini, 9 septembre 1614.

moment où elle allait remettre le pouvoir entre les mains de son fils, ne devait plus porter le titre de régente, mais simplement celui de reine, en attendant que l'arrivée de la princesse d'Espagne la portât à son rang définitif de reine mère. Elle devait avoir la même autorité qu'auparavant. C'était le moment de rappeler le souvenir de Catherine de Médicis, de la déclaration de majorité du roi Charles IX à Rouen et de la prolongation de son autorité. Le président de Thou n'y manqua point. Il rappela au résident florentin la prudence et l'habileté de Catherine, qui la faisaient admirer de tous et ne cacha pas que la reine devait bien penser à se servir d'hommes de bien et porter toute son attention à entretenir le roi grandement. Le roi la révérait, l'honorait et conservait vis-à-vis d'elle le respect et la crainte qu'il lui devait comme étant son fils; il était dans un âge encore tendre; elle avait d'autant plus à l'assister et à veiller de toute la force de son esprit au bon gouvernement; c'étaient là des conseils inspirés par une psychologie très clairvoyante du jeune roi. Quel compte la reine allait-elle en tenir [1]?

Le fameux cheval de bronze portant la statue de Henri IV était enfin arrivé sous la conduite du chevalier Pesciolini. Il avait franchi les mers, et remonté la Seine [2] après s'être trouvé abandonné sur un banc de sable où avait touché le navire qui le portait. Pesciolini ne négligea pas de désenflouer ce précieux monument. On l'avait dressé pendant la chevauchée royale au milieu du Pont-Neuf, et Marie de Médicis pouvait écrire à son cousin : « Au retour de nostre dernier voyage, le roy monsieur mon fils et moy trouvasmes l'effigie de bronze que vous avez

1. Matteo Bartolini, 24 septembre 1614, 5e dépêche.
2. « On a avis de Rouen que le cheval de bronze est à douze lieues de Rouen et qu'il est entré dans la rivière. » (Matteo Bartolini, 5 juillet 1614.)

envoiée. Elle est élevée en une place si éminante et fréquentée que je n'estime pas qu'il y ait lieu où plus de gens puissent voir ce bel effet de vostre courtoisie et bonne volonté. C'est un présent qui m'a esté du tout agréable, tant pour la main dont il part que pour l'obligation que j'ay à la mémoire de la personne qui s'y trouve représentée[1]. » Le roi et la régente trouvèrent en effet très beau le cheval de bronze. Toute la cour loua extrêmement cette œuvre de Pierre de Bologne et de Jean Tacca. Le résident florentin étant allé saluer la reine à son retour, elle lui demanda, dès qu'elle le vit, ce qu'il disait du cheval; elle voulait savoir de tous ceux qui arrivaient dans son cabinet s'ils le trouvaient beau, comme elle le trouvait elle-même. Pour exciter l'émulation entre les littérateurs, les poètes, les historiens français, on avait mis au concours une inscription pour mettre à l'intérieur du cheval; on faisait ciseler par Franqueville, premier sculpteur de la cour, des bas-reliefs pour le piédestal. Matteo Bartolini voulut en envoyer le modèle au grand-duc; mais Franqueville refusait de livrer une esquisse à moitié ébauchée; il fallait donc attendre. « Pendant que j'écris, disait le Florentin, j'admire le cheval et, suivant le désir de Votre Altesse, je le contemple et suspends la plume. Je rapporte à Votre Seigneurie qu'il est très beau et qu'il y a encore autour une quantité de ces badauds de Paris, qui s'arrêtent à le considérer; et chacun dit son mot. Et si Votre Seigneurie n'était pas informée de la situation de ma maison, le Sr Ammirato pourrait lui dire qu'elle est tout à fait voisine du Pont-Vieux[2]. »

Cependant la cour devenait de plus en plus nombreuse. On voyait arriver successivement le duc d'Épernon de Gascogne; le prince de Longueville, qui avait été prendre possession de son gouvernement de Picardie, mais à titre privé, sans éviter cependant des conflits assez graves avec les

1. Marie de Médicis, 14 octobre 1614. Voir l'Appendice.
2. Matteo Bartolini, 21 octobre 1614.

représentants du maréchal d'Ancre, qui était encore malade[1]; le prince de Joinville, qui venait de recevoir l'expédition du gouvernement d'Auvergne, dont il avait la survivance, en remplacement du prince de Conti[2], et beaucoup d'autres. Il fallut cependant différer la déclaration de la majorité du roi, à cause de certaines difficultés de préséance, et surtout parce que l'on attendait Condé, qui s'était enfin décidé à venir. Il arriva le 29 septembre au soir, par la poste. Il y avait beaucoup de monde au-devant de lui. Le prince rencontra le roi, qui revenait de la chasse, rue de la Tixanderie, et fut fort bien accueilli. Il entra dans le carrosse du roi et vint avec lui au Louvre. « Comme M. le prince eut salué la reine, c'est-à-dire, baisé le bas de sa robe, ce qui fut au pied du grand degré, la reine monta soutenue par ses écuyers. Monsieur le prince allant devant, elle lui disait quelque chose de fois à autre. Il alla souper le soir chez la comtesse de Soissons[3]. » Telle fut la rentrée du prince de Condé à Paris. Le roi montra de l'amabilité et de la prévenance, la reine de la dignité. Quant au prince, il put sentir les atteintes d'une impopularité dont la cause n'était autre que les menaces de guerre suspendues par lui sur la nation.

Louis XIII entrant dans sa quatorzième année, devint majeur de fait le 27 septembre, d'après les lois du royaume. Il n'était pas nécessaire d'en faire aucune déclaration. Il y eut néanmoins une cérémonie publique le 2 octobre. Le roi se proclama lui-même majeur. Il partit du Louvre vêtu de gala, portant un vêtement tissé d'or, d'un fort beau travail, couvert de grands diamants; il en avait encore un grand nombre en tête et portait un collier d'une valeur de 300 000 écus, que l'on avait fait faire pour la princesse

1. Matteo Bartolini, 30 juillet, 24 septembre 1614.
2. Matteo Bartolini, 24 septembre 1614.
3. Malherbe à Peiresc, t. III, p. 459. — HÉROARD, t. II, p. 159. — Ambass. vénit., 30 septembre 1614.

d'Espagne qui lui était destinée comme femme. Le roi était accompagné de son frère, des princes du sang, des ducs et pairs, des maréchaux de France, des officiers de la couronne et d'un nombre infini de cavaliers, moins considérable cependant que d'ordinaire dans les grandes occasions, à cause des difficultés de préséance. Ainsi les frères naturels du roi, le duc de Vendôme en particulier, ne s'y trouvaient pas; car ils prétendaient prendre le pas sur les autres princes qui n'étaient pas du sang royal. Un grand nombre aussi n'étaient pas venus, pour ne pas se mettre en aussi forte dépense pour paraître, parce que ceux qui se firent voir avaient des habits magnifiques tout couverts d'or et de joyaux et étaient montés sur de superbes chevaux non moins richement harnachés. Arrivé au pied de l'escalier de la cour du mai, le roi rencontra la reine sa mère qui était venue de son côté; il se rendit à la Sainte-Chapelle et y entendit la messe, puis il se dirigea vers la salle dorée du palais. Au premier escalier, Sa Majesté fut rencontrée par deux des six présidents et quatre des plus vieux et anciens conseillers, et au dernier par trois autres présidents et six autres conseillers du grand conseil, tous vêtus de robes rouges et portant des bonnets noirs. Arrivé à la salle dorée, le roi y entra en même temps que la reine et y trouva réuni tout le Parlement. Le chancelier était là, précédant le premier président, et son premier secrétaire et conseiller d'État, précédant tout le conseil d'État; à côté d'eux étaient les quatre secrétaires d'État.

Le roi alla se placer dans un angle, sur un trône fleurdelisé assez élevé, couvert d'un dais également fleurdelisé, qui était son lit de justice, en dehors duquel, à main droite, un peu plus bas, s'assit la reine, ayant à côté d'elle son fils, Monsieur frère du roi, et tout auprès dans l'ordre suivant : le prince de Condé, le jeune comte de Soissons, le duc de Guise, les ducs et pairs de France avec M. de Rosny, grand maître de l'artillerie, et les maréchaux

de France. Aux pieds du roi, sur deux coussins se plaça le duc du Maine, grand chambellan; au-dessous de lui se trouvait une chaire couverte de drap, où parla deux fois le chancelier; à côté de cette chaire se trouvait le prévôt de Paris et de l'autre côté siégeaient les évêques. A la gauche du roi on voyait les cardinaux Sourdis, de la Rochefoucault, du Perron et Bonzi. Joyeuse et Gondi s'étaient abstenus; l'un n'était pas encore bien remis de son indisposition, et l'autre, devenu trop vieux, n'était plus guère en état de sortir de sa maison. Dans le reste de la salle se trouvaient rangés tout autour sur des sièges plus bas les conseillers d'État et ceux du Parlement en robes rouges. Dans l'une des deux jalousies était Madame avec ses sœurs, et dans l'autre la reine Marguerite.

Lorsque chacun eut pris sa place, la reine se leva, et se plaçant en face du roi, le genou près de terre, lui remit la charge de la régence. Le roi prit alors la parole avec beaucoup de majesté, et d'une voix haute il loua infiniment la reine de son bon gouvernement et de la prudence avec laquelle elle avait administré toutes les affaires du royaume pendant le temps de sa minorité. Il ajouta que maintenant que le seigneur Dieu l'avait conduit à sa majorité, il prenait le gouvernement de son royaume, entendant bien que la reine sa mère continuât à l'assister de ses bons conseils, comme elle avait fait jusqu'à ce jour, et il la déclara en conséquence chef de son conseil. La reine alors se leva, et, faisant une révérence, salua le roi. Pour le reste il déclara s'en remettre à ce que dirait son chancelier. Celui-ci quitta sa place et se mit à parler dans la petite chaire destinée à cet effet, répétant au Parlement ce qu'avait dit le roi et principalement la déclaration suivant laquelle il nommait la reine chef de son conseil. Il déclara que le roi administrerait la justice à tous et qu'il conserverait la paix par tout le royaume. Pour le moment il entendait faire une nouvelle prohibition des duels et interdire le blasphème. Il

défendait à ses sujets de recevoir pension d'aucun prince étranger et de prendre service auprès de personne sans une autorisation expresse du roi.

On rédigea immédiatement un arrêt contenant ces dispositions en même temps que le renouvellement de l'édit de pacification donné par Henri IV en faveur des protestants, et un conseiller donna lecture de cette déclaration.

La reine prit ensuite la parole, disant qu'elle rendait grâces à Dieu d'être arrivée à ce jour où elle pouvait laisser tout le gouvernement entre les mains de son fils, se félicitant de laisser les affaires dans un état beaucoup plus pacifique et bien différent de celui où elles se trouvaient quand elle en avait reçu la charge. A peine eut-elle fini de parler que le chancelier se leva et alla recueillir les voix de la reine, des princes, des cardinaux et du parlement sur la question de savoir s'ils approuvaient ou non ce dont on avait traité, et s'ils avaient à dire quelque chose à l'encontre. Tous ayant approuvé, la reine quitta sa place et allant trouver le roi, qui fit deux pas à sa rencontre, elle le remercia de l'avoir déclarée chef de son conseil et retourna s'asseoir.

L'avocat général du roi, M. Servin, et le premier président firent ensuite deux longues harangues. Bien qu'elles parussent avoir pour objet de faire observer à Sa Majesté combien il était important de tenir la main à l'exécution de ses ordres, elles se répandirent toutefois en éloges infinis sur l'heureuse régence de la reine, qui avait surmonté toutes les difficultés, comme Blanche de Castille, et en était arrivée à cette fin glorieuse de laisser dans le royaume une paix universelle qu'elle avait imposée à ceux qui prétendaient la troubler. Ils donnèrent à cette partie de leur discours une telle importance que le prince de Condé ne put dissimuler sur son visage le mécontentement qu'il éprouvait. Les portes furent alors ouvertes et l'on publia la déclaration royale.

Le roi se retira aussitôt pour remonter dans son carrosse

avec Monsieur son frère et gagna le Louvre entouré de la même cavalcade; la reine après, mais par un autre chemin, suivie des princesses du sang et des duchesses. On tira toute l'artillerie et la nuit eurent lieu par toute la ville des feux de réjouissance.

Tel fut le changement très grave au fond qui s'accomplit dans le gouvernement le 2 octobre 1614. Marie de Médicis perdit le titre de régente. Tous les gouverneurs de provinces durent désormais écrire directement au roi, et c'est lui seul qui fut nommé dans les actes publics. Ces modifications de forme mettaient dans la main du roi la substance même du pouvoir.

Louis XIII continua à aller au conseil, où intervinrent comme auparavant les princes et les ministres sans qu'il fût fait aucun changement. La reine continua à assister à toutes les audiences d'ambassadeurs, à traiter directement des affaires avec les secrétaires d'État. Quant au roi, il devait commencer à s'informer avec assiduité des affaires de l'État. La reine s'attacha strictement à celles de ses obligations qui prolongeaient l'exercice de ses pouvoirs. Observerait-elle aussi rigoureusement celles qui lui permettaient d'en abréger sagement la durée?

Il faut reconnaître que le roi s'était porté à cet acte de sa majorité avec une bonne volonté, un élan extraordinaires et un désir de bien faire dont témoignent les actes de piété et de dévotion où se complaisait cet esprit religieux et craintif. « Dans cette action qu'a faite Sa Majesté, dit le résident florentin, elle a donné des marques et de piété et de religion : elle a libéré des prisonniers de plusieurs sortes, et fait beaucoup d'aumônes; et le matin qu'il alla au parlement, en passant non loin d'une église appelée Notre-Dame-des-Vertus, il se recommanda à la Très Sainte Vierge, la suppliant de lui accorder son assistance pour cette action et fit vœu que s'il réussissait bien et sans erreur ce qu'il

devait faire, il irait le matin suivant en remercier dans cette église la Majesté divine, en y faisant célébrer la messe et en y laissant une aumône particulière, et c'est ce qu'il fit en effet le lendemain matin. Et l'on voit bien qu'il a reçu la grâce; car il a été tenu occupé et a montré beaucoup de patience pendant l'espace de quatre heures et a parlé en fort bon ordre et sans jamais broncher dans sa harangue. Le cardinal de Sourdis m'a dit qu'il avait même ajouté quelque chose de plus à ce qu'on avait décidé de lui faire dire[1]. »

Sans attacher à ces remarques du résident florentin plus d'importance qu'il ne convient, nous ne dépasserons pas la mesure en disant qu'elles indiquaient de la part de Louis XIII plus d'esprit d'initiative qu'on n'était disposé à lui en laisser.

Nous pourrions arrêter ici le récit de la minorité de Louis XIII, s'il ne convenait de rattacher à cette époque un épisode qui commença avant la déclaration de majorité du roi et qui prit fin peu de temps après, plaçant dans un jour nouveau et sous un aspect plus agressif les partis en présence et compromettant dès son origine le gouvernement de la reine.

Il y avait eu autrefois entre le prince de Longueville et le maréchal d'Ancre une excellente intelligence et l'on peut même dire une véritable intimité. Mais lorsque Longueville manifesta l'intention de prendre possession de son gouvernement de Picardie, gardé par le comte de Saint-Pol, son oncle, Ancre commença à se refroidir, sur le soupçon que Longueville disait que le maréchal voulait s'opposer à ses desseins, étant lieutenant de cette province pour le roi. Enfin l'amitié fut déclarée rompue entre eux, lorsque Longueville refusa de rendre visite au maréchal et

1. Matteo Bartolini, 7 octobre. — Ambass. vénit., 14 octobre 1614. — *Mercure françois*, t. III, 1614, p. 583 et suiv.

pour d'autres sujets de mécontentement qui s'étaieut produits entre eux.

Dans l'accord des princes il fut promis à Longueville qu'on le mettrait en possession de son gouvernement, et en effet au commencement de septembre il en reçut l'expédition et entra immédiatement dans l'exercice de ses pouvoirs. Pendant qu'il faisait la visite de la province, il lui fut permis d'entrer, mais avec trois ou quatre personnes seulement, dans la citadelle d'Amiens; car le gouvernement de la ville et celui de la forteresse étaient la propriété particulière du maréchal. Le tout s'était passé fort tranquillement, si ce n'est qu'un matin, le prince étant sorti de la ville pour aller tout près de là entendre la messe dans un couvent de frères, fit, pendant qu'il était à l'église, appeler le sergent de la forteresse pour lui dire qu'il eût à enlever un pont qui sépare une partie de la cité d'Amiens de l'autre où se trouve à moitié engagée la citadelle, et à en faire un autre plus bas.

Le sergent répondit que cela ne pouvait se faire, parce que ce pont, outre qu'il était nécessaire là où il se trouvait, avait été élevé par l'ordre du roi défunt pour le service de la citadelle, qui est toute voisine de la rivière. Le prince répondit qu'il voulait au moins que le pont restât praticable et ne pût pas se lever; et il l'envoya dire par dix hommes chargés de faire exécuter sa volonté. Le sergent s'en retourna alors dans la forteresse, qui est contiguë à l'église, informer le lieutenant de ce qu'entendait faire le prince, et aussitôt plaça le canon sur la muraille. Lorsqu'il vit que Longueville sortait de l'église pour aller au pont faire exécuter sa résolution, il fit sortir de la forteresse quarante soldats qui s'acheminèrent vers le pont en deux sections, et arrivèrent au moment où l'on se préparait à lever les chaînes. Leur chef déclara au prince que, s'il remuait quoi que ce fût, ils étaient là pour l'en empêcher. Longueville dut se retirer.

Le lieutenant de la citadelle envoya son rapport au maréchal d'Ancre, qui, après avoir passé à Amiens presque tout le temps du voyage du roi dans les provinces, était depuis peu de retour à Paris. Le maréchal approuva tout ce qu'avaient fait les siens pour le service du roi.

La reine eut quelque avis que Longueville, retourné à Amiens, voulait, le lendemain matin, faire appeler le maréchal, et elle fit immédiatement envoyer des gardes à la maison de ce dernier, pour l'empêcher de sortir. Il les vit venir, prendre leurs dispositions pour occuper son antichambre et la porte du jardin; avant qu'ils y fussent il réussit à se sauver et renouvela les scènes de facile bravoure dont il avait donné le spectacle il y avait plus de deux années [1]. Il se fit ouvrir la porte la plus voisine de la cité et tombait à une heure du matin chez le résident florentin qu'il trouvait endormi. Chez lui on ne tarda pas à connaître sa fuite, et le bruit s'en répandit bientôt par tout Paris; car tous ses gentilshommes montèrent à cheval pour le trouver et le servir. Tous arrivaient à la maison du Florentin pour savoir s'il y était, ou bien encore en quel endroit on pourrait le trouver. Mais Bartolini ne disait ni l'un ni l'autre et sa maison ne s'ouvrait à personne. A toute heure arrivaient des seigneurs avec des troupes de cavaliers pour apprendre quelque nouvelle, si bien qu'il y eut cette nuit-là à sa maison un va-et-vient extraordinaire de gens.

Lorsque le duc de Guise, qui occupait auprès de Marie de Médicis une place de plus en plus considérable [2], apprit que le maréchal était sorti dans la cité, il sortit lui aussi à la tête de trois cents cavaliers, parcourant tout Paris pour le trouver et l'assister; et quand le jour fut venu, il sortit dans la campagne avec le prince de Joinville, son frère, et une

1. Voir *Minorité*, t. I, p. 182.
2. *Il Duca di Guisa mentre egli seguita et serve lor Maestà come ha fatto fin ad hora ne vien lodato, et intanto fa qui il suo profitto insieme con il duca di Espernon et hora in corte fanno la lor parte che è quel che pesa al principe* (Matteo Bartolini, 30 juillet 1614).

suite de cinq cents cavaliers. Ils prirent le chemin de la Picardie; mais ayant été avisés que le maréchal n'avait point pris cette route, il s'en retourna à midi, de même que le maréchal de Lavardin avec cent chevaux, M. de la Curée avec cinquante. Pendant toute cette nuit on n'entendait que courir dans Paris et les rues étaient pleines de gens.

Le maréchal se tint chez le résident jusqu'à trois heures après minuit et voulut alors partir, pensant que la matinée suivante on le trouverait, et il se retira dans la demeure d'une dame de haute qualité, peu éloignée de sa maison, où il resta toute la journée du dimanche et la nuit suivante jusqu'au lendemain soir, qui était le lundi, sans qu'on pût le trouver.

Le matin du dimanche, le maréchal envoya un billet au résident par un inconnu, en le priant de le remettre à sa femme et de lui dire où il se trouvait. Le résident s'acquitta de cette commission. Mais ce que disait le maréchal relativement à l'endroit où il se trouvait n'était déjà plus vrai. Il n'était à ce moment personne qui ne crût qu'il était dans la maison de Matteo Bartolini, et la reine envoya vers lui le capitaine des gardes du roi pour lui demander si le maréchal était chez lui et pour voir de ses yeux s'il était caché dans la maison. Il sut fort mauvais gré au résident de ne pouvoir lui donner d'autre satisfaction que de lui montrer qu'il n'y était pas. L'officier du roi répandit ses gardes dans tout le quartier, mais on ne put trouver Concini dans l'endroit où il était.

Les choses en étaient arrivées au point que deux partis avaient commencé à se former. On se déclarait pour l'un ou pour l'autre. Toute la cour était divisée.

La reine commença à s'apercevoir que ces intrigues et ces brouilleries pouvaient rejeter la cour dans de nouvelles et déplorables divisions. Résolue à en finir, elle envoya M. Dolet à Matteo Bartolini pour lui faire connaître la situation et l'informer de la déclaration du prince de Longueville

après laquelle il serait suivi par Nevers, du Maine et tout son parti. Le duc de Guise s'étant déclaré pour le maréchal d'Ancre et ayant, avec son frère, pris fait et cause pour lui, trouvait fort étonnant de ne point arriver à savoir où il se trouvait, fit rendre compte au maréchal de ses allées et venues à sa recherche et l'engagea vivement à retourner à sa maison d'où la reine avait fait retirer les gardes, ou bien à écrire un billet au duc de Guise pour lui faire connaître la cause de son départ et l'endroit où il se trouvait.

En lui transmettant cette communication, Matteo Bartolini lui fit comprendre que c'était son intérêt de rentrer chez lui, mais surtout celui de la reine, et qu'il y avait trois jours à peine il avait pu apprendre que le roi lui-même avait dans le parlement interdit le duel par un édit; et lui, maréchal de France, était le premier à ne pas l'observer.

Bartolini remit cette réponse à un laquais venu pour la chercher; il le fit suivre et finit par savoir où s'était réfugié le maréchal. La reine fit visiter par les gardes du roi, maison par maison, toute la rue où demeurait le résident; on finit par trouver le maréchal le lundi matin et on le reconduisit chez lui.

Il est impossible de supposer que le maréchal d'Ancre ait eu la prétention, se trouvant aussi bien caché, de se faire provoquer en duel par le duc de Longueville établi à Amiens. C'est un de ces malins subterfuges dont était coutumier Concini. Brave à bon compte, c'était son fort. Se trouvant avec quelques gentilshommes seulement et conseillé par le duc de Guise et le prince de Joinville, il donna l'ordre au lieutenant de la forteresse de laisser passer Longueville. Mais les soldats voulurent l'accompagner, les bouts des arquebuses tournés vers le duc, jusqu'à ce qu'il eût passé le pont, afin d'être sûrs qu'il n'oserait rien entreprendre d'insolite.

La réflexion, les conseils donnés au maréchal par les Guises, qui, tout en déclarant à la reine qu'ils mettaient leurs épées à sa disposition, ne paraissaient pas très pressés de les

tirer, firent bientôt prendre à cette affaire mal engagée une tournure plus conciliante.

Il fallait faire donner par le maréchal des explications satisfaisantes. Car il était certain que l'on avait fait un affront sanglant au duc de Longueville. M. de Montigny vint donc trouver le maréchal et lui dit que le prince de Longueville ayant voulu faire quelque chose pour le service du roi, les soldats du maréchal s'y étaient opposés et avaient procédé à son égard en termes peu honorables. Il voulait donc savoir s'il approuvait ce que les siens avaient fait. Le maréchal tenta quelques faux-fuyants. Mais, ramené à la question par Montigny et invité à dire s'il approuvait oui ou non ce qu'avaient fait ses hommes, il répondit « qu'il tenait pour certain que le prince n'avait eu d'autre but que le service du roi; et que, si ses gens avaient commis une erreur quelconque ou fait une chose qui ne fût pas bien, il les ferait châtier ou les châtierait lui-même, mais que si ce qu'ils avaient fait l'avait été pour le service du roi, il suppliait le prince de vouloir bien le trouver bon ».

« Le prince de Longueville, dit le résident florentin, est tenu pour fort léger, et l'a montré plusieurs fois dans ses actions, et dans celle qu'il vient de faire, il pouvait se gouverner mieux; et puisqu'il voulait jouer quelque tour au maréchal, il ne devait pas prendre l'occasion de ce pont, où il a bien perdu de sa réputation et reçu un grand affront comme gouverneur de la province; et il n'est personne qui ne lui donne tort. En particulier, puisqu'il en voulait au maréchal et désirait se battre avec lui, qui était malade, telle étant son intention il devait attendre un autre temps et une autre occasion. »

Quant au maréchal, on loua plus sa dernière réponse à Longueville qu'on n'avait fait sa fugue intempestive. Il ne s'en trouva pas moins replacé dans une situation tout à fait favorable. Au lendemain de la majorité de Louis XIII, il sortait avec éclat d'un long et sage effacement. Il occupait

toute la cour de sa personne, se montrait appuyé sur les Guises et « pouvait voir, en cas de besoin, quels amis il avait en eux, lui qui auparavant n'était pas même entièrement sûr de leur amitié »[1]. On était à un moment où les Guises entendaient ne pas se faire oublier.

L'attitude du prince de Condé fut extrêmement soumise et différente du passé dans les premiers temps de sa rentrée à la cour. Il reconnaissait, en parlant avec l'ambassadeur vénitien, que ce retour lui aurait été beaucoup plus utile s'il avait eu lieu plus tôt. Mais il cherchait à excuser et à justifier même son retard, en « disant qu'en voulant remédier à tous les maux de l'État, il voulait, par son opposition, s'acquérir la faveur du peuple sans lequel on ne faisait rien de grand, et il n'était pas de moyen plus facile de l'acquérir que de montrer à tous son désir de la paix. Le prince avait, à vrai dire, été complètement trompé. Ce voyage du roi, cette expédition jusqu'en Bretagne avaient complètement tourné contre ses intentions. Ce n'était cependant pas peu de chose d'avoir obtenu la remise à plus tard des mariages espagnols. Maintenant il était à la cour et, sa présence lui permettant de tout voir et d'assister à tout, s'il ne pouvait pas faire le bien, il s'arrangerait au moins de façon à prévenir le mal. »

Il raconta au Vénitien toutes les manœuvres employées pour gagner les députés des États, non seulement avec des pensions, des gratifications, des charges, mais encore par la voie de Rome, grâce à laquelle on s'était ingénié à obliger beaucoup d'ecclésiastiques à adhérer entièrement à la volonté de la reine. « En sorte, disait le prince, qu'on pouvait dire les États complètement gâtés. Un tiers toutefois de l'Assemblée dépendait de lui; et il espérait bien que beaucoup d'autres ne seraient pas tellement endurcis par l'autre parti

1. Matteo Bartolini, 7 octobre 1614. — Malherbe à Peiresc, t. III, 5 octobre 1614. — Voir à la fin du chapitre.

dans leur opinion, qu'on ne pût les en retirer; mais, de toute façon et de quelque façon que les États tournassent, ils ne feraient certainement pas grande réputation à ceux qui gouvernaient. Et, si la reine ne lui avait pas accordé certaines de ses demandes, il aurait voulu que les États fussent réunis à l'endroit indiqué par le traité, pour accroître l'incommodité et la gêne du voyage. Mais il allait considérant qu'étant seul de sa maison il était fort aimé des peuples et que les Guisards n'étaient suivis que par quelques-uns, du vieux parti de la Ligue. » Le prince ne put cacher que parmi les princes alliés se fût glissée quelque défiance. Mais, en somme, leur intérêt étant le même, ils finiraient toujours par bien s'entendre.

A la fin il indiqua en grande confidence sa ligne de conduite pratique. Il voulait donner tous ses soins, disait-il, à rester uni avec la reine, et si cela lui réussissait, toutes les affaires seraient absolument dans leurs mains. Et le roi lui-même pourrait difficilement faire autrement que de leur en donner la charge. « Mais, dit-il en terminant, si ce concert ne peut s'établir, je vois qu'il s'en suivra peu de bien pour la reine, pour moi, pour le royaume et pour ceux du dehors; parce qu'entre la reine et moi tout viendra en discussion, et comme ce sera au roi à décider, celui qui saura le mieux se faire valoir et avoir son oreille le fera commander suivant son gré. Notez qu'il est tout jeune encore et qu'il n'est pas difficile qu'il ait un caprice pour une personne de peu de condition ou qu'il prenne de l'affection pour une femme qui le tourne à son gré et le gouverne en même temps que le royaume avec un dommage universel pour tous [1]. »

C'était un beau parleur que le prince de Condé; il ne se laissait pas embarrasser par la justification de ses fautes les plus graves. Mais son esprit politique laissait fort à désirer. Il en avait toutefois assez pour ne pas voir sans inquiétude se

1. Ambass. vénit., 14 octobre 1614.

lever à l'horizon ce roi qui était à la fois expansif et discret, volontaire et passionné, respectueux et soumis, mais plein du sentiment le plus élevé de son autorité, et auprès duquel travaillaient à s'établir déjà de fortes influences.

Quant au prince de Condé, il se mit pour le moment à suivre son programme d'union avec la reine. « Le prince de Condé se conduit si bien, dit-elle, qu'il fait merveilles; il n'a jamais fait ainsi. Je ne sais, ajouta-t-elle en riant, combien cela durera [1]. »

Condé suivit son plan : il alla faire à la reine un beau discours, lui disant qu'il voulait en tout et absolument dépendre du signe et de la volonté de Sa Majesté; il lui apporta de grandes justifications de ses mouvements passés, qui n'avaient été provoqués par lui, disait-il, qu'avec la seule pensée du service du roi. La reine lui répondit, non sans à-propos, « qu'elle ne pouvait croire qu'à de bonnes intentions de sa part pour le bien du royaume et le roi lui-même; qu'elle ne voulait plus parler de ce qui s'était passé, mais l'oublier entièrement, et faire en sorte que le roi se conduisît de même. Elle ne voulait cependant pas négliger de lui dire qu'il convenait pour l'avenir de s'abstenir en tout de semblables tentatives, comme dangereuses pour le repos et le bien publics, parce qu'elle croyait certainement que le roi, déjà devenu capable de tout ce qui était nécessaire pour le bien du royaume, ne les tolérerait pas. Quant à elle-même, pour ne pas être accusée de se montrer plus partiale pour les intérêts du prince que pour ceux de son propre fils, il lui convenait de procéder avec plus de réserve qu'auparavant pour couvrir un grand nombre des actions du prince. »

La réponse ne fut pas entièrement du goût de Condé. Il n'en continua pas moins à se conduire avec beaucoup d'obséquiosité vis-à-vis de la reine, afin de pénétrer dans ses bonnes grâces aussi avant que possible [2].

1. Matteo Bartolini, 20 octobre 1614.
2. Ambass. vénit., 28 octobre 1614.

Telle était la situation respective des principaux personnages à la cour au moment où Sully, qui avait été récemment voir le roi à Nantes, le duc de Rohan, Nevers et Bouillon revenaient à Paris pour assister à l'ouverture des États généraux.

NOTA. — Nous citons encore le tome 89 des cinq cent Colbert pour la continuation de la correspondance entre la reine et « les maréchaux ». Elle continue à être cordiale et prévenante; elle se compose des lettres suivantes : au maréchal, 19 mars 1614. « Le roi monsieur mon fils, disait la reine, sera bien aise de vous voir auprès de lui. » — Trois lettres sans date où il est surtout question de la maladie du maréchal. — A la maréchale, 9 juillet 1614. La reine lui annonce son départ et lui fait part de son séjour à Orléans. — Au maréchal de Blois, 18 juillet. — Au maréchal, sans date. — A la maréchale, sans date. — A la maréchale, de Poitiers, sans date. — Au maréchal, 7 août. — A la maréchale, 13 août. — A la maréchale, sans date. — Au maréchal, sans date. — Les dernières lettres indiquent, de la part de la reine, une tendance assez prononcée à faire revenir le maréchal auprès d'elle. En somme il ne revint pas.

Nous avons trouvé dans le mss. 3804, fonds fr., de la Bibliothèque nationale deux lettres, l'une sans date, l'autre du 10 avril 1614, écrites à M. de Montigny; le maréchal y témoigne de ses sentiments de déférence vis-à-vis du duc de Longueville et lui demande des nouvelles des conférences de Soissons. Voir aussi au mss. 3800, fonds fr., des lettres de service du maréchal pour l'année 1614.

On pourra consulter en outre, pour le rôle du m[al] d'Ancre, au mss. 2069, fonds fr., nouv. acq., l'écrit intitulé : *Journal de la Régence depuis 1610 jusqu'en 1621.*

FIN

APPENDICE

CATALOGUE

CITATIONS, EXTRAITS

DES CORRESPONDANCES RELATIVES A LA MINORITÉ DE LOUIS XIII EXISTANT A L' « ARCHIVIO MEDICEO »

Les documents qui ne sont pas compris dans les collections citées au précédent volume se trouvent pour celui-ci dans les suivantes :

Lettere del signor Giovan Battista Bartolini, Residente in Francia per S. A. dal di 15 marzo 1612 fino al 19 dicembre 1613 (LEGAZIONE DI FRANCIA, *filza 4628*).

Lettere dell' l'Ammirato, di Botto, di Cioli, etc. (LEGAZIONE DI FRANCIA, *filza 4627*).

Lettere del segretario Matteo Bartolini (LEGAZIONE DI FRANCIA, *filza 4629*).

1612

91. BOTTI AU GRAND-DUC.	Paris, 3 janvier 1612 (4624.)
102. AMMIRATO AU SECRÉT. D'ÉTAT.	— 3 — — —

---

21. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 13 janvier 1612 (4729).

Mon cousin,

Le desplaisir que vous m'escrivez avoir receu de la perte tres grande que j'ay faicte en la mort de feu mon filz le Duc d'Orléans, est ung tesmoignage certain de vostre bon naturel, et le conseil que vous me donnez pour ma consolation, ung effect apparant de vostre prudence, et de l'affection que vous me portez. Je vous en remercie de bien bon cœur, et vous asseure que rencontrant quelque subiect capable d'en marquer une plus digne reconnoissance, je l'embrasserai d'aussi bonne volonté, que je prie Dieu, mon cousin, qu'il vous conserve en sa sainte grace.

Escript à Paris, le 13e jour de janv. 1612.

Vostre bien bonne cousine,
Marie.

---

22. Marie de Médicis a la grande-duchesse mère [1].

Paris, 15 janvier 1612 (4729.)

Ma tante,

Ayant faict voir par des principaulx du Conseil du Roy monsieur mon fils, les remonstrances qui ont esté representées de vostre part contre les pretentions du Sr Zamet; par le rapport qui m'en a esté faict je pense estre assez eclaircie de la justice de vostre cause, et que ce n'est a vous, a qui il se doibt addresser pour le payement de la partie qu'il pretend luy estre deüe; et partant vous en debuez demeurer en repos, et vous asseurer en ceste occasion, comme en tout aultre, du desir que le Roy mon sieur et fils, et moy avons de vous gratifier et faire paroistre les effects de nostre bonne volonté. Je prie Dieu, ma tante, qu'il, etc.

Escript à Paris, le 15e jour de janv. 1612.

Votre bien bonne et affectionnée niepce,
Marie Régente.
Brulart.

---

9. Le Marquis d'Ancre au secrét. d'État [2]. 16 janvier 1612 (4748.)

Condoléances relatives à la mort de Francesco Bartolini. Offres de service. La dépêche continue ainsi :

E rimasta soddisfattissima la maestà della Regina delle lettere scrittele da coteste Altezze in condoglienza della morte del Sigr Duca d'Or-

1. Copie.
2. Le secrétaire d'État continue à être jusqu'à nouvel ordre le chevalier Beissarlio Vinta.

liens; et molto più ancora dell' haver saputo che il Gran Duca Sereniss° era disposto di mandare persona a posta per complire per questo effetto mentre tale fosse stato il gusto di S. M^a, la quale pero rispondendo alle lettere delle Altezze Loro ha comandato a me di avvertire a parte V. S. Ill. che basta il complimento quale hanno fatto per via di lettera, ne desidera in maniera nessuna che lo rinnuovino con altra maggior cerimonia d'Ambasciatori; tanto più che ne anco da gli altri Principi non s'aspetta persona espressa per tale occasione. Risponde anco la M. S. al Gran Duca per conto del capit°. Ottavio Benci, et dalla sua lettera medesima V.S. Ill. potra comprendere quanto S. M. affettioni questo negotio, del quale io le confesso bene d'esserne stato io il primo promotore; ma posso ben' anco assicurarla che al presente S. M. lo tiene per cosa sua propria, essendosi il cap. Benci aiutato cosi bene da se stesso col raccomandarsi a S. Ma che essa desidera in tutti i modi di vederne la fine; parendole in certo modo che ci vada della sua reputazione, mentre non possa havere tanta autorità col Gran Duca suo parente, quanta ha havuta cò Venetiani per cavare esso sigr Benci da simile et forse maggiore intricco.

V. S. Ill. per gratia mi perdoni se non li scrivo tutto di mia mano poiche doppo tanti altri fastidi che s'ha continuamente per far calar' il tempo della Reggentia della Regina con quiete et tranquillità, che è difficilissima cosa, s'aggiunge una incommodità che ho alla mano destra per accidente di un catarro, et s'assicuri che ho et haro sempre l'animo pronto a farli servitio dove sara buono, e dove me impieghera per sua servitù o di cose sue: e credami che l'incomodità e travagli che danno questi cervelli a quelli che vogliono ben servire et lo stato et la Regina, sono tali che bene spesso i cervelli più posati, che il mio, vorrebbono far ritratta dalla corte et pensare al riposo: ma patientia. Ho havuto dei travagli pendente la vita di Henrj iiij, n'ho grandissimi nella minorità di questo, et ne spero simili et più grandi se me ne conduco nella sua maggiorità. Et questo e quanto posso dire a V. S. Ill. della mia fortuna che in prospettiva pare la più bella cosa del mondo, ma per di dentro e piena d'intrighi, fastidi et travagli.

---

10. LE MARQUIS D'ANCRE AU G.-DUC. Paris, 16 janvier 1612. (4748.)

Incaricandomi l'A. V. di proteggere la causa dei signori Guadagni mi comanda cosa che non solamente io farò sommamente volentieri per obbedirla, ma che anco haverei procurato d'esseguire con ogni mio potere di mio propria volontà per l'affettione particolare che io porto ad essi Signori et per la stima che fo del loro merito. Assicurisi però l'A. V. che io non mancarò d'apportare dal canto mio tutto quello che mi sarà possibile per loro sodsffattione conforme a che ho già promesso a essi medesimi, et rendendole intanto humilissima gratia

dell' honore che mi fa comandandomi, riserberò di testimoniarle la prontezza del mio ossequio piuttosto con l'opere che con le parole, etc.

---

23. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, le 17 janvier 1612. (4729.)

Mon cousin,

Je vous ay cy-devant faict scavoir par le Sr de Marillac combien Je desirois de voir accomoder l'affaire du capitaine Octavio Bency, et le plaisir que vous me feriez de luy remectre la faulte qu'il a commise en vostre endroict, en quoy aiant par vostre lettre reconneu en vous beaucoup de disposition et de bonne volonté, Je vous en ay voulu remercier par celle-cy, et vous representer que la cause de l'absence du dict Bency n'estant poinct pour ce qui s'est passé en la querelle qu'il a eue avec les marquis de Malespine Manfredi, ains pour avoir du depuis en quelqu'autre occasion contrevenu a vostre volonté, j'ai creu que si en semblable subiect le Duc et Seigneurie de Venize m'ont favorisée, J'en pouvois bien aultant esperer de vous en ce qui regarde le dict Bency, et Je me promect que vous luy remectrez son offence a la priere que Je vous en faiz, soubs l'assurance que Je vous donne du désir et de l'intention qu'il tesmoigne avoir de meriter vos bonnes graces par toutes sortes de services et de ..... Je m'attendray donc de recevoir ceste courtoisie de vous, de la quelle Je me revancheray en tout ce qui s'offrira pour vostre contentement; priant sur ce, Dieu, etc.

Votre bien bonne cousine,
Marie.

---

103. Ammirato au secrét. d'État. Paris, 16 janvier. 1612. (4624.)
104. Ammirato — — 17 — — —
92. Matteo Botti au grand-duc. — 22 — — —
105. Ammirato au secrét. d'État. — 22 — — —

---

93. Botti au grand-duc. Paris, 23 janvier 1612. (4624.)

Dall' infrascritto capitolo di lettera del re Cattolico havuto per quella vià segreta et tradotto conforme al comandamento di Sua Altezza, potrà vedere quel che habbino operato le diligenze che io ho fatte qui, et in Spagna :

« Et il personaggio, che ha a venire, è bene che sià subitò, per la condoglienza et che porti procura per capitolare, ma non sarebbe a proposito che trattasse di domandare l'infanta hora, stando il negozio cosi pubblico et non domandando il personaggio che ha a venire l'Infanta come non bisogna in cosa tanto pubblica non haverà di che risentirsi

il marchese di Campiglia ne il suo Padrone et tanto più havendo ad assistere i suoi Ambasciatori nell' una et nell' altra Corte alla pubblicazione, et capitolazione, come si è trattato insieme con i Nuntii di S. Santita a chi si è avvisato dello stato in che si trova questo, et voi farete il medesimo per il Conte di Castro, et cosi darete conto di tutto all' Arciducha Alberto et all' Infanta Donna Isabella miei fratelli. »

In quello che tocca al parentado del principe de Piemonte quello che occorre avvertirvi è che se non si effettuasse con essere cattolica la principessa d'Inghilterra et quello, che mena seco, si potrebbe trattare poi di quello che mi havete scritto ultimamente; però sospenderete questa pratica fino a vedere quel che risponde il Re di Inghilterra.

---

94. Botti au grand-duc [1]. Paris, 23 janvier 1612. (4624.)

Il bruno si caverà solamente il giorno della pubblicazione però me la passero con un vestito ricco per me.

Quando si farà il contratto pubblico con l'intervento del Nunzio et dell' Ambasciatore ordinario et forse estraordinario di Spagna, si leverà il bruno affato perchè ci correrà un poco di tempo sebene si farà fretta quanto si potrà a questo che deve andare in Spagna per il pesame. — Et quanto a quello che dovrebbe venire di Spagna non ci è ancora resoluzione intera, ma se doverrà intervenire al contratto verrà subito et nel medesimo tempo che andrà questo di qua et in qual caso si voglia non si farà allegrezze et si leverà il bruno, però vorrei che V. A. mi comandassi se vorrà che io faccia livrea di colore come credo che sarebbe necessario.

E desidererei che in questa allegrezza V. A. mi facessi grazia ancora, che andassino a conto suo di fr. 2247. spesi in rivestire più volte le mie genti.

Aggiungendo V. A. questa grazia alle altre, che mi ha fatte fino a hora in questo proposito, resterebbe a conto di V. A. tutta la spesa fatta per venire a stare in Francia come si fece in simil occasione con Horazio Rucellai, e con molti attri, prima et poi, in questa e in altre corti, e in molto minor occasione di questa, che mi ha tenuto qua tanto tempo in pensatamento, e con tanto detrimento delle cose mie, et harò risparmiatio tre ambascerie estraordinarie e tutta la spesa d'un Gentiluomo residente per lo spazio di due anni interi.

In ogni modo ci mettero di mio fr 12134, parte messi del mio, dell' andare e stare in Spagna, e parte in mettermi in ordine con le mie genti e rivestirle in Firenze e in Madrid, provisioni, mancie, mie particolari lettighe, coperte di muli, et molte altre sorte di cose come apparisce a libri delle spese che si sono tenuti diligentemente.

1. Dép. placée par erreur dans le registre des copies de l'année 1613.

Con questa occasione mi pare di dire a Vostra Altezza che a detti libri apparisce la spesa fatta dalla partenzà di Madrid fino a 9 di questo f^{r} 22230, detrattone di sopradetti f^{r} 12146 che io fo mettere a mio conto come si vede in un ristretto che sarà con questa dove non sono se non spese appartenenti a questo viaggio e in questo non ci è errore.

Se ci fusse mala amministrazione di mie genti saranno obbligate a renderne conto, perchè io non ho mai tocco nè danari, nè scritture et però quantò a me, questo sarà sempre cosi et non altrimenti.

La spesa fatta qui apparisce grande, non di meno è molto piccola, se si considera i grandi prezzi di tutte le cose di questo paese et è piccolissima in comparazione di quella che fece il Signor Don Giovanni in Spagna et il Rucellai in Francia che ci hebbe sempre tre quarti di bocche meno di quelle che ci ho continuamente tenute io, come possò mostrare scuza quella del Segretario Cioli con il suo cavallo.

Et scemerà ancora questa spesa di circa a f^{r} 1400, che dovranno cavare di cavalli da cocchio, e masserizie che si comprorno quando tutto si rivenderà, et di ricrescimenti di monete.

Oltre alle tre ambascerie risparmiate, e al Gentiluomo residente per due anni, ci è da considerare lo splendore che si e tenuto in questa corte, et che quando si fussi creduto di dovere stare tanto, si sarebbe possuto imporla più bassa ma quando non fussi altro che il gran gusto che n'ha anco la Regina et l'applauso della reputazione di Vostra Altezza in questa corte che prima non ha mai visto quà magnificenza nel suo servizio perchè il Rucellai haveva poca gente et spese assaissime nella tavola, stimo che detta spesa sia benissimo impiegata et par che non si potessi fare altrimenti per chi rappresentassi Vostra Altezza come arbitro di queste due monarchie in negotio cosi grande, et facendole humilissima reverenza, le prego da Dio ogni maggiore contento.

Da Parigi et di 23 del mese di Gennaio anno 1612.

Di Vostre Altezza Serenissima humilissimo servitore,

MATTEO BOTTI.

NOTE DES DÉPENSES JOINTE A LA DÉPÊCHE PRÉCÉDENTE

Spese da Madrid a Parigi................	F^{r}	1 313	di Francia.
Spese fatte a Parigi.......		18 620	—
Presenti mandati da Parigi in Spagna.......		2 297	—
	F^{r}	22 230	
(Questo Sua Atezza s'è contentata che vadrà a conte suo.)			
Vestito in Parigi della famiglia in più volte		2 247	—
Spese per i soldati per causa dei banditi di Catalogna................................		265	—
	F^{r} 2612		
	F^{r}	24 742	
(Questo si supplica S. A. che vada similmente a conto suo.)			

Tutta questa spesa scemerà circa a f[r] 1400 che si caverà di cavalli da cocchio e masserizie et de ricrescimenti di monete.

Et in ogni modo resterebbe a conto mio f[r] 12134 per diverse spese fatte come si accenna nella lettera, et si dichiara nei libri delle spese.

---

95. Botti au grand-duc.	Paris, 26 janvier 1612. (4624.)
106. Ammirato au secrét. d'État.	— 26 — — —
96. Botti au grand-duc.	— 28 — — —
107. Ammirato au secrét. d'État.	— 30 — — —
97. Botti au grand-duc.	— 31 — — —
108. Ammirato au secrét. d'État.	— 31 — — —

---

109. Ammirato au secrétaire d'État. Paris, 14 février 1612. (4624.)

Il fait exécuter diverses commandes pour le grand-duc : « tre fiasche d'archibuso », un « oriulo », et demande de quelle couleur doivent être les chiffres. Le nouvel ambassadeur Matteo Bartolini n'est pas encore arrivé. Il annonce l'envoi de « due dozzine di camiscie della madonna di Chiastre d'argento per V. S. come anche una d'oro simile a quelle che mandai ».

---

110. Ammirato au secrétaire d'État. Paris, 14 février 1612. (4624.)

Mons. Zametto forse per havere chi lo sostenga ha maritato il figliolo con uno nipote del Sig. d'Espernon con poca roba.

Domani va all' udienza per licenziarsi da lor Maesta, l'Ambasciatore del Duca di Sassonia, che è stato qui a dar conto a loro Maestà della sua successione a quel Ducato, et per raccomandare le sue ragioni sopra Cleves, di che deve havere havute promesse buone; et si vede che non vuol fare come il Duca morto, che non ci mandò ambasciatore ne anco per la condoglienza del Re Arrigo 4°.

Hoggi la compagnia del Re, di quando era Delfino, quella di Mons. d'Angiu, di Vandome, del Cav. di Vernoeil, et d'altri in numero di sette che sono alloggiate all' intorno di Parigi per ogni occasione hanno fatto la mostra fuor del foborgo a San Germano et lor Maestà sono state a vedere et sento da quei di casa del Sig. Ambasciatore, che vi è stato ancora egli, che hanno fatto un bel vedere.

---

111. Ammirato au secrétaire d'État. Paris, 15 février 1612. (4624.)

---

98. Mattęo Botti au grand-duc. Paris, 15 février 1612. (4624.)[1]

La publicazione dei parentadi fatta l'altro giorno qui nel consiglio intero di Stato si è solennizzata con la congratulazione publica che ha fatto l'Ambasciatore di Spagna in ginocchioni con Madama Isabella di Francia alla presenza della Regina sua madre, di quasi tutti i Principi et ufiziali della Corona et particolarmente di Condé, di Suisson, di Guisa, di Nivers, di Umena, di Pernon, dell'Adighiera, di Buglione, del Contestabile, del Cancelliere, del Presidente Giannino, et d'infinit' altri.

L'istesso complimento, ma senza inginocchiarsi, fatto prima dal medesimo ambasciatore con questo Re, non fu cosi pubblico, a che non o sapeva prima, perchè il Re è solito di intervenire qualche volta con sua Madre all' udienze degli ambasciatori ma nel complimento di Madama sua sorella che non suole intervenire mai, ne vi ha che fare, non resto alcuno che non conoscessi da se medesimo perchè vi era, quel che faceva detto Ambasciatore. L'allegrezza si vede grandissima in tutti i Cattolici fuorchè nei principi del sangue.

Ma nella Regina è cosa mirabile, et ci harei grandissimo gusto, che V. Altezza lo potessi vedere; perchè è cosa incredibile, e con me tratta molto diversamente di prima seben mi ha trattato sempre benissimo; ma hora dice in presenza mia fin al Re, che io ho fatto ogni cosa, che mi e molto obbligata, e che mi vuol riconoscere come io merito, et l'altra sera, ch' io presentai a S. Maesta 25 paia di guanti eccellentissimi di Spagna con buona quantita di pasticche, ne fece al solito festa straordinaria e grande esclamazione con la Duchessa di Guisa e con Souvré, mi ringrazio con gran parole, mi domando il numero dei guanti et li consegno a uno con dire che gliene serbassi fino a dopo cena, et che sapeva che erono venticinque paia. Poi disse al Re : voi vedete, il marchese Botti attende a presentar me, et bisogna che noi presentiamo lui, et grossamente, perche ci ha fatto un gran servizio.

Il Re rispose allegramente che lo voleva et si accosto ai ritratti mandati loro dal Re di Spagna che la regina tiene di contro al suo letto nel gabinetto grande et si fermo a guardare l Infanta, come fa spessissimo, et par che ne sià innamorato et la Regina mostra un affetto et una tenerezza cosi grande a questi ritratti che è cosa inestimabile et a ogni uno ne dice qualcosa e fra infinite che me ne ha dette, e stato che sente incredibile contento nel vedergli, ma che il vedere il Principe armato gli faceva molte volte compassione, sicome al Re suo figliuolo

1. Dép. placée dans le registre de l'année 1613.

faceva invidia. Però crederei che quell'armatura che V. Altezza gli fa fare sarebbe hora molto a tempo et di gran gusto alla madre et al figliuolo.

Fra pochi giorni partira il Duca di Buglione per dar conto al Re della Gran Brettagna di questi parentadi et il medesimo fara con i Principi di Allemagna Sciumberg o un altro cavaliere che io non mi ricordo del nome. La Regina ha detto di volermi riconoscere e d'essermi molto obbligata, in presenza mia l'ha detto una volta alla Duchessa di Guisa, et alla Principessa di Conti, et un altra al Duca di Pernone.

In mia assenza l'ha detto ancora a molti et particolarmente al marchese et marchesa d'Ancre, a Villeroy et con tanto affetto al Duca di Nivers che lo mosse a venirmelo subito a dire al casa, ancorchè ci fusse stato pochi di prima senza che io fussi tornato a casa sua.

Nel muovere uno stipetto d'una tavola a un' altra si e trovata una mia piccola lettera per V. A. che doveva venire col Bonaiuti corriere, et nel fare il piego venne a restare dietro a detto stipetto er per esservi tante altre mie lettere per V. Altezza che fece il piegho non hebbe occasione di conoscere il mancamento.

Mando a V. Altezza la detta lettera in ogni modo, perche sebene si e superato il sospetto che si haveva allora degli ambasciatori straordinari, sarebbe forse bene che si procurasse d'allargare questo negozio in Italia in ogni modo; perchè questo Nunzio e questo Amb^{ro} di Spagna vanno procurando di far credere a ognuno d'havere havuto gran parte n questo negozio anchorche il primo non ne habbi mai saputo niente di qua et il secondo solamente doppo la intera conclusione, fuor di quello che a saputo da me sempre, et di qualche notizia che da qualche tempo in qua n' ha havuta anche di Spagna, ma non per parlare con la Regina, ne con i Ministri che in fin quando vollon vedere la procura di potere stipulare in nome del Re suo signore, non la volse mostrare se non a me, come rappresentante, V. A., dicendo che non essendo in Spagna un ministro di Francia che trattasse di questo, non era conveniente che fusse in Francia uno di Spagna che ne trattassi.

A questo proposito non mi pare di poter tacere che io desidero ogni bene al Conte Orso, e lo stimo meritevolissimo della grazia et benivolenza di V. A., et io medesimo lo servirei in tutto quello che io potessi, ma che in questo negozio mi parrebbe sempre di ricevere gran torto quando si trattasse, che fra lui e me ci fusse proporzione non che parita come sarebbe quando si dicessi semplicemente che i ministri di V. Altezza l'anno trattato.

Quanto al principino di Spagna non solamente il Conte Orso, non ci hebbe parte alcuna, ma sentendomene qualche volta discorrere col Padre Riccardo diceva sempre che non eran cose da poterne trattare, che sarebbe stato pazzia a mettere la bocca non essendo riuscito a Don Pietro di Toledo et quando vedeva di non ci poter persuadere si messe poi a voler provare che i parentadi dei Principi non servivano a niente.

---

112. Scip. Ammirato au grand-duc. Paris, 19 février 1612. (4624.)

Il a toujours beaucoup de mal à se faire payer ses courriers.

Il Sig^r Duca di Vandome ha rinunziato il governamento di Lione a Mons. d'Alincourt che pare che sia per mettervi per suo luogotenente Mons. di Nerestan.

---

99. Botti au grand-duc. Paris, 28 février 1612. (4624)

... Sento di buon luogo che Suesson comincio a dir anche che gli non voleva andare a veder la scrittura al Lovre, ma che gli fosse portata a casa, che non l'hanno voluto, et che non la voleva vedere per dar gusto, et che non pretendeva che segli facesse piacere a mostrarg'iela, ma che fussero obligati, per che essendo questo del sangue doveva vedere et sapere tutto, et non che questi ministri facessero et disfacessero ogni cosa a lor fantasia, et parlando in questa maniera, al che gli disse : « Voi vedete pure che quando noi andiamo al consiglio, non si mostra altro che quattro letteraccie, et la gazzeta, et poi il resto che importa si fa segreto, et non ci si dice, che doppo che si sia effettuato; vedete che si son vacati governi di importanza, ci hanno detto : gli habbiamo dati a tali; si e disfatto Borgo in Bressa, piazza tanto d'importanza, per che non si e data a Alincurt, et non l'habbiamo saputo che doppo il fatto; si e maritato il Re et poi cene hanno dato conto; il gran cancelliere ha a fare le cose di giustitia, et Villeroi ha a consigliare, et scrivere quel che gli e comandato; et non risolvere et far da loro stessi; et se la Regina è Regente, io non so in che maniera, per che non so che si siano ragunati li stati per eleggerla; non so che il Re Henrico habbia lassato per testamento, ne meno so che il Parlamento habbia autorita di eleggerla; so bene il contrario, et se pure S. M^ta pretende d'essere Reggente, in virtù de testamenti d'altri Re, veggasi come si governò a tempi di quelli re lo stato che mài si risolveva et faceva nulla senza il consiglio de principi et offitiali della corona, et voi, sig^r Contestabile, lo sapete molto bene, et sapete ancora quante volte vi sete lamentato del modo di fare di questi ministri; et havete gridato fin al cielo che non vi si participava cosa nessuna; ma di poi che havete havuto la sopravivenza di Ammiraglio per il vostro figlio et sei mila scudi di pensione, sete divenuto un altro. Io per me non capitero al Lovre fin a tanto che il Re non sia in eta, et a quel tempo daro le mie richieste, le quali ho gia cominciato a formare: il Contestabile rimasto attonito fece quel che potette per placarlo, ma Suesson che e di natura superbissimo et ambitiosissimo, resto più duro che mai et fin hora non e andato al Louvre et dice di volersene andare fuori...

---

113. Scip. Ammirato au secrét. d'État. Paris, 28 février 1612. (4624.)

La maesta della regina ha riscattato il Ducato d'Alenzone che era in pegno al Duca di Virtemberg per ottocento mila franchi.

Il Re è stato quattro giorni nel letto, parte per infreddagione, parte per colica delle quale patisce assai; pur hora, per grazia del Signore, sta bene et va fuori.

Si sta continuamente con credenza che il conte d'Overnia habbia ad essere liberato et lo fa tanto più credere l'essere stato a parlargli a lungo nella Bastiglia Mons. di Villeroy et il presidente Jannino, se bene io non so di che.

Claudio Marini a prêté serment de chambellan entre les mains du duc du Maine et a présenté la chemise au roi.

---

114. Ammirato au secrétaire d'État. Paris, 28 février 1612. (4624.)

Il lui donne des nouvelles des commandes indiquées plus haut. La mère du comte Tornabuoni est fort inquiète. Elle a fait demander à Ammirato de ses nouvelles.

---

100. Botti au grand-duc. Paris, 4 mars 1612. (4624.)

Essendo bisognato spedire Lodovico Bonaiuti con le lettere di Inghilterra non ebbi tempo, come io scrissi a V. Altezza di rivedere la Regina et Villeroy come havrei desiderato, per conto di Savoia; l' ho fatto di poi et ho messo la maggiore industria che ho potuto in provare di quanto interesse fusse di questa corona di unirsi strettamente col Duca di Savoia con intero gusto et soddisfazione della Regina di Francia, come si poteva fare hora per la dichiarazione fatta dal signor Don Innico come ho procurato, et per quello che io ho scritto che era passato fra i ministri di Savoia, l'Adighiera et me, et sopra a questo ho havuti lunghi discorsi et per conclusione ne ho cavato che la Regina e i suoi ministri vengono largamente nella mia oppinione et par che mi habbino oblighо della mossa che io ho fatta, et vogliono che io procuri di far venire li Savoiardi più innanzi al particolare con assicurargli che aranno anche risposte particolari et di loro gusto perchè quà i gran desiderii di corrispondere alla buona volontà del signor Duca et di rimetterlo anche bene col Re di Spagna.

La proposta che io ho fatta quà di far venire il principe Tommaso con qualche trattenimento è molto piaciuta come era dovere sicome in tutto quello che potranno gratificare il signor Duca di Savoia, la Regina

o fara positivamente maritando il principe a soddisfazione di questa Cristianita, et quanto al parentado ho mostro che poichè da novembre in quà il signor Duca di Mantova si rimette nella regina sarebbe grande interesse di Savoia che la Principessa di Mantova si maritasse nel Duca di Umena o nel figlio del Contestabile et quella di Toscana del principe di Piemonte; mi concedono Sua Maesta et Villeroi che è verissimo et mi mostrano di desiderarlo ma mi negano che il Duca di Mantova habbia fatta questa somessione nella Regina sebbene si potrebbe mutar hora poichè sua Altezza aveva speranza di maritar la figlia al Duca Alberto di Baviera et che hora sanno certo che questo Principe ha preso per moglie la figlia di un Langravio cugina del Langravio d'Assia.

A questo proposito ho scoperto dalla marchesa di Ancre medesima come ella è contrarissima che la Regina mariti in Francia la principessa di Mantova et credo che sia facile a intenderne la vera causa.

Ho parlato di nuovo con l'Adighiera, gli ho accennato quello che è passato fra me et i ministri di Savoia, l'ho incitato a parlare alla Regina et à Villeroy; mi a promesso di farlo, ma vuole che io gli spiani la strada innanzi come ho di già fatto, et come vo tuttavia facendo, et ho infino proposto in particolare che mi disse fra le dimostrazioni di buona volontà che si potrebbon dare al signor Duca di Savoia senza spesa et anche senza effetto sarebbe il promettere a sua Altezza di aiutarlo a essere re; mi hanno risposto che anche questo si può fare ancorchè il signor Duca di Savoia medesimo sia per conoscere che questa sia cosa vana.

Io mi sono contenuto di rivedere questo ambiasciatore di Savoia per non dare da discorrere sebene quanto alla convenienza lo potevo fare per essere stati gli ultimi a venire da me, et per avere trattato io con loro con gran decoro et haverei havuto molto in conto mio nel servizio di Vostra Altezza, ma non mi è anche bisognato perchè quanto al colonnello Alart, che è quello che più si è aperto con me ci siamo concertati di corrisponderci ogni giorno per mezzo del cavaliere Isenart suo cugino et del capitano Tommaso Minucci Pistolese, et hieri mi mando a dire che spediva questo suo cugino per la posta, per stringere il signor Duca a questa risoluzione, ma stamani mi ha fatto replicare, che ha havute lettere da sua Altezza che anderà lui medesimo et che se la Regina vuole si contenta di perdere la testa se non facciamo riuscire il parentado della sorella di Vostra Altezza con il principe di Piemonte, mi ha mandato a dire quello gli scrisse il signor Duca con promessa che innanzi che si parta verrà a licentiarsi da me, et a leggermi la lettera stessa.

Quello che contiene la lettera in questo particolare, è che sua Altezza è molto contenta della buona risposta havuta da sua Maestà Christianissima che l'ha mostra ai principi suoi figli che sono più risoluti che mai di rimettersi interamente in sua Maestà Christianissima, però che detto colonnello si consigli con l'Adighiera, et poi parli con la Regina et con Villeroy et gli porti le risoluzioni personalmente a Turino.

Si partira fra due giorni, andrà per la posta et per la posta tornerà in quà, bisognando subito; anzi mi ha fatto pregare la Regina et Villeroy che si scriva in modo di lui che si dia occasione al Signor Duca di mandarlo in quà, se vorrà rimandar nessuno o per questo negozio o per la partenza di Giacob.

Ho di già fatto l'offizio et n'ho ottenuto larga promessa che si scrivera con notare notabilissima soddisfazione di lui et che se egli credo non si dia sospetto a Sua Altezza a pregarlo espressamente per il suo ritorno che si farà puntualmente come io rispondero che egli desideri.

Intanto è venuto nuova della morte del Signor Duca di Mantova che Dio voglia che non ci facci qualche mutazione.

Io vo rappresentando alla Regina et a Villeroy che il signor cardinale Gonzaga mi ha detto che suo fratello et S. S. Illustrissima voglion dependere totalmente dalla volontà et gusto di Suà Maestà et questo lo fo vivamente accioche vegghino che io conosco molto bene che questo nostro negozio sta tutto in mano di Sua Maestà si come è suo grande interesse il farlo risolvere a favore della sorella di Vostre Altezza.

Di Spagna non ci è di nuovo se non la gran soddisfazione che vi è di questi parentadi; che venga qua non ne sappiamo niente, nè Don Innico, nè Villeroy, nè io, et quanto al Duca di Pastrana mi ha detto Villeroy che e vero che si metteva in ordine, ma per Allemagna; del parentado del principe di Piemonte me ne scrive il conte Orso l'infrascritto capitolo.

Ho visto quello che Vostra Signoria Illustrissima mi scrive intorno al ragionamento che l'Aldighiera ha fatto con lei sopra le cose di Piemonte, et ho considerato la prudenza di che ella me l'avvisa perchè io me ne possa valere come faro nelle occasioni che mi si offeriranno, una appresso di me; questo negozio, non fu mai breve, ne facile.

Doppo avere scritto fin qui ho referto al marescial della Adighiera tutto quello ho passato con i ministri di Savoia con la Regina et con Villeroy; ho cercato di infiammarlo in questa impresa quanto ho potuto et egli mi ha promesso di far tutto il possibile; habbiamo discorso lungamente del modo et ne scrive ora al signor Duca di Savoia con grande speranza di buono successo, sebene mi dice che questi Savoiardi vorrebbono questa seconda genita.

Hiersera l'altra feci un lungho discorso con la Regina sopra questa materia, a vista quasi di tutti questi principi, et Sua Maesta restò persuasa in modo che hieri mattina chiamò l'Adighiera et gli raccomandò questo negozio dell' unione di Savoia con questa Corona, et quanto al matrimonio del principe di Piemonte l'Adighiera domando la Regina se Sua Maesta era del medesimo parere di affezionare il parentado della sorella di Vostra Altezza, gli rispose che si, che l'affezionava, ma gli domandò quello che era passato a Susa in proposito di Mantova, gli rispose che fu il conte del Prato che ne parlo in nome del Duca di Mantova suo patrone.

Sono andato di poi a condolermi della morte di sua Altezza col suo residente per intendere qualche cosa del lor parentado et mi è riuscito

havendomi detto liberamente che il Duca morto si contentava di compiacere la Regina del parentado del Contestabile; non sapeva hora di che animo sarebbe il figlio et io non mi fido interamente che non mi habbia detto cosi per addormentar mi, se bene inclino più a credere che mi habbia detto il vero.

In ogni caso, siccome è stato benissimo il potere dire che la dote sarebbe rimessa nella Regina, cosi stimerei necessario quello che io scrissi ultimamente, cioé il potere dire a Sua Maesta lo animo di Vostra Altezza, se questa pratica verrà innanzi, come io spero et senza questa notizia si inciamperebbe per più di un mese se si havessi a aspettare all' hora la risposta di Vostra Altezza sopra a questo particolare.

Ho discorso di nuovo con Jacob, et col colonello Alart, mostrano di fare grande stima della buona volonta della Regina, et de i ragionamenti che io ho fatti con Sua Maestà, et con Villeroy et di avermene grande obbligo, et per che non anno commessione di fare proposte come qua desidererebbono rimettono ogni cosa alla andata del colonnello Alart, che partirà domani, et mi ha detto di volere fare quanto potrà perchè il Duca suo Signore si stringa bene con la Regina et sodisfaccia a Sua Maesta d'imparentarsi con lei per mezzo della sorella di Vostra Altezza, et è restato con me di scrivermi in cifra quello che occorre.

Intanto fo humilissima riverenza a Vostra Altèzza et le prego da Dio ogni maggiore contento.

Di Parigi, li 4 di Marzo 1612.

---

115. Ammirato au secrétaire d'État. Paris, 4 mars 1612. (4624.)

Le colonel Allard a pris congé de S. M.; le prince de Condé est de retour à la cour; il n'en est pas de même de Soissons. Fêtes du carnaval. Ballets, carrousels dans la cour du Louvre et sur la Place royale.

---

115 *bis*. Ammirato au grand-duc. Paris, 5 mars 1612. (4624.)

Io ho ricordato alla Regina et a mons. di Villeroy che in Spagna desiderano che il Duca d'Humena vadia quanto prima.

Mi hanno confermato che Sua Eccellenza partira di marzo infaillibilmente et l'istesso ho inteso da lui medesimo.

Il giorno dell'Annunziata si correrà qui al Saracino, ma la bariera non si farà forse la sera medesima, cosi per non straccare troppo le Dame, come perchè si dubita che le macchine non possino essere in ordine quel giorno; intanto non si tralascia di fare nobilissimi balletti con habiti bellissimi, et la domenica del carnevale si farà una festa

di caroselli alla Piazza reale, et un altro di questi giorni carnevaleschi si correrà all' incontro all' Arsenale.

Ma quel che importa più è il continuo giubilo che ha la Regina di questa unione, poiche ne conosce grandissimi effetti in tempo di gran bisogno, et in particolare per vedere addolcite le esorbitante pretensioni di questi principi del sangue, e tutti gli attri humiliati ai suoi cenni.

---

101. Botti au grand-duc. Paris, 5 mars 1612. (4624.)

Lettre de recommandation pour Cesare Medicini.

---

102. Matteo Botti au secrét. d'État. Paris, 6 mars 1612. (4624.)

Il a été malade et commence à aller mieux. Diverses nouvelles insignifiantes.

---

24. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 13 mars 1612. (4729.)

Mon cousin le sieur Christofano Malvezzi estant mon domestique s'est rendu si agréable par ses services, que je l'ai tousiours eu en affection. C'est pour quoy ayant recherché mon entremise pour obtenir de vous une commission des décimes a Florence en faveur de Albergo Malvezzi son frère, Je vous ay fait celle cy pour vous prier que aux temps qu'il s'escherra à pourveoir en la dicte charge, le dict Albergo y soit admis en ma consideration subz assurance qu'il s'en acquittera fidelement, et que je tiendray la gratiffication qu'il recepvra de vous en cela a plaisir bien grand du quel je prendray revanche aux occasions qui s'offriront pour vostre contentement. Priant Dieu, etc. A Paris le 13e de mars 1612.

Mon cousin, je vous prie d'avoir souvenance di Albergo que j'affectionne.

Votre bien bonne cousine,

Marie.

---

11. Le marquis d'Ancre a Vinta. Paris, 13 mars 1612. (4748.)

Quale si sia, il cavallo che il Gran Duca Sereniss. desiderava di me, io sommamente volontieri ne fo a S. A. un libero presente; e s'egli è di quella bontà e bellezza che m'era stato descritto, tanto più ne godo, che potrà maggiormente contentare l'Altezza sua. Se anco è inferiore alla rellatione, goderò in ogni modo d'haver sadisfatto al suo desiderio,

con affettuosa prontezza se non altro. Scrivo al Sign[r] Cav. mio fratello che lo presenti subito in mio nome a S. A. Sereniss[a] la quale non occorre per ciò che pensi ad alcun' altra ricompensa che della sua buona gratia, non volendone io punto, et protestando liberamente a V. S. Illma che riceverei per affronto che si usasse meco termine cosi fatto. Assai gran ricompensa mi farà l'honore che ricevero di poter far cosa grata all' A. S. et di darle qualche segno della mia obligata devotione. In che pregarò anco V. S. Illma ad assistermi e far fede a S. A. che non può arrivarmi ventura maggiore che di havere a spendere quanto ho al mondo sino al proprio sangue, per gusto et servitio dell' A. S.

---

12. Le marquis d'Ancre au grand-duc. Paris, 13 mars 1612. (4748.)

Lettre sur le même sujet.

---

3. Léonora Galigaï Concini au grand-duc.
Paris, 14 mars 1612. (4748.)

Non posso ricevere maggiore honore ne maggior gusto al mondo, che d'esser comandato dall' A. V. alla quale tanto devo, et sono tanto desiderosa di servire. Assicurisi però ch' io la servirò con ogni mio potere nel negotio rappresentatomi dal Sigr. Cioli et con tanta maggior cura, quanto più è cosa che preme all' A. V. et ch' Ella m' ha honorato di racomandarmi tanto particolarmente. Esso Sig. Cioli le farà fede più ampla di tutto ciò, et insieme di quello che s'è passato in fin' hora et io con tanto raccomandandomi humilissimamente, etc.

---

103. Botti au grand-duc. Paris, 14 mars 1612. (4624.)

Andrea Cioli est arrivé à l'improviste. On discourt beaucoup sur sa venue. Soissons est de retour à la cour; mais il ne veut pas assister au conseil, et s'excuse en disant qu il est malade.

---

67. Andrea Cioli au grand-duc. Paris, 15 mars 1612. (4628.)

L'istesso giorno che io giunsi [1] avvertito dallo Spini che il signor marchese Concino haveva gia saputo il mio arrivo andai subito a tro-

1. Le 12 mars, peu après midi.

varlo al Lovre et fui tanto ben visto et accarezzato da Sua Eccellenza che ne restai contentissimo. Volse che dalle sue stanze io salissi di sopra per vedere la Maestà della Regina, ma perche ella aveva presa la mattina, *pro tuenda sanitate*, un po di medicina et se ne stava ritirata mi rimesse al giorno seguente nel quale io non potetti poi uscire fino alla sera, perchè il sarto non haveva finito il vestito che m' è convenuto fare et non stava bene che di giorno io mi facessi vedere cosi fangoso et sudicio come ero.

Andai bene a notte per iscusarmi con il signor Marchese, et poichè non trovai sua Eccellenza in Lovre et intesi che non sarebbe tornato fino a notte per essere alla Piazza reale con attri gran cavalieri a trattare l'occorrenza delle feste da farsi alli 25 di questo feci dire alla signora marchesa per la Forzona che desideravo di farle riverenza et alla uscita del piccolo Gabbinetto della Regina mi accolse con termini cortesissimi nella propria camera di Sua Maestà, et fattomi porre a sedere appresso di lei, ragionò meco più di un hora et sempre in honore et servizio di loro Altezze, et di tutta la serenissima casa, verso la quale cosi lei come il marchese suo marito io trovo con mio infinito contento piu ossequenti et piu devoti che mai, come potrò poi assicurarne in voce loro Altezze.

Hieri poi, subito dopo il desinare fui dal signor Marchese d'Ancre introdotto dalla Maestà della Regina, la quale ricevutomi con benignissima cera mi disse : « Tu imparerai la via di Francia », et mostro grandissimo gusto delle nuove che io le detti della salute di loro Altezze, et del complimento che io passai seco, in nome loro, et dopo haverle detto che la cagione della mia venuta le sarebbe stato comunicata dal signor ambasciatore marchese Botti et che per conto di esso io dovevo arrivare fino in Fiandra le raccontai d'aver visto costà incassare il cavallo con la statua del Re defunto et che anco per il Re presente si faceva un altra statua a cavallo, ma piccola et d'oro.

Mi licentiai et sono hora in procinto di seguitare il mio viaggio come sopra.

Il Re, in quell' hora era a caccia, sicchè iersera a un hora di notte feci riverenza anche a Sua Maestà in nome di loro Altezze et gli presentai la lettera del serenissimo Gran Duca, et la Maestà Sua havendomi con graziosa maniera accolto, cominciò subito a domandarmi come si portava il Gran Duca, Madama et l'Arciduchessa; la sera innanzi mentre della camera della Regina io stavo attendendo di poter parlare alla signora Marchesa d'Ancre, il Re passò dalle sue stanze al gabinetto della Regina et fisso subito gli occhi adosso a me, che ero fra il capitano Benci et lo Spini, chiamò a un tratto il medesimo Spini, et gli disse : « non è questo quel servitore del Gran Duca che ci fu l'anno passato ? »

Quando io raccontai questo ieri alla Regina, ella non se ne maravigliò perchè mi disse che egli ha una felicissima memoria; ma Mons. di Sovrè hiersera quando io lo pregai di introdurmi al Re, subito mi : disse « voi non sapete che sua maestà subito vistovi vi ha riconosciuto? »

La Maestà della Regina è molto allegra di questi parentadi et subito

ieri mi mostrò i ritratti del Principe et Infanta di Spagna, domandandomi se mi parevano belli, et che la Infanta particolarmente negli occhi che gli ha ben neri et vivi, si assomigliasse al Re sposo, et Mons. di Sovrè, mentre aspettavamo che il Re scendesse dal suo studio, mi disse: « Mons, l'allegrezze in che hora si trova questa corte per i mariaggi conclusi ci sono state procurate dal Gran Duca vostro signore et il marchese Botti, suo Ambasciatore, gli ha trattati con gran prudenza et pazienza, et vi ha bene avuto delle fatiche, et è un saggio et valoroso cavaliere et ministro », et le medesime et maggiori lodi gli sono anche state date dalli signori marchese e marchesa d'Ancre i quali si sono in ciò allargati moltò meco et sento che anche tutti i ministri lo commendono, et che tutta la corte l'applaude si che loro Altezze hanno ragione a portagli quel particolare amore che gli portano et a pensare di fargli sempre maggiori favori et benefici.

---

25. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 20 mars 1612. (4729.)

Mon cousin,

Nous avons cy-devant escript au Roy d'Espagne en faveur de la contesse de Chasteau Villain, et commandé a notre Ambassadeur qui reside par de la de luy representer le merite de ses pretentions au proces qu'elle a contre le duc de Caserte, afin que la chose ne tirast en plus grande longueur, et que la dicte contesse, que nous aymons et cherissons, peust recevoir des ministres et officiers du dit Roy la mesme bonne justice que nous avons tousiours faict rendre a ses subiectz de Flandres, Bourgogne, ou autres contrées, dont il s'est ensuivy que le dit Roy a commandé que la dicte contesse en eust toute prompte et favorable expedition, ayant este renvoyée par arrest du Conseil d'Italie par devant le viceroy de Naples ou maintenant elle en attend la derniere resolution. Ce que j'ay bien voulu faire scavoir sur l'occasion du voiage que le conte de Granvillain son filz va faire par de la pour cet effect, vous priant l'assister en ce qu'il vous requerra particulierement, comme personne que nous affectionnons. Vous asseurant que je le tiendray a plaisir et m'en revancheray bien volontiers en aultre endroict. Je prie Dieu, etc.

Escript à Paris, le 20e de mars 1612.

Votre bien bonne cousine,
Marie Regente.

Mon cousin, je vous recommande les afferes della Contessa di Casteauvilan et de son fils, vous priant de vousy employer avec affection, estant personnes que j'ayme. — Marie.

Brulart.

---

104 BOTTI AU SECRÉT. D'ÉTAT. Paris, 25 mars 1612. (4624[II].)

Il remercie des félicitations qui lui ont été adressées à propos de la conclusion des mariages.

---

105. BOTTI AU GRAND-DUC. Paris, 25 mars 1612. (4624[II].)

Il parle des récompenses qui peuvent lui être accordées, par exemple un riche mariage. Il s'en remet à Son Altesse.

---

106. BOTTI AU SECRÉT. D'ÉTAT. Paris, 26 mars 1612. (4624[I].)

Le feste per la pubblicazione de matrimoni regij sono prolungate a principio di quest' altra settimana per non essere questi Principi et signori all' ordine, et si crede che saranno belle, perchè arriveranno alla spesa di 300 000 scudi.

Il sig[r] Don Innico, ancor che sia malato, volse fare hieri la sua cerimonia, che fu solennissima et passo cosi.

Su le 22 hore, a cotesto usanza, dopo esser quasi piena la Galleria del Lovre di cavalieri et nobiltà, et esservi ancora il gran Cancelliere, i quattro segretari di stato, li direttori delle finanze, et quasi tutto il consiglio, con molti prelati, il Contestabile, l'Ammiraglio, i Marescialli di Francia, fra quali Buglione et l'Adighiera, vennero Loro Maestà accompagnate benissimo di principi et cavalieri, come Principesse et Dame, tutte ricchissime et superbamente vestite con grandissima quantita di gioie.

Madama era vestita alla spagnola con una veste di tela di argento coperta di canutiglia d'oro, et sparsa di diversi fiori con uno strascico di due braccia che la faceva apparire benissimo. Dava la mano a sua Altezza, madamoisella di Vandome.

. Dietro a Madama veniva il Re vestito di calza intera di fondo d'oro con cappa et tutto coperto di canutiglia in forma di guarnizione, con una berretta nera con il suo pennacchio, et anco Sua Maestà era bellissima.

Poi veniva la Maestà della Regina et dietro a essa era la Regina Margherita, la Principessa di Condè, quei di Guisa et Nivers. Il Re si pose a sedere a man dritta della Regina a man sinistra della quale un pò lontanetto era madamma sur uno sgabello di velluto. Poco dopo fu introdotto dal sig. Duca du Mayne, che l'era andato a levar di casa con un gran numero di gentiluomini, il signor Don Innico che era vestito di calza intera e cappa nera tutto coperto et ricamato di perle minute, vestito bellisimo, et che se l'era fatto per la entrata della Regina, et dopo havere fatto reverenza al Re, al quale assisteva il Gran Cancelliere, et

alla Regina, si messe in ginocchione avanti Madama, et come a sua Principessa parlo sempre in ginocchione et scorperto.

In tutta questa cerimonia s' è veduto un' allegrezza tanto grande, che non è possibile più, et la Maestà della Regina non poteva essere più allegra. Et certo io non ci ho visto cerimonia nessuna ne ambasciateria dove sia concorso più gente che a questa e tanto superbamente vestita.

Il Principe di Conde et il conte di Soisson non ci son trovati, et il primo par che dubiti che non vadia in Ghienna, et quest' altro si parti di qui sabato et sebene Sua Maestà deve haver cercato che resti in corte non ci è stato ordine, parendogli di non ci havere il suo pieno, et di essere strapazzato da Ministri et si vide che hanno la vollontà di far male.

Il Parlamento è ancora esso disgustato « pour la paulette », etc.

---

107. Botti au secrét. d'État. Paris, 29 mars 1612. (4624[II].)

Visite à don Innigo malade. Mariages.

---

108. Botti au secrét. d'État. Paris, 29 mars 1612. (4624[II].)

---

26. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 29 mars 1612. (4729.)

Mon cousin,

J'ay sceu que feu mon oncle le grand-duc de Toscane ayant eu volonté d'approcher pres de luy pour son service Piedro Rodriguez, Portugais, pour sa doctrine et bonnes qualités qui sont en luy, luy avoit mandé quelques lettres et passeports a Lisbonne pour le convier et exorter de s'en venir demeurer avec sa famille a Florence : a quoy le dict Rodrigo porté d'affection, et d'ung zelle particulier qu'il avoit a son service et au vostre, auroit volontiers consenty; mais ayant esté retenu d'executer ce voiage tant pour une longue maladie qui l'auroit depuis detenu, que pour d'autres affaires particuliers qui lui seroient parvenues, en intention de suivre tousiours ce desseing, il s'est maintenant resolu de l'accomplir et de vous aller trouver pour se rendre pres de vous et y recevoir vos commandemens. L'ayant à la recommandation d'aucuns de mes serviteurs voulu gratiffier de ceste lettre pour vous prier de le voir de bon œuil estant de dela, et l'avoir pour recommandé, et aux occasions qui se presenteront pour son advancement le reconnoistre et recompenser selon que sa vertu et les services qu'il vous rendra

le meriteront; en quoy je recevray de vous ung singulier plaisir : priant Dieu, etc.

Escript a Paris le 29e jour de mars 1612.

Votre bien bonne cousine,
Marie.

---

109. Botti au grand-duc. Paris, 26 mars 1612. (4624 II.)

Projets du duc du Maine contre les Turcs, auxquels il veut intéresser le grand-duc.

---

110. Botti au grand-duc. Paris, 29 mars 1612. (4624 II.)

La reine est toute joyeuse des mariages. Elle a fait voir à Botti Mme Isabelle à l'espagnole.

---

111. Botti au grand-duc. Paris, 30 mars 1612. (4624 II.)

---

116. Ammirato au grand-duc. Paris, 11 avril 1612[1]. (4624.)

La reine fait écrire à l'ambassadeur qu'elle veut aller à la chasse au cerf et le prie de l'accompagner.

Si sono fatte le feste alla piazza reale, le quali sono riuscite bellissime et superbissime, si per l'invenzione et quantità di habiti, si per la ricchezza, havendo questi principi et cavalieri fatto a gara a chi compariva con più bel carro, livrea et quantità di cavalli, et fra questi è stato il sig. principe de Conti, et il sig. duca di Guisa, il principe di Gianville, il duca di Nivers, di Longavilla, di Vandome, et il figlio del contestabile; et perchè sono stati tanti non fu possibile che facessero tutti la mostra giovedi, onde seguitorno venerdi et sabato, et la sera si sono finite le feste con razzi et fuochi di allegrezza, et con grandissimi tiri di artiglierie, et per due sere hanno fatto per Parigi accendere alle finestre le lanterne, che ha fatto tanto più bella mostra, quanto che è cosa insolita; et giovedi una parte di quei cavalieri venturieri fecero un balletto a cavallo il quale l'hanno poi rifatto l'altra sera nel Lovre a lume di torcie; et perchè si stamperanno, mene rimetterò a quella descrizione, et intanto ne mando una fatta dal signore Incontri, mentre che eramo a vedere.

Gli ambasciatori furono invitati et poi svitati per causa delle prece-

1. Cette dépêche est mal placée parmi celles de l'année 1611.

denze; solo quello di Spagna è andato sul palco di loro Maestà a vedere, et il sig. marchese Botti, havendo havuto una finestra in casa di Mons. dell' Escure il primo giorno, quando la Maestà della Regina passò per andare sul palco vicino a dove si correva, lo chiamò et lo fece mettere sur un palco dove era il sig. cardinale Bonzi, il sig. Don Luigi D'Este, et altri cavalieri et signori.

Il sig. cardinale Gonzaga essendosi trattenuto qui davantaggio per vedere queste feste, partirà oggi dopo desinare, per alla volta di Lione, et il sig. Bartolini scrive quel più che occorre et anco se ne riserba a dire in voce.

Condé et Soissone non si sono ritrovati a queste feste et se ne stanno ai loro luoghi alle caccie, et non si sente che possin fare nulla.

---

27. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 11 avril 1612. (4729.)

Mon cousin,

Comme je scay que vous affectionnez le bien et reputation de ceste couronne pour la proximité dont vous m'attouchez, et le Roy monsieur mon filz, je n'ay pas voulu que mon nepveu le cardinal de Gonzague soit retourné a Rome avec la comprotection de ses affaires sans vous y offrir l'auctorité et credit que nous y avons, pour vous en prevaloir en toutes occasions, car nous luy avons donné charge d'y favoriser vos bonnes intentions et contentement comme le notre propre. Je vous prie donc prendre entiere confiance en luy, et attendre de nous les vrays effects de la bonne volonté que nous vous portons, et au bien de vostre ison, ainsi que mon nepveu vous declarera plus amplement. Priant Dieu, etc.

Escript de Paris le 11e jour d'avril 1612.

Votre bien bonne cousine,
Marie.
Brulart.

---

112. Botti au secrétaire d'État. Paris, 13 août 1612. (4624 II.)

Rohan, gendre de Sully, est venu à la cour. Il n'en a pas moins mis hors de Saint-Jean-d'Angély le lieutenant qui y avait été placé par le feu roi. Il a destitué le maire et fait dresser une liste de trois candidats, en laissant le choix à la reine. On a mis en prison le gentilhomme qu'il a envoyé à cet effet; on a défendu à sa mère et à sa femme de venir à Paris; on a mis des troupes sur pied et donné l'ordre à Condé et à Soissons de rejoindre la cour. Le roi a la petite vérole, « il vaiuolo ».

---

13. Le marquis d'Ancre au grand-duc. Paris, 15 août 1612. (4748.)

Dal Cioli intenderà l'A. V. quanto prontamente io habbia abbraciato la credenza sua et incamminato il negotio tanto desiderato da V. A. Sma Io so chi li dara minuto ragguaglio di tutto, et in conseguenza li farà amplo testimonio dell' ottima voluntà della Maestà della Regina, la quale io assicuro V. A. che troverrà prontissima in ogni occorrenza sua. Di me che e per natura et per inclinazione sono tutto di V. A. non aggiungerò altro se non che sempre haverò per gran fortuna ogni occasione di poter servire all' A. V.

---

113. Botti au grand-duc. Paris, 23 avril 1612. (4624 [a].)

Di poi si son fatte queste feste, che hanno havuto tanto di raro una quiete mirabile et un numero incredibite di cavalieri e cavalli, di scudieri, di paggi e staffieri con habiti e machine assai belli et fatti in brevissimo tempo et si può dire alla foggia Italiana come V. A. sentirà più particolarmente.

Quanto agli ambasciatori si risolvè che non ven' intervienisse nessuno se non privatamente, da quel di Spagna in fuora, il quale disse fra gli attri a Girò [1] che la Regina harebbe fatto torto a V. A. a non mi chiamare con lui, che lo desiderava estremamente et pregò Girò, che lo dicessi alla Regina, a Villeroy, et a me; ma quando io ho referto a S. Maestà, et a Villeroy quel che diceva detto ambasciatore in questo proposito, se ne son risi, come di cosa, che stessi altrimenti, almeno per loro immaginazione, perche questo particolare non me lo dichiarorno nè l uno nè l'altro.

La Regina me fece dare una finestra nella casa di dove ella passava per andare nel suo palco, e mi fu detto, che quando Sua Maesta fussi arrivata, m' harebbe fatto chiamare nel suo palco, et cosi fu, et vi vennono ancora i cardinali di Perone, Bonzi e Don Luigi d'Este, ma la Regina era di gia da quel palco passata per un ponticello in un' altro palchetto più basso assai vicino alla liza dove era il Re, il cardinale Gonzaga, l'ambasciatore di Spagna et pochi altri.

Gli altri giorni seguenti havevamo tutti per meglio di tornare nelle nostre finestre infuor che don Luigi d'Este, che s'andò a mettere nel palchetto della Regina, ma per entrarvi hebbe a lasciare il ferraiolo in mano delle guardie, et vi stette in piedi a dietro senza che nessuno gli dicesse nulla, sicchè il terzo giorno, anche sua Eccellenza venne nella solita finestra.

In questo medesimo giorno il cardinale Bonzi andò nel palchetto

1. Giraud.

della Regina, senza però esservi chiamato, ma vi hebbe luogo, et da sedere.

Il Nuntio et tutti gli altri ambasciatori stettono a diverse finestre privatamente, come fece anche il duca di Pernone, et altri signori, che non intervennono nelle feste.

Quando l'ambasciatore di Spagna arrivò il primo giorno nella stanza dove erano le nostre finestre, pensò che io fussi quivi perchè la Regina me volesse da lei come havea deliberato prima, et però fece un gran fracasso con me et con cardinale Bonzi, dicendo che all' hora era contento et che potrebbe godere quelle feste in pace, che io meritavo il primo luogo nelle feste, che io ero come sposo, havendo fatto ogni cosa et che non si maravigliava che la Regina gli havessi detto il giorno innanzi tanto bene di me, che credeva che S. M. havessi fatto questo per vedere se egli mi voleva bene quanto io meritavo, e se egli harebbe tanto caro, che io fussi da lui, che restava con obbligo a S. Maesta e che ella havesse fatto capitale del l'affezione e stima che haveva mostro verso di me. Il cardinal Bonzi resto attonito di tant iperbole et l'harebbe credute tutte, se io non gli havessi detto che bisognava fare una grande tara.

E ben vero questo che egli è migliorato inverso di me, doppo che il buon duca di Lerma gli ha scritto a mia richiesta una lettera che egli mi ha mostrato, nella quale gli ricorda quanto si deve a Vostra Altezza per questa trattazione e gli dice ancora qualche cosa di me.

Mi ha conferito di essere sdegnatissimo col nunzio perchè proccurò di cavar lui ancora del palchetto regio, e che sia sdegnato io lo credo, perchè più volte che il nunzio l'ha voluto visitar dopo, gli ha fatto dire di essere occupato, et una sera che il Nunzio gli andava dietro nel tornare a casa per arrivarlo allo sbarco fece trottare la sua carrozza et entrato in casa, fece serrare la porta, et dette commessione che non si rispondesse a nessuno.

Il giorno che fece il complimento pubblico portò un vestito tutto ricamato di perle. Gli altri giorini è comparso galante, ma di nero con gioie.

Alla venuta dell' ambasciatore straordinario dovera far più perchè ha havuto hora dal Re, suo signore, una rimessa di otto mila scudi per questo effetto. Non sappiamo ancora che sara questo ambasciatore straordinario. Ci è qualche indizio che debba essere il Duca di Lerma, che quà sarebbe grato.

Mi occorre ben dire a V. A. che quando io fui in Spagna non mi visitò mai, sebene riscontrandomi disse molte volte di volerlo fare. Giudicamo all' hora, che havendo Sua Eccellenza mandato costa poco prima de presenti, non gli piacesse che io arrivassi là senza portarle niente.

---

117. Ammirato au secrétaire d'État. Paris, 23 avril 1612. (4624 [n].)

L'affaire de Rohan s'est arrangée. Le nouveau maire est venu donner des explications.

Il Principe di Conde che fu mandato a chiamare per un tal Vignier, huomo di giustizia, deve haver risposto scusandosi di non poter venire et il Conte di Soissone deve haver detto che farebbe la Pasqua a Dreux suo luogo, et che poi se Sua Maesta. occorrendo, lo mandasse a chiamare che verrebbe, et come egli venga verrà anche Condè, il quale si dice che è andato a Dreux a fare la Pasqua seco; sono disgustatissimi di questi ministri et in particolare del cancelliere.

Il Re è guarito del vaiuolo et di gia si leva et cosi si vede in tutto la felicita di questa Maesta; sono stato a visitare il Sig. ambasciatore di Spagna che mi ha domandato se io havevo risposta nessuna di quel che io scrissi a 13 del passato, et havendole risposto che no, et datone la colpa al non essere V. S. Illustrissima stata bene, mi disse Sua Eccellenza siche quando il signor cav. Vinta è malato la riesce appunto come quando mons. di Villeroy è malato qui.

Mi disse ancora sua Eccellenza che haveva lettere di Spagna de 12 che dicevono che il Calderone partiva quel giorno et che lo aspetta qui prestissimo, et entra poi a parlare delle feste della piazza reale; si è lamentato assai del Nuntio dicendo che gli e stato cagione che sia scostato, con molte altre cose le quali ho dette al sigr Bartolini che le rappresentera a bocca più puntualmente.

Don Innico loda il Signor Botti nel negozio del parentado con Savoia, et dice che l'altro giorno che il Botti fu da lui lo prego a farcigli buono offizio et che gli ha promesso di farlo.

Comparse l'ordinario et io ho ricapitate tutte le lettere che V. S. Illustrissima mi ha mandato per altri, et quelle per il Sr. segretario Cioli glielo inviate questa mattina per un servitore che io gli ho mandato per servirlo.

Il Sig. Bartolini hebbe una gran passione quando senti che V. S Illustrissima era stata malata. Et io che lassato da parte tutti gli altri rispetti che me li devon far desiderare lunghissima vita, ne hebbi pur per rispetto mio particolare, essendole infinitamente obbligato, et non havendo le mie speranze in altro che nella sua favorevole et benigna opinione et protezione.

---

118. Ammirato au secrétaire d'État. Paris, 25 avril 1612. (4624 [n].)

Le courrier Silvio est parti avec une cassette contenant l' « oriouolo per S. A. »

---

14. Le marquis d'Ancre au secrét. d'État. Paris, 2 mai 1612. (4748.)

Io ho sentito un contento infinito che L. A. A. habbino scelto la Sig^{a} Eleonora, mia sorella, per impiegarla presso la serenissima Sig^{a} Principessa. Et certo che io credo che in tutto il loro stato non potessino scere suggetto più proprio; et mia sorella incontrare maggior fortuna per la conditione in che è restata.

---

4. Leonora Galigaï Concini au grand-duc. Paris, 2 mai 1612. (4748.)

All' humanissima replica che V. A. si è degnata farmi sopra il negotio rappresentatomi dal Sig^{r} segratario Cioli, io non ho altro che rispondere se non confirmare quanto le ho promesso con l'altra mia, accertandola che ci apportarò dal canto mio tutto quel più che mi sarà possibile affine ch' ella resti servita e consolata.

---

28. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 4 mai 1612. (4729.)

Mon cousin,

Le sieur Cioli m'a faict entendre comme il vous a pleu a ma recommandation pardonner et remettre la peine que le Capp^{no} Octavio Bency avoit encourue pour quelque contravention faicte a vos ordonnances, dont Je vous remercye, vous asseurant que si je ne l'eusse reconneu plein d'affection a vostre service et grandement desireux de se rendre digne de vos bonnes graces, Je ne me serois si avant employée pour luy, et n'entreprenderois pas maintenant de vous prier, come Je faiz par celle cy, que comme lui avez permis de se retirer au païs, il y puisse aussi demeurer soubs votre protection et estre tenu en qualité de vostre tres humble subiect et affectionné serviteur, attendant qu'il se presente quelque occasion en laquelle je puisse me revancher de ceste vostre courtoisie. Je prie Dieu, etc.

Escrit à Paris le 3e jour de may 1612.

Votre bien bonne cousine,
Marie.

---

119. Ammirato au secrétaire d'État. Paris, 4 mai 1612. (4624^{II}.)

Bartolini va s'en retourner. Il a été bien vu par S. M., par le marquis et la marquise et est considéré comme « giovane molto savio et accorto ».

---

114. **BOTTI AU GRAND-DUC.** **Paris, 4 mai 1612. (4624 II.)**

Le duc de Nevers expose ses projets et préparatifs militaires.

---

120. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 9 mai 1612. (4624 II.)

Visite à don Innico pour lui porter une description des funérailles de la reine d'Espagne. Départ du secrétaire Matteo Botti.

---

121. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 9 mai 1612. (4622.)

Silvio, courrier, porte l' « orologio » du grand-duc. Ammirato verra ce qu'il pourra donner au président de Thou des imprimés qui lui ont été envoyés; mais il pense que le président aurait besoin d'informations plus particulières.

---

122. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 19 mai 1612. (4622.)

Le duc du Maine va partir pour l'Espagne. Botti a la goutte.

---

115. BOTTI AU GRAND-DUC. 19 mai 1612. (4624 II.)

Lettre relative à sa rémunération; il voudrait le cardinalat.

---

123. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 19 mai 1612. (4624 II.)

Le marquis de Trenel envoie un gentilhomme à don Virgilio Orsino : c'est en somme un émissaire du connétable, qui, tout en se montrant prêt à obéir à S. M., qui veut marier son fils avec l'Orsina, tient à avoir son portrait avec un rapport de visu.

Condé et Soissons ont fait savoir qu'ils allaient arriver. La reine va quitter le grand deuil. La cour va aller à Fontainebleau.

---

124. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 20 mai 1612. (4624 II.)

---

15. Le marquis d'Ancre au secrétaire d'État.

Fontainebleau, 4 juin 1612. (4748.)

Otto giorni sono arrivo Don Roderigo Calderone in Fontanableau, e tre ne sono passati che si parti ma perchè dal tempo in quà che il Cioli arrivo in queste parte, che è di già assai ben lontano, si è scritto di quà in Spagna al nostro ambasciatore che tentasse per tutte le strade e tutti i modi di penetrare la voluntà del Re Cattolico sopra il proposito di accasarsi, ed havendo risposto per più d'una volta, d'haverlo fatto et diligentemente, et che haveva saputo, e per più d'un' incontro, che il Re non pensava niente a questo fatto; e qui havendo la Regina con ogni studio fatto sondare Don Innigo de Cardenas residente per S. M. Cattolica, e trovato che quel Re ha ogni altro pensiero, s'è risoluta a non parlare altrimenti a Dm Roderigo dell' accasamento che si desiderava dal G. Duca serenissimo, e tanto più quando il Cioli disse qui assolutamente che S. A. non desiderava che questo offittio si facesse da S. Ma se non in quel caso che il cattolico passasse a moglie. Sicchè su questa consideratione la Maestà della Regina è stata consigliata a non passar più oltre in questo negotio, tanto più che questa resolutione di rimaritarsi non è stimata vantaggiosa per la Regina, giacchè la serenissima madama figlia di S. Ma che deve andare in Spagna sarebbe interessata infinitamente in questo negotio, et il Regno di Spagna con il tempo ne potrebbe sentire grandissime incommodità per la nascita d'altri figli. V. S. Illma puole bene assicurare Loro Altezze che in ogni caso che si scuopra che il Cattolico habbi questa intentione et risolutione, S. Ma fara sempre tutto il possibile per il vantaggio et avanzamento di cotesta serenissima Principessa; et di cio V. S. ne puole assicurare Loro AA. sopra la parola mia, che è quanto li posso dire in questo particolare. Li diro per contentamento di Loro Alt. che se le credessino che la Principessa d'Inghilterra potesse essere mai sposa del cattolico, che le non devono haver più questo sospetto, poi che il matrimonio s'ha per concluso con il Palatino et tra essa. Questa lettera viene portata da un corriero di Parigi perchè l'invio al Sigr Scipione, perchè egli stesso senza saputa del Sigr Botti lo spedisca di Parigi sotto coperta di mio fratello; et cosi credo che V. S. Illma l'harà riceuuto da me per rapportarsi a LL. Alt. tutto il servitio et segnio possibile in questo negotio.

Monsieur de Villeroy e me facemmo a questi giorni passati un viaggio verso questi principi del sangue, che sono più della Corte mal contenti. Habbiamo havuto tanta fortuna che gli haviamo fatti risolvere a rivenire sul richiamo che la Regina ha fatto. Non sono ancora arrivati a Fontanableau ma si bene a Parigi, e qui doveranno essere domani. Ne speriamo bene, et in questo mentre tutto Parigi ne è contentissimo perchè è lasso degl' intrighi e guerre passati.

(*Il entre ensuite dans des détails de peu d'importance. A cette lettre est uni un petit morceau de papier également du maréchal et qui est ainsi conçu :*)

La Regina sapendo che questo corriere deve partire, mi ha comandato di scrivere a V. S. di far che madama serenissima si contenti di mandarli

quanto prima una dozzina di capelli di paglia et per huomo et per donna, che l'haverà per piacere singularissimo, ma bisogna che per essere più accetti arrivino innanzi che la stagione di portarli passi.

---

16. LE MARQUIS D'ANCRE AU GRAND-DUC. Paris, 5 juin 1612. (4748.)

Il l'assure qu'il fera tout son possible pour l'affaire qui lui a été confiée en faveur du cavalier Antella.

---

125. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 5 juin 1612. (4724 II.)
126. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 5 juin 1612. (4624 II.)

---

1. G. B. BARTOLINI[1] AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 7 juin 1612. (4628.)

Il est arrivé avant-hier à Paris. LL. MM. sont à Fontainebleau, où se trouve aussi le marquis d'Ancre. La marquise est à Paris, « de retour de je ne sais quelles dévotions ».

---

127. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 7 juin 1612. (4622.)

Gio. Balla Bartolini est arrivé et est descendu dans la demeure de Botti.

---

29. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 8 juin 1612. (4729.)

Mon cousin,

Les habitans de la ville de la Rochelle m'ont faict plaincte qu'au mois de mars de l'année 1611e auroit esté pris sur eulx dans un navire d'Ollonne nommé la *Judictz* le nombre de seize sacqz et un saccon de cochenille par un nomme le cappne Franco, Anglois de nation, lequel s'est depuis peu rendu a vostre service, et encore du depuis au mois d'aoust en suivant, leur auroit pareillement esté pris plusieurs marchandises dans un autre navire nommé la *Licorne* de Flessingue par le mesme cappne Franco, qui auroit emmené le tout a Ligorne. C'est pourquoy, comme je suis desireuse de faire reparer les tortz que les subiectz du

1. Il venait de Galice en France.

Roy monsieur mon filz pourroient commectre sur ses voisins, cela estant du droict des gens, et de la bonne affinité et amityé qui est entre nous, Je vous prie en faire faire aus dicts habitans la bonne et prompte justice que Je voudrois en faire faire en cas semblables, et vous asseurer oultre le merite de ceste demande que Je m'en revencheray bien volontiers en aultre endroict. Priant Dieu, etc.

Escript a Fontainebleau le 8e jour de Juin 1612.

Vostre bien bonne cousine,
Marie Régente.
Brulart.

---

17. Le marquis d'Ancre au grand-duc. Paris, 13 juin 1612. (4748.)

Éloge et recommandation du Sr Ottavio Strozzi, qui retourne à Florence.

---

18. Le marquis d'Ancre au secrét. d'État. Paris, 13 juin 1612. (4748.)

Même sujet que dans la précédente lettre.

---

30. Marie de Médicis au grand-duc. Fontainebleau, 13 juin 1612. (4729.)

Mon cousin,

Le Sr Strossi, gentilhomme de la chambre du Roy monsieur mon filz, s'en allant par de la, Je le vous ay bien voullu recommander par ceste lettre, et vous prier, come Je faictz, de le gratiffier de vostre bienveillance aus occasions qui se presenteront, dont Je me revancheray bien volontiers en aultre endroict. Priant Dieu, mon cousin, qu'il vous tienne en sa sainte et digne garde.

Escript a Fontainebleau le 13 Juin 1612.

Vostre bien bonne cousine,
Marie Regente.
Brulart.

---

2. G. B. Bartolini au secrétaire d'État. Paris, 16 juin 1612. (4628).

Baciai anco le mani al signor marchese Concini col quale discorrendo delle ragioni perchè la Regina christianissima habbia voluto far l'offizio con Don Rodrigo. Trovo ch'ella si ricuopre con dire che il Re cattolico non si vuole casare ma per quel che io ho potuto penetrare, ella non vorrebbe per rispetto di sua figliuola che il Re di Spagna si

casasse et ancora col tempo ci potrebbono essere interessi molto stretti comme io dirò a bocca a V. S. Illma.

L'haver tardato tanto Don Rodrigo Calderone a passare per Parigi ha dato tempo alla Regina christianissima di scrivere in Spagna per pigliare informazione se il Re cattolico si voglia casare o no, et ha havuta informazione cosi minuta intorno a questo che sono restato maravigliato, et anche taluno che non ci stava bene come dirò a boccha.

---

128. AMMIRATO AU GRAND-DUC. Paris, 23 juin 1612. (4622.)

---

115. MATTEO BOTTI AU GRAND-DUC. Paris, 19 juin 1612. (4624 II.)

Entreprise du duc de Nevers.

---

116. MATTEO BOTTI AU GRAND-DUC. Paris, 21 juin 1612. (4624 II.)

Même sujet.

---

129. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 4 juillet 1612. (4622.)

La cour restera ici à Paris deux jours et ira à Monceaux jusqu'à l'arrivée de Pastrana.

---

130. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 7 juillet 1612. (4622.)

Il a fait présent à l'ambassadeur d'Espagne de la cassette renfermant une demi-douzaine de « marzolini » qu'il avait demandés, l'ambassadeur ayant exprimé le désir d'en avoir.

---

131. AMMIRATO AU SECRÉT. D'ÉTAT. Paris, 7 juillet 1612. (4624 II.)

Le connétable et son fils ont été très contents des portraits et de la relatin et s'en sont remis entièrement à la reine. Mariage royal. On s'occupe des écritures de ce mariage.

---

3. G. B. BARTOLINI AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 10 juillet 1612. (4628.)

Il a demandé à Concini des explications sur certains propos de Marillac. Concini a répondu que Madame Sérénissime, discourant avec Marillac, lui

avait dit entre autres choses « che i felici successi di questa corona si dovevano piuttosto riconoscere dalla mera gratia di Dio che dalla prudenza della Regina ». Ce qui a vivement contrarié la reine.

---

19. Le marquis d'Ancre au secrétaire d'État.

Paris, 10 juillet 1612. (4748.)

Il notifie l'arrivée des chapeaux de paille et la satisfaction de la reine et continue en ces termes :

Del negotio dei Sig^ri^ dell' Antella io non ho mancato di trattarne più d'una volta con quei Sig^ri^ della parte di quà, che ne sono interessati, ma per quanto io mi ci fu affaticato, non ho potuto fin hora concludere cosa alcuna. Questa natione in simili materie è ordinariamente assai scrupulosa et di gusto delicato. Con tutto ciò ho buona speranza di venirne al desiderato fine, purchè mi si lassi maneggiare questo affare con un poco di tempò et di patienza.

Il ajoute que Bartolini est en Flandre.

---

20. Le marquis d'Ancre au secrétaire d'État.

Paris, 17 juillet 1612. (4748.)

Le molte mie istanze e preghiere hanno finalmente havuto tanto d'autorità con questo Sig^r^ De Bains ch' egli ha incominciato a inclinare alla pace con il sig^r^ cav^re^ dell' Antella; et perchè non si poteva far niente senza il cav. De Bains, suo fratello, quale è a Malta, s' è lasciato indurre a scrivergli assai efficacemente per disporlo alla medesima resolutione, et a mandargli procura et potere di concludere come stimarà più conveniente. Mando quì congiunta la copia della lettera di questo Sig^r^ De Bains ha scritta al cav. suo fratello, acciò V. S. Illma possa mostrarla a Loro Altezze et alli signori dell' Antella in testimonianza di questa verità, havendo io consignato quì essa lettera al Sig^r^ di Scillery, ambasciatore di quella religione, affine che la mandi più presto e più sicuramente nel suo pacchetto. Non cedo a chicchessia in desiderare il buon' essito di questo negotio, premendomi infinitamente di poter servire Loro Alt. e compiacere i signori dell' Antella. Prego V. S. Illma a renderne fede dovunque bisognarà, potendo ella promettere sicuramente che io non ommetterò cosa alcuna possibile dal canto mio per dare perfetione anco a quello che resta, etc.

---

21. Le marquis d'Ancre au grand-duc. 17 juillet 1612. (4748.)

Ho differito sino ad hora di dar conto all' A. V. del mio negotiato con questi Sign[ri] De Bains sopra l'accordo desiderato dai Sign[ri] dell'Antella, perche volevo pure poterle secrivere di haver fatto, non di cercar di fare qualche cosa di buono in essecutione di quanto a lei è piacciuto d'imporrmi. Doppo diversi abboccamenti et istanze fatte all' uno di detti fratelli de Bains, io l'ho condotto finalmente a contentarsi di venire all' accordo, et a questo effetto egli scrive all' altro fratello cavaliere, che si trova a Malta, pregandolo di fare il medesimo et di mandargli procura per concludere questo negotio in nome d'ambidue, conforme a che egli qui giudicarà in proposito. Invio la copia di essa lettera al Sign[r] cav. Vinta perchè la faccia vedere all' A. V. etc.

Quando sia giunta la risposta non mancarò di ultimare quanto prima questo affare, il quale mi sarà a cuore quanto più deva essere ogni sodisffattione di V. A., etc.

---

132. Ammirato au grand-duc. Paris, 17 juillet 1612. (4622.)

La signora marchesa d'Ancre mi disse tre di sono che haveva parlato alla Regina di quel che io scrissi il giorno del 4 al segretario Bartolini et mi ha riconfermato le medesime cose cioè che è sicurissima che hora il Re di Spagna non si vuoli rimaritare, et che Sua Maesta qui non è per consigliarlo, conoscendo essere interesse della sua figliuiola che non si rimariti, ma che quando volesse che la desidera che sia più tosto con cotesta principessa che con nessun altra et che Sua Altezza non ne dubiti et mi ha detto la marchesa che il matrimonio della principessa d'Inghilterra con il palatino è fatto et che però non può essere che Spagna cerchi la.

Ma Don Innico mi ha poi detto che le scritture di tal matrimonio non sono ancora sottoscritte ma il segretario Cioli le doverà havere scritto la verita non havendo io parlato alla marchesa, che per cavare più certezza del resto.....

---

133. Ammirato au grand-duc. Paris, 19 juillet 1612. (4624 [II].)

Si dice per cosa assai sicura che l'arcivescovado di Lione sarà dato a Mons. di Marcamont, auditor di ruota, non lo volendo quel fratello naturale di Mons. di Villeroy, et che sarà molto ben carico di pensione, poichè oltre a 4000 lire tornesi, che vi à per Mons. di Bellieure, ve ne devon volere mettere 5000 altre, per Mons. d'Alincourt et l'arcivescovado vale intorno a 6000 scudi et se non fusse che Mons. di Marcamont

si tien per creatura di questi signori, non si crederebbe, poichè è di tanta importanza a Mons. d'Alincourt, che quella dignità sià in un suo dependente et confidente.

On n'a pas appris que Pastrana fût parti d'Espagne.

---

134. AMMIRATO AU GRAND-DUC. Paris, 23 juillet 1612. (4624 [II].)

---

135. AMMIRATO AU GRAND-DUC. Paris, 26 juillet 1612. (4622.)

Il signor Don Innico è andato a Forges, vicino a Roano, dicono per bagnarsi, et tarderà là ancora da otto giorni, et così non l'ho potuto vedere.

Mons. di Puysieulx partì di qui lunedì mattina, et va per la posta, talche intorno a X d'Agosto doverà arrivare alla corte di Spagna, et poco più tardi doverà esser quì il duca di Pastrana.

Della cassetta di salami che V. S. Ill[ma] scrisse essersi data costì all' ordinario di Lione perchè la porti, non ho havuto nuova del suo arrivo ne da Jacquet ne manco dal segretario Giovan Battista Gondi al quale dovera essere stata facilmente consegnata et come comparisca la distribuirò a chi io credo essere meglio, se però non vi sià l'ordine a chi io li devo dare.

Réception d'un ambassadeur de l'empereur.

M. de Roquelaure n'a pas voulu recevoir comme maire M. Barrault. Départ du prince en poste pour Bordeaux.

---

136. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 1er août 1612. (4622.)

Arrivée de l'abbé d'Aumale. On dit conclu le mariage de M[lle] du Maine avec le fils du duc Sforza. La dot est de 120 000 écus. Départ de l'ambassadeur de l'empereur. Il a reçu comme don de la vaisselle jusqu'à 2 500 écus. Le 19 juillet, arrivée de Pastrana à Bayonne. Il sera le 23 à Bordeaux. Le doge de Venise est mort.

---

137. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 1er août 1612. (4622.)

---

117. Botti au grand-duc. Paris, 1er août 1612. (4622.)

Pastrana sera ici dans quelques jours. Le nonce a demandé s'il était question de faire Botti cardinal.

---

118. Botti au secrétaire d'État. Paris, 1er août 1612. (4622.)

---

119. Botti au grand-duc. Paris, 4 août 1612. (4622.)

---

120. Botti au secrétaire d'État. Paris, 9 août 1612. (4622.)

Innico revenu de Forges pour aller au-devant du duc de Pastrana. Condé et Soissons ont rejoint la cour. Hier devait être signé le contrat de mariage entre Mlle du Maine et le fils du duc Sforza. On n'attend plus que M. de Marquemont, nommé archevêque de Lyon, qui a la procuration. On dit la dot de deux cent mille écus seulement, et cent mille francs en plus.

---

31. Marie de Médicis a M. de Brèves, ambassadeur a Rome.
Paris, 9 août 1612. (4729.)

Monsieur de Brèves,

Ce courrier vous porte les articles du mariage que nous pretendons faire de ma cousine la demoiselle de Mayene et de mon cousin le conte de Saincte Fiore filz aisné de mon cousin, et de ma cousine le sieur duc et dame duchesse Sforze. Ilz ont este accordez entre mon neveu le sieur duc de Nevers, ayant pouvoir spécial de mon cousin le sieur duc de Mayenne de le faire, et le sieur de Marquemont et l'abbé d'Aumale, en vertu des procurations des dits sieur duc et dame duchesse Sforze, et par eux communiquez a telz de leurs parents et amys qui sont de là, voire mesme a notre Saint Pere et a mon cousin le cardinal Borghesi, qui ont monstré affectionner le dit mariage; devant que d'y mettre la dernière main, doncques, vous les ferez veoir aus dictes parties et nous ferez scavoir leur intention au plus tost; estans d'accord des dits articles. Je commanderay que le contract qui s'en ensuivra soit leu, et passé en la presence du Roy monsieur mon filz et mienne pour la qualité et mérite des contractans et pour l'affection que je leur porte, et desire tesmoigner en toustes occasions; il sera besoing aussi que les ditz sieur duc et dame duchesse Sforze avec le sieur conte de Sainte Fiore envoyent icy

en mesme temps leurs procurations et pouvoirs speciaux expediez en bonne forme a quelque personne de qualite eminente, pour, et au nom du dict sieur conte et de l'avis et consentement de ses pere et mere fiancer et espouser par parole de presens la dicte demoiselle de Mayene devant qu'elle parte d'auprès de nous, affin que touttes choses soient faictes et passées avec la pureté et dignité qu'il convient. J'estime qu'il sera à propos qu'ils adressent la dicte commission et procuration a mon dict neveu le sieur duc de Nivers, le priant de faire cest office pour eux, car il s'en acquittera dignement et honorablement ainsi qu'il est coustumier de faire de tout ce qu'il entreprend. Vous le direz donc aux dictz sieur duc et dame duchesse et au dict sieur conte leur filz, affin qu'ilz donnent ordre aux dicts pourvoirs et les envoyent avec leur volonté sur les dicts articles et nous pourveoirons après a l'envoy par de la de la dicte demoiselle de Mayene avec l'honneur, et toutte la prontitude qu'il sera possible; a quoy faire nous nous servirons de la voye de la mer et de noz galleres come la plus comode, et fault qu'ilz avisent par de la en quel lieu elle abordera et sera receue et mariée. Pour moi J'estime que cela peult estre faict plus honorablement et comodement a Ligorne, et a Florence qu'ailleurs, et que mon cousin le sieur grand-duc, et ma tante la grande duchesse auront a plaisir de témoigner en ceste occasion aux dictes parties, qui leur appartiennent de sy pres, leur bonne volonté, de quoy il sera bon que nous soyons éclarcis aussy au retour de ce dict courrier. J'en eusse volontiers écrit à la dicte dame grande duchesse et au dict grand duc, mais Je n'ay pas estimé qu'il en fust besoing, joint que j'ai voulu préalablement scavoir sur cela, et sur les dicts articles la derniere volonté des dits sieur duc et dame duchesse Sforze, pour ne m'engager à cela incertainement; vous informerez de touttes ces choses mon neveu le cardinal Gonzaga, et prendrez son advis sur la conduitte et l'exécution d'ycelles, le priant de ma part de tenir la main et emploier sa creance a l'avancement et conclusion de ce bon œuvre, du quel il a esté l'ung des premiers promoteurs. Vous en rendrez compte aussi à sa dicte Saincteté et au dit sieur cardinal Borghesi, en suppliant celle la d'honorer de sa benediction le dict mariage, et priant l'autre de continuer aux contractans sa faveur et bienveillance. Je prie Dieu, Monsieur de Brèves, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

De Paris ce 9 aoust 1612.

Signé : Marie.

Et plus bas :
De Neufville.

---

121. Botti au grand-duc. Paris, 13 août 1612. (4622.)

Arrivée de Pastrana; Botti a été le voir. Chaleurs excessives. Cioli est en Angleterre.

---

138. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 15 août 1612. (4622.)

Gio. Batt[a] Bartolini décrit l'entrée du duc de Pastrana. Botti a été lui faire visite hier. Girault pense que le contrat aura lieu lundi prochain.

---

4. G. B. BARTOLINI AU SECRÉTAIRE D'ETAT. Paris, 15 août 1612. (4628.)

Arrivée de Pastrana à Paris.

---

122. BOTTI AU GRAND-DUC. Paris, août 1612. (4624 ".)

Le presse pour le cardinalat.

---

139. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 29 août 1612. (4624 ".)

Le duc de Pastrana est arrivé. Il veut rester quinze iours vers les villas royales.

CERIMONIA DELLA SCRITTURA MATRIMONIALE. 29 avril 1612. (4624 ".)

(*Sans signature.*)

---

140. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 29 août 1612. (4622.)

Si credeva che la cerimonia del contratto de mariaggi regii si dovesse far sabato che eramo a 25, giorno della festività di S. Luigi, Re de Francia, massime essendo arrivato di Spagna tre di avanti il Segretario Maldonato; ma l'essersi poi mosse tante difficolta fra questi Principi et principesse per conto delle precedenze, volendo Mons. di Longavilla et Madama di Longavilla precedere a Mons. di Guisa, et alla moglie, fu cagione che si era sparsa voce che detta cerimonia non si sarebbe fatta che post domani il più presto, et cosi si tenne sino a venerdi dopo mezzodi, ma forse queste dispute di precedenze, che la dovevano far ritardare fecero risolvere loro Maestà che si facesse sabato senza altro privatamente nella camera del Re, et cosi venerdi al tardi Mons. di Bonoil ne venne ad avvertire, per parte di loro Maestà, il Sig[r] Ambasciatore Botti, et poi Mons. Nunzio, che a tutti due giunse assai all' improviso.

Sabato, tre hore dopo mezzo di venne il Sig[r] barone di Luz, cavaliere

di Santo Spirito, a pigliare con una carrozza regia a sei cavalli il signor ambasciatore Botti, et poi Mons. Nunzio, il quale, riccamente vestito et con la sua livrea veramente bella, se n'andò al Lovre in camera della Maestà della Regina, dove era di già arrivato il Nunzio che l'era andato à levar di casa il Sig. duca di Vantadour pur con una carrozza regia a sei cavalli, et dopo esser comparsi in camera della Regina tutti i principi et principesse ricchissamente vestiti, comparse nel Lovre il signor duca di Pastrana, il quale fu mandato da lor Maesta a pigliare di casa dal Sig. principe di Conti, che haveva in sua compagnia li signori marescialli di Brissac, Beaudouphin, La Verdin, Buglione, Adighieres, et il marchese di Rosny con altri Signori. Vennero tutti in carrozza et quando furono nel cortile del Lovre per uscire di carroza, andò ad incontrare il signor ambasciatore in piè di scala, il Sig. principe di Janville.

In questo mentre passò nella camera del Re la Regina Madama et la Regina Margherita con il Nunzio, l'ambasciatore Botti, et tutti i principi e principesse, che stettero ritti, et alla rinfusa. Onde entrato Pastrana in camera di Sua Majestà, et fattole reverenza assai bassa, la fece ancora alla Regina, et passato a Madama s'inginocchiò, como fece anche don Innico; fatte queste cerimonie fecero cerchio, et essendo Mons. di Villeroy nel mezzo, lesse il contratto, et al nominare di queste Maestà come di quelle di Spagna et anco di V. A., Mons. di Villeroy faceva una riverenza, et il Re si scopriva, come facevano gli ambasciatori et principi; et finito di leggerlo il Re fu il primo a sottoscriverlo, poi la Regina, Madama, la Regina Margherita, Pastrana et Don Innico, il Nunzio, l'ambasciatore Botti, i principi del sangue et poi gli altri; et essendosi lor Maestà, dopo aver sottoscritto, ritirate da parte, mentre che gli altri sottoscrivevano, quei signori spagnoli che erano entrati tutti con Pastrana, fecero reverenza a loro Maestà.

In questa cerimonia non sono intervenuti i cardinali, perchè i principi del sangue non vogliono ceder loro.

Finito di soscrivere, ciascuno si parti et Pastrana se ne ritornò per la gran sala di dove era venuto et il Nunzio et l'ambasciatore Botti uscirono per la camera della Regina.

Il Duca di Pastrana era molto ben vestito, come anco Don Innico et molti di quei signori spagnoli, ma aspettandosi ciascuno una livrea superbissima non riusci che povera et meschina.

I paggi tutti havevano la calza intera di teletta di argento con certe cordelline d'oro et colletto simile, la cappa di velluto nero ben leggierie et foderata di tela d'argento con due bande intorno simili, con gorra pur di velluto nero con piume, questi erano passabili, ma gli staffieri havevano la calza di stamine over mocaiardo bianco stampato con cordelline di seta gialla con un colletto di cuoio bianco, et cappa di mocaiardo nero, con due bande sopra di mocaiardo bianco stampato con simili cordelline di seta gialla che ancora da lontano apparisse qualcosa, a chi s'appressava faceva cascar le braccia.

Don Innico ha fatto assai meglio avendo vestito i suoi di velluto

turchino con guarnizione d'oro, dalche quella livrea del marchese Botti oltre all' essere molto bella e ricca fu giudicata da tutti a comparazione di quelle ricchissima e bellissima e nobilissima, massime havendo vestito fra paggi, staffieri et lacchè 15 persone.

Domenica poi si fece un ballo in casa della Regina Margherita dove andarono Loro Maestà et Madama con tutti i Principi et Dame della corte vestite in gala. Il duca di Pastrana vi andò, ma vestito di nero, modestissimamente, il che fa maravigliare questi Franzesi.

Gli Spagnoli vanno molto spesso et molto liberamente a vedere desinare madama et la settimana passata ci fu Pastrana et Don Innico, i quali arrivati mentre chella desineva vi stettero tanto che havesse finito et gli dettero la salvietta alle mani, pur con inginocchiarsi.

---

141. Ammirato au secrétaire d'État. Paris, 29 août 1612. (4624 II.)

---

5. G. B. Bartolini au grand-duc. Paris, 29 août 1612. (4628.)

Donne les détails du contrat.

---

6. G.B. Bartolini au secrétaire d'État. Paris, 29 août 1612. (4628.)

---

22. Le marquis d'Ancre au grand-duc. Paris, 30 août 1612. (4748.)

Rimettendomi interamente al Sigr Lotti che li dovrà scrivere la verità di tutte cose di quà, assicurerò solamente l'A. V. Serenissima che non havrà mai per tempo alcuno vassallo nè più solerto nè più affettionato di me, e spero che nella conclusione, o nella rottura del negotio per ch' egli s'incamina a Londra, V. A. havrà intera la parte che io so tale, etc.

---

23. Le marquis d'Ancre au secrét. d'État. Paris, 30 août 1612. (4748.)

La mia pronta volontà in tutto quello che possa essere di servitio di S. A. Sma sensa eccettione alcuna, credo che il Sigr Lotti la dovrà rappresentare al Smo G. Duca, e percio non mi stenderò io con nuove assicuranze e lunghezza di parole. Egli sa il consiglio che gli ho dato, et in conformità la Regina per mezzo di Monsieur di Villeroy gli ha

fatto notificare il medesimo. Starò aspettando quando egli scriverà da Londra in che stato si ritrovi il negotio, quello che devrò fare, e non mancherò di fare il possibile per servire S. A. e non sparmierò nè negligenze (*sic*) nè assiduità alcuna, etc.

---

123. Botti au grand-duc. Paris, 31 août 1612. (4624 [II].)

Il giorno di San Luigi, per grazia d' Iddio, si celebrò qui il contratto matrimoniale, ma non pubblicamente nella galleria come si era ordinato, ma nella camera del Re, alla presenza di Sua Maestà et della Regina sua madre, per fuggire molte difficultà di precedenze, che cominciorno quando il Duca di Pastrana andò alla prima udienza et che multiplicozno in maniera per la prima occasione che fussi venuta, che non ci si è potuto rimediare altrimenti. Et questo si è fatto con bellissimo ordine et nel modo seguente.

La Regina fece intendere a Monsignor Nuntio et a me la risoluzione di fare il contratto il giorno innanzi, e che quando fussi tempo ci manderebbe a levare, e condurre al suo gabinetto, di dove andremo con S. M[a] alla camera del Re, nel medesimo tempo, che dall' altra parte andassi il duca di Pastrana e l'ambasciatore residente, ai quali fece intendere la medesima risoluzione. Il giorno seguente a quattro hore, venne da me il barone di Lus, cavaliere di S[o] Spirito e luogotenente del Re in Borgogna, con molti gentilhuomini, che eron qui per accompagnarmi, fui condotto in un gabinetto dove la Regina suol tenere molte volte il consiglio. Vi trovai la Regina Margherita con molte principesse et Monsignor Nunzio col duca di Vantador et altri principi; poco doppo si arrivò la Regina Reggente et si trattenne quivi fin tanto che entrassi nel cortile il duca di Pastrana et subito se n' andò alla camera del Re, dicendo a Monsignor Nunzio et a me che andassimo con Sua Maestà, et ci fece andare immediatamente innanzi a lei.

Il Re gli venne incontro et entrati nella sua camera, dove non era, se non principi et principesse, Loro Maestà si distesero a man dritta della porta, fino al muro, insieme con madama Elisabetta et madama Christiana, et poco doppo la Regina Margherita che veniva a essere appunto accanto alla porta.

Monsignor Nuntio et io ci fermammo innanzi alla Regina Margherita, dove comminciava un piccol mezzo cerchio di Principi, che andava a terminare innanzi al Re.

Nel resto della camera, era una gran mescolanza d'altri principi et principesse alla rinfusa di dove pochissimo doppo usci il principe di Condé e si messe di contro a Monsignor Nuntio et a me. La Regina ci comandò che noi coprissimo, et a Sua Excellenza ancora.

Venne doppo il cancelliere Monsieur de Villeroy, e il presidente Giannin; il cancelliere e Villeroy si messon appresso al principe di Condé et il presidente Giannin si fermi sulla porta et immediatamente

entro dall' altra parte il duca di Pastrana con Don Innico et con tutti i cavalieri che sono con lui.

Gli ambasciatori feciono riverenza a lor Maestà et Altezze, accostorno il ginocchio a quattro dita a terra innanzi al Re et alla Regina et innanzi Madama messono il ginocchio in terra, non disson se non due parole per uno et subito la Regina et il duca di Pastrana accennorno a Monsignor Nuntio e a me che ci accostassimo et cosi si strinse tutto il mezzo cerchio che non vi era appena luogo per Mons. di Villeroy che si ero fatto innanzi con il contratto in mano per leggerlo, siccome fece in maniera che ognuno potesse sentire. Monsignor Nuntio si trovò appresso alla Regina et io a canto a lui a mano manca. Don Innico a canto a me dall' altra banda, et alla suo man manca appresso al Re, serrava il piccol mezzo cerchio che era diventato rondo il duca di Pastrana, dietro al quale era il cancelliere con una bugia in mano, per far lume a Villeroy, seben non ve n' era bisogno.

Letto il contratto, dove non fu nominato presente se non Mons. Nuntio, et io in nome de nostri Padroni si feciono le sottoscrizioni et nel medesimo tempo il Duca di Pastrana chiamò tutti i Cavalieri che sono con lui a far riverenza a lor Maestà et senza altri discorsi si parti, ritornando per la medesima porta di dove era entrato, siccome facemo, Monsignor Nunzio et io, et Loro Maestà ancora.

Mentre che si andavon facendo le sottoscrizioni, et i complimenti di quei cavalieri, il duca di Pastrana mi disse che sentiva un gran caldo, ma che se egli havessi hauto la gran parte che ho hauto io in questo negozio, che non arebbe sentito nè caldo nè freddo. Et Don Innico mi disse che io havevo hauta molta ragione a comparir cosi bene, perchè a nessuno apparteneva rallegrarsi quanto a me, et V. A. può stimare facilmente quanto lo dicessi di cuore.

Molti altri si rallegrorno meco del fine di questo negozio, et la principessa di Conti disse in presenza del Nuntio et del duca di Vantador, che la Regina diceva che io avesse fatto ogni cosa. Monsignor Nunzio rispose : « Si, egli ha travagliato quà, et in Spagna », et a me parve che egli volesse far credere che qua et altrove havessi fatto qual cosa egli ancora sebene veramente non lo disse.

Questa cerimonia si è fatta, come ho detto, senza ordine di precedenza; in ogni modo non ci s' è trovato nessun cardinale, nè il duca di Nivers, nè l'ammiraglio. Et per haver scritto abbastanza a V. Altezza delle altre occorrenze in altre lettere, non l'infastiderò più, facendole con questo fine humilissima riverenza.

---

124. Botti au secrétaire d'État.	Paris, 31 août 1612.	(4624 ".)
125. Botti au grand-duc.	— —	— —
126. Botti —	— —	— —

---

8. G. B. Bartolini au grand-duc. Paris, 1er septembre 1612. (4628.)

Il consiglio segreto di questo Re è solo Villeroy, et con lui solo si consultano tutte le cose di stato, et la Regina non muove una foglia senza lui, talchè bisogna risolversi che abbiamo da passare per sua mano et non saria forse male, quando Sua Altezza commette negozi importanti, scrivere anche al suddetto Villeroy, mostrando di riconoscere ancora da lui tutto quello che si ottiene dalla Regina, et che sebbene fra lui et li signori marchesi d'Ancre passa buonissima corrispondenza, con tutto questo a Villeroy suddetto non piace interamente che questi signori si mischino tanto nelli affari di stato et sta cheto per non potere fare altro; et bisogna che Vostra Signoria Illustrissima sappia che ne il marchese ne la marchesa sudetti sono bastanti con la loro autorità a rimuovere la Regina dall' opinione di Villeroy et eglino come savi non si metterebbono a sforzare l'animo della Maestà sua, più tosto cercheranno di disporre Villeroy, ne la Regina sarebbe donna per cavarle cose dall' ordinario, considerando gli obblighi grandi che ella a a codesta serenissima casa, et pure, tre giorni fa, discorrendo colla signora marchesa d'Ancre delle grandezze della Francia, ella proruppe in questo parole : *la Regina ha pure il grande obbligo al Gran Duca Ferdinando di gloriosa memoria, per haverla fatta Regina e signora di si gran regno.*

Io non potetti tenermi su questo proposito di dirle quattro parole a mio modo; ella non seppe altro che rispondermi, se non che si faceva quello che si poteva. Dio volesse, dissi io che ne facesse anche il terzo, che basteria et anco ce ne avanzerebbe.

---

142. Ammirato au grand-duc. Paris, 2 septembre 1612. (4624 II.)

---

5. Leonora Galigaï au grand-duc. Paris, 2 septembre 1612. (4748.)

Elle remercie des commandements qu'elle reçoit comme signe de confiance.

---

6. Leonora Galigaï au grand-duc. Paris, 5 septembre 1612. (4748.)

Elle dit qu'après les recommandations de la reine adressées au grand-duc en faveur du cav. Spini, toute autre parole est inutile. Elle le prie cependant de lui accorder sa faveur.

---

9. G. B. Bartolini au grand-duc. Paris, 6 septembre 1612. (4628.)

---

10. G. B. BARTOLINI AU SECRÉT. D'ÉTAT. Paris, 6 septembre 1612. (4628.)

Concini et sa femme malades.

---

143. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 6 septembre 1612. (4622.)

Pastrana à Saint-Germain, où on lui fait courir un cerf. Il aura comme cadeau un anneau avec diamant de 20 000 écus.

---

127. BOTTI AU GRAND-DUC. Paris, 11 septembre 1612. (4624 II.)

---

128. BOTTI AU GRAND-DUC. Paris, 11 septembre 1612. (4624 II.)

Pastrana est parti. Le duc de Guise va aller en Provence.

---

32. MARIE DE MÉDICIS A LA GRANDE-DUCHESSE.
Paris, 10 septembre 1612. (4729.)

Ma cousine,

L'assurance que J'ay que le chevalier Pesciolini essaiera de meriter par toutes sortes de services les bonnes graces de mon cousin le grand duc de Toscane et de vous, avec la consideration des services que ses predecesseurs et luy ont renduz a ceux de nostre maison, m'occasionne de vous prier, comme Je faiz par celle-cy, de le favoriser en ce qui se presentera par de là pour son bien et avancement : vous l'obligerez en ce faisant, et ferez plaisir bien agreable a

Vostre bien bonne cousine,
Marie.

A Paris le 10e jour de sept. 1612.

---

144 AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 11 septembre 1612. (4622.)

Pastrana a pris congé de la cour. La cour va lundi prochain à Fontainebleau.

---

11. BARTOLINI AU GRAND-DUC. Paris, 12 septembre 1612. (4628.)

Démarches auprès de madame Concini pour persuader à la reine de favoriser le mariage d'une princesse toscane avec le roi d'Espagne, s'il se remariait.

---

129. BOTTI AU GRAND-DUC. Paris, 12 septembre 1612. (4624 II.)
130. BOTTI AU GRAND-DUC. — 16 — — —

---

7. LÉONORA GALIGAÏ AU GRAND-DUC. Paris, 15 septembre 1612. (4748.)

Elle recommande et loue le cavalier Pesciolini, qui s'en va à Florence.

---

24. LE MARQUIS D'ANCRE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.
Paris, 18 septembre 1612. (4748.)

Godo che il signor Ottavio Strozzi da una parte ed i signori dell' Antella dall' altra restino soddisfatti di quel tanto che io ho potuto operare in loro giustificatione, ma molto maggiore si fa il contento mio sentendo che S. A. Serenma stessa gradisca cosi particolarmente questi pochi effetti del mio ossequio verso i suoi comandamenti, etc.

---

33. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 24 septembre 1612. (4729.)

Mon cousin,

Je demeure si satisfaicte des services et bons deportemens des cappitaines Cesar et Laurens Nicollini que Je n'ay peu leur desnier ceste priere que Je vous faiz de les vouloir proteger et favoriser en ce qui s'offrira, comme personnes que J'apprens estre grandement desireux de vous servir et se rendre dignes de vos bonnes graces. Je vous faiz souvent de telles recommandations, mais c'est sur l'asseurance que J'ay qu'elles ne vous seront desagreables, et que vous en voudrez user de mesme a l'endroict de moy, qui suis

Vostre bien bonne cousine,
Marie.

A Paris le 24e de septembre 1612.

---

25. Le marquis d'Ancre au grand-duc. Paris, 25 septembre 1612. (4748).

É invitata l'Altezza Vostra a concorrere alla effettuazione di un' opera non meno gloriosa che pia, et degna insieme di christiano et di principe grande. La Maestà della Regina ha intrapreso di procurare la reparatione delle chiese et altri luoghi divoti di Terra Santa, et oltre al contribuire del suo per questo effetto fino alla somma di diecimila scudi, ha dato la carica al sig^r duca di Nivers et a me di cercarne ancora dai più grandi della christianità tutte quelle maggiori contributioni che saranno possibili, per condurre quanto prima quest' opera alla desiderata perfettione. Io ho preso l' assunto per la parte mia di scriverne alla santità del Papa, all' Altezza vostra et al signor duca di Mantova, et cosi la supplico con ogni più riverente affetto a voler coadjuvare questa santa impresa con quella carità che giudicarà più convenirsi alla sua generosità e grandezza, assicurandola che il dinaro sarà maneggiato per si buone mani et con tale ordine, che non verrà divertito in alcuno altro uso. Et perchè la nobiltà dell' impresa parla per se stessa, nè V. A. ha bisogno d'incitamento esterno per operare virtuosamente, non soggiungo altro, etc.

---

131. Botti au grand-duc. Paris, 26 septembre 1612. (4624 [II].)
144. Ammirato au secrétaire d'État. Paris, 26 novembre 1612. (4622.)
145 *bis*. Ammirato — — — — — —

---

12. Bartolini au grand-duc. Paris, 27 novembre 1612. (4628.)

La reine n'est pas disposée à faire les démarches réclamées antérieurement.

---

13. Bartolini au grand-duc. Paris, 29 septembre 1612. (4628.)

La reine hostile au mariage de Toscane et d'Angleterre.

---

26. Le marquis d'Ancre au grand-duc. Paris, septembre 1612. (4748.)

Éloge et recommandation en faveur du chevalier Pesciolini qui retourne à Florence.

---

146. Ammirato au secrétaire d'État. Paris, 9 octobre 1612. (4622.)

---

132. Botti au grand-duc. Paris, 10 octobre 1612. (4624 ii.)

Villeroy a été malade à Conflans. Il en est revenu guéri. La reine s'est montrée satisfaite de la déclaration de Son Altesse de ne vouloir point traiter de mariage avec l'Angleterre. Au retour des princes, on traitera du mariage de la deuxième fille de France avec le prince de Galles.

---

133. Botti au grand-duc. Paris, 10 octobre 1612. (4624 ii.)

Puisyeulx est revenu d'Espagne très satisfait du roi et du duc de Lerme. Le roi se passe très bien de femme et ne songe pas à se remarier.

---

34. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 13 octobre 1612. (4729.)

Mon cousin,

J'ay receu la lectre que vous m'avez escripte sur l'occasion du mariage de ma cousine la demoyselle de Mayenne avec mon cousin le duc d'Onane, et son passage en Italie, du quel vous désirez estre adverty pour faire pourveoir a sa reception, convenablement a la proximité dont l'un et l'autre vous attouchent et a la bonne volonté que le Roy monsieur mon filz et moy leur portons. L'abbé d'Aumalle que nous renvoyons presentement par de la, vous dira l'entière resolution du dict mariage, et comme la saison estant desja grandement advancée, il sera malaisé qu'elle puisse entreprendre ce voyage avant le mois de mars; vostre Ambassadeur vous informera de ce que nous en repondrons pour lors. Et cependant Je vous remercieray de l'affection que vous y faites paroistre, vous offrant la continuation de nostre amitié que J'auray tousiours a plaisir de vous tesmoigner en ce qui sera de vostre contentement ainsi que vous dira le dict abbé, auquel Je me remects, priant Dieu, etc.

Escript a Paris le 13e jour d'octobre 1612.

Vostre bien bonne cousine,
Marie Régente.

Brulart.

---

27. Le marquis d'Ancre au grand-duc. Paris, 19 octobre 1612. (4748.)

Non si trovarà mai ingannata l'A. V. per havere confidato nella prontezza dell' ossequio mio, dovend' io e volendo servirla sempre con tutto lo spirito e le forze mie in qualunque cosa a lei piacerà d'impormi. Procurarò certificarle questa verità particolamente nel negotio che mi

raccomanda della riscussione del suo credito con questa corona, alla perfettione del quale prometto a V. A. che apportarò dal canto mio tutto quello che mi sarà possibile, etc.

Io ho havuto grandissimo gusto che il sig[r] Giov. Battista Bartolini habbia havuto occasione di servire a V. A. in questa corte con il comandamento che V. A. gli ha fatto di fermarsi quà ancora qualche mese.

---

134. Botti au grand-duc. Paris, 22 octobre 1612. (4624 [II])

---

35. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 22 octobre 1612. (4729)

Mon cousin,

Ceux du nom de Spini ont par ci devant tesmoigné tant de zelle et d'affection au bien et service de nostre maison, que en ceste consideration, et du sieur Zanobi Spini, qui sert assiduellement pres la personne du Roi monsieur mon fils, J'ay voulu vous escrire ces lignes en faveur du chevallier Spini son frere pour vous prier d'avoir souvenance de luy et l'employer en vostre service avec quelque honneste condition quand l'occasion s'en offrira, m'asseurant qu'il essaiera de meriter la gratiffication qu'il en recevra de vous et voz bonnes graces avec la bonne et fidelle volonté qu'il tesmoigne, a l'imitation de ses predecesseurs, avoir envers nous. Sur ce Je prie Dieu, etc.

Escrit a Paris le 22e jour d'octobre 1612.

Vostre bien bonne cousine,
Marie.

---

147. Ammirato au secrétaire d'État.	Paris, 25 octobre	1612	(4622.)
14. Bartolini au grand-duc.	— 26 —	—	(4628.)
135. Botti au secrétaire d'État.	— 27 —	—	(4624 [II].)
15. Bartolini au grand-duc.	Paris, 6 novembre	1612.	(4628.)
148. Ammirato au secrétaire d'État.	— — —	—	(4622.)
149. Ammirato --	— — —	—	(4624 [II].)
136. Botti au grand-duc.	— 7 —	—	—
137. Botti —	— 7 —	—	—
150. Ammirato au secrétaire d'État.	— 21 —	—	(4622.)

---

17. Bartolini au secrétaire d'État. Paris, 21 novembre 1612. (4628.)

Les Concini se plaignent à Bartolini de la défiance que le grand-duc montre contre eux et disent qu'il n'est pour la reine aucun secret qu'ils ne connaissent.

---

18. Bartolini au secrétaire d'État. Paris, 23 novembre 1612. (4628.)
138. Botti au grand-duc. — 24 — — (4624 II.)

---

36. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 26 novembre 1612. (4729.)

Mon cousin,

Scachant combien vous affectionnez le bien de ceste couronne par les preuves que vous nous en avez rendues en ces dernieres occasions, maintenant que le Roy monsieur mon filz et moy depechons en Italie le marquis de Treinel pour le subject qu'il vous dira, nous luy avons commandé de vous aller declarer de vive voix le ressentiment que nous avons des bons offices que vous avez contribuez a la conclusion des alliances passées, vous en remercier de nostre part come celuy qui a esté le promoteur de ce bon oeuvre et vous asseurer de la souvenance que nous en voulons avoir pour nous en revencher en tout ce qui se pourra presenter pour vostre contentement. Le dict marquis vous dira aussy ce que nous lui avons commandé sur les autres occurrences : et Je vous prieray par ceste cy de le croire entierement, comme Je fais nostre Seigneur qu'il vous ayt, etc.

Escript a Paris le 26e jour de novembre 1612.

Vostre bien bonne cousine,
Marie Régente.

Brulart.

---

37. Marie de Médicis a la grande-duchesse mère.
Paris, 26 novembre 1612. (4729.)

Ma Tante,

Comme vous avez grandement contribué à la résolution des alliances passées entre nous et la couronne d'Espagne, an ayant jecté les premiers fondemens, et par vos ministres conduict ce bon oeuvre a sa perfection, aussy n'ay Je voulu differer davantage a m'en conjouir avec vous : ayant a ceste fin commandé au marquis de Treinel que nous envoyons a Rome d'en aller accomplir l'office avec vous de la part du Roy monsieur mon filz, et de la mienne. Et par mesme moyen vous asseurer que nous serons tousjours memoratifz envers vous et les vostres

du tesmoignage que nous avons receu de vostre affection en ceste occasion sy signalée et importante a nostre contentement comme au bien de la République chrestienne. Le dict marquis vous informera aussy du subject de son voyage et des autres occurrences que nous luy avons commises : sur quoy je vous prie luy adjouster entiere croiance. Priant Dieu, ma tante, etc.

Vostre bien bonne et affectionnée niesse,
Marie Regente.
BRULART.

38. MARIE DE MÉDICIS A LA GRANDE-DUCHESSE.

Paris, 26 novembre 1612. (4729).

Ma cousine,

Les tesmoignages que le Roy monsieur mon filz et moi avons receuz de vostre affection singuliere au bien de cet estat en la conclusion des alliances naguere contractees par l'entremise de vos bons offices nous sont en si particuliere estime et consideration, que Je n'ay pas voulu que le marquis de Treinel ayt esté depesché a Rome pour le subject qu'il vous dira, sans charge expresse de vous aller visiter de notre part, et declarer que nous en voulons avoir une parfaicte souvenance pour nous en revancher en toutes occasions. Croyez donc le dict marquis de la declaration qu'il vous en fera comme je vous en prie, et notre Seigneur qu'il vous ayt, etc. Escript à Paris le 26e jour de novembre 1612.

Vostre bien bonne cousine,
Marie Regente.
BRULART.

39. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC DE TOSCANE.

Paris, 29 novembre 1612. (4729.)

Mon cousin,

Avec ce dont a la charge de vous parler de la part du Roy monsieur mon filz, et de la mienne, le sieur marquis de Tregnel, il vous fera quelques propositions sur le subject d'ung gentilhomme chevalier de Malte qui a este pris prisonnier des Turqs. Je vous prie les entendre et y avoir esgard en ma recommandation, contribuant en ce que vous estimerez a propos moienner et facilliter son eslargissement, le quel je desire tant pour sa consideration que pour celle du sieur De Fossez, lieutenant de mes gardes que j'affectionne pour ses bons services. Sur quoy me remectant au dict sieur marquis de Tregnel de vous en dire davantage, Je prie le createur vous donner aultant de bonheur et de contentement que le désire, mon Cousin,

Votre bonne cousine,
Marie.

A Paris le 29e de novembre 1612.

18. G. B. Bartolini a Cioli. Paris, 1er décembre 1612. (4628)
19. Bartolini au secrétaire d'État. Paris, 4 décembre 1612. —
20. G. B. Bartolini — — — — —
151. Ammirato — — — — (4622.)

---

139. Matteo Botti au secrétaire d'État.

Paris, 4 décembre 1612. (4624 II.)

Illmo Signor mio colendmo,

Io ho comportato assai bene di non veder far dimostratione alcuna inverso di me da nessuna banda per quello che ho fatto in proposito de parentadi con le due corone, ma ho ben sentito e sento intollerabile il veder in un medesimo tempo che da tutte le parti si fassino dimostrationi inverso altri per questo conto quando con me non si fa niente da nessuno. Pochissimi giorni doppo alla partenza di qui del signor don Rodrigo Calderone quando per ubbidire puntualmente al Sermo nostro padrone, io ho lasciata andar l'occasione di potere con due parole di questa regina incamminar con speranza certa di concludere qualche gran cosa per me, io ho visto che forse per la mia negligenza o poca stima mostrata dell' offerte fattemi e stata data commissione al Sr marchese di Trinello di pregar il Papa in nome di queste Maesta a far cardinale detto nuntio e non perche fu fatto gia il nunzio di Spagna, come ne fece allhora infino, ma perche si sia portato bene in questo negotio de parentadi e di Roma mi e stato scritto da chi lo sa certo che il Signor don Innico rallegrandosi con Papa di questi matrimoni attribuisce quasi ogni cosa a questo nuntio; e pur Monsieur de Villerue et la Regina medesima e ancor il signor don Innico mi hanno detto più volta come sa V. S. Illma che non gli havevon confessato che si fussi cominciato a trattarne e mi hanno infino tutto fatto rimandar in Spagna lettere di questo nuntio per paura che non gli dicessi qualcosa di questo negotio.

Il sr don Innico, che insin all' intera conclusione de parentadi, non ha fatto niente, oltre all' haver havuto di Spagna tremila scudi d'entrata et molte promesse, ha havuto di qui un diamante di dodici mila scudi e argenteria hora per cinque o sei mila scudi e una buona collana per il suo segretario, e hora che si parte fra sei giorni, mi ha detto di haver promessa di un bel presente, e il signor conte Orso scriva hora al signor Bartolini di haver havuto dieci mila scudi di provisione dal duca nostro signore.

Tutti li retroscriti accidenti mi son venuti quasi a un tratto et in tempo che io non ho potuto haver più risposta di nessuna dimostratione inverso di me da nessuna banda e mentre che vive sempre in contrario quel rescritto del Sermo nostro padrone che mi leva circa a venti mila scudi non per altro che per esser io stato assente in suo servitio e non haver potuto informar S. A. innanzi a detto rescritto.

Io sono hora in punto da partire da un hora a un altra; mi sono licenziato da tutti, ho inviato le robe che io non voglio con me e non mi resta senon da pigliar l'ultima licenza da S. M^{ta}, da mons di Villerue e dal marchese e marchesa di Ancre; ma i soprascritti accidenti con altri dispiaceri e altre indispositioni che io haveva prima mi hanno afflitto in maniera in questo procinto di partire che mi hanno fatto perder il sonno affatto e oltre a farmi sentir la gotta forse con l'ajuto d'una estrema humidita, mi hanno causato tanta debolezza e particolarmente di testa che se io non meglioro un poco non mi posso muover di qui e mi consolo di non ci veder altro inconveniente che la spesa che mi contento di farla io. Non perdero gia punto di tempo quando mi senta un poco meglio che spero che sara fra pochi giorni; ma stando cosi andrei cessando per queste aspre montagne di far il viaggio che tue mia madre, la quale havendo persa il sonno per la speranza che ella perse del mio ritorno in tempo da pigliar moglie, quando sene venne il signor Ginginori sene passo all'altra vita con un gran trabocco di catarro che gli casco per haver la testa indebolita.

Io seguito di trarre al signor depositario i denari della spesa che si fa qui, perche mi parrebbe di ricever vergogna a far altrimenti, ma io restituiro tutto quel che si spendera hora come ho detto, se io non saro creditore, come credo di essere; quanto a altri rispetti, ognun sa che io sono in punto per partire, e la causa ancora della tardanza che mi riterrebbe per forza quando ci fussi ancora qualche inconveniente nello star qui, che non ci e. Mons. di Giacob ci e stato poco manco di me pur come estraordinario e a tutte spese del presente e oltre a un segretario, ci ha ancora il presidente Trugliu da parecchi mesi in qua. Quanto al signor Gio. Battista Bartolini, io non gli do un fastidio al mondo, anzi procuro di farli ogni piacere e intanto non lascio di dire a tutti quelli che io veggo che io partiro subito che io mi senta un poco meglio, ma per non dar tanto gusto a chi mi vuol male, non confesso senon della gotta che pur troppo si vede e mi e facile a frodar il resto, perche l'esser stato 5 anni senza il gran rinfrescamento che io solevo pigliar in Arno fa che il calore del viso causato dal fegato non mi manca interamente; ma con V. S. Illma mi e parso bene di fare una confessione generale e la prego a darne conto a Ser^{mi} padroni. Io mi haro cura quanto devo per esser tanto solo; e per poter firmarmi in caso di necessita in ogni mala osteria e anche molto tempo senza rovvinarmi mi son provvisto infin d'un gabinetto di panno e non lascero di venir quanto prima mi sara possibile, perche se ho molta necessita non ci ho un piacer al mondo, e queste alte cose mie di costa non possono andar peggio, e uno che io havevo perche proccurassi che io fussi rubato modestamente ha fatto come tutti i miei parenti e parte degli amici che sene sono andati nell'altro mondo nel tempo che io sono stato fuora non senza notabile accrescimento alla mia afflizione per rappresentarmisi tutti in questo punto del mio ritorno e come effetti simili a gli altri di mala fortuna la quale stimero molto migliorata quando mi trovero appresso a V. S. Illma e che io potrà servila revervila presentialmente

quanto li devo e intanto con ossequentissimo affetto, le baccio le mani. Parigi il 4 dicembre 1612.

Il non venir qui a resolutione di darmi qualche segno che io habbia fatto qualcosa, doppo che hanno detto et dicono di volerlo fare e forse per lasciar partire il signor D. Innico et poi far più tosto più o piutosto niente e che io mi contenti della voce che io ho intesa da molti e pur hieri mi fu confermata da Girò esser per tutto Parigi in ogni sorte di persone e con grande affirmativa in questa occasione della mia partenza che e nota a ognuno, e questo è che io debba salire l'ultimo scaglione d'una scala che io non ho cominciata a salire, e non credo di cominciare. L'ordinario non e encora arrivato e io che non sono uscito gia molti giorni non ho che dir altro. Prego V. S. Illma a darmi qualche risposta di questo privilegio e i Gondi mi faranno haver lettere quando io fussi anche mosso di qui che sara quando piacera a Iddio :

Di V. S. Illma,

Obligatissimo e devotissimo

MATTEO BOTTI.

---

40. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 13 décembre 1612. (4729.)

Mon cousin,

Puisque Harlequin m'a choisie pour sa commère, il fault que je prenne quelque soing de ce qui luy touche et à ses enfans. C'est pourquoy ayant sceu qu'il avoit quelque somme de deniers sur le Mont-de-Piété en votre ville de Florence, et que vous estiez en volonté de faire retirer la plus part des sommes lesquelles y ont esté mises, Je vous ay bien voulu prier qu'entre ceux qui seront réservés vous veilliez gratiffier ce pauvre compere, afin que ses dicts enfans puissent ung jour se prevalloir de ceste partie qui autrement se pourroit esgarer, en me promectant que vous lui ferez cette faveur en ma considération. Je prieray Dieu, etc.

Escrit à Paris le 13e jour de décembre 1612.

Votre bien bonne cousine,

Marie.

---

41. MARIE DE MÉDICIS A LA GRANDE-DUCHESSE MÈRE.

Paris, 13 décembre 1612 (4729)

Ma tante,

Je vous faiz celle cy pour vous prier d'assister de vostre credict le compere Harlequin en la supplication qu'il desire faire à mon cousin le grand-duc de Toscane, à ce que il ne permecte qu'il soit remboursé de quelque partie qu'il a mise sur le mont de la pieté a Florence : ains en ma consideration le reserver parmy les autres que mon dict cousin

voudra favoriser, afin qu'il puisse faire estat de laisser ceste partie asseurée a ses enfans, et me promectant que vous luy serez favorable en ceste occasion. Je prieray Dieu, etc.

Escrit à Paris le 13[e] jour de décembre 1612.

Votre bien bonne et affectionnée niesse,
Marie.

---

152. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.		Paris,	19	décembre 1612.	(4627.)
141. BOTTI	—	—	21	—	(4624 [I].)
22. G. B. BARTOLINI	—	—	22	—	(4628.)

---

142. BOTTI AU GRAND-DUC. Paris, 23 décembre 1612. (4624 [II].)

Il recommande au grand-duc Oratio Strozzi, qui, après avoir été au service de S. M., s'en retourne à Florence.

---

42. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 28 décembre 1612. (4729.)

Mon cousin,

Le sieur Strossi, gentilhomme de la chambre du Roy monsieur mon filz a desiré faire ce voyage pour voir ses parens et donner ordre a quelques particulières affaires qu'il a au païs. Mais comme il est personnage que j'estime pour sa maison et bonnes qualités et pour l'affection qu'il fait paroistre en ce qui est du service du Roy mon dict sieur et filz et du mien, Je vous ay voulu escrire celle-cy en sa recommandation et vous prier de le protéger et favoriser de vostre bienveillance aux occasions qu'il en pourra de delà avoir besoing pour le bien et advancement de ses affaires. En quoy vous me ferez plaisir bien agréable. Priant Dieu, etc.

Escript a Paris le 28[e] jour de decembre 1612.

Votre bien bonne cousine,
Marie.

---

43. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 30 décembre 1612. (4729.)

Mon cousin,

Comme la nouvelle de la naissance de vostre second filz m'a esté agréable pour la part que je veulx prendre à tous vos bons succez, J'ai encores d'autant plus estimé la prière que vous m'avez faicte de le faire

tenir sur les sts Fondz de Baptesme, et n'ay peu songer à personne qui vous fût plus agréable pour ceste action qu'a ma cousine la princesse Eleonor, qui, je m'asseure, a nostre commun consentement. Recevez donc l'office qu'elle en fera en mon nom comme s'il estoit accomply par moy mesmes, qui vous offre la continuation de la bonne volonté que je vous porte et a toute vostre maison. En priant Dieu, etc.

Escript a Paris le 30e jour de décembre 1612.

Vostre bonne cousine,
Marie Regente.

BRULART.

1613.

23.	G. B. BARTOLINI AU GRAND-DUC.	Paris,	1er	janvier	1613.	(4628.)
143.	BOTTI AU GRAND-DUC.	—	10	—	—	(4624II.)
153.	AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.	—	16	—	—	(4622.)
154.	AMMIRATO — —	—	17	—	—	(4627.)
24	G. B. BARTOLINI AU GRAND-DUC.	—	17	—	—	(4628.)
25.	G. B. BARTOLINI — —	—	30	—	—	—
26.	G. B. BARTOLINI. — —	—	30	—	—	—
144.	BOTTI AU GRAND-DUC. — —	—	5	février	—	(4624II.)
155.	AMMIRATO A CIOLI. — —	—	6	—	—	(4627.)
27.	G. B. BARTOLINI. — —	—	7	—	—	(4628.)

---

8. LEONORA GALIGAÏ AU GRAND-DUC. 7 février 1613. (4748.)

Elle le remercie de sa confiance, et des commandements que Son Altesse lui fait et lui promet son obéissance.

28.	G. B. BARTOLINI AU GRAND-DUC.	Paris,	13	février	1613.	(4628.)
145.	BOTTI AU GRAND-DUC.	—	—	—	—	(4624II.)

NOTE DE DÉPENSES EXTRAORDINAIRES POUR AMMIRATO

	Lire	
A di 7 di novembre 1612. In porto di lettere dell'ordinario		10
A di 19 in porto di lettere dell'ordinario	2	15
A di 5 decembre in porto di lettere dell'ordinario	1	»
A di 7 in spago	1	5
A di 12 detto. Per porto fino a Lione della cassetta dov'era il ritratto di Monsg^{r} di Villeroi	3	10
A di 14 d° in porto di lettere dell'ordinario	4	»
A di 24 d°. In carta grossa		8
A di p^{mo} di Gennaio 1612 ab Incarnatione.		
Per mancia a commessi della posta	6	8
Allo Svizzero di Monsign^{r} di Villeroi	6	8
Allo Svizzero del Sig^{r} Cancell^{re}	6	8
Ai portieri del Sig^{r} Cancell^{re}	7	6
Allo Svizzero del Sig^{r} Marchese d'Ancre	3	4
Al portiere del Sig^{r} Presidente Jannino	6	8
Alli Staffieri et Portiere di Monsig^{r} Nunzio	6	8
Al Lacchè di Monsig^{r} Girault	3	4
A di 4 d° in porto di lettere dell' ordinario		12
In cera di Spagna	2	8
A di 13 d° in porto di lettere dell' ordinario	5	»
A di 19 d° in due risme di carta	7	10
A di 29 d° in porto di lettere dell' ordinario	4	3
A di 30 d° in quattro migliaia di spilli neri per madama Serenissima	2	8
A di 4 di Febbr. in spago		16
A di 10 d° in porto di lettere dell' ordinario		16
A di 13 d° in ostie rosse	2	8
In inchiostro e carta grossa	1	4
Lire.	86	7
Ducati.	28	2 7

---

146. Botti au grand-duc. Paris, 15 février 1613. (4624 [II].)

Serenissimo Signore,

La Regina e stata senza lasciarsi vedere fino a X del presente mese; et il giorno seguente dette udienza all' ambasciator di Gratz per la sua licenza. Di poi S. M^{ta} e andata a spasso alla fiera et altrove, et ha fatto difficulta d'udienze di negozi sino all' ambasciator d'Inghilterra. Io ho ricordato quel complimento ma con modestia, et particolarmente perche se bene io ho continovato sempre a migliorare, non mi sentivo ancora la testa tanto ringagliardita da potermi metter subito in viaggio.

Fui hiersera al Lovre e parlai un gran pezzo con S. M^{ta}, dalla quale mi fu detto spontaneamente in questo proposito che mi farebbe intender

per Buonoglia quando fusse tempo, ma che noi eramo allo scorcio della fiera et del carnevale; peró se il tempo si mantien bello, com'e, non penso che mi habbia a esser detto niente sino al primo o secundo giorno di quaresima. Intanto io acquisto ogni giorno et potro doppo tanto piu presto partire, e di gia ho infin preso le bestie di vettura che mi bisognano.

L'arcivescovo di Lione, che e tutto di Monsieur de Villeroy, et d'Alincurt, mi e venuto a vedere et, fra l'altre cose, mi ha detto che trovava qua ne i maggiori una gran volonta di farmi quel favore; che si maravigliava, che io non ci sia ardente, almeno per il grande augumento che si potrebbe col tempo tener quasi per certo. Mi ha ben detto senza che io gliene dessi occasione, che stimerebbe meglio che il procaccio di questo non si cominciasse a far prima che quando io sia in Italia, e da tutte le parti in un medesimo tempo et in un medesimo modo, e che quanto a lui, per quel che egli sa, e per l'esperienza che egli ha di dove bisogna, tiene il primo colpo per sicuro, ed il secondo n'harebbe poco dubbio, considerate tutte le circostanze et si riscaldo a farmene una grande esortatione, parendogli che io facessi grande errore a mostrarne cosi poca volonta, come io havevo fatto et facevo. Io restai in dubbio, se questo uffizio gli fusse stato fatto fare et un mio parente grande l'ha tenuto per certo.

Il Sig^r^ Duca di Savoia persiste tuttavia nella medesima pretensione sopra il Monferrato.

La principessa d'Umena partira di Nevers intorno a mezzo marzo, se il tempo sara buono, senza ritornar qui, et il S^r^ duca di Nivers l'accompagnera fino a Marsilia, e fino a Savona se le cose di Mantova lo ricercheranno; non ha oppinione che V. A. habbia affetto a imprese, almeno per hora.

La suocera del figlio del S^r^ duca di Pernon mi prego l'altra sera, che io raccommandassi il suo genero a V. A. in suo nome, dicendomi che egli va sopra le sue galere con circa a ottanta gentilhuomini franzesi. Et io facendo humilissima reverentia a V. A. la prego da Iddio ogni maggior felicita.

Di Parigi, li 15 di febbraio 1613.

Di V. A. Serenissima,

Humilissimo et devotissimo servitore,

MATTEO BOTTI.

---

44. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 21 février 1613. (4729.)

Mon cousin,

Le Roy monsieur mon filz et moy tenons mon cousin le duc d'Espernon pair et colonel general de France et mon cousin le conte de Candalle, duc d'Halluin, son filz aisné, en telle consideration, qu'en don-

nant congé au dict conte d'aller en cours sur vos galleres a ce printemps comm' il m'en a supplié pour veoir les occasions qui s'y pourront presenter, et essayer par la pratique de la marine et la frequentation des etrangers a se rendre de plus en plus capable de servir le Roy mon dit sieur et filz, Je vous ay bien voulu tesmoigner par cette lectre che comme nous cherissons le filz pour les merites et longs services du pere, nous estimons aussi sa personne et generosité, et tiendrons a plaisir que vous l'ayez en specialle recommandation, afin que pendant le dict voyage vous le recommandiez de sorte comme je vous en prie, qu'il en puisse avoir le contentement qu'il s'est promis. Priant Dieu, etc.

Escript a Paris le 21e jour de febvrier 1613.

Votre bien bonne cousine,
Marie Régente.
BRULART.

---

147. BOTTI AU GRAND-DUC. Paris, 12 février 1613. (4624 II.)
148. BOTTI — — — — — — —
158. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. — 27 — — (4622.)
159. AMMIRATO — — — 14 mars — (4627.)
160. AMMIRATO A ANDREA CIOLI. — — — — —
161. AMMIRATO. — — — 15 — — —
29. G. B. BARTOLINI AU GRAND DUC. — — — — (4628.)

---

45. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 22 mars 1613. (4729)

Mon cousin,

Ayant sceu par le Sr marquis de Treignel combien franchement vous luy avez accordé la dellivrance d'ung esclave turcq qu'il vous a demandé de ma part pour estre eschangé avec ung chevallier de Malte frere du Sr Defosses lieutenant de mes gardes, J'ay bien voulu vous en remercier par ces lignes et vous asseurer que J'embrasseray bien volontiers les occasions qui se presenteront pour prendre revanche de ceste courtoisie. Mais pour la perfectionner, Je vous prieray de vouloir commander que cest esclave soit remis es mains du sieur de Mezieres, autre frere du dict Sr Defosses, affin que par ce moien il puisse entierement desgager leur frere. Vous vous acquerrez par la une obligation bien grande sur eulx et ceux aus quels ils appartiennent, qui tous sont personnes de merite. Priant, etc.

Escript a Paris le 22e jour de mars 1613.

Vostre bien bonne cousine,
Marie.

---

46. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 26 mars 1613. (4729.)

Mon cousin,

Le S[r] Dorie, que j'envoye par de la avec noz galeres, vous visitera comme Je luy ay comandé pour vous informer du subject de son voyage et vous renouveler aussi les asseurances de ma bonne volonté que J'auray a plaisir de vous confirmer par les effectz en toutes les occasions qui s'en presenteront, ainsi qu'il vous dira plus particulierement. Je m'en remectz donc a luy. Priant Dieu, etc.

Votre bien bonne cousine,
Marie Régente.
BRULART.

---

30. G. B. BARTOLINI AU GRAND-DUC. Paris, 27 mars 1613. (4628.)

---

47. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 26 mars 1613. (4729.)

Mon cousin,

Par vostre lettre du 6[e] de ce mois, J'ai appris l'arrivée par delà de ma cousine la duchesse d'Onano, le bon accueil qu'elle y a receu et l'estime que vous avez faict de sa personne en ma faveur et recommandation; aussi ressens-Je ce qui s'y est passé a plaisir bien agreable, dont Je vous remercie comme d'un tesmoignage special de la continuation de vostre affection dont J'auray bonne souvenance; et desire qu'il s'offre occasion de me revancher a vostre contentement. Priant Dieu, etc.

Escript a Fontainebleau le 29[e] jour de mars 1613.

Vostre bien bonne cousine,
Marie Régente.
BRULART.

---

162. AMMIRATO A CIOLI. Paris, 26 mars 1613. (4627.)

Quanto al benedetto tamburo io gli inviai giovedi per la carretta a Lione indirizzandolo al sig. Giovan Battista Gondi, al quale mando un passaporto regio per detto tamburo, et gli scrivo molto largamente che lo faccia capitare in mano di V. S. quanto prima sicuramente, et glielo raccomando grandemente, et in oltre all' incerato che vi era l'ho fatto anco coprire di canovaccio, et fargli doppia ammagliatura et ne ho cavato la chiarpa per lo Ill[mo] Signor cardinale Filonardi, et l'ho accomodata in una cassettina per mandargliela, con scrivere quante V. S. mi ha avvisato per il prezzo.

Ecco la chiave del tamburo.

Ho parlato alla Signora Marchesa d'Ancre per conto di quelle terre di Montelupo che desidera Sua Maestà per mattonare, et Sua Excellenza mi ha detto che non solo la Regina vorrebbe per pavimentare di quelle lavorate, ma anco delle ordinarie senza lavoro, essendo che qui non le sanno fare, et forse la terra non ci è si buona, et costi sono bellissimi et buonissimi, et la state tengono molto fresco massime come vi si getti sopra dell' acqua.

Io dissi a Sua Excellenza che ne verranno dell' una et dell' altra maniera, ma che per le dipinte bisognerebbe sapere se Sua Maestà vuol qualche lavoro particolare, et per l'une et per l'altre è necessario sapere quante stanze vogliono di ciascuna sorte et di che grandezza saranno.

Per conto delle stanze, disse Sua Excellenza che se lo farebbe dire a Sua Maestà, ma che per il disegno, costi ne possano fare loro di piu belli che qui gusteranno, et che per la misura delle stanze sarà molto difficile, poichè mostra che Sua Maestà non lo possa sapere ma che saranno stanze grandi, sichè V. S. sente che notizia fin ora ne habbia potuto havere, ma come ne haverà parlato alla Regina mene dirà forse più particolari, et io gli scriverò col primo, et intanto si potranno cominciare a far lavorare i pavimenti pur i quali doveranno essere fatti molto pulitamente per riuscir qua.

Il Cavallo vorrebbero già haverlo, ma io per me credo che come non verrà tanto presto che a loro non paia tardi, che cosi non potrà tardar tanto che qui non habbia a restar davantaggio avanti che sia messo dove a da andare.

---

163. Ammirato au secrétaire d'État. Paris, 27 mars 1613. (4627.)

Entretiens avec Concini, qui est de retour d'Amiens, sur les intérêts financiers du grand-duc; bonnes paroles de sa part.

Le colonel de la Vallette, fils du duc d'Épernon, s'est cassé la jambe. Son cheval est tombé.

Depuis la mort du comte de Soissons, la cour est tranquille. Rien de nouveau. Condé est « a suoi luoghi », mécontent. Les Guises restent auprès de la reine.

Renouvellement de l'édit sur les duels.

---

48. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 28 mars 1613. (4729.)

Mon cousin,

Ce porteur, nommé le sieur Taddey (outre ce qu'il est recongneu avoir de la valleur et du courage) m'est recommandé de sy bon lieu, que s'en allant de par de la pour donner ordre a quelques siennes affaires particulieres, Je l'ay voulu accompagner de ces lignes que j'ay

faictes tant pour luy donner occasion de vous faire la reverence, que vous prier de l'avoir en toute bonne et favorable recommandation, l'assistant de vostre auctorité a ce qu'il puisse recevoir de vos officiers et autres ausquelz il pourra avoir a faire pour cest effect le mesme bon traictement que reçoivent ordinairement ceulx que vous affectionnez. En quoy vous me ferez plaisir bien agreable. Priant Dieu, etc.

De Paris, le 28[e] jour de mars 1613.

Vostre bien bonne cousine,
Marie.

---

28. Le marquis d'Ancre au grand-duc. Paris, 10 avril 1613. (4748.)

L'assenza dalla corte, e le necessarie occupationi di questo signor di Bains per la morte seguita ultimamente di suo padre, causano che io non possa dire altro a V. A. per hora, sopra il negotio commessomi della pace, se non che io ho ricevuto la procura mandatami e procuraro quanto più presto e meglio mi sarà possibile, di terminare questo affare, obligandomi a ciò singolarmente il riguardo della soddisfatione dell' A. V. etc.

Con prima commodità le darò sopra a ciò qualche aviso più particolare, etc.

---

29. Le marquis d'Ancre a Vinta. Paris, 11 avril 1613. (4748.)

Lettre de condoléance à propos de la mort de la signora Alessandra (sans doute la femme de Vinta). Il promet de mettre de plus en plus ses bons offices au service de Bartolini.

---

164. Ammirato au secrétaire d'État. Paris, 11 avril 1613. (4627.)
30. G. B. Bartolini au grand-duc. — 22 — — (4628.)
31. G. B. Bartolini — — 4 mai — —

---

30. Le marquis d'Ancre au grand-duc. Paris, 6 mai 1613. (4748.)

Il recommande le seigneur Cammillo Scappi, chevalier de l'ordre de Saint-Etienne, déjà recommandé par la reine au grand-duc et à la grande-duchesse mère, pour qu'il soit pourvu d'une commanderie de grâce.

---

32. G. B. Bartolini au grand-duc. Paris, 10 mai 1613. (4628.)
165. Ammirato au secrétaire d'État. — 21 — (4627.)

---

33. G. B. Bartolini. — Paris, 22 mai 1613. (4628.)

LL. MM. sont à Fontainebleau, où Bartolini ira avec Botti pour faire les derniers efforts afin que le grand-duc soit mis sur l'état.

---

49. Marie de Médicis au grand-duc.

Fontainebleau, 22 mai 1613. (4729.)

Mon cousin,

Vous scavez combien le feu Roy mon seigneur a esté soigneux et jaloux de la conservation de la paix publique et les preuves et bons debvoirs qu'il en a renduz dedans et dehors le royaume en faveur et contantement de ses bons amis et voysins qui en ont de besoin. Le Roy monsieur mon filz et moy imitons en cela comme en toutes aultres choses tres volontiers en la direction des affaires publiques un exemple si louable et glorieux sur le commencement et aprehensions de la suite des mouvemens du duc de Savoye au prejudice de ceste tranquillité generalle et de noz amis interessez aux attentatz faictz par le duc de Savoye sur le Monferrat. Avons délibéré pour l'une et l'autre consideration d'aporter et contribuer pour cest effect ce qui pourra dependre de la creance et puissance du roy mon dict sieur et filz, auquel comme a nous le duc et la maison de Mantoue sont si proches de sang, et a quoy nous ne pouvons ny voulons defaillir en aucune maniere, si le dict duc de Savoye ne retire ses armes et ne choisist la voye de la douceur pour terminer ces differens : et ceux qui font demonstration d'improuver et s'opposer a ses entreprises ny procedent avec la candeur et promptitude qu'il est requis; et comme je scay que c'est un interest public qui regarde le repos de l'Italie, et des princes et Potentats d'icelle, j'estime aussy que chacun y pensera et contribuera du sien, et qu'il jugera propre et convenable a ce dessain, auquel jay desja apris avec contantement que vous portez et preparez en bon parent, et affectionné a la concorde de l'Italie; et vous asseure que vous cognoistrez aussy en nous pour la mesme fin l'intenction et les effects de mesme qualité, confortez a ce faire par celle de Roys tres crestien ainsy que j'ai bien voulu vous asseurer par la presente comme de la continuation de l'amitié, et bonne volonté du Roy monsieur mon filz et de la mienne envers vous et les vostres. Je prie Dieu, etc.

Escript a Fontainebleau le 22e jour de may 1613.

Vostre bonne cousine,
Marie Regente.
Brulart.

---

50. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC.

Fontainebleau, le 23 mai 1613. (4729.)

Mon cousin,

Par celles que je vous ay escriptes avant la reception de la vostre du 8me de ce mois que m'a rendue le sieur Bartolini general de vos postes, vous aurez sceu la resolution que nous avions prise sur les affaires qui passent entre mon nepveu le duc de Mantoue et celluy de Savoye. Pour moy Je loue celle que vous m'avez fait desclarer par le dict Bartolini, et vous asseure que je vous en scay le gré que merite la franchise dont vous y procedez, a laquelle nous ferons joindre en bref la force et puissance que Dieu a donnée au Roy monsieur mon filz pour empecher l'oppression du premier et les injustes invasions de celluy-ci au prejudice de la paix et tranquillité publique, que nous essayerons de maintenir et conserver a nos amys et alliez; a quoy je veulx croire, que vous y contribuerez volontiers de vostre part comme je vous en prie, et nostre seigneur qu'il vous ayt, etc.

Escript a Fontainebleau le 23e jour de may 1613.

Votre bien bonne cousine,
Marie Regente.

BRULART.

---

31. LE MARQUIS D'ANCRE AU GRAND-DUC. Paris, 30 mai 1613. (4748.)

Il remet une lettre de la reine au grand-duc, dont l'envoi a été retardé pour une légère indisposition du roi.

V. S. resti felice con l'acquisto d'un servitore, che la mia moglie a questi giorni partori.

---

34. G. B. BARTOLINI AU GRAND DUC. Fontainebleau, 1er juin 1613. (4628.)

---

50. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Fontainebleau, 1er juin 1613. (4729.)

Mon cousin,

Le commun interest que j'ay au bien et advantage de vostre maison me fera tousjours participer a vos bons succez comme j'ay fai a ctcelluy de la naissance du troisième filz qu'il a pleu a Dieu vous donner dont j'ay eu la nouvelle par vostre lectre du 11e may, de quoy j'ay bien voulu me conjouir avec vous, et vous offrir sur ceste occasion, comme pour toutes autres la continuation de la bonne volonté que le Roy monsieur mon filz et moi vous portons et a tout ce qui vous appartient, la quelle sera suivie en tout ce qui s'offrira pour vous et les vostres, des

effects dignes de la proximité dont vous nous attouchez, et de la confiance particuliere que nous avons en vostre affection. Je prie Dieu, etc.

Escrit a Fontainebleau le 1er jour de juin 1613.

Vostre bien bonne cousine,
Marie Regente.
BRULART.

---

32. LE MARQUIS D'ANCRE AU GRAND-DUC.
Fontainebleau, 2 juin 1613. (4748.)

Ha fatto quanto ha potuto questo signor di Bains per non discendere alla pace col Signor commendatore dell' Antella. Ce l'ho tirato ad ogni modo, et il signor Leone de Nerli porta seco la lettera ch' esso di Bains scrive al cav. suo fratello a Malta in dichiaratione della sua volontà su questo negotio. Nel quale non restando a me altro che fare dalla parte di quei, supplicarò V. A. che voglia continuarmi l'honore de suoi comendamenti in tutte le altre occorrenze nelle quali mi conoscerà atto a poterla servire, etc.

---

51. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC.
Fontainebleau, 1er juin 1613. (4729.)

Mon cousin,

Vostre lettre du xe de ce mois faisant mention de l'abbé Ruccellay m'a esté presentée le XXIIIe. Je l'ay moy mesmes leue en la presence du porteur. Elle ma d'autant plus esmeue et contristée que j'ay recogneu par le discours d'icelle que vous avez pris en mauvaise part ce que par mes precedentes je vous ay escrit sur ce suget, et semble que vous l'avez attribué a faute d'affection envers vous, ou de mescognoissance des tesmoignages d'amitié que j'ay receus de feu mon oncle votre pere, et que vous avez depuis son trepas continué a departir au Roy monsieur mon filz, a moi, et a ce Royaume. Car je serois tres marrie que vous eussiez ceste opinion la de moy, et plus encore d'avoir seulement pensé a faire choses qui vous deussent donner suget de la concevoir telle, et de mon naturel et de ma bonne volonté envers vous et de vostre maison que je cheris grandement comme faisant partie d'icelle. De sorte que je me plaindrois volontiers a vous de vous mesmes d'avoir estimé que j'aye entendu par mes responses susdites balancer, ou parangonner en aucune sorte ce qui appartient au debvoir de nostre amitié reciproque et a nostre affinité avec ce qui peut concerner le dict abbé ; car ce sont considerations qui ne peuvent estre mises en comparaison par effect ny par discours ou conjecture sans par trop offenser mon jugement, et me donner suget de me douter du vostre. Veritablement j'ay desiré suporter et favoriser le dict abbé, en sa poursuitte pour son advancement pour ce

qu'il s'est monstré et declaré en toutes occasions tres affectionné serviteur du Roy mon dict sieur et filz. Vous scavez que la charge qui m'a esté commise de sa personne et de ses affaires m'oblige a ce soin. D'avantage quand le dict abbé a esté recommandé de nostre part a Sa Sainctеté, Je ignorois le mescontentement que vous avez de luy, comme je faisois que telle recommandation eust esté faicte par notre ambassadeur au nom du Roy mon dict sieur et filz, et mien, quand je feis responce à la premiere declaration que vous m'en fistes ainsi que je vous feis entendre par la subsequente. Ça esté aussi la seulle cause de la diversité ou contrariété des dictes responces et non aucun changement ou diminution de respect et d'affection envers vous. J'esperois au contraire quand vous scauriez comme le nom du Roy mon dit sieur et filz et nostre reputation avoient esté engagées en cela par le dict ambassasadeur que mettant en consideration le tort que nous nous ferions de nous en departir, vous voudriez plustost pardonner au dict abbé ses defaultz et manquemens envers vous pour nostre consideration que de continuer vostre indignation contre luy apres s'estre humilié devant vous et s'estre efforcé de se rendre digne des effectz de vostre bonté et clemence ainsi qu'il m'a faict entendre avoir faict. Neanmoins j'aprens de vostre susdite lettre qu'il en va autrement, de quoy je suis tres deplaisante. Toutesfois affin de vous donner meilleure opinion de ma bienveillance, je suis contente m'abstenir de m'entremettre cy apres de ce faict, encore que je cognoisse assez combien l'exemple d'un tel changement ou refroidissement de volonté a l'endroict du dict abbé peult estre interpreté, et est de consequence a Rome, et partant nuire au service du Roy mon dict sieur et filz, et neanmoins vous vous en formalisez aux termes portez par vostre dicte lettre contre mon atente. Je me dispenseray pour ceste fois d'en user ainsi, vous offrant d'estre plus liberalle a vous tesmoigner en toutes occasions lez vraiz effectz d'une cordialle et sincere amitié, que je n'ay esté retenue et difficile en celle cy. Mais quoy qu'il en soit n'atribuez ce qui est passé aux causes, et defaultz cotez par vostre dicte lettre si vous voulez que je croie que vous affectionnez autant mon contentement, que vostre prosperité m'est recommandée. Je prie Dieu, etc.

Escript a Fontainebleau le premier jour de juin 1613.

Votre bien bonne cousine,
Marie Régente.

---

35. G. B. Bartolini au grand-duc. Paris, 1er juin 1613. (4628.)

---

166. Ammirato au grand-duc. Paris, 6 juin 1613. (4627.)

Sabato sera a Fontanableo dopo che la Regina fu' tornata da caccia hebbi il commodo per mezzo della Marchesa d'Ancre di poter supplicare

S. M[ta] che volesse far giustitia et favore à V. A. di comandare al Ministro delle finanze di dare l'assegnazione quest'anno, almeno di cento mila franchi; ma trovai S. M. si disposta al dir che non poteva, che non fù possibile che io adducessi ragione nessuna bastante per persuaderla al si, essendosi S. M[ta] fondata su'l dire che non ci sono denari; et che sebene qualcuno de Min[tri] haveva dato intenzione su'l principio che V. A. sarebbe messa su' lo stato, che pensorno che la cosa non dovesse andare si stretta, et che hora lo stato si mandava tanto in lungo non per altro, che per intrattenere la brigata, et per servirsi qui in questo mentre del denaro, et che alcerto non pagheranno persona; et che se fusse possibile anco senza lo stato di assegnare à V. A., che lo farebbe volentierissimo, ma che in verità non ha ricette che non siano impiegate, et che così l'assegnazione sarebbe in vano; et havendo detto a S. M[ta] che non era possibile che si credesse, che in uno chaos si grande cento mila franchi havessero a' dar fastidio, mi rispose che ci era anco il chaos per l'uscita; et perch'io volsi rimostrarle, che i cento mila franchi che si desse d'assegnazione non erano per gli interessi à cinque per cento, che si pagarono à gli altri, mi disse che lo sapeva molto bene, et che sapeva di che natura fussero questi denari, et qual era stato il servitio fato, ma che tutto questo non faceva ch'ella potesse dare l'assegnazione. Io visto disperatissimo l'affare venni a dirle che V. A. mi haveva comandato, ch'io ricorressi à S. M[ta] med[a], et non mene stessi a' Min[tri], perche non si poteva dare ad intendere ch'ella non ne l'havesse a favorire; et che S. M[ta] doveva tanto più farlo, perche quanto più si và in là, tanto più il credito invecchia, et che se S. M[ta] non fà hora assegnare che ha tutto il potere, il Re poi et i Ministri sene faranno beffe servendosi dell'esempio di S. M[ta], laquale per ogni ragione deve trattar meglio V. A. et cotesta sua seren[ma] casa, che nessun altro; et che premendo tanto à V. A. quest'assegnazione più per una certa apparenza et stima, che per il resto, poiche à cento mila franchi l'anno ci vuol un età ad esser pagato del tutto, che S. M[ta] poteva darla, et se havesse bisogno di denaro, scriverne à V. A. che al sicuro credevo che si sarebbe contentata che S. M[ta] med[a] l'havesse fatto riscuotere per se stezza, Vegga V. A. fin dov'io ardii di venire, ma ne' anco con maggior cosa haverei fatto nulla. Perche S. M[ta] mi rispose : V. A. ha havuto ragione à comandarci che venghiate da me, perche sà molto bene, che s'io potessi darei l'assegnazione liberamente desiderando di poter far altro per il Gran Duca; et i Min[tri] non faranno mai per l' avvenire le difficultà che proponete, perche sanno come me, che io mi son servita et servo del denaro di che si doveva pagare il Gran Duca, perche alla morte del Re S. A. me lo professe, et sarei ben contenta di poter dar hora l'assegnazione che S. A. domanda, ma non ho dove. Toccai un motto à S. M[ta] che V. A. non vorrebbe che i trattati del marchese Botti fusser cagione di non haver questa benedetta assegnatione, come S. M[ta] mi disse l'altra volta che gliene parlai, ma la Regina sene rise; et perch'io pur la pressavo, S. M[ta] stringendosi nelle spalle continuò a' dire di non

potere, et su' questo mi disse che bisognava che venisse à Parigi per veder di far denari per via straordinaria per poter soccorrere Mantoua, al quale aiuto haveva destinato $\frac{m}{20}$ fanti, et $\frac{m}{3}$ cavalli: et non sapendo io più che mezzo mi trovare per indurla à dar questo giusto contento à V. A.; S. M^{ta} mi licentiò col dire : Scrivete al Gran Duca ch'io lo prego à scusarmi anco per questo anno s'io non lo fò pagare, ma che l'assicuro che quest'altro lo faro' mettere sù lo stato, et dargli l'assegnazione; si che V. A. vede quanto questo negotio sia per hora disperato et non sò più che mi ci fare. Et vedendo che il marchese Botti non può più in modo $ness^{o}$ ritardare questo affare, ho stimato bene non gli dir nulla di quelche V. A. mi comanda ch' io gli dicessi occorrendo. Et inchinandomi humilissimamente à V. A. le prego dal Donator d'ogni bene ogni maggior grandezza, et felicità.

Da Parigi li 6 di Guigno 1613.

Di V. A. $Seren^{ma}$,

Umilissimo et fedelissimo servo et vassallo,

SCIPIONE AMMIRATO.

---

36. G. B. BARTOLINI AU GRAND-DUC. Paris, le 6 juin 1613. (4628.)

La prammatica che a questi giorni si pubblicò in Parigi di non si poter portare adosso oro, ne ricami, ne guarnigioni di Milano, si osserva molto puntualissimanente contra l'opinione di molti.

---

37. G. B. BARTOLINI AU GRAND-DUC. Paris, 7 juin 1613. (4628.)

38. G. B. BARTOLINI — — 19 — — —

39. G. B. BARTOLINI, dépêche sans date à la suite de la précédente.

167. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 3 juillet 1613. (4622.)

---

7. LÉONORA GALIGAÏ AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 7 juin 1613. (4748.)

Elle promet d'accorder sa faveur au sieur Ottavio Strozzi, recommandé par Vinta.

---

168. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 4 juillet 1613. (4627.)

Presentai il letto alla Maestà della Regina, il quale contra l'opinione della Marchesa è piaciuto estraordinariamente alla M^{ta} sua; per sua

parte ne ringratio Madama Serma nostra Siga con l'alligata, et quei gigli non sono piaciuti punto, perche nonui havevono da essere.

Il marchese d'Anchre sene è andato à Amiens per quanto intendo, d'ordine della Regina, con fine di levarlo dalla fattione del Principe di Condè, et metterlo con i Guisi, il ch' eglisi deve ridurre à far mal volontieri, et forse sarà la sua rovina col tempo, perchè abbandonera una parte, et non guadagnerà l'altra, laquale non gli sarà mai confidente, et una persona ha detto, che è Alessandro del Bene : Il Marchese non è cascato, ma cascava bene, anzi precipitava, ma la Regina ci messe una mano; egli ritornera mediante la moglie, in gratia, ma non nel negotio, et nel gran favore, che è stato per il passato, et alla Marchesa ancora è stato dato su le dita per conto del negotio, perche quando mi hà trattato del parentado di Mantoua, mi ha pregato à non la nominare in conto alcuno con Villeroi, et mostrare che tutto dependa da lui.

La marchesa d'Anchre, per quello posso comprendere, deve havere havuto buona promessa da Mantoua per tirare quel parentado et voleva, che io servissi per zimbello, et pigliare, come si dice, due colombi a una fava, ma io la conosco molto bene, ancorche mi dica che faccia tutto per servire il Gran Duca, et in ogni modo è ben mostrare di gradir tutto, et pascer la gente di parole, et anco approverei che mi scriveste una lettera con un capitolo mostrabile ringratorio, che di tutto potrete dar conto à Sermi Padroni.

---

52. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 12 juillet 1613. (4729.)

Mon cousin,

Le général de l'ordre de la Sainte Trinité qui reside en ceste ville m'ayant faict entendre ce qui s'est passé entre vostre Ambassadeur en Espagne et les religieux du couvent de Madrid pour la sepulture du corps de feu Dom Pedro de Medici, mon bon oncle, qui soit en gloire, soit pour le faire transporter en vos pays, ou luy faire bastir et fonder quelque chapelle convenable dans le dict couvent pour luy servir de sepulture. Sur quoy vous m'avez encore declaré vostre derniere resolution, maintenant que le dict general envoye vers vous pour la recevoir afin de donner ordre a la perfection de ce bon oeuvre que Je scay que vous affectionnez pour la memoire du deffunct et la gloire de nostre maison, Je vous prie avoir en cet endroict esgard a ce qui vous sera représenté de la part du dict general, luy tesmoignant, commè a ses relligieux du dict couvent de Madrid l'estime que vous faictes du bon debvoir qu'ilz y ont rendu depuis huict ans, afin qu'ilz ayent occasion d'embrasser encore l'execution de vos intentions a vostre contentement et satisfaction. Je prie Dieu, etc.

Escript a Paris le 12e jour de Juillet 1613.

Vostre bien bonne cousine,
Marie Regente.
Brulart.

169. Ammirato au secrét. d'État. Paris, 17 juillet 1613. (4627.)
41. G. B. Bartolini au grand-duc. — — — (4628.)
42. G. B. Bartolini — — — — —

---

53. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 21 juillet 1613. (4729.)

Mon cousin,

Ayant sceu que les relligieux reformés de l'ordre de Sainct Bernard appellez Feuillans desiroyent faire instance a ce qu'ilz soient admis en l'Eglise et maison qui se fabrique en l'honneur de la Vierge dans vostre ville de Sienne, J'ay bien voulu vous donner ce tesmoignage que ceulx de cet ordre qui sont en ce Royaume, particulierement en ceste ville de Paris y rendent ung si grand fruict, et s'y comportent en sorte que tous les bons catholiques en demeurent du tout satisfaictz et grandement edifflez. Ce qui me faict experer que s'ilz obtiennent ce qu'ilz se promettent de vostre piété en leur recherche, vous et les vostres en recevrez tout le contentement qui se peult attendre des bons relligieux. Priant Dieu, etc.

A Paris le 21[e] jour de Juillet 1613.

Vostre bien bonne cousine,
Marie.

---

54. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 27 juillet 1613. (4729.)

Mon cousin,

Le conte de Candalle ayant servy a l'effect de voz intentions au voyage que voz galleres ont faict en Caramanie, Je me rejouis avec vous des succez d'icelluy d'auctant plus que Je scay que vous avez receu toute satisfaction de son proceder et de la generosité qu'il y a faict paroistre, n'ayant aussi voulu differer davantage a vous remercier du soing que vous avez eu du dict conte et des faveurs que vous luy avez faict de partir en ces occasions pour l'amour de nous qui le recongnoisterons en toutes celles qui s'offriront pour vostre particulier contentement. De quoy Je vous prie prendre entiere asseurance, comme Je fais nostre Seigneur qu'il vous ayt, etc.

Escript a Paris le 27[e] jour de Juillet 1613.

Vostre bien bonne cousine,
Marie Regente.
Brulart.

---

170. Ammirato au secrétaire d'État.	**Paris,**	**1er**	**août**	**1613.**	**(4627.)**
43. G. B. Bartolini au secr. d'État.	**—**	**—**	**—**	**—**	**(4628.)**
44. G. B. Bartolini au secrét. d'État.	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
171. Ammirato au grand-duc.	—	—	—	—	(4627.)
172. Ammirato au secrétaire d'État.	—	13	—	—	—
45. G. B. Bartolini au secrét. d'État.	—	14	—	—	(4628.)
46. G. B. Bartolini	—	—	—	—	—
173. Ammirato —	—	15	—	—	—
174. Ammirato au grand-duc.	—	19	—	—	(4627.)
47. G. B. Bartolini au secrét. d'État.	—	—	—	—	(4628.)
173. Ammirato a Cioli.	—	29	—	—	(4627.)

Il a payé les deux « occhiali » *de Galilée envoyés à Cioli 9 écus au soleil, ce qui fait 333 liv. 15 s. de la monnaie de France.*

NOTE DE DÉPENSES EXTRAORDINAIRES D'AMMIRATO

	Lire	
A di 30 di Mag. 1613, in porto di lettere dell'ordinario	5	10
A di 8 di Giug. 1613 porto di lettere d'Inghilterra....	2	»
A di 11 d° porto di lettere d'Inghilterra..............		15
A di 12 d° porto di lettere dell' ordinario..............		16
Per due risme di carta da scrivere....................	7	10
Per cera di Spagna.........................	2	»
A di 17 d° in carta grossa..........................		8
A di 27 d° porto di lettere d'Inghilterra................	1	10
A di 3 di Lug. 1613, in penne da scrivere............		16
Per spago..		26
A di 17 d° in porto di lettere dell' ordinario..........	2	10
A di 23 d° a quel che copiò la relatione delle galere in franzese.......................................	1	12
A di 26 d° porto di lettere dell' ordinario............		15
A di 5 d'Agosto 1613, porto di lettere d'Inghilterra...	3	16
A di 8 d° porto di lettere dell' ordinario...............	7	»
A di 13 d° in carta grossa. 8. spago 12 per in chiostro 12..	1	12
A di 20 d° porto di lettere dell' ordinario............	1	16
A di 24 al Maestro per i due occhiali Galilei mandati a S. A. Sma..	33	15
L.	74	17

---

55. Marie de Médicis au grand-duc. Monceaux, 13 août 1613. (4729.)

Mon cousin,

J'ay sceu du sieur de Breves nostre Ambassadeur combien volontiers vous l'avez accomodé d'un de voz palais a Rome qui a servy au recou-

vrement de sa santé, en quoy comme vous avez tesmoigné que vous aimez nos serviteurs, le dict sieur de Breves estant aussi un de ceulx que nous estimons, Je vous en ay bien voulu remercier par ceste lettre et vous asseurer que J'ay receu cest office a plaisir, qui sera recogneu en toutes les occasions qui s'offriront d'user envers vous et les vostres de la mesme gratitude. Priant Dieu, etc.

Escript a Monceaux le 13e jour d'aoust 1613.

Vostre bien bonne cousine,
Marie Regente.
BRULART.

---

56. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 2 septembre 1613. (4729.)

Mon cousin,

J'eusse bien désiré sur l'instance que m'a faicte de votre part le secrétaire Ammirat que les affaires du Roy monsieur mon filz eussent peu porter l'assignation qu'il m'a demandée, mais comme nous nous retrouvons chargés de grandes et extraordinaires despenses importantes au bien du Royaume, Je me remetz a y faire pourveoir en l'année prochaine pour y favoriser vostre contentement de tout ce qui dependra de mon auctorité, ainsi que J'auray a plaisir de faire en toute autre occasoin. Priant Dieu, etc.

Escript a París le 2e jour de septembre 1613.

Vostre bien bonne cousine,
Marie Regente.
BRULART.

---

45. G. B. BARTOLINI AU SECR. D'ÉTAT. Paris, 5 septembre 1613. (4628.)
174. AMMIRATO — — 10 — — —
46. G. B. BARTOLINI — — — — — —
47. G. B. BARTOLINI — — 13 — — —

---

57. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 16 septembre 1613. (4729.)

Mon cousin,

J'ay esté bien marrie que Luca Santini n'ayt esté plus diligent a recourir pour avoir la charge de la Chancellerye de l'art de la laine a Florence, parce que Je croy que il eust bien servy. Je vous remercye toutesfois de la bonne volonté que vous m'avez tesmoignée par la res-

ponce de la lettre que Je vous avois escritte en sa faveur, et vous prieray de la luy conserver jusques a ce qu'il se presente quelque autre occasion de faire pour luy qui m'est recommandé de si bonne part que Je tiendray a faveur la vostre que vous luy despartirez. Sur ce Je prie Dieu, etc.

Escript a Paris le 16° jour de septembre 1613.

Vostre bien bonne cousine,
Marie.

---

33. Le marquis d'Ancre au secrét. d'État. Paris, 25 septembre 1613.

Raccomanda al Vinta la domanda di soccorso per i restauri dei Luoghi Santi della Palestina, etc., di cui scrisse al G. Duca. Vide supra 25 septembre 1612.

175.	Ammirato au secrét. d'État.	Paris,	17	septembre	1613.	(4628.)
48.	G. B. Bartolini —	—	18	—	—	—
176.	Ammirato —	—	26	—	—	—
49.	G. B. Bartolini au grand-duc.	—	—	—	—	—
177.	Ammirato au secrét. d'État.	—	17	—	—	—

---

58. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 22 octobre 1613. (4729.)

Mon cousin,

J'ay receu la lettre que vous m'avez escripte le 4° de ce mois, par laquelle ayant compris vostre intention touchant le marquis Botti, volontiers Je m'y conformeray, me demeurant toute satisfaction de sa bonne et sage conduicte esprouvée aux occasions passées pour laquelle Je l'estime comme il le merite, outre l'inclination que j'ay tousjours eue de le luy tesmoigner pour l'amour de vous. Pourquoy Je ne m'estendray davantage vous renouvellant les asseurances de notre entiere et parfaicte amitié que j'auray a plaisir de vous confirmer par les effectz dignes de la bonne volonté que nous vous portons, et du bien, advanvantage et contentement que je vous souhaicte, et a toucte vostre maison. Je prie Dieu, etc.

Escript a Fontainebleau le 22° d'octobre 1613.

Votre bien bonne cousine,
Marie Régente.
Brulart.

---

178. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 22 octobre 1613. (4622.)
179. AMMIRATO — — 23 — (4627.)

34. LE MARQUIS D'ANCRE AU G.-DUC. Paris, 4 novembre 1613. (4748.)

Si conduole per la morte del Vinta e lo supplica a voler continuare le sue gratie nel sangue di lui, et particolarmente nei Bartolini suoi nipoti; i quali, rimasti privi, nello spatio di due anni, d'un padre et d'uno zio, si sviscerati servitori dell' A. V. non attendono altro conforto et sollevamento alle loro afflittioni che dalla benignissima sua mano. Sono di tal razza et eruditi in tal maniera che non possono essere altri che fedelissimi servitori di V. A. et la capacità che mostrano nella fresca età loro può fare sperare che le renderanno ancora utilissimo servitio. Io certo participarò sempre di ogni obligatione che V. A. andarà cumulando sopra essi Bartolini, non meno che se collocasse le sue gratie nella mia propria persona, etc.

180. AMMIRATO A CIOLI. Paris, 8 novembre 1613. (4627.)

35. LE MARÉCHAL D'ANCRE AU GRAND-DUC.
Fontainebleau, 19 novembre 1613. (4748.)

Troppo mancarei al debbito mio s'io mancassi di dar conto a V. A. serenissima della segnalatissima gratia quale è piaciuto a queste Maestà di collocare nuovamente nella mia persona, con l'honorarmi della carica di marescial di Francia in luogo del defunto marescial di Fervacques. Ben credo che l'A. V. sentirà consolatione di questo mio avvanzamento potendo reputare suoi propri i miei acquisti, come di servitore suo obligatissimo per infiniti rispetti. Di questo posso ben' io assicurarlo che all' hora mi riputero fortunatissimo quando le mie contentenze particolari potranno esser ministre più efficaci del contento e servitio dell' A. V. alla quale, etc.

181. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Paris, 21 novembre 1613. (4627.)
182. AMMIRATO. — — — — (4622.)
183. AMMIRATO AU GRAND-DUC. — 3 décembre — (4627.)
184. AMMIRATO A CIOLI. — — — — —

59. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 6 décembre 1613. (4729.)

Mon cousin,

Celle cy sera pour vous recommander le prestre Augustin Raguolis, vous prier en sa faveur que, arrivant vacation de quelque chapelle ou autre petite dignité en l'église, du revenu duquel il se puisse norrir e entretenir vous l'en vouliez gratiffier, m'asseurant par le rapport qui m'a esté faict de sa bonne vie qu'il la desservira si bien e dignement que vous aurez occasion d'en demeurer contant : aussi que je le recevray a plaisir bien agreable pour la consideration mesmement de Francisque Bellegalli, officier antien de ma cuisine de bouche, son beau frere, qui ma suppliée de vous en escrire en sa recommaudation. Sur ce Je prie Dieu, etc.

Escript a Paris le 6e jour de décembre 1613.

Vostre bien bonne cousine,
Marie.

---

60. MARIE DE MÉDICIS A LA GRANDE-DUCHESSE. Paris, 9 décembre 1613.

Ma tante,

Vous pouvez avoir connoissance (comme je croy) des services que Raphael Gualteroti a renduz a feu mon oncle le grand-duc de Toscane et a vous. Je vous diray aussi comme j'ay occasion de me ressouvenir de l'affection qu'il a particulièrement faict paroistre à ce qui a esté de mon contentement. C'est pourquoy m'ayant faict supplier de le vous recommander et le ramentevoir en vos bonnes graces, Je vous ay faict ce mot pour vous en prier, et de luy despartir les effectz de vostre bonté et bienveillance ou il en aura de besoing. Sur ce, Je prie Dieu, etc.

Vostre bien bonne et affectionnée niesse,
Marie.

---

50. G. B. BARTOLINI AU GRAND-DUC. Paris, 9 décembre 1613. (4628.)
51. G. B. BARTOLINI — — 19 — — —
52. G. B. BARTOLINI — — — — — —

---

8. LEONORA GALIGAÏ AU GRAND-DUC. Paris, 28 décembre 1613. (4748.)

Elle profite de l'occasion du retour de G. Battista Bartolini à Florence pour saluer le grand-duc par cette lettre.

61. Marie de Médicis au grand-duc. Paris 30 décembre 1613. (4729.)

Mon cousin,

Je n'ay pas voulu que le sieur Bartolini, general de voz postes, soit retourné vers vous sans le faire porteur de la continuation de la bonne volonté du Roy monsieur mon filz et de la mienne au bien et advantage de vostre maison qui vous sera tousjours confirmée aux occasions qui se presenteront de vous en rendre preuve par les effects. De quoy ayant donné asseurance particuliere au dict Bartolini, Je me remets a ce qu'il vous en dira. Priant Dieu, etc.

Escript a Paris le 30e jour de décembre 1613.

Vostre bien bonne cousine,
Marie Regente,
Brulart.

---

62. Marie de Médicis a la grande-duchesse mère.
Paris, 30 décembre 1613. (4729.)

Ma tante,

Ne voulant laisser passer aucune occasion de vous tesmoigner l'estime que je fais de vostre affection, et de celle de mon cousin le grand-duc de Toscane envers la couronne du Roy monsieur mon filz, Je vous renouvelleray par ceste cy pour vous et les vostres la continuation de nostre amitié et bonne volonté des declarations et asseurances de laquelle ayant fact porteur le sieur Bartolini, Je vous prie en prendre confiance entiere, car vous esprouverez l'une ou l'autre par effect en tout ce qui concernera l'advantage de vostre maison et vostre particulier contentement comme J'ay plus amplement declaré au dict Bartholini, auquel Je m'en remect. Priant Dieu, etc.

Escript a Paris le 30e jour de décembre 1613.

Vostre bien bonne et affectionnée niesse,
Marie Regente.
Brulart.

---

63 Marie de Médicis a la grande-duchesse.
Paris, 30 décembre 1613. (4729.)

Ma cousine,

Le retour de sieur Bartholini, general des postes de mon cousin le grand-duc de Toscane, vous renouvellera la bonne volonté du Roy monsieur mon filz et la mienne au bien et prosperité de vostre maison comme a vostre contentement. Et par ceste cy Je vous asseureray le

desir que J'ay de vous rendre preuve des effectz d'icelle, qui vous seront offertz et confirmez de ma part par le dict Bartholini, auquel je m'en remectz. Priant Dieu, etc.

Escript a Paris le 30e jour de décembre 1613.

Vostre bien bonne cousine,
Marie Regente.
BRULART.

1614

36. LE MARÉCHAL D'ANCRE AU G.-DUC. Paris, 7 janvier 1614. (4748.)

Déclarations de soumission; offres de services à l'occasion du départ de Bartolini.

---

64. MARIE DE MÉDICIS A LA GRANDE-DUCHESSE MÈRE.
Paris, 9 janvier 1614. (4729.)

Ma tante,

L'on m'a faict ung si bon recit de l'affection que ce gentilhomme Siennois nommé Francesco Tartucci a de tout temps portée à ceux de nostre maison; et mesmement pendant qu'il a esté au service de feu nostre sainct père le pape Léon, que J'ay bien voulu vous faire ce mot en sa recommandation et vous prier, se presentant quelque occasion pour son advancement, de luy assister de votre faveur et credict : m'asseurant que s'il est honoré de quelque charge, il s'en acquittera dignement. Sur ce Je prie Dieu, etc.

Escript a Paris le 9e jour de janvier 1614.

Vostre bien bonne et affectionnée niesse,
Marie.

---

185. AMMIRATO A MAT. BARTOLINI.	Paris,	16	janvier	1614.	(4629.)
186. AMMIRATO AU GRAND-DUC.	—	—	—	—	—
187. AMMIRATO AU SECRÉT. CURZIO [1].	—	—	—	—	—
188. AMMIRATO AU GRAND-DUC.	—	—	—	—	(4627.)
189. AMMIRATO AU SECRÉT. CURZIO.	—	—	—	—	(4629.)
190. AMMIRATO —	—	13	février	—	—
191. AMMIRATO AU GRAND-DUC.	—	—	—	—	—

1. Par suite de la mort de Belisario Vinta, la Secrétairerie d'État passe désormais entre les mains de Curzio da Picchena.

192. Ammirato au secrét. Curzio.	Paris	13	février	1614	(4629.)
193. Ammirato —	—	19	—	—	—
194. Ammirato —	—	—	—	—	—
195. Ammirato —	—	—	—	—	—

9. Léonora Galigaï au grand-duc. Paris, 20 février 1614. (4748.)

Se il negozio del signor Filippo Gondi non fusse pieno d'infinite difficulta, io mi assicuro che ha grand pezzo che fusse libero d'ogni travaglio per li molti buoni offizii ed assistenze che ha ricevuto dal signor marescial mio consorte et da me fino dal principio, ma si scuoprono ogni giorno più tanti intrighi in questo suo affare che dubito grandemente non poter dare l'intiero gusto a V. A come desidera, et come io vorrei. Con tutto ciò non mi perderò d'animo, et m'impiegherò per suo benefizio presso di chiunque bisognerà, et di S. M. particolarmente, et se mi riesce qualche cosa per la sua persona solamente non sarà poco, etc.

65. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 30 février 1614. (4729.)

Mon cousin,

Le Roy monsieur mon filz ayant permis au sieur De Breves de retourner en ce royaume, Je luy ay commandé de vous veoir en passant a Florence et vous renouveller les asseurances de nostre amitié et bonne volonté; vous dire aussi la confiance que nous avons de la continuation de vostre affection et vous offrir de nostre part ce qui est en nostre puissance pour vous en prevaloir en ce qui regardera le bien et advantage de vostre maison e vostre particulier contentement, de quoy me remectant au dict sieur De Breves, Je vous prie le croire come Je fais nostre Seigneur, etc.

Escript a Paris le dernier jour de février 1614.

Vostre bien bonne cousine,
Marie Regente.
Brulart.

66. Marie de Médicis a la grande-duchesse mère.
Paris, 30 février 1614. (4729.)

Ma tante,

Pour vous tesmoigner la bonne volonté que le Roy monsieur mon filz et moy vous portons e a toute la maison de Toscane, nous faisons

passer exprès a Florence le sieur De Brèves returnant de Rome pour vous en confirmer les asseurances et vous dire aussi que vous debvez en attendre les effects pour vous et les vostres en toutes occasions. Je n'adjouteray donc rien aux declarations que vous en fera de nostre part le dict sieur De Breves, que vous en croirez comme moy mesmes, qui prie Dieu, etc.

Escript a Paris le dernier jour de février 1614.

Vostre bien bonne et affectionnée niesse,
Marie Regente.
BRULART.

---

196. SCIP. AMMIRATO AU GRAND-DUC. Paris, 4 mars 1614. (4629.)

---

67. MARIE DE MÉDICIS AU DUC DE LERME.
Paris, 11 mars 1614. (4729.)

Mon cousin,

Nostre ambassadeur vous communiquera par mon commandement une proposition qui m'a esté faicte de la part de mon cousin le grand-duc de Toscane; Je la juge si convenable, propre et utile aux parties que J'estime que nous ferons un bon œuvre de la conduire a sa perfection comme elle est grandement desirée de moy pour les considérations et raisons que le dict ambassadeur representera. Je ne puis aussi la vous recommander par la presente avec trop d'affection pour mon contentement. C'est pourquoy Je vous prie y contribuer et employer vos bons conseils aupres du Roy mon tres cher frere, et me faire paroistre en ceste occasion la continuation de vostre affection en l'execution des choses de ceste qualité qui vous sont recommandées de ma part; et Je prieray Dieu, etc.

Escript a Paris le 11e jour de mars 1614.

Vostre bonne cousine,
Marie Regente.

---

68. MARIE DE MÉDICIS AU ROI D'ESPAGNE PHILIPPE III.
Paris, 11 mars 1614. (4729.)

Monsieur mon frère,

Nostre ambassadeur fera entendre a Vostre Majesté une proposition qui m'a esté faicte pour la conjonction de deux familles, la quelle peult être tres utile a l'affermissement de la paix publique qui est desiree de

nous égallement. C'est pourquoi Je prie V. M. de vouloir y entendre comme de mon costé J'auray plaisir d'y employer la recommandation de...

De Paris le 11[e] jour de mars 1614.

Vostre bonne sœur,
Marie Regente.

---

37. Le maréchal d'Ancre au g.-duc. Amiens, 14 mars 1614. (4748.)

Devo credere che V. A. haverà già inteso et approvato la necessaria mia ritirata a questo governo, su i rumori che sono corsi, e che corrono tuttavia in questo Regno. Direi di trovarmi interamente bene di tale risolutione, se le lettere, et li comandamenti venutimi poi da V. A. non m'avessero fatto desirare con passione essere alla corte per poter servirlo, assistendo particolarmente il segretario Bartolini nel negotio impostogli da lei. Mi duole che la mia lontananza m'impedisca per hora di renderle di presenza questo dovere : benchè mi consola d'altra parte il sapere che la mie moglie non mancarà di fare tutto quello che sarà possibile, affine ch' Ella resti sodisfatto. Or se io saprò di poter coadiuvare questo affare in qualche cosa di più rendasi certa V. A. ch'io non lasciarò addietro ufficio et opera alcuna per adempire la sua volontà. Troppo sono grandi gli obblighi ch'io tengo all' A. V. et che ella va giornalmente cumulando con nuovi favori che mi fa, per non dovermi restare fisso nell' animo un perpetuo et vehemente stimolo di mostrarmele grato in qualche maniera, etc.

---

197. Ammirato au secrétaire d'État.		Paris, 12 mars 1614. (4629.)
1. Matteo Bartolini	—	— — — — —
2. Matteo Bartolini au grand-duc.		— 15 — — —
3. Matteo Bartolini	—	— 16 — — —

---

69. Marie de Médicis a la grande-duchesse mère.
Paris, 16 mars 1614. (4729.)

Ma tante,

J'ay sceu par Zanobi Spini qui est icy pres du Roy monsieur mon filz le soing que vous avez voulu prendre des infans de feu le sieur Spini son frere, ayant mesmes retiré pres de vous l'une de ses filles. C'est une marque de vostre bon naturel qui vous porte a la reconnoissance des services que le deffunct et ceux de sa famille ont tousjours renduz a nostre maison. Vous augmenterez de beaucoup l'obligation

que ceux qui restent vous ont de ce bien faict, s'il vous plaisait, comme je vous en prie, de vous emploier a faire recevoir une autre fille du dict deffunct pour l'une des damoiselles de ma Cousine la grande duchesse vostre belle fille. C'est chose que vous pouvez et dont Je vous auray bon gré. Priant Dieu, etc.

A Paris, le 16e jour de mars 1614.

Votre bien bonne et affectionnée niepce,
Marie.

---

4. MATTEO BARTOLINI AU SECRÉT. D'ÉTAT. Paris, 18 mars 1614. (4629.)

---

70. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 19 mars 1614. (4729.)

Mon cousin,

J'ay commandé a Raby, maistre des courriers de Rome, que nous y renvoyons, d'avoir soin de ce qui concernera vos intentions et de continuer a vous servir par de la en toutes occasions; de quoy me promectant que vous recevrez a l'advenir la mesme satisfaction que vous me mandez par vostre lettre du 5e de septembre en avoir du passé. Je ne vous en diray davantage, vous priant faire tousjours estat asseuré de l'amitié du Roy monsieur mon filz et de la bonne volonté que Je vous porte et desire tesmoigner par effect en tout ce qui s'offrira pour vostre advantage et contentement. Je prie Dieu, etc.

Escript a Paris le 19e jour de mars 1614.

Votre bien bonne cousine,
Marie Régente.
BRULART.

---

5. MATTEO BARTOLINI AU SECRÉT. D'ÉTAT. Paris, 19 mars 1614. (4629.)

---

71. MARIE DE MÉDICIS A LA GRANDE-DUCHESSE MÈRE.
Paris, 22 mars 1614. (4729.)

Ma tante,

J'ay receu la lettre que vous m'avez escrite le 4e septembre dont estoit porteur Raby, maistre des courriers de Rome, auquel ayant commandé de continuer a vous servir et tout ce qui vous appartient comme vous mêmes, je me promectz qu'il s'en acquittera en toutes occurences

selon nostre desir et intention. Cependant et avec l'occasion de son retour Je vous offre la continuation de la bonne volonté que Je vous porte, et prie Dieu, etc.

Escript a Paris le 22e jour de mars 1614.

Votre bien bonne et affectionnée niepce,
Marie Régente.
BRULART.

6.	MATTEO BARTOLINI AU SECR. D'ÉTAT.	Paris,	19	mars	1614.	(4629.)
7.	MATTEO BARTOLINI AU GRAND-DUC.	—	29	—	—	—
198.	AMMIRATO —	—	9	avril	—	—
8.	MATTEO BARTOLINI —	—	9	—	—	—
9.	MATTEO BARTOLINI —	—	12	—	—	—
10.	MATTEO BARTOLINI —	—	15	—	—	—
11.	MATTEO BARTOLINI —	—	16	—	—	—
12.	MATTEO BARTOLINI —	—	22	—	—	—

---

72. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 26 avril 1614. (4729.)

Mon cousin,

Le marquis de Trenel chevalier des ordres et conseiller au conseil d'Estat du Roy monsieur mon filz, qu'il envoye son ambassadeur a Rome, vous fera particulierement entendre combien nous aimons et cherissons vostre contentement, et la charge que nous luy avons donnée de l'embrasser et favoriser comme ce qui s'offrira pour le bien de voz affaires pendant sa legation. Ce que nous aurons tousjours a plaisir de vous confirmer par les effectz dignes de l'amitié que luy et moi vous portons, asseurez que nous sommes de vostre affection envers ceste couronne, de quoy me remectant au dict marquis, Je prie Dieu, etc.

Escript a Paris le 26e jour d'avril 1614.

Votre bien bonne cousine,
Marie Régente.
BRULART.

---

38. LE MARÉCHAL D'ANCRE AU G.-DUC. Amiens, 30 août 1614. (4748.)

Io servirò per comandamento di V. A. al Sigr Pesciolini et al Sigr Bartolini suo Residente in questa Corte, et a l'uno et l'altro monsterrò all' occasione il vivo potere che V. A. tiene sopra di me. Al Sigr Don

Francesco suo fratello, benchè Ella non me ne dica cosa alcuna, quando arrivi in questa Corte, faro conoscere che la serenissima sua casa non ha persona in questo mondo di che ella deva et possa più disporre che di me. Viva sicura V. A. di questa certezza, etc.

---

10. LEONORA GALIGAÏ AU GRAND-DUC. Paris, 4 mai 1614. (4748.)

Dalla lettera di V. A. et dalla viva voce del Sig^r Matteo Bartolini io ho inteso la risolutione presa da Lei di dichiare esso Bartolini suo Residente in questa corte. N'ho havuto molto gusto presumendo ch' egli renderà buon servitio all' A. V., et che insieme darà sodisfattione a queste Maestà. Di me può Ella assicurarsi che non mancarò in tutte le occorrenze di prestare a esso Bartolini quella maggiore assistenza e servizio che mi sarà possibile, obbligandomi a cio il rispetto principale dell' A. V. et invitandomene ancora la consideratione della persona e casa del medesimo Bartolini, etc.

---

13. MATTEO BARTOLINI AU GRAND-DUC.		Paris,	3	mai	1614.	(4629.)
14. MATTEO BARTOLINI	—	—	4	—	—	—
15. MATTEO BARTOLINI	—	—	6	—	—	—
16. MATTEO BARTOLINI	—	—	20	—	—	—
199. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.		—	—	—	—	—
149. BOTTI —	—	—	24	—	—	(4624.)

---

74. MARIE DE MÉDICIS A LA GRANDE-DUCHESSE MÈRE.

Paris, 29 mai 1614. (4729.)

Ma tante,

Le baron de Voisines, qui est filz du sieur de Saint-Germain de Clan, s'en va en Itallie pour y voir le païs et y faire les exercices convenables en son aage et qualité, et parce que il delibere de faire quelque sejour en l'Estat de mon cousin le grand-duc de Toscane, je vous ay bien voulu faire celle cy en sa recommandation pour vous dire que estant le dict sieur de Sainct-Germain, pere du dict baron, gentilhomme de merite du Roy monsieur mon filz et de moy, Je vous prie en ce qu'il aura besoing de vostre faveur et bienveillance pendant son dict sejour de par de la, de luy departir comme vous faictes ordinairement aux gentilzhommes françois qui, recommandez de nostre part, entreprennent

ce mesme voyage, vous ferez en cela chose qui sera agreable au Roy mon dict sieur et filz et a moy, et m'en revancheray en mon particulier quand l'occasion s'en offrira. Sur ce, etc.

A Paris le 29e de may 1614.

Vostre bien bonne et affectionnée niepce,
Marie.

---

73. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 29 mai 1614. (4729)

Mon cousin,

Le sieur de Sainct-Germain de Clan, envoyant le baron de Voisines son filz en Italie pour voir ce pais la, et s'y emploier aux exercices vertueuses et decentes a ceux de son aage et de sa profession, a desiré qu'a cest effect il sejournast quelque temps es villes de vostre estat, et d'aultant que le dict sieur de Sainct-Germain de Clan est gentilhomme de merite, et des bons et affectionnez serviteurs du Roy monsieur mon filz et de moy, J'ay voulu accompagner le dict baron son filz de ces lignes pour vous prier de l'avoir pour recommandé, et en ce qu'il vous requerra pendant son dict sejour de lui departir vostre faveur et bonne protection, subz asseurance que Je m'en revancheray en pareille occasion. Sur ce je prie Dieu, etc.

A Paris, le 29e de may 1614.

Vostre bien bonne cousine,
Marie.

Le maréchal d'Ancre au secrét. d'État. Paris, 4 juin 16:4. (4748.)

Sento che in una impositione generale che è stata fatta costi viene ad essere aggravata ancor la nostra casa, nonostante i privilegi che habbiamo, cosa che oltre al danno mi da anco fastidio per la consequenza; et non mi potendo dare ad intendere che S. A. voglia che il cavaliere mio fratello ed io habbiamo ad esser meno privilegiati dei nostri padri, prego V. S. che con la sua solita affettione lo voglia rappresentare a S. A. et supplicarla in mio nome a non permettere che ci siano rotte le nostre esentioni : et caso che costi si dubiti, che pur non credo, che detta impositione non venga in esse inclusa, che io habbia almen tempo di poter fare studiare questo fatto, et scriverci sopra per poter giustificare le nostre ragioni.

Frà il cavalier mio fratello et il Sigr Albizi è non so che lite, nella quale vorrei anco supplicare S. A. che in consideratione di me suo humilissimo servitore, voglia comandare che in caso di parità di giustizia, il favore sia dalla banda nostra; et dell' una et dell' altra gratia io

haverei supplicato con lettera propria S. A. se non tenessi per certo che V. S. rappresenterà molto meglio il tutto con la sua viva voce, et procurerà ch' io venga contento in ambedue, etc.

---

17. MATTEO BARTOLINI AU GRAND-DUC.	Paris,	4 juin	1614.	(4629.)
200. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.	—	—	—	—
18. MATTEO BARTOLINI AU GRAND-DUC.	—	7 —	—	—
19. MATTEO BARTOLINI —	—	17 —	—	—
201. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.	—	—	—	—

---

71. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 22 juin 1614. (4729.)

Mon cousin,

Nous avons veu et receu le Bartolini vostre résident porteur de vos lectres du 2ᵉ et 3ᵉ avril dans lesquelles comme je recognois la continuation asseurée de l'affection que vous me portez et au Roy monsieur mon filz, Je n'ay pas voulu laisser retourner vers vous le secrétaire Ammirati sans vous en remercier, et vous offrir pour revanche les effectz de la bonne volonté du Roy mon dict sieur et filz, et mienne que vous et les vostres esprouverez tousjours aux occasions où nous vous pourrons tesmoigner l'estime que nous faisons de vostre dicte affection, et le désir que nous avons de vous faire cognoistre combien l'advantage de vostre maison et vostre contentement nous sont recommandez ainsi que vous dira le dict Ammirati, lequel s'estant bien et dignement conduict pendant qu'il a demeuré près de nous, Je vous asseure qu'il s'est rendu digne de vostre bienveillance. Aussi auray Je a plaisir qu'il la ressente comme Je vous en prie, et nostre Seigneur, etc.

Escript a Paris le 22ᵉ jour de Juin 1614.

Vostre bien bonne cousine,
Marie Regente.
BRULART.

---

75. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 22 juin 1614. (4729.)

Mon cousin,

Le Roy monsieur mon filz et moi attendions la venue de mon cousin le prince Dom Francesco vostre frere, suivant les offres qu'il nous avoit faict de sa personne, quand nous avons appris son decedz, confirmé par

voz lettres du 30e may, duquel ayant receu le desplaisir que nous pouvoit causer la perte d'une personne si proche, estimée et cherie de nous pour l'amitié que nous vous portons, et l'interest que nous prendrons tousjours a voz bons et mauvais succez, J'ay donné charge au secrétaire Ammirati de vous en faire particuliere declaration, et vous asseurer que ce que le deffunct eust esprouvé par la continuation de ses jours des effectz de nostre bonne volonté redoublera envers les autres qui vous sont demeurez pour leur bien et advantage comme vostre particulier contentement. Je m'en remect donc audit Ammirati, et prie Dieu, etc.

Escript a Paris le 22e jour de Juin 1614.

Vostre bien bonne cousine,
Marie Regente.
BRULART.

---

76. MARIE DE MÉDICIS A LA GRANDE-DUCHESSE MÈRE.

Paris, 22 juin 1614. (4729.)

Ma tante,

J'ay veu par la lettre que m'a rendue le Bartolini, vostre Resident, la part que vous avez prise aux mouvemens survenuz en ce Royaume, et les offres que vous me faictes et au Roy monsieur mon filz de ce qui depend de la puissance de mon cousin le Grand Duc, et de la vostre particuliere pour nous en prevaloir a nostre contentement, dont Je vous ay bien voulu remercier et vous declarer par le retour du secrétaire Ammirati le gré que Je vous en scay. Il vous dira l'estat des affaires de cest Royaume, et comme J'espere que les choses sont pour y reprendre en bref, Dieu aydant, un entier repoz qui donnera moyen au Roy mon dict sieur et filz d'estre plus utile a noz bons voisins et alliez, entre lesquelz estimant et cherissant mon dict cousin vostre filz et tout ce qui vous appartient, nous vous en rendrons tousjours preuve par les effectz que J'ay donné charge au dict Ammirati vous en offrir avec les asseurances particulieres de la continuation de nostre amitié et bonne volonté, dont Je me remectz au dict secretaire, que Je vous recommande pour sa bonne conduite et l'affection qu'il nous a faict paroistre en toutes occasions; priant Dieu, etc.

Escript a Paris le 22e jour de Juin 1614.

Vostre bien bonne et affectionnée nyesse,
Marie Regente.
BRULART.

---

77. MARIE DE MÉDICIS A LA GRANDE-DUCHESSE MÈRE.

Paris, 22 juin 1614. (4729.)

Ma tante,

Quand le Roy monsieur mon filz et moy avons appris la piteuse nouvelle de la mort de mon cousin le prince Dom Francesco vostre filz

confirmée par la lettre que m'en avez escripte, nous l'attendions de jour en jour pour le veoir et cherir comme personne que nous aimions pour sa vertu, son affection envers nous, et la proximité dont il nous attouchoit, non moings que pour l'amitié et bonne volonté que nous vous portons, et a toute vostre maison, laquelle ayant faict perte signalée en sa personne, le Roy mon dict sieur et filz et moy y particippons pour les susdictes considerations et l'interest que nous avons au bien et advantage d'ycelle, comme a vostre particulier contentement. C'est pourquoy J'ay bien voulu m'en condouloir avec vous par ceste cy, et vous asseurer que si ceste perte vous a été sensible, le desplaisir nous en est commun, ainsi que J'ay declaré au secretaire Ammirati qui vous rendra la presente avec les nouvelles offres de la continuation de nostre bonne volonté. Priant Dieu, etc.

Escript a Paris le 22[e] jour de Juin 1614.

Vostre bien bonne et affectionnée nyesse,
Marie Regente.
BRULART.

---

78. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC.
Saint-Germain-en-Laye, 7 juin 1614. (4729.)

Mon cousin,

J'ay receu vostre lettre du 15[e] de ce moys par vostre Resident, qui m'a encores déclaré la part que vous avez voulu prendre a la composition du trouble parvenu en ce Royaume, dont Je vous remercie et scay le bon gré que merite l'estime que le Roy monsieur mon filz et moy faisons de vostre affection, et l'amitié que luy et moy vous portons et a vostre maison. Ce qu'ayant commandé au marquis de Treinel nostre Ambassadeur de vous faire entendre plus particulierement en vous offrant les effectz d'icelle pour toutes occasions qui regarderont vostre bien et contentement. Je ne vous en diray davantage par ceste cy, priant Dieu, etc.

Escript en Saint Germain en Laye le dernier jour de Juing 1614.

Vostre bonne cousine,
Marie Regente.
BRULART.

---

79. MARIE DE MÉDICIS A LA GRANDE-DUCHESSE MÈRE.
Saint-Germain-en-Laye, le 1[er] juillet 1614. (4729.)

Ma tante,

Je scay que vous aymez le Roy mon filz et affectionnez nostre commun contentement; il y paroist par la part qu'avez prise alla composition de ces mou-

vemens tesmoignée par la lettre que m'en a rendue vostre Resident. Asseurez vous en revanche que comme la paix de ce Royaume peut augmenter le moien au Roy mon dict sieur et filz d'estre utile a ses amis et alliez, vous et les vostres en ressentirez tousjours les effectz en ce qui s'offrira pour votre avantage et contentement. C'est ce que J'ay commandé au marquis de Tresnel vous asseurer sur ce sugect, et que Je vous confirme de rechef par cette cy.

Vostre bien bonne et affectionnée niesse,
Marie.

A Saint Germain en Laye ce premier jouillet 1614.

---

20. MATTEO BARTOLINI AU GRAND DUC. Paris, 1er juillet 1614. (4629.)
21. MATTEO BARTOLINI AU SECRÉT. D'ÉTAT. — — — —
22. MATTEO BARTOLINI AU GRAND DUC. — 3 — — —
23. MATTEO BARTOLINI — — 5 — — —
202. AMMIRATO AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT. Lyon, 9 — — —
24. MATTEO BARTOLINI AU GRAND-DUC. Paris, 15 — — —
25. MATTEO BARTOLINI — — 16 — — —

---

80. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Tours, 20 juillet 1614. (4729.)

Ma tante,

Je vous confirmeray encores par ceste cy dont J'ay faict porteur le marquis Botti qui retourne vers vous la bonne et sage conduicte qu'il a tenue en toutes ses negociations pendant qu'il a residé vostre ambassadeur pres du Roy monsieur mon filz, la satisfaction que nous avons de son procedder, et affection, et l'estime que nous en faisons. C'est pourquoy d'autant plus volontiers Je le vous recommande, vous priant luy departir pour l'amour de nous les effectz de vostre bienveillance et gratitude aux occasions qui s'en presenteront ainsi que vous esprouverez ceulx de nostre amitié et bonne volonté en ce qui s'offrira pour vostre contentement, et le bien et advantage de vostre maison que J'auray tousjours en aussi particuliere consideration que le mien propre, ainsy que Je l'ay declaré au dict Botti, au quel m'en remectant, Je prie Dieu, etc.

Escript a Tours le 20e jour de Juillet 1614.

Vostre bien bonne et affectionnée nyesse,
Marie Regente.
BRULART.

---

81. Marie de Médicis a la grande-duchesse.
Tours, 20 juillet 1614. (4729.)

Ma cousine,

Le marquis Botti qui s'en retourne vers vous ne vous rendra point ceste lettre sans vous confirmer la bonne volonté que le Roy monsieur mon filz et moy vous portons, de laquelle Je désirerois qu'il s'offrist occasion de vous donner preuve par effect, comme Je luy ay amplement declaré. Je m'en remectz au dict marquis, que Je vous prie aimer et estimer, comme nous faisons sa vertu et sage conduicte que nous avons recogneue en toutes occurrences, accompagnée d'une particuliere affection a vostre service et nostre commun contentement. Et Je prieray Dieu, etc.

Escript a Tours le 20e jour de juillet 1614.

Vostre bien bonne cousine,
Marie Regente.
Brulart.

---

82. Marie de Médicis au grand-duc. Paris, 22 juillet 1614. (4729.)

Mon cousin,

Sy le marquis Botti est porteur des declarations et asseurances de l'amitié et bonne volonté que le Roy monsieur mon filz et moy vous portons et voullons tesmoigner en toute occasion; il le sera aussy du tesmoignage de la satisfaction que nous avons de sa bonne et sage conduicte qui le rend digne de vostre bonne grace. Je vous prie donc le croire .... et luy departir les effects de la vostre, comme Je vous prie, et nostre Seigneur qu'il vous ayt, etc.

Escript a Tours le 22e Jour de Juillet 1614.

Vostre bien bonne cousine,
Marie Regente.
Brulart.

---

39. Le maréchal d'Ancre au grand-duc.
Paris, 30 juillet 1614. (4748.)

L'A. vostra m' ha già obligato grandemente concedendo proroga di due mesi per il negotio dei privilegi di casa mia, et le ne rendo anche le dovute humilissime gratie. Ma perchè detto tempo non può essere bastante per fare scrivere quanto è necessario in tal soggetto, convengo però supplicarla di nuovo come faccio con ogni più riverente affetto, che voglia farmi gratia di concedere una più lunga proroga, la quale sia tale che chi ha cominciato a scrivervi sopra possa havere il tempo e la comodità di finire l'opra, etc.

26. Matteo Bartolini au grand-duc. Paris, 30 juillet 1614. (4629.)

Serenissimo signore,

Lor Maestà doppo essere state alcuni giorni à Tours, si partirno per Poitiers dov'arrivono la sera de 28 et di quivi disegnano di venire a Angiers et à Chartres per trovarsi poi in Parigi alli 12 del prossimo; la corte si intende ch' è piu numerosa che mai et che sempre più vi compariva della nobiltà da tutte le Provincie et ultimamente vi arrivò Mons. de Rochelor, luogotenente del Rè in Ghienna con mille cavalli et con 300 il vescovo di Poitiers, et si intende che la Regina marciava sempre con cinque mile gentilhuomini, dicendosi chè nonci sià memoria che mai nessuno Re di Francia habbia havuto maggior seguito di quel que habbià il Re presente. Della andata di Lor Maestà in Brettagna non sene parlava più, come non necessaria, restando quelle cose in bon termini sebene ultimamente si è sentito non sochè di nuovo. Il Gran Consiglío era rimasto à Orliens, et di poi è andato seguitando alla lunga la corte, donde volevano hora licentiare il Consiglio privato et quel di Stato solamente seguiterà dappresso lor Maestà et con gl'oltimi amici s'intende, che le cose di Poictiers camminìnò bene, che il principe di Conde deve haver fatto sapere alla Maestà della Regina che verrà in corte quando ella sarà à Parigi.

Doverebbe il Parlamento come suole ogn' anno fare le vacationi per tutto il mese d'ottobre, ma quest' anno non si faranno, dovendo il Re nel mese di settembre essere dichiarato maggiore.

Il principe di Longavilla sene torno della corte con buona licenza per pigliare il possesso del suo governamento di Piccardia, che cosi gli è stato permesso dalla Regina, ma entrerà privatamente cosi nella provincia come nella cittadella d'Amiens.

Il sig^re^ Amb^re^ di Spagna haveva come resoluto di andarsene alla corte, dicendo che per alcuni negotii era necessítato di farlo, ma hora non vi doverà andare, dovendo essere quì lor Maestà in brevi giorni, et non è nessuno, che non lo desideri, perche oltre altr' incommodità, et alla spese che porta seco il viaggio, verrano tanto maggiormente a essere sicuri ch'il tutto sia per camminar bene come deve essere desiderato da tutti.

Il luogotenente civile ha fatto severo gastigo di alcuni librai, et fatto nuove prohibitioni sopra lo stampare et è stata una santa opera, perche havevano comminciato a dare alla stampa cose che toccavano l'universale, et il particolare. ma forse fra due giorni si ritornera alle medesime, parendo che voglino godere quella libertà di sempre non solo inquesto, ma in altre cose ancora.

Il sig^r^ card^le^ Bonsi non havendo ancora avuta l'intera sua speditione, non hà voluto andare altrimenti alla corte per licensiarsi, ma indugierà à farlo qui, et volendo di poi andare al suo vescovado non potra essere in Italia prima che alla prossima quaresima; et havendoli io detto quanto V. A. mi comanda nella sua lettera de 12, mi ha risposto che

si com'egli è stato sempre, cosi anche si conserverà servitore dell' A. V.; comegliene impone l'obligo suo particolare, et quello dall' essere nato suo vassallo, et in questo breve tempo ch' io sono stato qui hò trovato sempre in S. S. Illust^{ma} particolare affettione verso le cose di V. A.; alla quale io faccio humilissima reverenza.

Da Parigi li 30 luglio 1614.

Di V. A. Ser^{ma},
Fidelissimo et obligatissimo servo,
MATTEO BARTOLINI.

27.	MATTEO BARTOLINI AU GRAND-DUC.	Paris,	30	juillet	1614.	(4629.)
28.	MATTEO BARTOLINI	—	—	2	août	—	—
29.	MATTEO BARTOLINI	—	—	12	—	—	—
30.	MATTEO BARTOLINI	—	—	28	—	—	—
150.	BOTTI	—	—	30	—	—	(4624^{II}.)
31.	MATTEO BARTOLINI	—	—	9	sept.	—	(4629.)
32.	MATTEO BARTOLINI	—	—	24	—	—	—
33.	MATTEO BARTOLINI[1]	—	—	25	—	—	—

---

82. MARIE DE MÉDICIS A LA GRANDE-DUCHESSE MÈRE.
Paris, 28 septembre 1614. (4729.)

Ma tante,

Ayant sceu par mon frere Dom Antonio de Medicis avec combien d'affection et de bon succez vous vous estes emploiée pour luy envers mon cousin le grand-duc de Toscane, Je n'ay pas voulu demeurer davantage de vous marquer le contentement que J'en ay receu et la part que Je veux prendre au ressentiment qu'il en doibt avoir. Je ne doubt poinct que luy continuant vos bons offices il n'en retire le fruict qu'il a esperé. C'est pourquoy l'aimant comme Je faiz, Je le vous recommanderay encores par celle-cy, et vous prieray de ne vous lasser poinct a l'assister, en sorte que par vostre moien il ayt occasion de demeurer contant de ce qu'il recherche avec justice. Vous me ferez donc ce plaisir d'en avoir soing, asseurée que Je m'en revancheray aux occasions qui s'en offriront. Sur ce Je prie Dieu, etc.

A Paris le 28e de septembre 1614.

Vostre bien bonne et affectionnée niepce,
Marie.

---

1. 5 *inserti* se suivent portant la même date.

151. Botti au secrétaire d'État. Paris, 29 septembre 1614. (4642[II].)
152. Botti au grand-duc. — — — — —
34. Matteo Bartolini au grand-duc. Paris, 7 octobre 1614. (4629.)
35. Matteo Bartolini. — — — —

Feuille d'avis. Paris, 9 octobre 1614. (4629.)

In Amiens, come si scrisse, segui ultimamente qualche disparere fra le gente del duca di Longavilla, governatore della Picardia et quelle del marescial d'Ancre che sono in quella cittadella della quale egli è governatore; Il qual disparere havendo alquanto alterati gli animi dell uno e dell altro di questi signori alli quattro di questo furono date guardie al detto marescial perdubbio che uscisse a duello con detto Longavilla, ma su le 9 hore di notte scappo dalle guardie e usci a piedi con tutto che gl' è stroppiato della sciatica et se n'ando in certa casa privata havendo fatto sapere ad un gentilhuomo del duca dove egli era affin che se voleva chiamarlo lo potesse fare liberamente, ma con le diligenze usateci fu ritrovato et condotto a casa sua dove hora sta guardato da dodeci arcieri, et intanto si crede che si trovera modo per accomodare questa differenza; li signori di Guisa et il duca d'Espernon s'offersero al marescial et Longavilla essendo in Amiens, come si tiene publicamente, alcuno de suoi ne s'è mosso ne meno alcuno s'è dichiarato per lui.

Il duca di Mayene parti alli 5 per Soisson per quietare quel popolo de disparer che ha con quella guarnigione; vadrà in quella città il duca di Nevers suo cognato et il marescial de Boglion e forse che li condurra seco alla corte. Il detto duca si dice che per certo si maritarà con la figlia unica del duca d'Homalla, desiderandolo grandemente il duca di Loreno, il quale ha mandato quà persona espressa a questo effetto. Li Stati Generali del regnio si terranno quà certamente e si apriranno alli 15 di questo mese, o al piu tardi alli 20.

La corte di Parlamento ha preso le sue solite vacationi sino a San Martino, havendo eretta una camera di giustitia che chiamano delle vacationi, formata di un presidente et dodici consiglieri. Il consiglio privato si è licentiato sino a lunedi prossimo, che saranno li 13 di questo.

Li deputati degli Ugonotti di tutte le provincie, in numero di 24 che erano in questa città alli 5 di questo sene ritornorno molto digustati et mal contenti per non havere queste Maestà voluto accordarli la loro assemblea generale solo in Delfinato.

Il sig. della Curea è stato mandato in Amiens per intendere dal duca di Longavilla la differenza di quel Ponte con le gente del marescial d'Ancre et per far liberare quel prevosto che il detto duca tien carcerato in dispetto del detto marescial.

A Parigi, alli 9 di ottobre 1614.

203. Ammirato au secrétaire d'État. Paris, 10 octobre 1614. (4629.)

83. Marie de Médicis au grand-duc de Toscane.
Paris, 14 octobre 1614. (4729.)

Mon cousin,

Au retour de nostre dernier voiage, le Roy monsieur mon filz et moy trouvasmes l'effigie de bronze que vous avez envoiée. Elle est eslevée en une place si eminante et frequentée que je n'estime pas qu'il y ayt lieu ou plus de gens puissent voir ce bel effect de vostre courtoisie et bonne volonté. C'est ung present qui m'a esté du tout agreable, tant pour la main dont il part, que pour l'obligation que j'ay a la memoire de la personne qui s'y trouve representée. Recevez, Je vous prie, les remercimens bien affectionnez que Je vous en faiz, attendant que l'occasion s'offre d'en marquer par effect quelque plus grand ressentiment, asseuré que J'en conserveray le souvenir et la volonté toute entiere. Cependant Je ne veux pas vous taire que le chevalier Pesciolini s'est dignement acquitté de la charge que vous lui avez commise pour ce regard, et s'est si bien comporté en ceste court, que le Roy mon dict sieur et filz et moy en sommes demeurez tres satisfaictz avec desir de le voir soit icy, ou ailleurs emploié par vous selon que le merite l'affection et fidellité qu'il tesmoigne d'avoir a vostre service; suppliant sur ce le Createur, etc.

Escript a Paris le 14e jour d'octobre 1614.

Vostre bien bonne cousine,
Marie.

Feuille d'avis. Paris, 17 octobre 1614. (4629.)

Il marchese Botti, ambasciatore estraordinario del gran duca di Toscana, che è stato più di quattro anni in questa corte, finalmente alli 12 di questo si partì alla voltà di Lione per ritornarsene a Firenze, farà la strada di Marsilia dove sara hordine (*sic*) di darli una galera che lo porterà sino a Livorno.

Il duca di Nevers alli 13 arrivò quà in compagnia del duca di Mayene, suo cognato, et fu ben visto et acarezzato da questa Maestà, et il giorno seguente comparse a Louvre con bellissima compagnia di nobilità et con gran numero di paggi et lacche tutti di nuovo superbamente vestiti.

La duchessa sua moglie sara quì alli 10 e condurrà seco il duca di Retheles, suo primo genito, di età di anni 7 incirca, al quale formeranno famiglia et seguirà Monsignore, fratello del Re. Li Stati Generali del Regnio si appriranno alli 22 di questo di che ne ando criela ali 23.

Li deputati del clero si assenblarono alli Agostini, la nobiltà alli Cordellieri et il terzo stato alla casa della villa per riconoscere le procurre di ogn'un di loro ne ancora sono tutti comparsi.

Il duca di Sugli et quel di Rohan, suo genero, alli 15 gionsero in questa città.

Il marescial di Boglion si aspetta domani.

Il duca di Luxemburg et quel di Retz si aspettano similmente.

Il duca di Longavilla stà visitando le ville del suo governo, et con la duchessa sua madre si aspetta ancora fra pocchi giorni.

Il cavaliere Pesciolini, che ha presentado il cavallo di bronzo a sua Maestà, per parte del granduca di Toscana, ha havuto due mila scudi di donativo et duo mila lire di pensione annua.

Il marescial Dancre ha ottenuto da Sua Maestà per suo figliuolo, di età di anni dodici incirca, la sopravivenza di tutti le suoi carichi, cioe di primo gentilhuomo de la camera, della luogotenenza del governo della Piccardia et delli governi della città et citadella d'Amiens, di Perona, Mondidier e Roy.

Il detto marescial ha mandato a dire al duca di Nevers che desidera visitarlo, dal quale gli è stato fatto rispondere che non lo facci ancora perche prima vuole informarsi di certa differenza che ha inteso che egli hà col duca di Longavilla, suo nipote.

A Parigi alli 17 di ottobre 1614.

---

40. Le maréchal d'Ancre au g.-duc. Paris, 20 octobre 1614. (4748.)

Il se félicite du retour du grand-duc à la sante et renouvelle les assurances de son entier dévouement.

---

36. Matteo Bartolini au secr. d'État.	Paris,	20 octobre 1614.	(4629.)
37. Matteo Bartolini au grand-duc.	—	— — —	—
38. Matteo Bartolini —	—	23 — —	—
39. Matteo Bartolini au grand-duc.	—	24 — —	—
40. Matteo Bartolini —	—	— — —	—

---

41. Le maréchal d'Ancre au grand-duc. 15 novembre 1614. (4748.)

A l'occasion du retour à Florence du chevalier Pesciolini il écrit au grand-duc pour l'assurer de son dévouement.

Suit un passage autographe ainsi conçu :

Il prefato Cav. Pesciolini ch' è veramente servitore vero dell' A. V. et

della serenissima sua casa, e che merita certo e per se e per esemplo di coraggiare gli altri servitori a ben servire, che V. A. l'ami e l'accarenzi, gli farà ampla testimonianza del mio ardentissimo desiderio d'esser creduto d'all A. S. per suo fedelissimo, etc.

---

11. LÉONORA GALIGAÏ AU GRAND-DUC. Paris, 15 novembre 1614. (4748.)

Offres ordinaires de services à l'occasion du retour à Florence du chevalier Pesciolini.

Con la medesima verità io affermarò a V. A. ch' ella non potevà commettere la condotta del cavallo mandato qui a persona ne più atta a ciò, che il Cav^e Pesciolini, nè che potesse dare maggior gusto e sodisfattione a queste maestà di quello che ha fatto lui. Et occorrendo a V. A inviare qui altra cosa simile, m' assicuro che dandone la cura al medesimo cavaliere, Ella ne sarà benissimo servita, e farà cosa molto accetta a loro maestà, etc.

---

84. MARIE DE MÉDICIS A LA GRANDE-DUCHESSE MÈRE.
Paris, 25 novembre 1614. (4729.)

Ma tante,

Le chevalier Quaratesi de Pesche, par mon cousin le grand-duc de Toscane, son resident en Angleterre, m'a rendu vostre lettre du 2e octobre, et asseure de l'estat de vostre personne et maison. dont le Roy monsieur mon filz et moi avonz eu a plaisir d'estre informez, pour la bonne volonté que nous vous portons, et voudrions qu'il s'offrit occasion de vous tesmoigner, de quoy je vous prie croire que les effectz feront preuve a vostre contentement : et cependant je vous remercye de la continuaction de vostre affection que m'a renouvellée le dict chevalier. Priant Dieu, etc.

Escript a Paris le 25e jour de novembre 1614.

Vostre bien bonne et affectionnée niesse,
Marie.
BRULART.

---

85. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC.
Paris, 25 novembre 1614. (4729.)

Mon cousin,

Le Roy monsieur mon filz et moy avons veu tres volontiers le chevalier Quaratesi qui vous envoyez vostre resident d'Angleterre, et luy

avons tesmoigné l'estime que nous faisons de vostre personne et affection, les asseurances de laquelle nous ayans esté renouvellées par vostre lettre du 2e octobre et ce que vous en a declaré le dict Quaratesi, Je vous confirme en revanche la bonne volonté que le Roy mon dict sieur et filz et moy vous portons, dont vous ferez preuve a vostre advantage et contentement, quand les occasions s'en presenteront. Je prie Dieu, etc.

Escript a Paris le 25e jour de novembre 1614.

Vostre bien bonne cousine,
Marie.
BRULART.

---

86. MARIE DE MÉDICIS AU GRAND-DUC. Paris, 3 décembre 1614. (4729.)

Mon cousin,

Je vous remercie de l'office de conjouissance que vous me rendez par vostre lettre du 5e novembre sur la fin heureuse de ma regence, la majorité du Roy monsieur mon filz, et les bons succez qui ont accompagné l'une et l'autre, car Je scay que c'est un vray et franc tesmoignage de l'affection que vous luy portez et a moy comme au bien et prosperité de son royaume, le gouvernement du quel sera, Dieu aydant, utile a ses amys et alliez, car j'espere qu'il continuera de deferer aux conseilz que je luy donneray de vous aimer et cherir pour la proximité dont vous l'attouchez et les preuves que nous avons eues de vostre dicte affection, de laquell' j'auray soing de le faire souvenir en toutes les occasions qui regarderont le bien et advantage de vostre maison et vostre particulier contentement qui lui seront tousjours et a moy en tres speciale recommandation, comme vous fera plus amplement entendre le marquis de Treinel son ambassadeur, auquel m'en remectant, Je prie Dieu, etc.

Escript a Paris le 3e jour de décembre 1614.

Vostre bien bonne cousine.
Marie.
BRULART.

TABLE DES MATIÈRES

II

CARNAVAL DE 1612. — LES FÊTES. — LE DOUBLE CONTRAT DE MARIAGE

III

DIFFICULTÉS DE POLITIQUE EXTÉRIEURE LE PREMIER MARIAGE ANGLAIS

IV

LA MORT DU COMTE DE SOISSONS

V

ACCROISSEMENT DU POUVOIR DE LA MAISON DE GUISE

VI

LA SUCCESSION DE MANTOUE. — PRISE D'ARMES DE LA NOBLESSE. — L'ACCOMMODEMENT

VII

CONCINI MARÉCHAL D'ANCRE

VIII

LA PRISE DE MÉZIÈRES PAR LE DUC DE NEVERS

IX

LES NÉGOCIATIONS DE SOISSONS ET LA PAIX DE SAINTE-MENEHOULD

X

LE VOYAGE ARMÉ DE LA RÉGENTE ET DU ROI

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD. — 713-96.

ERRATA

P. 53	ligne 9	*au lieu de*	Botti	*lire*	Rossi
P. 55	— 14	—	combinaisoms	—	combinaisons
P. 58	— 4	—	filles	—	sœurs
P. 82	— 18	—	Verginio	—	Virginio
P. 87	— 27	—	en politique	—	au point de vue
P. 91	— 31	—	*mentello*	—	*mantello*
P. 103	à la note	—	Botto	—	Botti
P. 109	ligne 20	—	de mort	—	de la mort
P. 146	— 31	—	fût venu	—	se fût mis en route
P. 158	— 5 et 6	—	mettre d'accord	—	accorder
P. 168	— 29	—	vis-à-vis	—	causant avec le
P. 171	— 35	—	s'acommodaient	—	s'accommodaient
P. 256	— 10	—	27 octobre 1614	—	2 octobre 1614
P. 317	— 21	—	relatin	—	relation

